This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Jun 3.1

Harvard College Library

THE GIFT OF

WILLIAM BAYARD CUTTING, JR.
(Class of 1900)

OF NEW YORK

FOR BOOKS ON SWITZERLAND

LE
Conservateur Suisse,
OU
RECUEIL COMPLET
DES ETRENNES
HELVÉTIENNES.

A LAUSANNE,
AU DÉPOT BIBLIOGRAPHIQUE
de Benjamin Corbaz Libraire.
M D CCC XXIX.

Juni 3,1

Harvard College Library
March 28,1907
Gift of
W.Bayard Cutting,Jr.

LE CONSERVATEUR SUISSE,

OU RECUEIL COMPLET DES

ÉTRENNES HELVÉTIENNES.

LES MASSUES DU DÉSESPOIR.

Fragment de l'histoire du Prettigäw.

(*Agmina vastabat clavd, nil indigus ensis.*)

Le Prettigäw est une des contrées les plus élevées des Alpes Rhétiques dans le canton des Grisons : sa population actuelle est d'environ 8000 ames, et sa longueur de huit lieues sur une largeur de quatre. Grossi par les torrens qui s'échappent des vallons latéraux, le *Lanquart* arrose la vallée principale et la désole souvent. Une vaste chaîne de glaciers, hérissés de pics aigus, la sépare au nord du Tyrol; c'est le *Rhetico*, que Pomponius Mela (Lib. III.)

met au nombre des plus hautes montagnes connues de son tems : l'aiguille qui la termine, nommée dans l'idiôme du pays *Scaësa plauna* (saxa plana), présente un immense cône, dont la pointe est à plus de 9000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Deux défilés conduisent du Prettigäw dans la vallée Tyrolienne de Montafun, dont l'un s'appelle le portail de Drusus, et l'autre le portail des Suisses (*Drusesthor*, et *Schweitzerthor*). A l'orient, des chemins moins escarpés se dirigent vers la Basse-Engadine et le pont de St. Martin sur l'Inn.

Les anciens habitans du Prettigäw figurent honorablement parmi ces nations Alpestres, qui résistèrent aux Romains jusqu'au règne de Tibère, que Drusus dompta avec tant de fatigues et de dangers, et qu'Horace a illustrées par une ode moins glorieuse pour les vainqueurs que pour les vaincus, qu'il appelle *devota morti liberæ pectora*. Strabon dit, que les plus intrépides des peuplades Rhétiques, sont les *Rhucantii* et les *Corvantii*, c'est-à-dire, les montagnards du Prettigäw et leurs voisins de Churvalden.

Malgré le despotisme qui caractérisa les siècles de la féodalité, les bergers répandus sur les croupes et dans les vallées de cette partie des Alpes, ne devinrent point tota-

lement serfs : ils reprirent ou retinrent les droits essentiels à la liberté civile, comme ceux de faire des lois, des alliances, la guerre ou la paix. Protégés successivement, plutôt que gouvernés, par les Seigneurs de Vats, par les Comtes de Toggenbourg, par les Barons de Sax et de Mont, ils en obtinrent la confirmation de leurs anciens privilèges, et leur payèrent fidèlement en retour les redevances d'usage, en argent et en denrées.

Le Prettigäw proprement dit renferme les grandes communes ou districts (*Hochgericthts*) de Kloster, de Castels, et de Schiers : ces trois districts comptent plus de cinquante villages ou hameaux, outre une multitude de maisons isolées, éparses sur les deux rives du Lanquart, du fond de la vallée jusqu'au pied des hautes Alpes qui l'encadrent, ou répandues dans plusieurs vallons plus ou moins profonds, qui s'ouvrent sur leurs flancs. Les Prettigauviens, la plupart occupés de la vie pastorale, sont grands, robustes, infatigables, appelés par la nature de leur sol et de leur climat aux plus pénibles travaux, vivant de peu parce qu'ils ont peu, mais fiers de leur indépendance et riches de leur liberté : ils se servent de la langue allemande, quoique touchant à des peu-

plades qui ne parlent que le *Romantzch.*

En 1436, ces trois districts de Kloster, de Castel et de Schiers, s'unirent étroitement avec les communes voisines de Davoz, de Belfort, de Schanfick et de Mayenfeld, et constituèrent la *Ligue des X jurisdictions*, la troisième et la dernière de la *confédération Rhétique*, dans laquelle elle entra en 1471 par le traité de Fazerol, en réservant loialement tous les droits que la maison d'Autriche avoit hérités des anciens Seigneurs du pays. Les archiducs, à titre de comtes du Tyrol, tenoient dans le château de Castels un baillif, ordinairement pris parmi les habitans du Prettigäw: ce baillif prêtoit à ses concitoyens le serment solennel de se renfermer dans l'exercice de sa charge, qui consistoit à présider le tribunal de justice criminelle et à percevoir les anciennes redevances.

Quand la réformation s'établit dans une partie de la Suisse et des Grisons, la grande majorité de la *Ligue des X Jurisdictions*, et par conséquent du Prettigäw, embrassa le nouveau culte, et tomba par ce changement dans la disgrace des Archiducs, très-attachés au culte catholique, qu'ils soutenoient vigoureusement dans tous les lieux de leur domination : ceux-ci, bien qu'ils eussent à diverses reprises reconnu et con-

firmé les privilèges des Prettigauviens, compris ainsi que tous les autres Grisons dans l'alliance héréditaire avec la maison d'Autriche, cherchèrent dès-lors à les dépouiller de leur liberté tant civile que religieuse : on se contenta d'abord de les molester dans l'exercice de leurs droits ; mais en 1620, on résolut d'employer la voie des armes, pour les réunir au Tyrol : ce plan même embrassoit les trois Ligues, comme l'évènement le fit voir clairement bientôt après.

Sous quelques prétextes de tumulte, de mépris pour les officiers de l'archiduc, de violation de territoire sur les sommets des Alpes limitrophes, la régence d'Inspruck commença, en 1621, par interdire tout commerce avec les Grisons, arrêta dans le Tyrol plusieurs de leurs citoyens laïques et ecclésiatiques, fit avancer des troupes sur la frontière et occupa à main armée et sans déclaration de guerre le Val de Munster, une des grandes communes de la Ligue Caddée : le village de Ste. Marie est brûlé, et tous les habitans sont forcés de prêter hommage à l'archiduc. Vainement le gouvernement des Grisons fait des offres de réparations et d'indemnités, en y ajoutant la promesse, que toutes les anciennes redevances seroient acquitées comme du

passé ; des commissaires Autrichiens déclarent que les habitans du Prettigäw et des communes voisines sont des sujets rebelles, et qu'on va les faire rentrer dans le devoir : ils écrivent aux cantons Suisses, et notamment à Zurich, pour demander qu'on ne prenne point la défense de gens qui ont violé la paix héréditaire ; et bientôt l'archiduc Léopold exige qu'on lui remette le Val de Munster et la Basse-Engadine ; que la *Ligue des X Jurisdictions*, détachée des deux autres, le reconnoisse pour son légitime souverain ; que le culte réformé y soit proscrit et les églises ouvertes aux seuls catholiques : la rupture fut alors inévitable, et les hostilités commencèrent.

Le 27 octobre 1621, 1500 hommes d'infanterie et un régiment de cavalerie, que commandoit le général Brion, passent du Tyrol dans le Prettigäw par les sentiers du mont Slépina, et commencent par massacrer une trentaine de vieillards, de femmes et d'enfans, qu'ils trouvent sur leur chemin : au bruit de cette invasion, les paysans de Kloster, de Saas, de Davoz, rassemblés par trois gentilshommes de la maison de Sprecher, attaquent les Autrichiens, et les chassent de la vallée après leur avoir tué 207 hommes, sans perdre

que trois des leurs, dont l'un périt de la main d'un de ses camarades, qui le prit pour un ennemi.

La veille de ce combat, le général Baldiron se met en marche avec 8000 Autrichiens pour occuper l'Engadine : il partage ses troupes en trois corps, dont l'un échoue à l'attaque du Pont St. Martin ; l'autre, après avoir brûlé Campac, est repoussé près de Zernetz par les Engadins : le troisième, qu'il conduisoit en personne, se porte sur l'Inn et tente de le passer : pendant trois jours ses efforts sont inutiles ; enfin le 29 octobre, les Autrichiens ayant jeté un pont près des sources salées de Thrasp, sur un point dont la garde est négligée, se répandent dans les villages voisins : des femmes et des enfans se défendent quelque tems dans le cimetière de Scuols et y trouvent la mort ; cette affaire coûte la vie à huitante Engadins, la plupart de la commune de Sins, et à plus de cent Autrichiens tués ou noyés dans l'Inn. Les gens armés se replient sur la Haute-Engadine, et le reste du peuple se soumet : les troupes de Baldiron brûlent les hameaux après les avoir pillés, et enlèvent 1400 vaches que le général fait vendre à son profit. Il va ensuite de village en village, s'empare de toutes les armes des habitans, et les fait

transporter, ainsi que leurs drapeaux, partie à Inspruck, partie au château de Guttenberg, ne laissant qu'aux seuls nobles la permission de conserver une épée. Arrivé à Davos, il se contente de livrer au pillage les maisons des Guler et des Sprecher, qui sont les plus puissantes familles de cette commune. Entré dans le Prettigäw, il en rassemble le 13 novembre tous les habitans soigneusement désarmés, les enveloppe avec son armée, les force à se mettre à genou et à prêter serment de fidélité à l'Archiduc, dont ils se reconnoissent sujets naturels et héréditaires, sous l'expresse réserve de la liberté de conscience qu'il leur promet : il se fait remettre les copies de leur acte d'union avec les deux autres Ligues, de leur alliance avec les cantons Suisses, et de leur traité avec la France, et les déchire en leur présence : le même jour Brion s'empare de Mayenfeld, où Baldiron le joint le 21 novembre, après avoir laissé des détachemens dans diverses communes, et jeté une forte garnison dans le château de Castels.

La misère du Prettigäw va en croissant ; l'incendie, le pillage, les contributions y amènent la famine, et des familles sont réduites à faire bouillir du foin pour se nour-

rir. Afin d'éviter le joug, un grand nombre de Grisons se sauvent en Suisse à travers les montagnes, au risque d'être pris et pendus ; leur tête est mise à prix et leurs biens sont confisqués. Le 22 novembre, Baldiron entre avec son armée dans Coire, qui se trouvant sans garnison, n'oppose aucune résistance. Maître de la capitale des Ligues, il écrit aux cantons pour leur demander, à teneur de l'alliance héréditaire, cinquante Grisons réfugiés sur leurs terres, les appelant des *rebelles* qu'il veut punir : non-seulement les Suisses s'y refusent, mais ils exercent la plus généreuse hospitalité envers les Prettigauviens et les Engadins fugitifs, dont le nombre passoit 1500. Le seul hôpital de Zurich en nourrit la moitié pendant plusieurs semaines, et l'Ambassadeur de Venise leur fait passer secrètement quelques secours. Ces malheureux exilés, pour ne pas brouiller leurs alliés et leurs bienfaiteurs avec la maison d'Autriche, se forment en compagnies commandées par leurs officiers, et entrent au service soit du duc de Mansfeld, soit du Margrave de Baden. Cependant Baldiron donne les ordres les plus sévères pour chasser tous les ministres du Prettigäw et de la Basse-Engadine remplacés par des Capucins, et pour contraindre tous les habi-

tans de ces malheureuses paroisses à aller écouter les prédications et les catéchismes de ces zélés missionnaires : il force aussi les Engadins à travailler aux fortifications de Pont-Alto, et les Prettigauviens aux lignes de Fragstein.

Les premiers mois de l'an 1622 aggravèrent ces malheurs : les communes Grisonnes, travaillées par les trois factions opposées, Espagnole, Française et Vénitienne, se brouillent les unes avec les autres : les choses en viennent au point, que la diète des deux Ligues, Grise et Caddée, ne trouve rien de mieux pour sauver le reste du pays, que de sacrifier la partie que l'Archiduc réclame, de rompre toute confédération avec les *X Jurisdictions*, l'Engadine et le Val de Munster, et de les abandonner à leur destinée : alors les calamités de cette partie des Alpes furent à leur comble... Perdre la liberté civile et religieuse, être écrasé par une soldatesque sans frein, voir confisquer les biens des communes et des particuliers, courber la tête sous le joug le plus oppressif après avoir joui long-tems des douceurs de l'indépendance.... tel est leur déplorable sort. Les soldats de Baldiron rasent les maisons des exilés, ouvrent les tombeaux pour brûler les os des Réformés, jettent au feu les

bibles et autres livres du culte évangelique, et traînent dans les prisons de Guttemberg une foule de laïques et d'ecclésiastiques arrachés à leurs foyers : soixante et dix églises sont fermées ; et quand les capucins les font ouvrir, ils n'ont d'autres auditeurs que quelques paysans, que les soldats y amènent garrottés, entre les pointes de leurs piques. Les militaires vivent à discrétion dans les maisons de ceux qui refusent d'aller à la messe, fusillent des vieillards qui osent réclamer la liberté de conscience promise par Baldiron, et forcent les plus riches à racheter leur vie par des rançons ruineuses en argent ou en bestiaux : l'intervention de diverses puissances et les sollicitations des cantons réformés en leur faveur ne sont point écoutées ; on ne leur tient pas même compte de leur soumission passive pour le temporel, et de la patience avec laquelle ils endurent les plus honteux affronts... mais l'heure de la délivrance suit de près celle de la dernière oppression.

Les Prettigauviens, voyant qu'il n'y a de remède à leurs maux que dans le désespoir, n'écoutent plus que lui : ils profitent du moment où Baldiron, après avoir disséminé son infanterie dans la vallée, est retourné à Coire avec ses dragons : ils se rassemblent de nuit pour tenir conseil dans

la profondeur de leurs forêts : mais que faire sans armes, sans argent, sans chefs, sans être même avoués par le reste de la République des Grisons, qui les rejette de son sein? Qu'entreprendre contre des troupes aguerries et si supérieures en nombre? Ces considérations de prudence ne les arrêtent point : ils s'engagent par serment de périr ou de chasser leurs oppresseurs; ils conviennent de les attaquer à la même heure sur tous les points qu'ils occupent dans leurs vallées : ensuite chaque conjuré coupe dans les bois une lourde massue de dix pieds de long, il en hérisse la tête noueuse de cloux et d'autres pointes de fer acérées, et cache avec soin cette arme redoutable, connue chez les Suisses sous le nom d'*Etoile du matin* (Morgenstern), arme qui décida le gain des batailles de Morgarten et de Nœfels. Le jour de la vengeance est fixé au 24 avril (1622): quelques anciens militaires sont choisis pour chefs de l'entreprise : un morceau de linge attaché au bonnet doit distinguer le Prettigauvien de l'Autrichien : des signaux sont déterminés, soit pour s'avertir des évènemens, soit pour se porter sur les mêmes points. Baldiron ayant quelques soupçons de ce qui se tramoit, renforce les postes, multiplie les patrouilles, et recommande à

ses officiers de se tenir sur leurs gardes. La veille de l'exécution, les Prettigauviens voyant que les soldats stationnés à Kublis et aux environs se retirent précipitamment au château de Castels, croyent un moment leur dessein découvert, et songent à se sauver en Suisse à travers les montagnes; mais rassurés par leurs chefs et par quelques ministres échappés à la proscription et cachés dans les rochers des montagnes, ils reprennent courage et attendent avec impatience le moment fixé. Le 24, dès l'aube, les conjurés saisissent l'arme d'Hercule, et se portent aux divers lieux de rassemblement. Quarante braves de Davos se joignent à ceux de Kloster, et la commune de Schanfick leur envoye quelques volontaires : tous les hommes de Kublis, de Saas, de Conters et de la sauvage vallée de St. Antoine, se lèvent en masse; plusieurs femmes, couvertes d'une chemise de berger, marchent avec eux. Après avoir assommé un faible détachement laissé à Kublis, ils arrivent devant Castels, font replier les postes avancés, coupent l'eau à la garnison forte de 600 hommes, et se mettent en devoir d'emporter la place d'assaut. Avant de commencer l'attaque, un parlementaire va de leur part dire aux Autrichiens, que s'ils veulent poser les

armes, évacuer le château et sortir du territoire Grison, on leur promet sauvegarde et sûreté; mais que s'ils refusent ces conditions, ils n'ont point de quartier à attendre. Les assiégés, qui comptent sur un prompt secours, répondent qu'ils aiment mieux périr que de se laisser désarmer et chasser par une poignée de paysans sans armes. Le baillif autrichien Victor de Travers vient en personne entamer une négociation pour gagner du temps; et il avoit déja ébranlé quelques-uns des chefs de l'entreprise, quand tout-à-coup arrive un courier qui annonce que le plan formé a été heureusement exécuté, à Schiers, à Grüsch et à Séevis: en effet, les hommes de cette partie du Prettigäw, après avoir arrêté trois aides-de-camp de Baldiron, qui venoient avertir les Autrichiens du complot formé contr'eux, reçoivent dans leurs rangs les paysans de Jénatz et de Furna; et commandés par Jaques Truog, ils attaquent leurs ennemis sur la place devant l'église de Schiers; là, à travers une fusillade qui leur coûte trois hommes, ils en assomment une partie, et cernent l'autre dans le cimetière et dans le temple, où une imprudence fait sauter un sac de poudre et écrouler la voûte de la nef, qui dans sa chûte écrase dix soldats: le reste du détachement veut

s'échapper par l'escalier du clocher, au pied duquel étoient quelques femmes armées de massues, et il tombe sous leurs coups : une fille nommée Salomé Lienhard en terrasse sept de sa main, et plusieurs de ses compagnes le disputent aux hommes en force et en intrépidité. Vingt-cinq Autrichiens gardoient le temple de Seevis, où le père *Fidèle* disoit la messe : à la vue de la fumée qui sort de l'église de Schiers, ils présagent ce qui se passe : les massues des gens de Fanaz et des bords du Vildbach paroissent, et soudain ils sont exterminés ; le père *Fidèle*, ayant franchi le mur du cimetière, est tué dans sa fuite ; et regardé comme martyr, il ne tarde pas à obtenir les honneurs de la canonisation. Le tocsin sonne cependant dans tout le Prettigäw : le corps stationné à Grusch recueille les fuiards, et se porte vers le pont du Lanquart, pour faire sa retraite sur Coire ; mais enveloppé d'un côté par les insurgés de Schiers, et de l'autre par ceux de Valsaina, les seuls qui eussent conservé leurs cuirasses, il est en grande partie détruit, parce que ce qui échappe à la massue, se noye dans la rivière, dont les eaux roulent trois-cent cinquante cadavres. Vingt Landsknets postés sur les ruines du château de Fragstein, voyant flotter les cha-

peaux et ensuite les corps de leurs camarades, jettent leurs arquebuses, et vont porter l'allarme à Mayenfeld, où se trouvoit une forte colonne d'Autrichiens, sur laquelle se replient de suite les détachemens de Malans, de Jenins et de Flâsch.

Les Prettigauviens, encouragés par les heureux succès de cette journée, arrivent jusques sous les murs de Mayenfeld, invitent les habitans de la ville et de la campagne à se joindre à eux; ils leurs offrent les armes enlevées aux Autrichiens; puis ils se partagent en deux colonnes, dont l'une forte de cent-cinquante hommes balaye le pays, et tient en échec la garnison de Mayenfeld; l'autre s'empare des lignes de Ste. Lucie abandonnées par l'ennemi, et les fait réparer à la hâte par les paysans des villages voisins et par les prisonniers Autrichiens: sept de ces derniers, qui refusent de travailler, sont incessamment assommés, et la massue continue à faire la loi.

Baldiron instruit de ses revers, envoye demander des secours à Inspruck et à Milan, rappelle à lui les troupes cantonnées dans la Basse-Engadine, et assemble le sénat de Coire pour se plaindre de la révolte du Prettigäw, et solliciter les deux Ligues à joindre leurs forces aux siennes pour dompter ces féroces paysans. Les

communes de Davos, de Schanfick et de Churvalden, ayant fait avec lui des accommodemens particuliers, tout le poids de la guerre pèse sur les seuls Prettigauviens, qui tirent une nouvelle énergie de leurs premiers succès : ils reçoivent avec joie cinquante auxiliaires Suisses, que leur amène Théodore Enderlin, proscrit par Baldiron; ils envoient des lettres circulaires aux *Hochgerichts* pour les conjurer de faire cause commune et de ne pas les abandonner dans un danger aussi pressant : ils écrivent aux cantons Suisses, qu'opprimés par la tyrannie des soldats Autrichiens, ils combattent pour leur ancienne liberté, et qu'ils reclament leur secours en vertu des traités qui les lient.

Le 25 Avril, ils entrent dans le fauxbourg de Mayenfeld; mais ne pouvant faire un siège avec des massues, ils s'en éloignent bientôt pour se mettre hors de la portée du feu de la garnison. La colonne qui cerne Castels se renforce, et tire un heureux présage d'un agneau blanc, qui dès le commencement de l'insurrection n'a point quitté leur drapeau. Les assiégés manquant de vivres et craignant d'être emportés d'assaut, demandent à capituler, et la capitulation se conclut aux conditions suivantes : qu'ils sortiront du château sans ar-

mes ; qu'ils prêteront serment de ne plus servir contre les trois Ligues, et qu'ils seront conduits en sûreté jusques à la frontière : les Prettigauviens y ajoutent pour dernier article, que l'Archiduc sera maintenu dans tous ses anciens et légitimes droits sur leur pays. Les six cents hommes de cette garnison arrivés à Feldkirch, sont fort mal reçus, traités de lâches, et renvoyés malgré leur serment contre le Prettigäw, parce qu'on leur dit, qu'il ne faut garder la foi ni aux hérétiques, ni aux rebelles.

Cependant plusieurs exilés revenus de Suisse grossissent la petite armée du Prettigäw ; l'ambassadeur de Venise à Zurich leur fait tenir secrètement 33000 ducats ; Berne et les autres cantons réformés envoient aussi un subside, sous condition expresse que cet argent ne sera employé qu'à la défense de leur pays. L'ingénieur Jean Arduser, de Davos, donne ses ordres pour étendre les lignes de Ste. Lucie et relever celles de Trimmis. Le baron Rodolph de Salis est nommé général en chef et président d'un conseil de guerre : chaque commune élit un capitaine : l'ordre et la subordination s'établissent parmi les insurgés, et l'harmonie autant que le courage suppléent au petit nombre de soldats.

Le 1 mai, les Prettigauviens s'emparent des fauxbourgs de Mayenfeld ; la garnison y met le feu pour les en chasser ; septante-cinq maisons et à-peu-près autant de granges sont brûlées. Le colonel Raitnau ayant tiré mille-deux-cents hommes des comtés de Sonneberg et de Vadutz, s'avance, après avoir mis le feu à Flœsch, pour jeter du secours dans Mayenfeld. Les capitaines Guler et Enderlin rassemblent en hâte une centaine de soldats, presque tous de Castels ; tombent avec cette faible troupe sur les Tyroliens, en jettent une partie dans le Rhin, et écrasent l'autre à coups de massue : Raitnau monté sur un excellent cheval se sauve en passant le fleuve à la nage : deux-cents arquebusiers et vingt-cinq dragons, sortis de Mayenfeld pour faire une diversion, rentrent dans la ville sans avoir pu l'opérer. Cette affaire coûte plus de trois-cents hommes à l'ennemi : plusieurs de ceux qui avoient prêté serment de ne plus servir contre les Grisons périssent dans ce combat ; et c'est à leur parjure que le peuple attribue le succès de cette journée, si complet, qu'aucun Prettigauvien n'y perdit la vie. Baldiron avoit jeté deux-cents hommes dans les ruines du château de Liechtenstein ; un corps d'insurgés, soutenu de quelques volontaires Suisses d'Appenzel et

du Rhinthal, passe le Rhin, leur coupe les vivres, les force à se rendre aux mêmes conditions que la garnison de Castels, et les renvoye du pays : bientôt après le pont de Reichenau tombe en leur pouvoir, et quelques communes bien intentionnées des deux Ligues leur font passer en secret un petit nombre d'auxiliaires.

Le 6 mai, le général Camille del Monte amène à Coire trois escadrons de cavalerie espagnole et une dixaine de compagnies de gens de pied : ces nouvelles troupes ne font qu'augmenter la disette qui règne déjà. Les Prettigauviens, maîtres de la campagne, ne laissent rien entrer dans la ville, coupent les eaux qui font tourner les moulins, et le soldat est réduit à broyer son grain entre des pierres. Pour punir les habitans de la commune de Schanfick, qui avoient secouru les insurgés, Baldiron y envoye sept-cents hommes, qui ayant forcé le retranchement élevé à la tête de la vallée, y pénètrent sur trois points, massacrent les femmes et les enfans, enlèvent huit-cents bêtes à cornes, et se retirent après avoir brûlé sept villages, savoir : Maladers, Luen, Molines, St. Pierre, Pagik et Calfreisen. L'affreuse dévastation de cette vallée montre aux Grisons ce qu'ils ont à attendre s'ils ne se réunissent pour chasser ces bar-

bares de leur pays. Les habitans de Schanfick ayant fait leur soumission à Baldiron, avec promesse de rester tranquilles, sont forcés de lui envoyer douze ôtages : mais un corps de Prettigauviens, qu'ils rencontrèrent sur le chemin de Coire, les mit en liberté, rétablit le retranchement, et y laissa une garde suffisante pour empêcher les Autrichiens de rentrer dans ce théâtre de désolation.

Baldiron s'empare de l'arsenal de Coire, où il est bientôt étroitement serré par les Prettigauviens, qui osent en entreprendre le siège avec plus de massues que d'armes à feu. Il envoye à leur conseil de guerre faire des propositions qui sont rejetées ; il attaque sans succès le pont de Richenau ; il rassemble à Malans des bâteaux pour passer le Rhin ; mais la rapidité du fleuve empêche ce passage. Cependant le siège de Coire ne pouvoit s'opérer tant qu'il restoit une forte garnison Autrichienne à Mayenfeld.

Le 20 Mai, Baldiron fait attaquer les insurgés sur divers points : une centaine d'Autrichiens et quarante-huit Grisons perdent la vie dans cette affaire, qui ne change rien à l'état des choses : on cite un soldat du Prettigäw nommé Jean Simon, qui, quoique grièvement blessé, se défend contre

quatre cavaliers Espagnols, en tue un et met en fuite les trois autres. Une compagnie de Tyroliens s'étoit retranchée dans les ruines du château d'Aspermont; les Grisons l'en débusquent, en roulant des blocs de rochers qui en écrasent une partie. Conrard Sprecher, frère de l'estimable historien de ce nom, mortellement blessé en défendant un poste près de Fels avec des forces inégales, expire en disant : " que „ puisqu'il a l'espoir que sa patrie sera „ bientôt délivrée, il remercie Dieu de „ mourir honorablement pour son pays. „ La colonne qui assiège Mayenfeld se renforce d'un corps de volontaires de Zurich et de Glaris, conduits par quelques officiers expérimentés. Le 23 Mai, six-cents Autrichiens descendent par les montagnes dans les vignes de Flœsch; le général Salis prend avec lui deux-cent-cinquante hommes choisis, qui après avoir fait leur prière à genou selon l'ancienne coutume des habitans des Alpes, se précipitent sur l'ennemi; plusieurs sont renversés par la redoutable massue; d'autres, poussés dans le Rhin, tentent de le passer à la nage et s'y noyent. Pour faire une diversion, le même jour une colonne d'Autrichiens attaque les lignes de Ste. Lucie; mais les Grisons maîtres des hauteurs font rouler sur eux des pierres

rassemblées à cet effet ; des arquebusiers cachés dans des fossés éclaircissent leurs rangs, et les obligent à se retirer. Sept-cents Prettigauviens se portent le 27 Mai sur Val saina, d'où ils tombent sur la cavalerie Espagnole campée hors de Coire, et la rejettent dans la ville avec perte de cinquante-deux hommes : ils lui enlèvent plusieurs chevaux, deux canons, beaucoup de mousquets, trois-cents bêtes à corne, et détruisent une partie des retranchemens de Molinara. Le 28 Mai, la garnison de Mayenfeld sort dans le dessein de brûler Jenins ; mais elle est chaudement repoussée par la compagnie Zuricoise de Verdmyller : le lendemain cette garnison forte de huit-cent-cinquante hommes capitule, sort de la ville avec ses armes, mais en y laissant le butin qu'elle avoit fait, prête serment de ne plus servir contre les Grisons, et évacue leur pays par le pas de Ste. Lucie ; quelques traîneurs, restés en arrière pour piller, sont tués par les femmes de Seevis ; et d'autres qui veulent brûler Trimmis, sont pris et fusillés par sentence du conseil de guerre. On trouva dans le château de Mayenfeld un gros canon, quelques fauconneaux et beaucoup de bled.

Il falloit encore prendre le château de Tieffencasten, avant que de porter sur

Coire toutes les forces des insurgés : en conséquence, le colonel Guler, avec son régiment et un corps de volontaires du Prettigäw, se loge le 6 Juin au pied de ce fort, tandis qu'une autre colonne y arrive par la vallée de Domlesch. La garnison, après quelques escarmouches, offre de se rendre aux mêmes conditions que celle de Mayenfeld. Guler, qui avait à peine sept-cents hommes, craignant que Baldiron ne l'attaque par derrière, se hâte de conclure la capitulation, et fait sortir du pays cette garnison, par la route de Chiavenne. Elle étoit de sept-cents hommes d'infanterie et de trente-cinq cavaliers, et ne manquoit ni de grain ni de vin, dont on trouva bonne provision dans le château. La veille de la capitulation, une forte division d'Espagnols et d'Autrichiens sort de Coire pour tenter de débloquer Tieffencasten, pénètre dans la vallée de Churvalden, après avoir enlevé le retranchement qui la fermoit, et arrive à l'ancien couvent : mais il étoit trop tard, et il fallut rebrousser avec précipitation.

C'est seulement le 11 Juin que le siège de Coire commence dans les règles, au retour de la colonne commandée par Guler. Les assiégés, au nombre de 2500 hommes, se fortifient par des lignes ; les Grisons se retranchent

retranchent de leur côté, arrêtent l'eau du seul moulin qui restoit à la ville, s'emparent d'un ouvrage avancé, d'où ils tirent jusques dans les rues, et mettent le feu à quelques maisons avec des raquettes enflammées. Alors l'Evêque, les Chanoines et les principaux magistrats s'adressent à Camille del Monte et à Baldiron, pour les prier de sauver la ville et de sortir du pays. Ils répondent d'abord, qu'ils ne traiteront jamais avec une poignée de paysans; ils objectent ensuite que tous les passages sont fermés; enfin ils consentent à demander aux assiégeans une suspension d'armes : ceux-ci répondent, que quand les troupes étrangères auront évacué le territoire Grison, ils consentiront à tout ce qui est juste et légitime; mais qu'avant tout il faut leur livrer Baldiron, cause de tous leurs maux. Ce général, craignant, avec raison, la vengeance des Prettigauviens, étoit tombé dans un tel abattement, qu'il refusoit toute nourriture, et qu'il ne cessoit de supplier l'Evêque, le Chapitre et le Sénat de s'intéresser à lui : après plusieurs affaires de postes toutes, favorables aux Grisons, et quelques conférences, il fut conclu le 16 Juin, que les troupes autrichiennes et espagnoles pourroient se retirer sur Chiavenne avec armes et bagage; que Baldi-

ron partiroit, en promettant, sous la garantie de l'Évêque et du Chapitre, de faire mettre en liberté les Grisons détenus dans les prisons d'Inspruck; que ses soldats payeroient toutes les dettes qu'ils avoient contractées pendant leur séjour à Coire, et qu'il leur seroit fourni vivres et sûreté jusqu'à la frontière. Six ôtages furent donnés de part et d'autre : dès le lendemain, la capitulation commença à s'exécuter et le fut fidèlement : les Espagnols, au nombre de 1500 fantassins et de 250 chevaux, partirent les premiers : environ 500 Allemands, la plupart du pays de Saltzbourg, sortirent par le pas de Ste. Lucie; tous s'engagèrent par serment à ne plus servir ni contre les Grisons, ni contre les six cantons, de Zurich, de Berne, de Bâle, de Schaffouse, de Glaris et d'Appenzel. Un grand nombre de blessés restèrent dans la ville, où ils furent traités avec beaucoup d'humanité jusqu'à leur rétablissement.

En sortant de Coire, Baldiron fut obligé de passer au milieu des rangs des braves Prettigauviens, qui portoient tous sur l'épaule ces terribles massues encore teintes du sang de leurs oppresseurs; et il ne remporta de cette expédition que la honte d'y avoir échoué, le remords de ses barbaries, et le surnom d'*Holoferne*, que les paysans

lui avoient donné à cause de son orgueil et de ses cruautés.

Tous les historiens Grisons imprimés ou manuscrits, dont on s'est servi pour rédiger ce fragment, s'accordent à dire, que leur pays fut délivré par une troupe qui ne passa jamais les 1400 hommes, dont 950 au plus étoient Prettigauviens, environ 150 des communes voisines de Mayenfeld, de l'Engadine, du Val de Munster, de Davos, de Schanfick, des quatre villages, &c. et 300 volontaires Suisses des cantons réformés, partagés en cinq compagnies, ayant pour officiers, Conrad Schuss, d'Appenzel, Joseph Verdmyller, Guillaume Stapfer, A. Steiner, de Zurich, Thomas Schmidt, Daniel Beld, Henri Tschudi, Gaspar Heer, de Glaris, George Dienast, de Bâle, &c. Cette petite armée fut désavouée dès sa formation par les diètes des Grisons et des Suisses; et quand elle entra en campagne, elle n'avoit que l'arme d'Hercule. Elle dut ses étonnans succès à la tactique alors usitée, d'essuier le premier feu sans bouger, et de fondre ensuite sur l'ennemi avec ces pesantes massues, qui maniées par des bras vigoureux, donnoient la mort à chaque coup : c'est une preuve de ce que peut un petit peuple réduit au désespoir, et de l'énergie que donne l'a-

mour de la liberté inné aux habitans des Alpes.

Le 27 Juin de la même année, les trois Ligues, malgré la faction Espagnole, qu'il fallut contenir par des démonstrations militaires, se lièrent par une nouvelle confédération, et convinrent de se défendre en commun, si on venoit les attaquer; et le 3 Juillet, ce pacte d'union fut solennellement confirmé et juré par toutes les communes des Grisons libres : ce ne fut cependant qu'après de nouveaux troubles et de nouveaux malheurs, dont il ne s'agit pas ici, que la *Ligue des X Jurisdictions* s'affranchit entièrement, en se rachetant de tous les droits de l'Autriche sur son territoire, pour la somme de 75 mille florins, une fois payés.

Il existe une liste de tous les braves Prettigauviens, qui versèrent leur sang pour soutenir l'indépendance de leur patrie dans cette petite mais mémorable guerre, au bas de laquelle une main Helvétique a tracé ces mots :

(*Manent ea facta nepotes.*)

P. B.

NOTICE BIOGRAPHIQUE,

sur le Doyen Muret.

(*Quique sui memores alios fecere merendo*).

Nous devons aux vertus, aux lumières, aux services d'un de nos plus dignes compatriotes, de conserver sa mémoire, en le plaçant sur la liste de ces hommes qui ont honoré le nom Vaudois. Jean-Louis Muret, fils de Pierre-Philibert Muret, membre du Conseil des XXIV de Morges, naquit dans cette ville le 7 avril 1715. Suivant la méthode de ce temps-là, il reçut une éducation fort sévère, soit à la maison, soit au collège de sa ville natale ; et n'oublia jamais que le 24 avril 1723, jour de l'exécution du fameux major Davel, le régent de sa classe fit ranger les écoliers sur une ligne, et leur appliqua à tous un vigoureux soufflet, pour qu'ils gardassent la mémoire de cet évènement. Cette rigidité lui fut cependant utile, en ce qu'elle dé-

veloppa chez lui dès l'enfance une fermeté peu commune, qui ne s'est jamais démentie : le trait suivant montre la force de son âme dans toute sa précocité. Etant allé à l'âge de huit ans dans le clocher de Morges, alors vieux et délabré, il y laissa sa cravate, et ne s'en apperçut qu'en se mettant au lit : certain d'être rudement châtié pour sa négligence, il attend que tout le monde soit endormi dans la maison ; il se lève et sort sans bruit ; puis, par un escalier très-mauvais, il se glisse dans le clocher, où, en tâtonnant, il retrouve l'objet qu'il y avoit égaré ; bravant ainsi tous les préjugés superstitieux, qui tiennent à la crainte de traverser un cimetière, d'y rencontrer des revenans, d'entrer à minuit dans l'église, etc. dont on repaissoit alors l'imagination crédule de l'enfance. Ses talens se manifestèrent également de très-bonne heure, puisqu'à cinq ans il savoit déjà l'orthographe française, et qu'à sept il possédoit parfaitement l'arithmétique commune. Il eut long-temps pour précepteur M. Main, homme versé dans les mathématiques, qui cultiva avec succès le rare talent de son élève pour ce genre de connoissances. Muret avoit une telle aptitude au calcul, qu'introduit fort jeune dans

l'Académie de Lausanne, il ne tarda pas à surpasser les plus âgés de ses camarades, et à résoudre de tête des problêmes d'algèbre, insolubles pour eux la plume à la main : mais d'après un préjugé alors très-enraciné, qui regardoit l'étude des sciences exactes comme dangereuse, ses parens l'engagèrent à quitter les mathématiques ; alors il tourna l'activité de son esprit sur d'autres objets, et remporta toujours les premiers prix dans les divers examens. A peine entré en belles-lettres, notre jeune Etudiant fit pour son usage une traduction d'Horace, de plusieurs chants de Virgile, et de quelques traités de Cicéron. Rien n'égalait son émulation que son infatigable diligence : à l'étude du latin, il joignit bientôt celle du grec ; et la poussa si rapidement, que dès sa première année de philosophie, il lisoit avec facilité Plutarque, les dialogues de Platon, Hesiode et Homère : plus il étudioit, plus l'étude lui devenoit aisée ; ainsi apprendre l'hébreu fut un jeu pour Muret : il ne faisoit que commencer ses cours de Théologie, qu'il se servoit d'une bible hébraïque sans points, qu'il entendoit les passages syriaques et caldaïques qu'on y rencontre, et qu'il interprêtoit les scènes puniques du Pœnulus de Plaute,

seuls fragmens de la langue Carthaginoise qui nous soient parvenus. Il compila avec grand soin une concordance manuscrite, qu'il employoit au lieu des concordances imprimées, dont il n'étoit pas content : travail qui lui valut une connoissance approfondie de l'écriture sainte, dont il fit dans la suite un si bel usage dans ses prédications. Les langues étrangères ne l'empêchèrent point de donner une attention particulière à sa langue maternelle, qu'il étudia en grammairien et en littérateur ; aussi s'exprimoit-il en français avec autant de pureté que d'élégance et de précision.

Dans les thèses publiques que l'Académie de Lausanne faisoit alors soutenir, il se distinguoit également par son érudition, par sa présence d'esprit, et par sa facilité à simplifier et à résoudre les questions les plus compliquées. On se rappelle encore, que dans une de ces disputes savantes, un étudiant Hongrais nommé Tschapozchedi, d'une taille démesurée et d'une voix de Stentor, ayant cru terrasser sans peine notre Muret, dont il méprisoit la petite stature, trouva en lui un antagoniste tel, qu'il dit en terminant l'exercice : ce jeune homme a autant de savoir que de génie. (*Juvenis iste est æque sagax et doctus*).

Après avoir fourni d'une manière aussi brillante sa carrière académique, Muret auroit pu aspirer aux plus beaux succès dans le monde littéraire, s'il n'eût préféré à la gloire que donnent les sciences, la pratique des vertus modestes et paisibles du bon Citoyen et du pasteur chrétien; il reçut donc l'imposition des mains en 1740, et exerça successivement son ministère comme suffragant, à Berne, à Orbe, à Grandson, à Corsier : en août 1747, il devint diacre à Vevey; puis dix ans après, premier Pasteur de cette ville; place qu'il a desservie jusqu'à sa mort d'une manière aussi active qu'édifiante. Son genre de prédication étoit simple, clair, fort de choses, de preuves et de méthode. Il négligeoit l'éloquence des mots et des phrases, parce qu'il n'en avoit nul besoin : sa Logique serrée le dispensoit de recourir aux ressources de la Rhétorique; et dans ce temps, où l'on fréquentoit encore les Temples pour s'instruire et pour devenir meilleur, et non pour avoir les oreilles agréablement frappées par la pompe du style et le luxe des images, il fit beaucoup de fruit et fut estimé, moins comme un orateur à la mode, que comme un prédicateur vraiment apostolique. En avançant en âge,

sa mémoire, qui ne retenoit plus que les choses, se refusa à apprendre ses sermons mot à mot, et il ne prêcha plus que sur des analyses : c'est alors qu'il fit voir tous les avantages tant d'un esprit juste, que d'une suite d'études bien faites. Plusieurs personnes encore en vie, qui se rappellent sa manière, attesteront qu'il étoit parfaitement maître de son sujet et de ses expressions, qu'il ne divaguoit jamais par des écarts d'imagination, qu'il développoit tout ce que sa matière avoit d'essentiel avec autant d'ordre que de netteté ; et qu'après l'avoir entendu, on croyoit que tout ce qu'il sortoit de dire avoit été écrit et appris avec le plus grand soin, tandis qu'il n'étoit que médité et quelquefois improvisé. Sa facilité fut telle, que se trouvant dans une église dont le Pasteur se trouva mal après avoir commencé son discours, il monta en chaire, continua son sermon sur le même texte et le même plan, et satisfit pleinement son auditoire.

Muret mérita et obtint toute la confiance du corps ecclésiastique dont il étoit membre, et ses confrères le lui témoignèrent en l'élisant, à trois époques différentes, Doyen de la classe (Synode) de Lausanne et Vevey ; place délicate, qu'il

remplit comme on devoit l'attendre de son zèle et de sa sagesse, et qui lui fournit l'occasion de rendre des services réels soit à l'église, soit au clergé. Sa paroisse sur-tout n'a point oublié, qu'il fut pendant quarante et neuf ans Pasteur exemplaire dans sa vie publique et privée, tout-à-la-fois bon époux, père tendre, maître facile, ami chaud et collègue affectionné de tous ceux qui partageoient ses travaux: joignant la pratique des vertus évangeliques à la lumière de l'instruction, le pauvre trouvoit en lui un appui, l'affligé un consolateur, et les familles divisées un médiateur d'un esprit conciliant: toujours prêt à donner de prudens conseils, à prendre la plume ou à employer son crédit en faveur de l'indigent, du foible et de l'opprimé, il ne négligeoit aucun moyen de procurer le bien, et il réussissoit souvent. Ennemi déclaré de toute injustice, de toute vexation, de tout abus de pouvoir, il s'y opposoit avec une inflexible fermeté, et déployoit alors une énergie vraiment républicaine, qui dut sans doute lui faire quelques ennemis, mais qui lui valut l'estime de tous les gens impartiaux. Entre plusieurs traits qui le caractérisent sous ce rapport, nous citerons les deux sui-

vans. Des villageois, accusés de dévastation dans les propriétés d'un voisin puissant, sont condamnés par le tribunal inférieur: le tribunal supérieur confirme la sentence. Soudain Muret, après avoir examiné les localités du théâtre du délit, rédige un exposé des faits, prouve que du lieu d'où les témoins prétendent, dans leur déposition, avoir vu commettre l'attentat, il étoit impossible de découvrir l'endroit ravagé; fait annuller une sentence infâmante, et sauve une famille innocente et malheureuse. Une femme est trouvée noyée; on y voit un suicide, et le cadavre va être traité avec toute la rigueur de nos loix gothiques, c'est-à-dire, traîné sur la claye: Muret vole à Lausanne, obtient du baillif la sépulture ordinaire, adresse au Gouvernement un mémoire lumineux, dans lequel il démontre qu'il est presque impossible en pareil cas de vérifier une accusation de suicide, quand il n'y a pas de témoins oculaires; et porte ainsi les premiers coups à une jurisprudence barbare, puisqu'il obtient un mandat souverain, qui ordonne de prendre soin sur-le-champ des personnes noyées, sans attendre les longues formalités de la justice. Ce qu'il y avoit de remarquable, c'est que ce fut

presque toujours pour des inconnus, que cet homme juste se mit en avant; qu'il n'étoit mû par aucun intérêt personnel; et que s'il agissoit ainsi, c'étoit uniquement l'impulsion de la rectitude d'un caractère qui ne fléchit jamais devant l'arbitraire, qui combattit à outrance contre les mauvaises loix, et qui lui faisoit écrire à un des chefs de l'Etat, auquel il avoit à révéler des vérités sévères: " tout le » monde sent les choses plus ou moins » vivement: les gens foibles n'osent les » exprimer; les ames basses prennent la » voie de l'anonime; un citoyen vertueux, » qui n'a que des intentions droites, ne » craint pas de se nommer".... Comme Muret étoit né avec tous les talens d'un jurisconculte et même d'un homme d'état, et qu'il jouissoit de la confiance publique, il exerça souvent à Vevey les fonctions de Juge-de-paix, long-temps avant cette utile institution, conciliant les parties, terminant les procès, assistant de ses lumières ceux dont il connoissoit le bon droit, et composant pour eux des mémoires qui faisoient perdre des causes aux meilleurs avocats de son temps: aussi eut-il plusieurs fois la précieuse satisfaction de faire réparer des torts, de prévenir des injustices, et de sauver de

l'opprobre ou de la ruine des gens condamnés à la légère.

Ayant lui-même fait d'excellentes études, et en éprouvant journellement l'utilité, Muret sentoit intimément le besoin de perfectionner l'éducation à Vevey, où l'esprit de commerce étoit peu favorable aux Muses: il chercha donc à réformer le collège de cette ville, et sur-tout à le faire fréquenter; il rédigea des plans d'amélioration: mais ce n'a été qu'après sa mort, que la réforme qu'il avoit desirée et sollicitée a pu s'opérer, et que ce collège est devenu un modèle d'instruction publique. On lui doit, dit-on, la légende des médailles données aux écoliers pour prix d'émulation. La ville de Vevey a pour armes un W, et il l'entoura de ces trois mots latins, *Virtus innexa vero* (la vertu est inséparable de la vérité), devise ingénieuse, parfaitement analogue à la trempe du caractère de son auteur.

Son zèle pour le bien public ne se bornoit point aux utiles fonctions de son ministère, il trouvoit encore le temps de s'occuper de tout ce qui tenoit à la prospérité de sa patrie. La Société économique de Berne, dont le nom seul rappelle les éminens services; cette Société qui donna l'éveil à l'Europe sur le perfectionnement

de l'agriculture, et qui s'associa tant d'hommes respectables, soit étrangers, soit nationaux, ayant en 1762 invité les gens éclairés du Canton à former des sociétés correspondantes, Muret contribua plus que tout autre à établir celle de Vevey, dont il fut le secrétaire. Sa correspondance avec la Société-mère devint alors très-active : six ans après il fut reçu au nombre de ses membres, et partagea cet honneur avec plusieurs Vaudois, tels que les deux Bertrand (Jean et Elie), Benjamin Carrard, Seigneux de Correvon, Tissot, Reverdil, Loys de Chesaux, membre de l'Académie des sciences de Paris; le Pasteur Genevois, de la société Royale de Londres; et quelques autres de ses compatriotes, dont les travaux ont été souvent couronnés.

Bientôt Muret entra en lice sur les questions proposées, et les recueils imprimés de la Société économique conservent trois mémoires de lui.

I. Une lettre sur le perfectionnement de l'agriculture, qui sans être fort longue, offre de sages apperçus et quelques idées neuves à cette époque (1762).

II. Un Mémoire sur l'état de la population dans le Pays-de-Vaud, qui fut couronné en 1766, et valut à l'auteur une

médaille d'or du poids de vingt ducats, avec la devise CIVI OPTIMO. Ce Mémoire, plein de vues saines, de vérités hardies et de résultats lumineux, est, ainsi que les treize tables qui l'accompagnent, un chef-d'œuvre de recherches, de patience et de calcul. La palme fut disputée à Muret par Loys de Chesaux, dont le travail, plus vague, peu détaillé, et basé sur un plan moins régulier et moins approprié à la Suisse, obtint l'accessit.

III. Un Mémoire sur cette question : *Quel est dans le Canton* (de Berne) *le prix des grains le plus avantageux* ? 1767. L'auteur y porte le même esprit de méthode et de philantropie que dans le précédent, et s'y montre aussi bon agriculteur que bon calculateur. Les tables de comparaison qui servent de preuve à son système, sont rédigées avec un ordre et des détails remarquables : ce Mémoire obtint la médaille d'accessit; le premier prix ayant été accordé à l'ouvrage de M. Pagan de Nidau, qui l'emportoit sur celui de Muret, mais qui cependant ne l'effaçoit pas.

Le goût pour le calcul n'abandonna jamais Muret, puisque sans en faire sa principale occupation, il s'amusoit à l'âge de soixante et dix ans à résoudre des

problêmes d'algèbre à quatre inconnues, dont quelques-unes étoient élevées à la troisième puissance. Il dressa dans ses loisirs une théorie des viagers, fondée sur des tables de probabilités tirées du terme moyen de la vie humaine, qui indiquoient les opérations et les chances les plus avantageuses, soit au prêteur, soit à l'emprunteur..... tables dont une copie, communiquée à Buffon, fixa singulièrement son attention par la sagacité dont elles portoient l'empreinte.

Avide de puiser aux bonnes sources, Muret eut un commerce de lettres avec plusieurs savans, dont les travaux étoient analogues aux siens. Il soutint une correspondance intéressante avec le grand Haller, sur la Physiologie et l'Histoire naturelle; avec Engel, sur l'économie rurale; avec Charles Bonnet, sur la Palingénésie et sur les organes de la mémoire; avec le Brigand sur l'origine des langues; avec Court de Gébelin, sur le patois Vaudois, dont il lui fournit un petit glossaire, pour en démontrer la descendance celtique; avec Necker, sur les impôts et notamment sur la ferme des sels. Ces hommes célèbres profitèrent souvent des lumières et des observations de Muret, et quelques-uns d'entr'eux en parlent dans

leurs ouvrages avec estime et reconnoissance. Voici le jugement qu'en porte Sinner de Berne, dans son excellent voyage historique et littéraire de la Suisse occidentale. (Tome II, lettre X^e.) " Les
" hommes savans et laborieux, qui em-
" ploient leurs veilles à des recherches
" utiles, méritent bien que leurs noms
" passent à la postérité. On doit mettre
" dans ce nombre M. Muret, Pasteur à
" Vevey..... Ce savant ecclésiastique,
" marchant sur les traces des Parcieux,
" des Buffon, des Kerseboom, des Suss-
" milch, a comparé ensemble les régis-
" tres baptistères de 43 paroisses du
" Pays-de-Vaud. Il a fait la même opé-
" ration sur les régistres mortuaires: ses
" résultats sont contenus dans des tables
" détaillées; il en a joint d'autres ser-
" vant de tables de comparaison, tirées
" des ouvrages qui ont paru au sujet de
" la population de quelques villes et pro-
" vinces de la France, de l'Angleterre,
" de la Hollande, de l'Allemagne. Il
" résulte de la comparaison de toutes
" ces tables, que le Pays-de-Vaud et
" ses habitans ont sur d'autres nations
" l'avantage d'une durée plus grande de
" la vie, et que conséquemment la po-
" pulation augmenteroit annuellement, si

„ des causes morales, dont l'auteur a
„ rendu compte, et dont les émigrations
„ sont la plus considérable, ne s'oppo-
„ soient aux bienfaits d'un climat heu-
„ reux".

Quoique ecclésiastique, Muret connoissoit à fond notre jurisprudence criminelle; il en sentoit vivement l'incohérence, les défauts et les dangers. Il ne cessoit de proclamer le besoin d'une prompte réforme: il s'en expliqua avec chaleur à plusieurs personnages marquans, qui, s'ils n'adoptèrent pas ses idées, rendirent toujours justice à sa mâle franchise et à ses intentions patriotiques. Le fragment suivant d'une lettre à l'un des premiers magistrats de Berne, apprendra à mieux connoître celui qui l'écrivoit: " Je
„ vous avoue, monseigneur! que je ne
„ puis que gémir sur l'imperfection de
„ notre procédure criminelle: si l'on m'at-
„ taque pour deux écus, je puis consul-
„ ter, prendre un avocat; je vois tou-
„ tes les pièces; j'en ai copie; je prends
„ du temps pour répondre.... M'attaque-t-
„ on pour un crime qui conduit à l'écha-
„ faud? plus de conseil; plus d'avocat;
„ je suis livré à moi-même: on peut
„ ourdir contre moi une trame dans les
„ ténèbres; et ce secret qu'on garde ici,

„ en France, et par-tout, excepté en
„ Angleterre, est la chose du monde la
„ plus fatale à l'innocence. Je voudrois
„ avoir le loisir d'étendre ces réflexions,
„ et de citer à V. Exe. non-seulement
„ des cas possibles, mais des cas même
„ que j'ai vus : il est certain qu'il y a
„ grande nécessité d'une réforme dans
„ nos loix". Il tenta aussi, par divers Mémoires, de faire abolir la traite foraine, de modérer le tarif des péages, de contenir dans des bornes plus équitables les prétentions du fisc, etc.

En vrai républicain, Muret rapportoit donc toutes ses idées au bien de son pays, qu'il cherchoit sans relâche à éclairer sur ses vrais intérêts. Rédiger un catéchisme d'agriculture, simple et fondé sur l'expérience.... ouvrir des dépôts, où le cultivateur pût se procurer les graines des plantes céréales et des graminées nouvellement découvertes, à condition de les rendre en nature après la récolte,... établir une sorte de banque, où le paysan pauvre et laborieux trouvât facilement les avances nécessaires.... rendre les Almanachs populaires plus utiles, en les purgeant des charlataneries astrologiques, et en y insérant les découvertes et les procédés d'une agriculture perfectionnée.....

Tels étoient ses plans favoris, dont quelques-uns se sont déjà réalisés, et d'autres ne tarderont pas à l'être. Il vouloit aussi amener dans le Canton l'uniformité des poids et des mesures, et il commença un travail sur cet objet plus important qu'on ne le croit : il procura dans plusieurs Communes la culture du mûrier blanc, et prouva par l'expérience qu'on pouvoit élever des vers à soie sur les bords du Léman et en tirer un parti avantageux.

La fin de son honorable vie fut semée d'infirmités, qui tenoient à sa constitution; étant d'une taille courte et d'une complexion très-replette, il fut menacé tour-à-tour d'apoplexie et d'hydropisie : peu-à-peu sa vue s'affoiblit, ainsi que son ouïe; et dans ses dernières années, l'activité de son ame, qui tendoit toujours à se déployer, n'étant plus secondée que par des sens usés et des organes appesantis, il tomboit fréquemment dans une espèce de rêverie inquiète, très-pénible, et pour lui-même et pour ceux que le soignoient.... rêverie qui, comme une nouvelle preuve de son caractère, portoit presque toujours sur son horreur de l'oppression et son amour pour la justice. Mais ensuite ces sombres nuages se dissipoient, et ce respectable vieillard, orné de ses cheveux

blancs, qui sont la couronne de l'homme de bien, revenoit à ses conversations de préférence sur l'immortalité de l'ame et les grandes vérités de la religion. La maladie et la vieillesse l'emportèrent enfin sur les ressources de la nature et les secours de l'art. Muret termina son utile carrière le 4 mars 1796, à l'âge de 81 ans, et passa dans ce monde meilleur que sa foi attendoit, pour y recevoir l'éternelle récompense de l'homme juste et du bon chrétien.

P. B.

ESSAI

sur la nécessité de reprendre en Suisse les mœurs et le goût de la campagne.

Lû le 4 juin 1794, dans l'assemblée publique de la Société Helvétique à Olten.

Non alia magis est libera et vitio carens,
Ritusque melior vita quæ priscos colat,
Quam, quæ relictis mœnibus montes amat.
SENECA IN HIPPOLITO.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT!

TRÈS-HONORÉS PÈRES!

Chers Amis, Frères et Compatriotes!

LES *Etats se conservent par les mêmes moyens qui les ont fondés....* Rien de plus vrai, soit en morale, soit en politique, que cette maxime de Saluste; et s'il est un pays auquel elle doive s'appliquer pratiquement, c'est la Suisse, no-

tre chère et commune Patrie. Qui est-ce qui a jeté les fondemens du Corps Helvétique ? qui est-ce qui a formé et défendu le berceau de notre indépendance?... Des hommes de la campagne.... les habitans de ces trois Cantons dans lesquels il n'y a point de villes : il se trouvoit, il est vrai, quelques nobles de race, parmi tous ces nobles de cœur; mais ces gentilshommes étoient attachés à la vie agricole ou pastorale; Arnold de Melchthal conduisoit la charrue dont son père tenoit les cornes, lorsque les soldats de Landenberg vinrent enlever les bœufs qui la traînoient; et le sauveur de la Suisse à Sempach, l'immortel Winkelried, quoique Chevalier, n'étoit au fond qu'un berger des montagnes d'Underwald, qui tour-à-tour soignoit son troupeau, ou cultivoit son petit domaine.

Je pense donc, que c'est l'attachement à la vie de la campagne qui a cimenté la base de notre confédération ; et que puisque ce goût national s'est peu-à-peu affoibli parmi nous, il est urgent, indispensable même d'y revenir : daignez donc, chers frères et compatriotes ! daignez écouter sans prévention défavorable quelques réflexions dont la franchise et la simplicité feront tout l'ornement : elles porteront,

porteront, et sur les causes qui ont insensiblement diminué parmi nous l'amour de la vie champêtre, et sur les avantages qui résulteront du retour à ce goût de nos respectables ancêtres.

Je ne m'adresse pas aux habitans des champs : ils sont là où ils doivent être, et font ce qu'ils doivent faire ; ils méritent le nom de bons et vrais Suisses, parce qu'en eux est la force, la prospérité, j'ai presque dit la gloire de la Patrie : mais je parle aux habitans des villes.... des villes que je ne veux point rendre désertes, puisqu'elles doivent rester le siège de nos magistrats, de notre commerce, de nos manufactures, de nos académies ; mais que je desirerois voir peuplées d'hommes qui conservassent les goûts et les mœurs de la campagne, et qui allassent souvent dans les champs, hors de l'atmosphère lourd et malfaisant des grandes sociétés, pour s'y purifier et s'y rafraîchir moralement ; comme à la fin d'un jour brûlant d'été, le voyageur couvert de sueur et de poussière se jette dans l'onde pure de nos lacs ou de nos ruisseaux.

Je trouve la première source du dégoût pour la campagne dans le goût du commerce, qui exige de plus grands ras-

semblemens d'hommes que les travaux de l'agriculture. Je ne viens point ici, tant s'en faut, dénigrer ou proscrire le commerce, source de la prospérité vraie ou apparente de plusieurs de nos villes: il est absolument nécessaire de le protéger et de le conserver dans les lieux où il est établi; et tout bon citoyen honorera la classe d'hommes qui l'exercent dans notre Patrie, dont la plupart se font estimer par leur intégrité, et chérir pour leur bienfaisance: mais il me semble que les comptoirs, les fabriques et les atteliers se sont un peu trop peuplés aux dépens de la campagne; que par-tout où il reste encore des landes à défricher, des marais à dessécher; des champs à rendre d'un meilleur rapport, l'agrandissement des villes est moins un besoin qu'un luxe, et que quiconque se défait du domaine qu'ont cultivé ses pères, pour aller grossir le nombre des commerçans, court grand risque de sacrifier le certain à l'incertain, parce qu'il se défait de la plus sûre hypothèque de son héritage, l'hypothèque de la nature.

J'ajouterai que, quand les villes s'agrandissent trop, elles courent un double danger politique, sur-tout dans de petits états fédérés comme ceux du Corps Hel-

tique.... C'est d'abord la perte de la lance proportionnelle dans laquelle elles ivent se soutenir avec les campagnes, i forment le domaine et assurent la bsistance de la Métropole. (1) C'est suite le risque, en multipliant la quanté des habitans, de voir les étrangers ire la loi aux anciens bourgeois descenans des fondateurs et des défenseurs de République.... Car il est de fait, que si ne ville se remplit d'ouvriers des arts u luxe, et que ces branches de luxe iennent à languir ou à tomber, ces ouriers surabondans forceront le propriéaire à les nourrir.... L'on n'a que trop exemples propres à justifier cette asserion; et l'on ne tardera pas à voir de ouvelles preuves du danger de rendre les illes trop peuplées, et de laisser les trangers l'emporter en nombre sur les itoyens.

La seconde cause du vice que je comats existe dans la manie des fonds étrangers, qui depuis un demi-siècle a beaucoup travaillé et appauvri la Suisse: sans doute qu'il étoit attraiant de convertir des champs, des vignes, des pâturages, en billets qui rendoient, sans aucun travail, un intérêt souvent double des produits annuels de l'agriculture; mais l'évènement n'a

que trop justifié les craintes de nos vieillards, qui ont toujours blâmé, chez ceux du moins qui ne sont pas négocians, cette manière de faire valoir si périlleusement son argent ; la taxant, avec trop de sévérité peut-être, d'égoïsmé et de cupidité blâmable. En effet, n'éprouve-t-on pas des réductions ruineuses dans l'intérêt, dans le capital, dans le mode de perception? N'est-ce pas un argent qui ne rentrera jamais dans les mains dont il est sorti? Ainsi toutes ces manœuvres financières, que nous serions trop heureux de n'avoir jamais connues, ont tourné en dernier résultat au détriment d'une foule de familles, et par conséquent de la Suisse, qui n'est au fond qu'une grande famille. Elles ont enlevé en plusieurs endroits aux paysans la ressource de ces emprunts honnêtes et sûrs, également utiles aux créanciers et aux débiteurs, qui auroient secondé l'agriculture et gardé le numéraire dans le pays.... Elles ont, par un renversement fatal, substitué au véritable amour de la patrie un attachement exclusif aux Etats étrangers dont on retire ces rentes, et rendu leur prospérité préférable à celle de sa propre nation, aux yeux de quiconque a placé ses fonds hors de son pays natal: de ma-

nière qu'un Suisse, oubliant qu'il est Suisse, devient par-là Anglais, Allemand ou Français, suivant que sa fortune est dans les banques de Londres, de Vienne ou de Paris.... Elles ont multiplié le nombre des personnes sans propriété foncière, qu'une avidité mal entendue, puisque l'expérience n'en a pas justifié les calculs, a rendues, après la vente de leurs domaines pour en placer la valeur dans les fonds étrangers, semblables à l'homme de la fable, qui *tua la poule aux œufs d'or.*

Heureux si cette leçon, toute chère qu'elle est, nous ramenoit à la source de la vraie opulence.... à la campagne. O Helvétien! ce sont ici les paroles du digne compatriote qui présidoit cette Société il y a quatorze ans (M. de Graffenried de Burgistein), " O Helvétien! » qu'un faux intérêt ne fascine pas tes » yeux, pour négliger ce qui est comme » le garant de la liberté, et qui de plus » peut devenir la source des richesses » qui semblent allumer tes desirs. Celui-» là est vraiment riche, qui possède les » choses dont la nature a besoin et qui » s'en contente; l'or et l'argent ne sont » pas un bien par eux-mêmes; ce qui » peut tout ensemble conserver la vie, » la rendre agréable et indépendante,

„ c'est la terre qui nous nourrit." (2) (*Mémoire de la Société économique de Berne*, 1762, *première partie*).

Une dernière cause est l'*attrait des villes pour les jeunes gens des campagnes*, qui jugent sur les apparences: ce luxe qui embellit les cités.... les plaisirs vantés qu'on y goûte.... cet air de bonheur qui s'y montre.... n'engagent que trop de personnes à déserter le hameau natal pour venir vivre en citadin, dans l'oisiveté, la mollesse et l'immoralité qui en est la suite. Les insensés! ils ont cru que le tapis verd, autour duquel ils perdent le quart de leur journée, étoit plus beau que le tapis nourricier de leurs fertiles prairies.... ils ont préféré les chemins étroits et sablés des promenades alignées à la mousse fraîche des vastes forêts.... Ils ont cru que l'homme augmentoit sa valeur foncière en proportion qu'il étoit moins agreste, plus poli, mieux vêtu; comme si des révérences bien faites ou des habits bien coupés caractérisoient le solide mérite.

Je devrois ajouter, que l'éducation qu'on donne à la plupart des enfans des villes contribue, plus qu'on ne le pense, à les dégoûter de la campagne. Que leur apprend-on en effet? plus à être aimables

qu'à être utiles, plus à plaire qu'à travailler, plus à savoir vivre qu'à bien vivre. Que cherche-t-on à leur donner? moins des mœurs que des manières, moins des vertus que des talens, moins de l'énergie que de l'urbanité: s'ils habitoient les champs ou qu'on les y conduisît souvent, ils en verroient, ils en suivroient les travaux; ils en contracteroient le goût et l'habitude: ils y participeroient selon leurs forces; ils recueilleroient avec transport en automne ce qu'ils auroient semé au printemps, et ils s'attacheroient ainsi à la grande nourrice: mais en ville, à peine savent-ils le temps des semailles et des moissons; ils ignorent les procédés les plus simples et les plus communs de l'économie rurale; ils ne seroient pas capables de faire croître un épi.... Aussi le jeune paysan de leur âge qui vient de planter un quarré de pomme de terre, me semble plus aimable qu'eux avec toutes leurs gentillesses, parce qu'il est plus utile. „ Ah! s'il est une nation, „ dit le même Bernois que j'ai déja cité, „ s'il est une nation dans le monde qui „ dût se vouer préférablement à l'agri- „ culture, ce sont les Suisses: la nature „ leur a donné un corps robuste et un „ esprit patient et courageux; l'agricul-

» ture faisoit jadis leur objet principal : » temps heureux où l'innocence des » mœurs, la santé et la force du corps, » jointes à une valeur peu commune, » formoient leur caractère distinctif! Mais » que ce caractère est détérioré, depuis » que cet art nourricier est tombé en » décadence, depuis que la mollesse et » une fausse délicatesse sont parvenues à » dégrader la charrue, que les dictateurs » Romains honoroient de leurs propres » mains! Période funeste, dont les influen- » ces sur nos mœurs ont été si for- » tes, qu'en plusieurs endroits de la » *Suisse même, on ne trouve plus de* » *Suisses*".

Que résulte-t-il de ces causes? que le goût de la vie rustique s'éteint de jour en jour chez une nombreuse classe d'hommes; que les habitans des villes qui avoient des métairies, les ont vendues ou n'y résident jamais; et que le caractère national en est sensiblement altéré.... Altération visible dans nos métropoles, où l'on remarque trop souvent, sur-tout chez les jeunes gens, la fureur du jeu, le besoin d'intriguer dans tous les genres, l'habitude de persiffler tout honnête homme qui veut parler mœurs ou raison; et la nécessité de multiplier, de varier ses

amusemens, parce qu'étranger à soi-même, on craint de se trouver seul à seul avec ses réflexions. Que sont-ils devenus ces siècles fortunés, où en Suisse comme chez les anciens Romains, on alloit chercher dans une simple métairie le preud'homme élû pour présider les conseils, et le général choisi pour commander les armées; où le gentilhomme, plus fier du domaine que du château de ses pères, étoit le meilleur de ses fermiers.... où les couvents et les abbayes s'entouroient de défrichemens opérés par des religieux cultivateurs.... où le citadin devenu riche, se hâtoit d'acheter une ferme pour s'y établir à demeure; ou du moins pour y passer la belle saison, non dans une oisiveté fastueuse, mais au milieu de ces occupations rustiques, qui rendent les jours si courts par les divers travaux qui les partagent, et les nuits si douces par les charmes d'un sommeil exempt des rêves orageux de la cupidité et de l'ambition.... où presque chaque magistrat avoit une maison des champs dans laquelle il se retiroit, toutes les fois que les soins de l'Etat lui en laissoient la liberté, pour se délasser des pénibles travaux de la société au sein de la nature? Je crois même que c'est au besoin de vivre

à la campagne, qu'il faut attribuer, dans quelques-unes de nos Républiques, ces régences partagées en deux sections, dont une seule alternativement obligée de rester en ville pour vaquer au soin du gouvernement, procure à l'autre le loisir d'habiter les champs une partie de l'année.

Il doit donc vous paroître comme à moi, chers frères et amis! qu'il seroit prudent et sage de reprendre ce goût qui caractérisoit nos pères, de le donner avec soin à nos enfans, de mettre une partie de nos biens en fonds de terre; et si l'on est forcé par ses emplois, son commerce, ses occupations habituelles, à vivre dans les villes, de prendre au moins chaque année quelques semaines de la belle saison, pour les passer en famille aux champs. Je ne parlerai point des avantages physiques qui résultent de la vie champêtre pour la santé, quoiqu'ils soient incontestables et qu'ils méritent d'être pris en considération; je ne veux vous entretenir que des avantages moraux.

Il est indubitable que la vie campagnarde fait aimer sa patrie plus qu'aucun autre pays. Tout possesseur d'un bien fond tient par une profonde racine à sa

terre natale ; il suffit quelquefois d'être propriétaire et cultivateur de cinq ou six arpens, pour y être plus attaché que par des millions : le rentier voit sa patrie dans son porte-feuille ; le négociant, l'artiste transporte aisément son industrie d'une contrée dans une autre ; mais le propriétaire est intimément lié à ses fonds par des rapports naturels, qui l'associent aux divers produits de ses domaines, qui varient ses plaisirs à chaque saison, qui trompent rarement en automne les espérances du printemps, et qui du moins dédommagent l'année qui suit des rigueurs de l'année précédente : sans faire tort à la valeur personnelle des individus, on a toujours cru, et l'expérience confirme cette opinion, qu'un peuple de propriétaires, d'agriculteurs, de bergers, défendra avec plus d'énergie sa patrie attaquée, qu'un peuple voué aux spéculations du commerce, aux entreprises financières et aux travaux des arts du luxe.... L'un combattra pour le sol qui lui appartient, l'autre pour des biens qu'il peut aisément transporter ou retrouver ailleurs : de plus, toutes choses égales, des hommes habitués à diriger le soc, à manier la hache, à lutter contre les rigueurs des saisons, le courroux des élémens et les

obstacles qu'offre souvent un terrein ingrat et rebelle quand on le soumet à la culture, de tels hommes, dis-je, se serviront mieux des armes et supporteront mieux les fatigues militaires, que des hommes qui ne tiennent que la navette du tisserand, la lime de l'horlorger, ou la plume du calculateur.

L'amour de la vie champêtre tient en second lieu de très-près aux bonnes mœurs : j'en appelle aux observateurs.... qu'ils nous disent où l'empire des mœurs est le mieux établi et le plus respecté, dans les cités ou dans les campagnes, sur-tout dans celles qui n'ont ni fabriques dans leur sein, ni ville dans leur voisinage, ni frontière à leur proximité ? Or les mœurs sont le Palladium de notre patrie, sa meilleure armée, sa plus sûre forteresse. On fait des conquêtes par les armes, mais on conserve les Etats par les mœurs : les loix sont la vie du corps social ; mais les mœurs en font la santé.... Que sert la vie sans la santé ? Que servent les loix sans les mœurs ? Une nation corrompue a deux genres d'ennemis à redouter, ceux du dehors et ceux du dedans ; et ces derniers sont ce manque de mœurs, ces délices d'une vie molle et voluptueuse, ce luxe que Lucain, dans

sa Pharsale, appelle *plus destructeur que les armes* : tandis qu'une nation qui a conservé une saine moralité, n'a à craindre que les ennemis du dehors. C'est moins la force des armes que le défaut de mœurs qui a renversé les anciennes Républiques : Rome, qui étoit agricole, subsita plus long-temps que Carthage, qui étoit commerçante, parce que la première garda plus long-temps l'honnêteté et la simplicité des mœurs que la seconde, à qui son luxe et ses richesses furent pour le moins aussi funestes que les légions du Tibre.... Il est donc essentiel de conserver, ou pour mieux dire de rétablir les mœurs de nos pères, et la campagne y est bien plus propre que les villes, où le choc des passions, qui fermentent d'autant plus, qu'il y a un plus grand nombre d'individus rassemblés.... la cupidité qui s'agite en tout sens pour accumuler cet or trop souvent corrupteur de ses maîtres.... la préférence que tant de gens donnent hautement à leurs intérêts individuels sur l'intérêt général de la société, annoncent la chûte, ou du moins la décadence des mœurs.... Rien de plus vrai que ce que dit à cet égard un des membres dont notre Société Helvétique peut faire gloire, l'historien de sa patrie, Müller

de Schaffouse : " Il y a une grande
» différence, entre un peuple qui cherche
» son opulence dans l'agriculture, et ce-
» lui qui la cherche par les moyens de
» la cupidité ; l'agriculture maintient des
» ames saines et des corps robustes dans
» les mœurs domestiques et nationales ;
» elle conserve une aisance à-peu-près
» égale entre tous les membres du corps
» social, et n'assure une plus grande
» portion de bonheur qu'aux plus labo-
» rieux : la soif de l'or au contraire en-
» richit promptement les individus les
» moins estimables d'une nation, et la
» patrie se trouve bientôt inondée de
» tous les fléaux qu'enfantent l'inégalité
» et le superflu." (3) Encore une fois, ayons des mœurs, si nous voulons subsister.... *Avant nous*, comme disoit Ciceron, *les bonnes mœurs formoient les grands hommes, et les grands hommes maintenoient les bonnes mœurs*.... Heureusement que nous ne sommes point encore dans le cas d'ajouter avec lui : " Notre siècle ayant reçu la république
» comme une belle peinture que le temps
» avoit presqu'effacée, non-seulement il
» a négligé de renouveler ses anciennes
» couleurs, mais il n'a pas même eu soin
» d'en conserver les premiers traits." (*De Republicâ, lib.* 5.)

Je sais qu'il y a des hommes profondément immoraux parmi les habitans de la campagne, comme je sais que parmi ceux des villes il y a des hommes marqués au coin de la plus haute vertu : mais il est de fait, que l'homme se corrompt moins aisément par la manière de vivre des champs que par celle des cités.... Car la campagne agrandit l'ame par le ravissant spectacle qu'elle offre, sur-tout dans notre Suisse ; en l'élevant au-dessus des amorces de la cupidité et de l'ambition, elle la met au niveau de la belle et simple nature, dont elle est le temple ; elle rend le cœur meilleur... plus accessible à toute pensée noble et vertueuse.... plus sensible aux affections du parentage et de l'amitié.... plus ouvert à l'influence céleste de cette religion pratique, qui seule donne une valeur à notre existence, en la rendant utile à nous-mêmes et aux autres. Au milieu des fleurs du printemps, sous un bocage frais qui garantit des ardeurs de la canicule, entouré des récoltes qui couronnent l'année, l'homme s'élance, par un instinct irrésistible, des effets aux causes et de l'ouvrage à l'Ouvrier, pour adorer la Divinité, qu'il voit comme à l'œil dans le grand sanctuaire de la campagne.... Non ! non ! ce n'est

point aux champs que vivent et se plaisent ces professeurs d'Athéisme, si mal à propos appelés Philosophes par les novateurs modernes ; ces hommes à qui toute religion est égale, parce qu'ils n'en veulent aucune ; et tout culte indifférent, parce qu'ils se sont ligués pour les renverser tous sans distinction : l'homme des champs a toujours la religion que donne la nature, qui est, sans contredit, la plus ancienne des révélations ; et le culte auquel invite la campagne, celui de la reconnoissance pour l'Eternel Bienfaiteur, et de la bienfaisance envers les malheureux.... Car chez lui, c'est plus le cœur que l'esprit qui tient à l'évangile ; et c'est autant par besoin que par conviction qu'il reste inviolablement fidèle à la foi de ses pères.... Je devrois peut-être ajouter, que c'est *nos mœurs*, *nos anciennes mœurs* qu'il faut conserver et rétablir ; et qu'un des plus sûrs moyens, c'est de fuir les mœurs étrangères ; car chacun sait, que si nous avons dégénéré de celles de nos pères, cela vient d'un côté de cette foule de Suisses, qui dispersés dans l'Europe pour le commerce et les services militaires, nous ont rapporté à leur retour les vices des pays qu'ils ont habités ; et de l'autre, de ces nuées de voyageurs accou-

rus dans nos cantons pour les parcourir, qui par leur or ont malheureusement et avec trop de succès propagé jusqu'aux pieds de nos glaciers les principes corrupteurs du luxe et de l'immoralité.

La vie rustique est encore très-favorable aux méditations et aux études d'une saine philosophie, et sur-tout à l'avancement de cette science plus nécessaire qu'on ne le croit aux progrès de l'agriculture et de l'économie rurale ; je veux parler de l'histoire naturelle : sans doute dans les villes sont les savans en ce genre, mais les objets de leur science sont aux champs ; dans les villes sont les cabinets d'histoire naturelle, mais dans les champs sont les atteliers de la nature ; dans les villes sont les bibliothèques volumineuses, mais à la campagne est ce grand livre toujours ouvert à l'observateur, ce livre toujours varié et toujours le même ; ce livre qui contient non des systêmes, mais des faits ; non des opinions, mais des preuves ; non des mots, mais des choses.... *Le livre de la nature...*

Par une suite malheureuse de l'imperfection des sociétés, l'homme des champs n'est pas fort ami de l'homme des cités, dont il se défie : on ne peut se le dissimuler, il y a trop souvent entr'eux une

sorte d'antipathie qui n'est pas sans quelque ombre de raison. Le campagnard vient souvent en ville pour des affaires fâcheuses; il y est fréquemment la dupe de la mauvaise foi, l'objet de railleries déplacées, ou le jouet d'un orgueil mal entendu. De là il conclut trop aisément, que parce qu'un boutiquier l'a trompé, qu'un jeune fat a tourné en ridicule ses cheveux plats et ses expressions grossières, qu'un magistrat subalterne l'a reçu avec hauteur, il en conclut, dis je, que tous les habitans des villes ont les mêmes défauts. D'ailleurs ce faste qui écrase sa simplicité, ce langage souvent si différent du sien qu'il le comprend à peine, cette façon d'être qui semble lui dire, la campagne est faite pour la ville, tandis que c'est le contraire (4), tout cela le prévient, l'indispose et l'effarouche contre la classe de gens qu'il y rencontre: mais si l'homme des villes va habiter les champs, s'il sait prendre le ton et la manière des campagnards, s'il y vient pour observer et non pour critiquer.... sur-tout s'il ne s'y fait pas connoître par son luxe, mais par sa bienfaisance, ces deux classes se réconcilieront, se rapprocheront et s'entraideront réciproquement. (5) Il s'établira entr'elles un échange mutuel

de bienveillance et de secours également avantageux à l'une et à l'autre : en effet, l'homme instruit par le séjour des villes répandra dans les villages des connoissances propres à perfectionner l'agriculture, à simplifier les procédés de l'économie rurale, à détruire des préjugés nuisibles à la santé ou aux succès du cultivateur. Il tirera des livres pour améliorer la vie champêtre, et dans celle-ci il puisera des observations propres à rendre les livres d'une utilité plus générale... Mais s'il va vivre avec l'homme simple des hameaux, qu'il se garde bien de le rendre raisonneur, de l'égarer par de fausses théories en morale et en politique ; de lui faire changer son contentement contre les opinions inquiètes de ces systêmes à la mode, si contraires à la félicité publique et domestique : on peut, on doit même attaquer et réformer des abus pernicieux, quand on en découvre... mais qu'on ne cesse jamais de rappeler en toute occasion ces sages maximes, dont la pratique fait depuis si long temps la prospérité de nos Cantons.... Prenons la raison pour guide et non l'imagination.... Suivons moins l'opinion du temps présent que l'expérience des siècles passés.... et s'il s'agit d'exemples et de

mœurs, préférons toujours les mœurs et les exemples de nos bons ayeux à ceux de nos contemporains.

Je puis enfin mettre au nombre des avantages de la vie champêtre, la grande épargne que l'on y fait du temps par l'indépendance des usages génans de la ville... de la ville, où le cérémoniel et la toilette font perdre tant d'heures précieuses, où l'étiquette d'un soi-disant savoir-vivre fait faire tant de pas inutiles, où de frivoles amusemens font passer tant de journées, sans autre but que d'atteindre à un lendemain qui ne sera pas mieux employé que la veille. Non : à la campagne on ne se gêne point pour des gens qui ne jugent pas l'homme sur son costume ; on s'y habille pour se couvrir et non pour se parer ; on est vêtu le soir comme le matin ; et l'on ne varie point ses vêtemens au gré de toutes ces modes inventées hors de chez nous par l'intérêt, le caprice et le luxe, et reçues parmi nous avec la plus servile et la plus coûteuse imitation : car, soit dit en passant, dans plusieurs de nos villes, le tribut qu'imposent les modes étrangères engloutit la majeure partie du mince revenu de nombre de familles ; et il seroit grand temps de ne plus payer cet absurde tribut, et

de secouer un esclavage si avilissant pour les enfans de la simple Helvétie : nous avons un moyen pour cela... moyen dont n'ont pas besoin la plûpart des agriculteurs de nos heureuses contrées, où le fils s'habille comme son père, et la fille comme sa mère.... moyen dont s'occupent plusieurs de nos compatriotes bien intentionnés.... moyen deja adopté par les sages Suédois ; et ce moyen, faut-il le dire ? c'est l'introduction d'un costume national.

J'aurois craint, chers frères et amis ! d'abuser de votre patience, en développant avec plus d'étendue les apperçus et les réflexions que je viens de soumettre à votre jugement : apperçus que j'ai longtemps médités en silence ; réflexions que j'espère pouvoir rendre moi-même pratiques, quand mes circonstances me permettront de retourner aux champs qui m'ont vû naître, d'y vivre avec les cultivateurs et les bergers, compagnons de mon enfance et amis de ma jeunesse ; et de leur consacrer, dans la maturité de l'âge, les soins d'un ministère dont les fonctions ne sont jamais plus douces qu'au village, parce que nulle part elles ne sont plus utiles et mieux accueillies.

Mon seul desir est, que ces considéra-

tions que je viens de vous lire, ne soient point comme la *voix qui crie dans le désert*; qu'elles servent à réveiller au milieu de nous l'amour de la campagne et le goût de la vie et des mœurs rurales; et qu'elles contribuent à rendre le Suisse à cette véritable Suisse, qui ne se pave point, mais qui se cultive; qui ne consiste pas en rues, mais en larges et fertiles vallées; qui n'est pas entourée de murs, mais environnée de la vaste et superbe enceinte des Alpes et du Jura. Déja la crise actuelle seconde puissamment mes desirs; déja la nécessité, non de l'or, mais d'une subsistance assurée, a fait défricher ces deux dernières années, dans plusieurs de nos Cantons, plus de terrein inculte qu'on n'en avoit mis en valeur depuis vingt ans: déja les besoins de la nature ont ramené bien des personnes vers l'inépuisable table, que la Providence a dressée au milieu des champs pour quiconque les cultive... O mon Pays! objet du vrai amour de tous les loyaux Helvétiens que je vois rassemblés dans ce *rendez-vous fraternel!* ô ma bonne et chère patrie! toi que le Dieu de nos pères a couvert et couvre encore dans ces temps orageux du bouclier d'une protection visible, après mes vœux pour la con-

servation de tes sages loix, de tes gouvernemens paternels, de ta longue paix, de ton heureuse indépendance, de cette antique liberté dont les fondemens reposent sur la seule justice.... je ne te souhaite pas de plus grandes villes, de plus nombreuses fabriques, un commerce plus florissant, de nouvelles branches d'industrie financière ou mercantile..... Assez d'autres font ces souhaits pour toi. Non! mais je te souhaite des champs toujours mieux cultivés, une population de campagnards toujours plus robustes et plus actifs, le spectacle du succès de leurs travaux sur un sol qui, du bord de tes lacs au sommet de tes montagnes, se partage comme par étages aux diverses récoltes du laboureur, du vigneron et du berger ... je te souhaite des fermes riantes et bien entretenues snr toutes tes collines, des prés couverts d'une herbe épaisse là où sont maintenant des marais qui ne produisent que d'arides roseaux, des granges pleines de gerbes pesantes et de fourrages succulens, des caves remplies du vin de tes côteaux, des fromages de tes chalets, et sur-tout de cette précieuse racine, le plus beau des présens que le nouveaux monde ait fait à l'ancien... Je te souhaite, en un mot, tous les biens

de la nature, toutes les richesses de l'agriculture, et tout le bonheur public et domestique que procurent les mœurs et les travaux de la campagne, à l'aide de la bénédiction dont le Ciel couronne infailliblement ces travaux et ces mœurs.

Vivite contenti casulis et collibus istis,
O Pueri! Marsus dicebat . . . . . .
. . . . . panem quæramus aratro
Qui satis est mensis : laudant hoc numina ruris.

(JUVENAL, SAT. XIV.)

P. B.

NOTES

NOTES.

(1) " Si nous considérons les manufactures
„ et le commerce dans leur objet, nous ver-
„ rons que la classe d'hommes qui s'y appli-
„ quent doit avoir des bornes : car enfin ces
„ hommes qui doivent recevoir leur subsistance
„ sans la produire, ne peuvent l'avoir qu'au-
„ tant qu'elle existe par le travail des agricul-
„ teurs : si leur nombre excède cette proportion,
„ ils souffriront certainement". (*Deluc*, *Lettres Physiques et Morales sur l'histoire de la terre et de l'homme*, T. I. p. 90.)

(2) La terre suspend quelquefois ses payemens ; mais elle ne fait jamais banqueroute.... (*Coup-d'œil sur ma patrie*, page 57.) Voilà une maxime que le possesseur de biens fonds ne doit jamais oublier.

(3) *Histoire des Suisses*, T. II, p. 35, traduction française.

(4) Il importe que l'espèce humaine augmente dans un plus grand rapport à la campagne, où tout est préparé pour sa subsistance, que dans les villes, où tous les moyens d'y pourvoir sont artificiels. (*Deluc*, *Lettres Physiques et Morales*, Tom I, p 96.)

(5) Nous souhaitons que le goût pour la vie champêtre et les occupations rurales se conserve et se répande de plus en plus parmi les personnes auxquelles la naissance, les emplois publics, les biens de la fortune, les avantages de l'éducation, les sentimens élevés, assurent de la considération.... Il nous importe de

le trouver chez les personnes qui ont quelque influence dans l'administration publique, puisqu'il les conduit à une connoissance plus exacte des vrais besoins du peuple des campagnes et des vrais intérêts de la culture, en même-temps qu'il fait la force de cette chaîne qui doit lier étroitement les membres de la Société.... Au lieu que l'éloignement pour ce genre de vie chez les personnes de condition ou de fortune, rompt ce lien si nécessaire, en fortifiant des préjugés réciproques et opposés. (*Mémoires de la Société économique de Berne*, 1769, T. I, préf. p. III et IV.)

PRÉCIS HISTORIQUE

Sur la vallée du Lac-de-Joux, de 1140 *à* 1780.

La vallée du Lac-de-Joux, située à l'extrêmité la plus occidentale de la Suisse, est renfermée dans les flancs du mont Jura, entre le Pays-de-Vaud et la Franche-Comté : elle tire son nom d'un lac formé par l'Orbe, et des hautes montagnes boisées qui l'entourent, appelées *Joux* dans l'ancien langage : elle contient environ 4000 habitans en trois communes, qui sont le Lieu, l'Abbaye, et le Chenit : l'époque à laquelle cette vallée commença d'être habitée n'est pas connue; et c'est seulement au milieu du XIIe siècle, qu'on peut avec quelque certitude rapporter la première colonie qui s'y établit.

Une tradition, recueillie par les légendes monastiques, prétend qu'à-peu-près dans le même temps où les deux frères Lupicin et Romain fondèrent les couvens de St. Claude et de Romainmotiers, c'est-à-dire au VIe. siècle, l'hermite Pontius

bâtit une cellule et un oratoire là où existe maintenant le village paroissial du Lieu, appelé dans les anciens documens *Locus Pontii*, et qui étant le plus ancien de la Vallée, a valu à cette contrée chez les paysans le nom de *Combe du Lieu.* Quelques débris de forges et de rouages découverts dans le lit primitif du Brassus, assez éloigné de son lit actuel, et une meule de moulin à bras déterrée près du Sentier, semblent attester des habitations fort anciennes. Une route maintenant effacée longeoit depuis St. Cergues le flanc du Jura dans toute la longueur de la Vallée, et servoit aux communications entre Genève et l'antique Abbaye de Romainmotiers : quèlques chasseurs de la plaine pénétroient seuls dans les noires forêts de cette vallée déserte, ou quelques pêcheurs venoient tendre leurs filets dans les eaux de son lac solitaire. La cellule de Pontius s'étant changée en couvent, ce fut, dit-on, dans ses alentours que s'établirent les premiers Colons et que s'opérèrent les premiers défrichemens ; mais tout ceci est fort incertain.

Un autre couvent de l'ordre des Prémontrés, situé sur le bord oriental du lac, appelé d'abord l'Abbaye de Cornens, et ensuite l'Abbaye du lac de Joux, est d'une

date plus récente et mieux déterminée : il fut fondé et doté en 1140, par Ebald seigneur de la Sarraz, qui aux termes de la chartre de fondation, lui donna le lac et toutes les terres d'alentour dans les limites des grands monts, comme les eaux pendent et coulent vers ledit lac : Gui de Marlanie, évêque de Lausanne, autorisa cette fondation par une chartre de la même année, et le Pape Innocent II la confirma. Nous allons donner la suite des Abbés ou Prieurs connus, tirée des chartres et documens qui nous restent ; sur laquelle j'observerai qu'il y a des lacunes qu'on n'a pu remplir, et que l'Abbé de Romainmotiers étoit quelquefois aussi Abbé du lac de Joux.

I. Théodoric, premier Abbé, est connu par une chartre de 1141 ; elle porte que Gui, évêque de Lausanne, " donne à lui „ Théodoric, Abbé du lac, et à ses frères, „ pour y bâtir un couvent, les terres „ cultivées et incultes, les eaux et les „ forêts de son domaine de Bellevaux „ (*Bellaverda*) au Jorat, depuis le mont „ de Gourze au ruisseau du Granet". Parmi les témoins sont, Arducius évêque de Genève, Ulrich de Corsi, Vauthier de Puisdoz, et Amédée de Blonay : ce dernier donne au nouveau couvent quelques

dixmes, et nommément celle de Puisdoz.

II. Etienne : cet Abbé, pour conserver le souvenir des fondateurs de son couvent, dit dans un acte de 1149, qu'il ne veut pas que le laps du temps fasse oublier à la postérité, que par faveur singulière, Ubald, seigneur de la Sarraz, sa femme et ses enfans, de même que Rodolphe et Millo de Cornens, leurs femmes et enfans, ont fait donation à l'Eglise et aux frères de Ste. Marie Madelaine du lac, de tout l'héritage qu'ils possédoient en commun autour du lac, pâturages, forêts, cours d'eaux, et montagnes dont les eaux tombent audit lac. En 1155, l'abbé Etienne eut un long procès avec l'Abbé de St. Claude, qui lui disputoit la possession de la Vallée et la pêche de son lac. L'archevêque de Tarantaise, et Amédée, évêque de Lausanne, n'ayant pu le terminer, le Pape nomma en 1157 l'archevêque de Vienne pour arbitre : ce dernier, par une chartre de la même année, arrêta en substance les articles suivans : 1°. que l'Abbé du lac de Joux reste en pleine possession du local de son couvent, sur lequel celui de St. Claude lui cède tous ses droits, aussi long-temps que ledit couvent subsiste ; se réservant de les faire valoir, si les religieux venoient à l'abandonner :

2°. que pour la possession des prés et la pêche, les frères du lac donneront à l'abbaye de St. Claude une cense annuelle de 160 truites : 3°. que le Lieu, habité par l'hermite Pontius et les siens, reste également à l'Abbé en paisible possession, moyennant trois sols Lausannois et trois livres de cire par année : 4°. que les habitans dudit Lieu pourront étendre leurs défrichemens de trois côtés, aussi loin qu'ils voudront, toutefois sans pouvoir y construire aucun bâtiment : 5°. que du quatrième côté, qui est le côté de Moutte, ils pourront s'étendre à trois jets d'arbalette, et pas plus loin : 6°. que l'intervalle entre Moutte et le Lieu ne sera concédé à personne pour y habiter. L'abbé de Bonmont et Lavaric de Trevelin sont nommés parmi les témoins de cet acte, corroboré d'une excommunication contre les rénitens. Les mêmes difficultés s'étant réveillées dans la suite, furent enfin terminées définitivement en 1319, de la même manière, excepté que la redevance de l'Abbaye du lac fut portée à 45 sols Genevois. En 1158, le pape Alexandre III confirma les privilèges de l'Abbaye, et l'Empereur Fréderic I fit la même chose en 1180, par une chartre datée de Mulhausen, qui détermine les limites de la

Vallée d'après ses bornes naturelles. Par une autre chartre de 1184, corroborée le 26 août 1186, le même Empereur reconnoît les droits de son vassal Ebald de Grandson, seigneur de la Sarraz, et de ses successeurs, sur toute la Vallée, „ depuis le lieu dit Pierre Fullis (*Petra* „ *Felix*) jusqu'à une lieue vulgaire pro- „ che le lac dit *Quinsonnet* (lac des „ Rousses), selon la manière de limiter „ de la terre de Vaud; et depuis le mont „ appelé *Riziou* qui se retourne sur Mo- „ tios (*Moutte*), jusqu'au mont Mon- „ tendre, dont le haut penche du côté „ de Vaud; comme les eaux tombent „ dudit mont vers le lac de dite Abbaye „ et vers l'eau appelée Orbe, qui sort „ du lac Quinsonnet, pour tomber au lac „ de la prédite Abbaye." — NB. En celtique *Qin-son* signifie *belle-source.*

III. Humbert. En 1220, le petit nombre de religieux qui restoient au couvent primitif du Lieu abandonna la Vallée et se retira à St. Claude.... En 1230, l'Abbé reconnoît par une chartre Ebald, ainsi que ses ancêtres et successeurs, pour fondateurs, gardiens et avoués de l'Abbaye du lac avec toute jurisdiction; il s'engage, sous peine de 100 marcs d'argent, à n'aliéner aucun fonds de son église sans leur

consentement, et se charge de rembourser 360 livres Lausannoises avancées par Ebald, pour le procès soutenu dans l'affaire du Lieu de l'hermite Pontius. Ce même Abbé reconnoît, en 1244, en faveur d'Aimon de la Sarraz, fils d'Ebald, le droit d'élever des bâtimens dans toute la Vallée, excepté dans l'enceinte du couvent, et dans l'espace de deux portées d'arbalette, *tirée par un homme de taille ordinaire*, du pied du mur du grand autel. Ledit Aimon, de son côté, accorde à l'Abbé quelques dixmes, et le droit de bâtir une maison forte dans quelque place murée pour s'y retirer en temps de guerre. C'est au temps de l'abbé Humbert ou de son successeur, dont le nom est inconnu, qu'il faut placer le fait suivant, conservé par tradition chez les habitans de la contrée. L'Orbe ne formoit primitivement qu'un seul lac dans la vallée de Joux, et ce lac étoit beaucoup plus étroit qu'il n'est maintenant: à son extrêmité, près du local où a été bâti dès lors le village du Pont, un ruisseau se détachoit, traversoit un grand marais souvent sous l'eau, et alloit se perdre au pied des collines de l'Epine, dans des fentes de roc nommées *entonnoirs*. Les religieux desirant augmenter la pêche, dont ils vivoient en

grande partie, résolurent d'aggrandir le lac; dans ce but, ils tamponnèrent les *entonnoirs* avec soin: alors non-seulement le lac supérieur s'étendit considérablement aux dépends de ses rivages encore inhabités; mais le marais devint un second lac plus petit que le premier, et prit le nom de *lac Brenet*. L'étymologie appuye cette tradition; car en celtique *Bre-naid* signifie le *saut de la rivière*: en effet, la rivière s'y précipite dans des scissures de rocher.

IV. Nicolas. Cet abbé, connu par un acte de 1301, commença à attirer des colons autour de son couvent. Aimé, fils de Jean de la Sarraz ensevéli dans le cloître de l'église abbatiale, lui accorda en 1307 le droit de recevoir des habitans, depuis Petrafélix jusqu'à l'Abbaye, et de là en remontant le lac jusqu'à l'Orbe, lesquels peuvent extirper les bois, clôre les prés et bâtir des maisons au long et au large; lui donnant sur eux jurisdiction, seigneurie, droit de prise de corps, d'amende et de grace. L'acte porte, que quand le tribunal abbatial aura condamné un malfaiteur à être puni en son corps ou mutilé dans ses membres, il sera conduit à la porte du château de la Sarraz, pour y recevoir son châtiment, et que ses

biens seront confisqués au profit du couvent. En retour de cette concession, l'Abbé du lac doit payer annuellement à Noël au seigneur de la Sarraz, pour chaque serf faisant feu, un ras d'avoine et une poule, ou, s'il aime mieux, six deniers Lausannois. En 1317, après de longs procès, l'abbé de Bonmont achète toutes les prétentious de l'abbaye de St. Claude sur la Vallée, et vend le droit de pâturages et un vaste terrein nommé le *Amburnex* à diverses communes et personnes de la plaine de Vaud: en 1330, l'Abbaye veut mettre une imposition sur les habitans du Lieu; ceux-ci se soulèvent; mais étant les plus faibles, ils sont condamnés par des arbitres, à se prosterner à genou devant l'autel de Sainte Marie Madelaine, *un cierge allumé au poingt*, et *de crier grace* et *merci*. En 1344, François de la Sarraz, pour payer *ses dettes toujours croissantes pas les usures*, vend la Vallée à Louis de Savoye, baron de Vaud, pour 1000 livres Lausannoises, se réservant pour lui et les siens de la Sarraz et de la Vallée l'usage des bois et des pâturages *sans servitude aucune*. Le nouveau seigneur annexa la Vallée à sa seigneurie des Clées, et lui donna les mêmes privilèges. Cathérine, héritière de Louis de Savoye,

vend en 1359 son Pays-de-Vaud, et par conséquent la Vallée, à Amédée VII comte de Savoye; lequel étant en son château de Morges, confirme par acte spécial du 14 juillet 1359, aux nobles, bourgeois, manans et habitans des Clées et de la Vallée, tous leurs anciens droits et privilèges; et sur leurs plaintes qu'ils étoient molestés par ses receveurs, il les exempte de tout péage et gabelle dans son Pays-de Vaud, moyennant 100 florins d'or, petit poids, une fois payés.

V. Henri. Les gens des Clées vouloient contraindre ceux du Lieu, comme jouissant des mêmes privilèges, à contribuer aux fortifications de leur bourg: sur leur refus, Nicod de St. Martin, capitaine et chatelain des Clées, fut pris pour arbitre, et décida en 1396, que les hommes du Lieu seroient exempts de cette charge, en payant sur le moment 45 florins bon or (le florin à 14 sols) et une redevance annuelle de 40 sols: l'abbé Henri ratifia cet accord.

VI. Guillaume de Bottens reconnoît, par un acte du 4 août 1445, Guillaume de la Sarraz pour protecteur et avoué de son Abbaye; et par un autre acte du 16 janvier 1449, le même Abbé reconnoît au duc de Savoye, entre les mains de Ja-

ques Guibert son secrétaire, la haute jurisdiction sur les hommes taillables du Lieu et sur les étrangers qui s'y établiront; réservant les lieux saints, et les droits de Vidomat et de Métralie appartenans au baron de la Sarraz et à Pierre de Jogne.

VII. Nicolas de Gruffi de Saint Saphorin. Il a un procès avec le baron de la Sarraz touchant l'exercice des droits que lui donnoit son titre héréditaire d'avoué de l'abbaye de Joux: l'Abbé est condamné en 1467 par Jean de Savoye comte de Romont, et forcé de reconnoître les droits du baron sur le pâturage et les forêts de la Vallée.

VIII. Jean Polleni de Lausanne. Cet abbé fixa dans la Vallée Vinet Rochat, de Ville-Dieu en Bourgogne, et ses trois fils, hommes industrieux et laborieux: pour cela, par un acte du 14 janvier 1480, il leur inféoda à perpétuité le cours de la Lionnaz depuis sa source aux murs du couvent, pour y construire des usines (hauts fourneaux), des forges et des rouages; des pâturages au Mont du lac pour leurs troupeaux, des forêts pour y couper des bois de construction et y faire le charbon nécessaire à leurs travaux: il leur accorda de plus, la permission de

pêcher à la ligne, de moudre gratis au moulin de l'abbaye, pourvu qu'ils y fassent des réparations ; et de bâtir par-tout où bon leur sembleroit, excepté dans l'enceinte des murs du couvent ; réservant pour le seigneur de la Sarraz le droit de focage, et pour l'Abbaye la jurisdiction sur lesdits Rochat et leurs descendans, le droit du dernier supplice excepté ; la dixme des champs qu'ils ensemenceront, et le pouvoir de construire un moulin à grain et à scie sur le terrein qu'il leur concède. C'est de ce Vinet et de ses trois fils que descend la famille Rochat, la plus nombreuse sans contredit du canton, puisqu'on a vu, il y a un demi-siècle, une compagnie de milice de la Vallée, dont tous les hommes, officiers et soldats, portoient ce nom ; et c'est à eux que doit sa naissance le grand village de l'Abbaye, qui commença à se former autour du couvent. Le même Abbé prétendant que tous les hommes du Lieu étoient serfs du couvent, le duc de Savoye les réclama pour siens : le procès fut jugé par le tribunal de Moudon en 1483, lequel décida que l'Abbé n'avoit pour serfs que deux hommes faisant feu, et que les habitans du Lieu étoient hommes liges, non de l'Abbé, mais de l'il-

lustrissime seigneur duc. Les familles du Lieu furent en conséquence taxées à payer leur capitulation comme sujètes immédiates du duc, à 14 sols bons Lausannois par feu. Ces familles étoient au nombre de 13, et payèrent au receveur du gite (de la taille) 15 florins 2 sols.

IX. Jean de Tornafol fait, en 1494, une transaction avec François comte de Gruyères, baron d'Aubonne, et avec l'Abbé de Bonmont, concernant la partie de la Vallée située au vent du Brassus. Le même Abbé, qui étoit savant dans le droit canon, est pris, en 1498, pour arbitre entre l'évêque de Lausanne, Aimon de Montfaucon, et le chapitre de sa cathédrale, dans un procès sur leur jurisdiction respective.

X. Jaques Wuarnier. Il impose, en 1513, les radeaux de bois de sapin que les habitans de Vaulion faisoient flotter sur le lac depuis le Chenit à l'Abbaye, et met un droit d'une obole sur chaque *pune*, c'est-à-dire, sur chaque tronc de sapin ébranché (*Pvvn*, en celtique, signifie une charge.)

XI. Jean-Claude d'Estavayer. Il étoit en même temps Abbé de Haute-Combe en Savoye : il résigna, par conseil de son médecin, tous ses bénéfices à son neveu

Claude du même nom, qu'il avoit élevé, et ne garda que l'Abbaye du lac de Joux, où il mourut en 1522. Il étoit d'une illustre famille du canton de Fribourg.

XII. Claude d'Estavayer, neveu du précédent. Cet Abbé portoit d'abord le titre de *commandeur perpétuel des insignes monastères de Sainte Marie de Haute-Combe, et de Sainte Marie Madelaine du lac de Joux :* il fit ensuite une grande fortune, car il devint évêque de Bellay, chancelier de Savoye, prévôt du chapitre de Lausanne, prieur de Romainmotiers, et chevalier de l'ordre de l'Annonciade. Les revenus de tous ses bénéfices suffisoient à peine aux dépenses de ce prélat spirituel, magnifique et très-habile courtisan. Il concéda, en 1524, à Jean et à Jacques Rochat, le cours de la Bouchaz depuis l'Epine au pied de la Tornaz, pour y construire des rouages. C'est aujourd'hui le moulin de Bonport : alors un ruisseau se détachoit du petit lac ; maintenant ce lac s'étend jusqu'à ce moulin, et c'est la perte de ses eaux dans les fentes d'un rocher qui en meut les roues. Claude d'Estavayer étant mort le 28 décembre 1534, n'eut aucun successeur pour le moment dans l'Abbaye du lac, mais elle fut réunie à celle de Romainmotiers, dont le dernier

prieur Théodule de Ridda, noble Valaisan, mourut le 5 janvier 1536 : cette réunion ne dura pas plus d'une année, et les religieux reprirent le droit d'élire leur chef.... droit que l'évêque de Lausanne et le prieur de Romainmotiers leur avoient souvent enlevé.

XIII. Abel Bessonis fut le dernier abbé : établi dans un temps de trouble et de crise, il ne garda que peu de mois son siège, et l'abandonna sans bruit ; si ce fut volontairement ou par force, c'est ce qu'on ignore. On ne sait autre chose de lui, si ce n'est qu'il embrassa la communion réformée, qu'il se maria ; et qu'en 1543, Berne ayant envoyé des députés au Pays-de-Vaud, pour régler les affaires ecclésiastiques, ils traitèrent avec ledit Bessonis, et lui assurèrent de la part de l'Etat une propriété en fonds de terre, pour qu'il pût entretenir et élever sa famille d'une manière honnête.

Ainsi finit la domination de l'Abbaye du lac sur la Vallée de Joux : cette période monastique, presque oubliée maintenant, dura 396 ans, c'est-à-dire de 1140 à 1536. A cette dernière date, le Pays de-Vaud fut conquis par les Bernois sur la maison de Savoye ; et la réformation s'y étant établie, les religieux du lac de Joux

abandonnèrent leur couvent, et se dispersèrent dans divers monastères de Savoye et de Franche-Comté.

A la suite de cette révolution dans son régime politique et religieux, la Vallée changea bientôt de face. Quand les moines se retirèrent, elle n'avoit encore qu'une seule commune et ne comptoit que 20 familles tout au plus dans toute son étendue, lesquelles, à 8 personnes l'une dans l'autre, offroient la foible population de 160 habitans. Dès cette époque les défrichemens s'étendirent; de nouveaux Colons vinrent se réunir aux anciens; et la servitude personnelle, abolie par les Bernois, fut un premier pas vers un état plus heureux. Les nouveaux souverains annexèrent d'abord la Vallée au bailliage d'Yverdon; puis, en 1566, ils la réunirent au bailliage plus voisin de Romainmotiers, toujours sous la réserve expresse des droits, libertés, franchises et bonnes usances de ses habitans. En 1544, les deux frères Gabriel et Michel Berney obtinrent de bâtir un moulin sur la Lionnaz, sans aucun assujettissement. Les habitans du Lieu, jusqu'alors *mainmortables* et *taillables à miséricorde*, furent affranchis, sous la redevance annuelle de L. 38; et ne furent plus forcés, comme au-

paravant, d'aller moudre à Cornens, village situé à 4 lieues de leur demeure.

La population du Lieu s'étant accrue, quelques familles allèrent en 1554 s'établir plus haut à la tête du lac et sur le bord de l'Orbe, et commencèrent à défricher une partie de terrein qu'occupe maintenant la paroisse du Chenit. L'année suivante, Berne inféoda le cours du Brassus à Jean Berrier, pour y établir des hauts fourneaux. La commune du Lieu disposoit utilement de ses terreins incultes; et le 10 mai 1557 elle vendit à deux gentilshommes normands, Julien Davy seigneur du Perron, et François Prévot seigneur de Beaulieu, un vaste désert, situé entre l'Orbe et les limites de la Franche-Comté, pour la somme de 500 florins de 4 batz, en se réservant les bois qui y étoient situés. Ces Français y établirent une verrerie et une chapelle réformée; ils y plantèrent des vignes qui ne réussirent pas; et bientôt dégoûtés de cette entreprise, ils revendirent ce local à la ville de Morges, qui y forma la montagne de Prarodet. Ce Duperron fut le père du fameux Cardinal de même nom, né à Orbe en 1556.

En 1571, les habitans du village de l'Abbaye se séparent du Lieu, jusqu'alors

seule commune de la Vallée, et font une seconde commune : pour obtenir cette séparation, ils payent à celle du Lieu 20 florins, et lui laissent tout le terrein situé à l'occident du lac et de l'Orbe d'un côté, et de l'autre depuis le ruisseau de *Grouenroux* en-haut. En 1576, la petite seigneurie du Brassus est inféodée à un Genevois nommé Verro. La population du Chenit s'augmenta avec beaucoup de rapidité, et les premiers Colons campèrent au lieu dit *Campou*, sous des baraques de broussailles entrelacées. Quelques cabanes situées près d'un sentier en prirent le nom, et furent l'origine de ce grand village. La tradition dit, que le Chenit tire son nom d'un petit bâtiment où un chasseur gardoit les chiens du baron de la Sarraz, et le Brassus d'un ruisseau qu'on regardoit comme *le bras supérieur* de l'Orbe. En 1590, le Chenit comptoit déjà cinquante-deux pères de famille. Ils s'arrangèrent pour avoir un moulin à eux, afin de n'être pas obligés d'aller à celui de l'Abbaye, *vû le péril du lac*. En 1593, la commune du Lieu est affranchie de la cense d'une mesure d'orge et de deux mesures d'avoine, que chaque ménage devoit à l'Etat. Il n'y avoit alors pour toute la Vallée qu'un seul pasteur nommé Theo-

bald Favre, résidant au Lieu. Son successeur s'étant noyé en traversant le lac pour aller officier à l'Abbaye, on établit un ministre dans cette commune. La seule occupation des habitans étoit l'exploitation de leurs vastes forêts, la culture de quelques champs d'orge et d'avoine, et le soin de leurs chèvres. La pêche du lac ne leur étoit permise que pour *noces, fêtes de femmes qui ont fait des enfans, et prévères.* Ce dernier mot signifie, à ce qu'on croit, le repas qu'un homme donnoit à ses voisins, quand ils venoient l'aider gratuitement à monter la charpente de sa maison. En 1610, il y avoit au Chenit 35 familles formant 309 personnes. Cette peuplade naissante désira avoir un temple et un ministre, vû l'éloignement de l'église paroissiale du Lieu, la difficulté des chemins en hiver, et la crainte d'être pillés par les Francomtois, pendant leur absence pour aller au culte: en conséquence, le gouvernement leur accorda un diacre, qui devoit résider au Lieu, et venir officier au Chenit les jours de fête et de dimanche; et promit de leur donner un subside en argent, pour bâtir leur temple. L'entreprise fut suspendue, parce que Berne se voyant menacé par le duc de Savoye, fit des préparatifs de

telain de Morges, trois septiers de vin. — Les frères Verro, seigneurs du Brassus, trois grandes fenêtres. — " Nous estant ad-
„ dressés aux nobles bourgeois de Romain-
„ motiers, lesquels de leur bon gré et fran-
„ che volonté nous accordèrent ... rien." — Tous les fonds de terre furent taxés et produisirent 200 florins : avec ces modiques secours, et sur-tout par les travaux gratuits des paroissiens, le temple fut achevé en novembre 1612 : mais il y manquoit une cloche ; le gouvernement en donna une du poids de 675 livres. Lecoultre alla la chercher à Berne, où il la reçut, dit-il, sans qu'on lui demandât ni or ni argent ni présent quelconque, et il vint heureusement, *lui et sa cloche*, par eau de Morat à Yverdon, et de là par terre au Chenit, où elle sonna pour la première fois le jour de Noël 1612. Le transport de la cloche coûta 36 florins : la toise des murs du temple, de 18 pieds de hauteur sur 4 d'épaisseur, coûta 7 florins. Pour couvrir le reste de leurs dépenses, les paroissiens firent un second *jet* d'un florin six sols par tête.

En 1622, il y eut le jour de Pentecôte un tremblement de terre dans la Vallée, et en septembre de grandes flammes dans le ciel : c'étoit sans doute une Aurore boréale.

boréale. La disette fut affreus
canton. La mesure de froment
florins, et l'on fut réduit à tr
glands pour en faire une espè
La mauvaise nourriture occas
peste ou maladie contagieuse, q
dans la Vallée et y régna quatre
séoutifs, s'arrêtant toujours aux
de l'hiver. Au Chenit, on aban
malades dans les maisons, et
bien portans se barraquoient a
forêts : des femmes Francomt
ayant eu la peste et s'en étant
ne craignoient pas de la repre
noient soigner les pestiférés ;
roient, elles emportoient tout c
dans la maison. On donnoit l
marronnes à ces singulières g
lades. Les morts n'étoient plus
cimetière, et les survivans rest
la plus profonde misère.

En 1624, un ouragan affreu
des forêts entières ; depuis le
mont à l'Abbaye, on pouvoit fai
de chemin sur les arbres aba
toucher la terre.

En 1627, Simon de Henneze
don, obtint du gouvernement
construire sur l'Orbe des usin
et rouages, sous une redevanc

de 30 florins. Les Francomtois étant venus à main armée couper les forêts de la Vallée, furent repoussés par la force : alors s'établit la coutume, que tous les hommes alloient armés à l'Eglise, et déposoient leurs fusils dans un ratelier placé à l'entrée. Pendant la guerre de 30 ans, les Suédois, maîtres de la Franche-Comté, ne respectoient pas la frontière Suisse ; un de leurs détachemens entra dans la Vallée et se mit à piller, mais il fut repoussé par la ruse d'une femme. Le petit lac, qui précédemment étoit séparé du grand lac par un long canal de communication, s'étant fort augmenté et menaçant d'envahir toutes les prairies de ses bords, on découvrit qu'une grande fissure de rocher, nommée *entonnoir*, par laquelle les eaux s'écouloient, avoit été fermée : le gouvernement ordonna en 1630 de r'ouvrir cet entonnoir, aux frais des héritiers d'un Genevois nommé Hyppolite Rigau, parce qu'il fut prouvé que cet homme, pour avoir une plus grande masse d'eau au service de son moulin de Bonport, avait, en 1571, bouché cet *évier* naturel avec une poutre énorme, surchargée d'une enclume pour la tenir en place. Ce fut à-peu-près à la même époque que la commune du Lieu bâtit le pont entre les deux

lacs, pour faciliter ses communications avec celle de l'Abbaye, souvent interrompues par les débordemens : l'ayant fait sans permission, elle resta chargée de l'entretien de ce Pont, qui a donné son nom à un village voisin.

En 1646, après de longues altercations, le Chenit parvient à se séparer du Lieu, et devient la troisième commune de la Vallée : des procès ruineux, qui durèrent près d'un siècle, commencent entre cette nouvelle commune et divers particuliers, concernant les bois et les pâturages possédés par ces derniers dans le territoire de la première.

En 1648, des députés de Berne et de la Franche-Comté (alors aux Espagnols) fixèrent les limites de la Vallée, du côté du lac des Rousses, par un singulier moyen que nous rapporterons autre part. Les habitans des hameaux situés à l'orient de l'Orbe étoient assujettis pour le focage à une cense annuelle de 35 florins, dont ils se délivrent loyalement, en payant le capital au 5, c'est-à-dire 700 florins.

En 1674. Etablissement d'une bourse des pauvres au Chenit : son premier recteur Abram Mignot rend un compte qui la porte à 30 fl. : dès lors elle s'est accrue jusqu'à la somme de 35000 fl. et au-delà.

A cette époque, les habitans de la Vallée, bornés à la vie forestière, presque tous bucherons ou charbonniers, étoient encore à demi-sauvages : ils n'avoient pas même de cuillers pour manger leur potage; ils n'habitoient que de mauvaises baraques, et ignoroient les arts les plus nécessaires. Peu-à-peu la surabondance de leur population les força à émigrer dans la plaine, pour y chercher de meilleurs établissemens; et il y a maintenant bien peu de communes dans le Pays-de-Vaud, où l'on ne trouve quelque famille sortie de ces montagnes. Le seigneur du Brassus vend, en 1684, son fief au gouvernement pour la somme de 9225 florins. En 1686, un tribunal de première instance est établi au Lieu, que son ancienneté et ses foires faisoient regarder comme le chef-lieu de toute la Vallée. Ce tribunal fut aboli en 1704, et on lui substitua dans chaque commune un consistoire, qui géroit les tutèles, et dont le président jugeoit sans appel jusqu'à la somme de 10 fl.

La première instruction publique commença au Chenit en 1688 par une femme, dont le nom mérite d'être conservé; c'étoit M. Bocci, surnommée *la Moinette*, parce que son père avoit été moine : elle alloit de hameaux en hameaux tenir en plein air

une école ambulante, et montroit à lire aux enfans des deux sexes : on la payoit en pain d'avoine et en fromage maigre. Pierre Bugnion, pasteur du Chenit, travailla avec succès à tirer sa paroisse de la barbarie, et y fit, de 1690 à 1696, établir quatre écoles desservies par des femmes. En 1691, un incendie consume une partie du village du Lieu, et détruit les archives de trois communes qui y déposoient.

Pendant six dimanches de la belle saison, il y avoit sur diverses montagnes de nombreux rassemblemens ; le vin, la danse, plusieurs jeux de force et d'adresse y attiroient les habitans soit de la plaine soit de la Vallée ; la gymnastique des Alpes avoit passé dans le Jura par les vachers du Pays-d'En-haut, qui venoient y faire le fromage. Les jeunes bergers s'y exerçoient à la lutte, au saut, au jet de la pierre : ce dernier exercice consistoit à placer sur son épaule un lourd caillou, et à le lancer aussi loin que possible. Des rixes sanglantes arrivées au Montendre, sur la fin du dix-septième siècle, engagèrent le gouvernement à proscrire ces réunions pastorales sur les hauts lieux : elles furent suspendues pendant quelques années ; mais elles recommencèrent peu-à-peu, et subsistent encore de nos jours.

De 1688 à 1696, une suite de huit mau-

vaises récoltes consécutives désola la Vallée : les habitans, pâles et décharnés, ne vivoient que d'une bouillie de farine d'avoine détrempée d'un peu de lait : comme il n'y avoit encore ni jardin ni légumes, plusieurs familles se nourrissoient en été de bayes sauvagés, de feuilles, de racines, de têtes de carlines : on vit des enfans brouter l'herbe. Berne y envoya des secours en grain et en argent, et les communes s'endettèrent pour empêcher leurs bourgeois de périr de faim. Par une suite de ces dépenses extraordinaires, et plus encore par des procès longs et ruineux, le Chenit se trouva chargé d'une dette de 25000 florins : les créanciers firent arrêter les deux gouverneurs de cette commune, qui restèrent alternativement en prison, jusqu'à l'entier payement de cette somme.

Jusqu'à l'an 1704, le pasteur du Chenit résidoit au Lieu, d'où il venoit officier au temple du Sentier les dimanches et les jeudis : cette année-là, on lui bâtit une cure près de son église, pour laquelle la commune du Lieu donna 1000 fl., celle de l'Abbaye 750, et celle du Chenit 500, outre le transport des matériaux ; le gouvernement fit le reste. Le premier pasteur qui habita la cure fut Abram Malherbes ; il répandit dans sa paroisse le goût de l'ins-

truction et de la musique sacrée; et à la place des femmes qui avoient enseigné à lire aux enfans jusqu'alors, on établit des hommes pour maîtres d'école. Le Chenit étoit regardé comme la Sibérie du Pays-de-Vaud, et de 1612 à 1700 il y eut une succession de 27 pasteurs dans cette église, où l'on n'alloit que par force.

En 1706, après une longue sécheresse, les forêts de la Vallée s'enflammèrent; l'incendie dura plusieurs jours, et ruina diverses familles qui menoient la vie forestière. Mais comme le remarque le judicieux auteur de la Chronique de la Vallée, " de ce
„ mal sortit un bien... l'industrie. Il fallut
„ alors chercher des moyens de vivre, et
„ les arts commencèrent à s'introduire.
„ L'écriture se perfectionna : plusieurs jeu-
„ nes gens s'instruisirent pour pouvoir en-
„ suite instruire les autres dans les écoles:
„ quelques-uns apprirent le métier de tail-
„ leur, de cordonnier, de menuisier. Alors
„ on fit les premiers horloges en bois. Jus-
„ qu'à ce tems, on comptoit les heures,
„ le jour, par le passage du soleil et de
„ l'ombre dans les cheminées, et la nuit par
„ l'inspection des astres. Bientôt on fabri-
„ qua des horloges en fer et en laiton,
„ des couteaux, des rasoirs, des serrures,
„ des boucles, des fusils : on établit des

„ jardins à légumes : les femmes apprirent
„ à tricotter : auparavant on ne portoit point
„ de bas, mais des guêtres larges et sans
„ boutons, qui n'entroient pas dans le sou-
„ lier : le tout en grossier drap de laine,
„ dont étoit le reste de l'habillement. Alors
„ aussi la commune, par la bonne écono-
„ mie et le désintéressement de ses pré-
„ posés, s'affranchit totalement de ses det-
„ tes. „ — En 1707, les communes firent fermer une verrerie, parce qu'elle épuisoit les forêts de la Vallée, qui souffrirent encore une grande diminution, par un second incendie arrivé dans les bois de la Grand-Roche.

1719. On bâtit au Chenit une maison commune pour les écoles et les assemblées du conseil : on plaça dans la grande forêt du Rizou, limitrophe de la Franche Comté, 246 bornes sur une longueur de 26015 pas, et 26 à Petrafelix sur une longueur de 2820 pas. L'année suivante, Joseph Guignard du Chenit, ayant appris le métier de lapidaire dans le pays de Gex, revint dans sa commune, y forma plusieurs élèves, et rendit un service signalé à cette contrée, en lui procurant une branche d'industrie très-lucrative pendant un demi-siècle, dont le principal débouché étoit Genève.

En 1725, la population du Chenit étant de 1360 personnes, le premier temple construit en 1612 se trouva trop petit de moitié, et il fallut en bâtir un plus vaste. Une députation alla à Berne, et obtint un don de 750 fl., et une seconde cloche de 17 quintaux, qui fut envoyée montée et ferrée franco à Yverdon. On se mit à construire un nouveau temple, qui devoit être deux fois plus grand que l'ancien. Mais les gouverneurs le firent trois fois plus grand: d'abord on les désapprouva d'avoir outrepassé leurs pouvoirs; l'avenir justifia leur prévoyance, par les progrès d'une population toujours croissante. Il y eut un tel zèle et un tel accord des paroissiens, que l'entreprise fut achevée en Novembre 1728. La maçonnerie couta 9 florins la toise. Le fenétrage 156 L. 10 s., l'ouvrage du couvreur 72 L., la chaire 40 L.: tout l'ouvrage revint à 8000 fl., sans compter un nombre prodigieux de journées d'hommes et de chevaux, faites gratuitement par les paroissiens, qui y vinrent à tour de rôle: quelques dons furent faits sans être demandés, et acceptés avec reconnoissance. La ville de Morges donna 30 fl., un sac de bled et 200 pots de vin. — La commune de Bursins, 25 florins. — Le baron de la Sarraz, huit mesures de messel. — Trois frères Berney, chacun trente batz, etc.

Philippe Bridel de Moudon, qui fut pasteur du Chenit de 1719 à 1747, avança beaucoup, par ses travaux, la civilisation et l'instruction de cette paroisse : il perfectionna les quatre écoles et en fit établir une cinquième en 1737 : il obtint de Berne un don de 1500 fl. pour augmenter les pensions des régens ; il s'occupa avec succès à substituer parmi ses paroissiens la langue Française au patois Francomtois qu'ils parloient ; il fit faire de grands progrès à la musique sacrée, par laquelle cette église se distingue singulièrement : il introduisit l'usage de la trompette pour régler et soutenir le chant des Psaumes : les premiers qui en sonnèrent, l'an 1727, furent les quatre fils d'Abraham Meylan. L'industrie augmentant chaque année, apporta des changemens marqués dans les mœurs long-tems agrestes et sauvages : on fit dans les maisons de grandes fenêtres, au lieu de guichets sans vitrages : on établit dans les chambres des poëles jusqu'alors inconnus, etc. L'auteur de la chronique ajoute : " je » souhaiterois qu'on eût retenu cette simplicité, cette franchise, cette naïveté des » ancêtres, et cette candeur dont la dissimulation, la subtilité, la flatterie et la » fausse politesse ont pris la place chez » quelques-uns. »

En 1748, le besoin d'une communication sûre et régulière engagea le gouvernement à établir une poste aux lettres dans la Vallée, et un courier deux fois par semaine du Chenit à Romainmotiers. Cette même année, Samuel-Olivier Meylan, du Chenit, ayant appris à Rolle la profession d'horloger, revint dans sa commune, y fit plusieurs élèves dans son art, et procura à cette population surabondante une nouvelle source d'industrie et de commerce. Cet artiste fut d'abord traversé par la maîtrise des horlogers du Pays-de-Vaud, établie dès l'an 1723 : mais le gouvernement eut la sagesse de dispenser les horlogers des montagnes des règlemens observés par ceux de la plaine, qui exigeoient d'être cinq ans apprenti, et trois ans compagnon, avant de pouvoir être maître. En 1753, il y avoit déja onze maîtres horlogers établis au Chenit, qui s'érigèrent en maîtrise particulière; mais on ne tarda pas à reconnoître l'abus de ces corporations, qui ne servent qu'à entraver l'industrie; et cette maîtrise fut abolie en 1776. Dès lors l'horlogerie fit des progrès rapides, et ouvrit avec Genève un commerce très-avantageux. Plusieurs maisons s'enrichirent; et sans la manie d'un luxe désordonné, sur-tout dans les vêtemens des deux sexes, le Chenit auroit pu

devenir une des communes les plus opulentes de la Suisse : celles de l'Abbaye et du Lieu, plus attachées à la vie pastorale et agricole, restèrent dans la médiocrité, et conservèrent plus long-temps la simplicité des anciennes occupations et des mœurs montagnardes.

En 1751, la fonte des neiges et de grandes pluies élevèrent les eaux à une telle hauteur, qu'elles emportèrent le pont entre les deux lacs, submergèrent la digue, détruisirent les moulins de Bonport, et entrèrent dans les maisons du Pont, des Charbonnières, du Rocherai, etc. En 1755, au contraire, les eaux furent si basses, qu'on passoit à pied sec entre les deux lacs : on profita de cette circonstance pour nettoyer *l'entonnoir* par lequel le superflu des lacs s'écoule à Bonport : on vit alors que cette ouverture ressemble à une grande *trémie* percée de plusieurs petits trous, au milieu desquels il y a un puits à-peu-près rond et d'une circonférence d'environ huit pieds : c'étoit le même qui avoit été tamponné en 1571. Les communes du Lieu et du Chenit relevèrent les digues entre les deux lacs, fondèrent sur pilotis une large et commode chaussée, et bâtirent un pont de bois sur le canal de communication. Le gouvernement contribua, par un don de trois

mille florins, à cet utile travail. En 1757 commença entre le gouvernement et les deux communes du Chenit et du Lieu un procès qui dura plusieurs années, concernant la grande forêt du Rizou. Quoique les frais eussent été compensés entre les parties, il en coûta aux deux communes environ 40,000 florins.

L'augmentation du commerce, notamment le transport des bois travaillés en planches, en échallas, en bardeaux, en futailles, nécessita une nouvelle route, qui mit les villes d'Aubonne, de Rolle, de Morges, en communication plus directe avec la Vallée, sur-tout avec le Chenit, pour lequel l'ancienne route de Petrafelix étoit trop longue. On en commença donc une en 1766, qui se dirigeoit du Brassus par Gimel sur la plaine. Le gouvernement donna pour cette route 2000 fr., 100 francs pour la poudre et le payement de l'architecte inspecteur : les terres des bailliages de Romainmotiers, d'Aubonne et de Morges, auxquels ce chemin étoit principalement utile, furent imposées, et durent payer annuellement, jusqu'à ce que tous les frais fussent couverts, la modique contribution suivante. Pose de vigne, quatre batz; de prés à records, deux batz; de prés sujets au parcours, un batz; de champs, demi batz;

de bois de haute futaye, trois batz; d'autres bois, un batz; de montagnes et pâturages, deux batz. Le chemin fut achevé en 1770, et l'on établit un bureau de péages au Brassus.

Une grèle désole la Vallée le 17 août 1768, brise les toîts, détruit les foins, les orges et les avoines non encore recueillis : il fallut plusieurs jours pour fondre l'épaisse couche de grêlons, la plupart pesant deux onces, qui blanchissoit le terrein.

1771. Etablissement d'un tribunal inférieur pour les trois communes siégeant au Lieu, composé d'un chatelain et de douze jurés : grande misère occasionnée par la cherté des grains; la mesure de bled coûtoit 40 batz : la commune du Chenit en obtint du gouvernement 150 sacs à 32 batz la mesure, et toute la Vallée en reçut des secours pécuniaires pour les plus pauvres familles.

1777. La commune de l'Abbaye desirant procurer un plus grand écoulement au lac et découvrir de nouvelles issues dans des *entonnoirs* vrais ou prétendus, fit un batardeau, pour arrêter la communication entre les deux lacs. Les eaux du grand lac s'étant alors elevées de douze pieds au dessus du niveau du petit, enfoncèrent

batardeau, et il s'établit un courant terrible qui dura 4 heures, jusqu'à-ce que le niveau fut rétabli : la chaussée fut abîmée et les pilotis en partie arrachés. La commune de l'Abbaye dut réparer à grands frais tout ce désastre, causé par l'impéritie de son entrepreneur, et l'ouvrage ne fut achevé qu'en 1780.

En 1785, la population du Chenit étoit de 334 familles, formant 1903 individus.

NB. Cette notice est intéressante, par divers détails, sur les progrès des défrichemens de la civilisation et de l'industrie dans la Vallée. Elle contient quelques faits curieux et peu connus, et montre de quoi est capable une peuplade, tant misérable et reculée soit-elle, quand elle a de l'union, de l'énergie, de la patience, de la frugalité, et qu'elle vit sous un bon gouvernement qui vient à son secours. Les matériaux de cette pièce sont puisés dans les recueils de *Ruchat*, dans des notes particulières, et sur-tout dans un manuscrit in-folio de 216 pages, intitulé : *Recueil Historique sur l'origine de la Vallée du lac de Joux, l'établissement de ses premiers habitans, celui des trois communautés, et en particulier de celle du Chenit, avec un recueil*

abrégé de ce qui est arrivé dans ce petit coin de pays, pendant 640 *ans*, &c. ; *par J. David Nicole, juge et président de l'honorable conseil du Chenit.* Le modeste et judicieux auteur de cette chronique a placé à la tête de son ouvrage les vers suivans :

Lecteur, qui que tu sois, qui verras ce recueil,
Daigne lui concéder un favorable accueil !
Veuille par un motif de douce complaisance
User à son égard de ta condescendance,
Et mettant de côté son imperfection,
Regarder seulement la bonne intention :
Car celui qui le fait, pour seule récompense,
N'exige rien de toi, sinon de l'indulgence ;
Vu qu'il n'y consacra ses heures de loisir
Que dans l'unique but de te faire plaisir,
Et non point à dessein de briguer un suffrage
Bien ou mal mérité, pour ce petit ouvrage.

BAINS DE LALLIAZ,

(Cercle de la Tour, district de Vevey; canton de Vaud.)

Au fond d'un vallon reculé, qui s'ouvre entre les monts de la Pleiau et des Follis, au pied des dernières croupes de nos Alpes occidentales, coule une fontaine d'eau minérale : le plus ancien Auteur qui en parle est le médecin Ambuel de Sion, dans une lettre latine sur les bains du Valais, écrite en 1561 au fameux Conrad Gessner de Zurich. " Il y a, dit-il, une source » froide au-dessus du château des puis- » sans barons de Blonay, au mont Lala, » en face de cette partie du lac Léman » où Vevey est situé, et à 2 milles de » cette ville : cette source est d'une eau » blanchâtre, et a une odeur de soufre si » forte, qu'on la sent à plus de cent pas » d'éloignement. Autour de cette fon- » taine, l'herbe se couvre d'un sédiment, » qui, si on la brûle, donne la flamme et » l'odeur du soufre. J'apprends que les » galleux qui se baignent dans cette eau » sont promptement guéris". Avant cette

époque, on faisoit déjà usage de cette source, et l'on conjecture, par quelques débris, qu'il y avoit jadis un bâtiment de bains : les tuyaux qui amènent ces eaux s'emboîtent parfaitement l'un dans l'autre ; ils sont d'une argille vernissée en dedans, cuite au fourneau, et préparée d'une manière qu'on ne connoît pas de nos jours : ils paroissent d'une date antérieure à la lettre d'Ambuel ; on ignore même jusqu'à quelle profondeur ils s'enfoncent dans la colline pour atteindre la source ; crainte de les déranger, on s'est abstenu de les découvrir et de les suivre. Dans les deux derniers siècles, ces eaux furent négligées, pour ne pas dire oubliées : cependant depuis quelques années, les médecins de Vevey les conseilloient, et c'étoit en bouteilles qu'on les transportoit dans cette ville. Maintenant un nouveau possesseur les rend à leur ancienne gloire, en les rendant à l'utilité publique. Il vient d'y construire un bâtiment vaste et commode de neuf croisées de front, ayant un raiz de chaussée, un étage supérieur et des mansardes : on y trouve six chambres de bain à deux baignoires, et un cabinet pour la douche ; une belle terrasse du côté du lac, et une vaste cour du côté opposé, décorent ces nouveaux bains.

Par ordre de notre gouvernement, qui favorise tous les établissemens utiles, M. Struve, professeur de chymie dans l'académie de Lausanne, et M. Rengger, docteur en médecine, sont venus à Lalliaz pour faire l'analyse de cette source: sans anticiper sur le rapport que ces deux savans vont publier, il suffira de dire que ces eaux renferment en quantités différentes et par eux déterminées:

1. Du gaz azote sulfuré.
2. Du gaz acide carbonique.
3. Du sulfate de magnésie, (vulgairement sel purgatif amer).
4. Du muriate de magnésie.
5. Du carbonate de chaux.
6. Du sulfate de chaux.

Ils ont trouvé par leur analyse, qu'elles ressemblent aux eaux du Gurnigel (canton de Berne), mais avec une plus grande quantité de sulfate de magnésie; qu'elles ont en commun avec celles d'Aix la Chapelle, du gaz azote sulfuré; et que les eaux de Lalliaz ne perdent rien de leur force par l'ébullition, comme on l'avoit dit mal-à-propos. Ces eaux, très-fraîches, n'ont point un goût désagréable, quoiqu'elles répandent au loin une forte odeur d'œufs pourris. Il est prouvé par diverses cures, que leurs vertus sont de

purifier le sang, de guérir les galles, les dartres, les affections de poitrine causées par quelque humeur repercutée, et les faiblesses d'estomac produites par des acides. Maintenant qu'on peut s'y loger commodément, et qu'un Restaurateur y tiendra une bonne table, il est à croire que la belle saison y rassemblera nombre de baigneurs et de buveurs d'eau, qui préféreront venir chercher la santé à Lalliaz, à fréquenter des bains plus éloignés, plus chers, et situés dans des lieux d'un abord difficile et souvent périlleux. On peut s'y rendre de Vevey par Blonay, en deux heures de temps, par un chemin qui admet des chars légers, et qui, par les réparations qu'on y fait, s'ouvrira aux grandes voitures. De Montreux il y a à-peu-près la même distance, mais elle ne se parcourt qu'à pied ou à cheval: on y arrive aussi de Chatel-St.-Denis par le pont de Fegires.

Quoique le bâtiment des bains soit à dix-sept-cents pieds au-dessus du niveau du Léman, on ne le voit pas des croisées; mais à 300 pas au-dessus, du banc de la découverte, on signale la partie du lac voisine de Villeneuve, la belle anse du Boveret, l'embouchure blanchâtre du Rhône, et l'île à pâturages que ceignent ses

deux bras. L'air de Lalliaz est pur et léger ; ses alentours infiniment diversifiés invitent à des promenades, que les baigneurs peuvent prolonger plus ou moins d'après leurs forces ou leur volonté : si l'on craint la montée, on traverse près des bains le ruisseau de Potaillon, qui sépare la paroisse de Montreux de celle de Blonay, et l'on va s'asseoir sous les trois cerisiers qui ombragent la ferme de Praforran : là on jouit de la vue la plus romantique sur le riant vallon des Villars, semé de chalets alpestres, coupé par les méandres de plusieurs sentiers tous en plaine, et couvert, dans le temps des foins, d'une multitude de faneurs et de faneuses, venus des villages inférieurs pour égayer et peupler cette petite Arcadie. Là on promène ses regards sur les grands mouvemens d'un terrein, qui en s'inclinant vers le lac, offre le long des deux flancs de la Baye des revêtemens herbeux, des croupes boisées, des bosquets où le sapin se mêle avec le hêtre, et une foule de sites pittoresques, qui caressent l'œil et captivent l'imagination : les Alpes de Savoye couronnent le fond de ce riche tableau. Si des montées en pente douce ne fatiguent pas, on peut aller d'une heure au haut de ce joli plateau, le dernier de

nos Alpes qui finissent au lit de la Veveyse : naguères connu sous le nom de *la Plaiau*, on lui envie ce nom celtique, pour y substituer celui de la Pléyade des grecs, dont les sept étoiles sont peintes sur le dôme d'une belle ferme voisine du sommet. Il est encore une autre promenade, qui par un contraste digne d'être remarqué, vous rejette des rives du Léman dans le sein des Alpes : on part des bains : on salue un peu au-dessus une fontaine faible et première source de cette Baye de Clarens si bruyante et si désastreuse ; au-delà murmure dans le gazon un ruisseau obscur, qui va se perdre dans un entonnoir naturel : puis au débouché d'une jolie forêt, on arrive au chalet de Primfomavaux. Là on domine un vallon Alpestre, berceau de la Veveyse, peuplé de plusieurs troupeaux, couronné par les pâturages de Lys, et l'on profile les belles montagnes de Gruyères jusqu'à Moleson. (*Moles Summa.*) A quelques pas plus loin, le regard plonge sur le bourg populeux de Chatel-St.-Denis, sur son vieux château, sur ses fertiles plaines et sur le petit lac de Luissel. L'horison est borné à l'occident par la chaîne du Jura ; et si le ciel est serein, une partie du lac de Neuchâtel brille à ses pieds. Si de Lal-

liaz vous vous dirigez sur Vevey, vous longez la droite de la Baye, à travers des prairies qui ont chacune leur laiterie: vous voyez sur votre gauche s'élever dans les airs les pics des Verraux, la dent de Jaman, et les rochers précipiteux de Naye; et vous vous arrêtez pour contempler cet antique château de Blonay, dont les hautes murailles cachent maintenant des scènes de bonheur domestique et d'hospitalité; tandis que son nom est tout brillant des souvenirs pompeux de la grandeur et de la gloire du moyen âge.

Venez donc, vous tous à qui nous souhaitons une meilleure santé, venez la chercher aux bains de Lalliaz.... que l'amant de la belle nature y porte ses pas solitaires; que l'homme mélancolique vienne y égayer sa pensée par la verdure des prairies, l'ombrage des forêts et les scènes des travaux et des joies champêtres; que le poëte y fasse entendre sa lyre ou plutôt sa musette; que le peintre y apporte ses pinceaux; que cette vive et folâtre jeunesse, qui ne connoît la santé que pour la dépenser en plaisirs, s'y rende de la ville et des champs pour célébrer des fêtes campagnardes. Venez encore une fois; l'année prochaine dessinera de nouveaux sentiers, établira de nouveaux reposoirs,

ménagera de nouveaux points de vue, rassemblera une compagnie toujours nouvelle et toujours aimable. Alors nous saluerons en chœur la fontaine d'Hygie, nous lui offrirons pour culte l'exercice, la gaîté, la philantropie ; et nous graverons sur la porte du salon des bains, devenu son temple, ces vers que Collardeau fit jadis pour la source de Ségrais, et qui semblent faits pour la nôtre....

Lalliaz, dont le breuvage et salutaire et frais,
Fait circuler le sang devenu trop épais ;
Qui divise à la fois nos humeurs engourdies,
Et de la fièvre en nous éteint les incendies....
Lalliaz, vallon charmant dans sa rusticité,
Source pure où l'on puise, où l'on boit la santé,
Où la beauté flétrie au moment d'être éclose,
Vient embellir son teint des couleurs de la rose.

P. B.

Inscription Romaine.

UNI MARINI
VE EX DVCENA
RIO HIC AB
HOSTIBUS PV

Cette inscription, jusqu'à présent inédite, est sur un marbre encastré dans le mur oriental

oriental de l'église paroissiale de St. Maurice en Valais, à la hauteur d'une douzaine de pieds. Elle a échappé à tous nos savans Suisses, qui ont publié toutes les autres inscriptions du Valais, sauf celle-ci. Les lettres sont très-bien gravées et conservées, à l'exception de deux qui ont souffert quelque altération. Nous nous abstiendrons de l'expliquer, jusqu'à ce que quelque antiquaire veuille bien nous communiquer ses éclaircissemens; mais nous présumons que la première et la dernière ligne de cette inscription manquent, enlevées sans doute par le ciseau du maçon ignorant, qui l'a placée dans ce mur en la mutilant.

PROVERBES

en patois Vaudois.

Les proverbes sont la sagesse des nations.... on l'a dit il y a long-temps ; et nous en trouvons une nouvelle preuve dans nos *proverbes patois*, dont plusieurs ont une originalité piquante, et dont quelques-uns n'ont point de pendant dans les autres langues. Des habitans de nos Alpes les appellent *revi*, et ceux de nos plaines *ditton* : il a paru intéressant d'en publier une cinquantaine. Pour les faire ressortir, on a cru devoir les enchasser dans un discours suivi, au lieu de les produire isolément l'un après l'autre ; et dans ce but on ne pouvoit choisir un meilleur modèle que l'*Almanach du bon homme Richard*, l'une des plus charmantes productions de Franklin. Nous ajouterons que le Patois s'écrit selon nous comme il se prononce, sans mettre de lettres inutiles ; que partout où il y a une L double, elle est mouillée, même au commencement des mots ; que l'H devant L fait une aspiration as-

sez forte ; que *th* se prononce à l'Anglaise, la langue entre les dents ; et que le K est substitué au Q, qui n'est point une lettre celtique.

Instruction pour mon fils Pierre-Louis.

Vu qu'on ne sait ni qui vit ni qui meurt, et que je me fais vieux, j'ai voulu te laisser par écrit quelques bonnes raisons, pour te diriger dans ta conduite : j'espère que ma peine ne sera pas perdue, parce que tu as bonne intention : si cela n'étoit pas, je dirois comme à la Côte, *mo predji ke na çûra dé bein fére.*

Avant tout, je te recommande d'être bon chrétien, de ne point jurer, d'avoir la crainte de Dieu, de fréquenter les saintes assemblées, et de ne jamais travailler le dimanche : veux-tu avoir la bénédiction, souviens-toi du jour du repos pour le sanctifier ; car comme on dit à Combremont, *se te vouarde la demeindje, la demeindje te vouardéra.*

Je te conseille de te marier sans renvoyer, puisque tu as trente ans à la St. Martin prochaine ; devant hériter d'un joli bien, les bons partis ne te manqueront

pas : car comme disent les filles de Chavornai, *kan lé promme son bein mauré, tsisan san ke sei fauta de lé grulâ.* Mais il ne faut pas te marier en étourdi : choisis donc une femme dans une famille d'honnêtes gens et qui soient sans reproches ; car dit-on à la Vaud, *dé bon pllan pllanté ta vegne, dé bouna mare prein la fell.* Cherche-la sage et laborieuse plutôt que jolie ; car disent ceux d'Aigle, *biauta sei bonta n'é ke pura vanitâ....* et quand bien même elle seroit laide de visage, pourvu qu'elle soit brave fille, cela ne fera point de tort à tes enfans ; car, disoit ta tante Judith, *pouëtta tsatt' a bi menon.* Si tu ne la prenois que parce qu'elle est belle, tu pourrois répondre à ceux qui t'en feroient compliment, comme à Château d'Oex, *l'é on bi l'ozé ke l'ayaça ; ma ke on la vei ti lé djeur, l'einnouie* ; et tu ne tarderois pas à dire avec les Ormonnins, *djamé on ne fa dé meindre patse k'a Mothi.* Vis en grande paix avec ta femme, et aime-la après les noces comme avant ; si elle te fait quelque reproche quand tu le mérites, ne te courrouce point contre elle : il vaut mieux se taire que quereller ; car comme on disoit du vieux temps, *le répon, appon.*

Les enfans que tu auras, élève-les dans

l'obéissance et la sage discipline : si tu leur mets la bride sur le col pour se conduire comme bon leur semblera, ils feront force sottises qui te coûteront cher, et on te dira comme à Lutri, *cor apri ton caion, l'etatse é rotta* : si ta famille devient nombreuse, rappelle-toi ce mot, que mon père a mis au haut de la page blanche de sa Bible, où il a inscrit ses onze enfans, *lo bon Dieu n'einvouie pa lo tsevri, sein lo bosson por le norri.*

Sois toujours en bon accord avec tes voisins, *car bon vesin vo boun'ami* : rends-leur tous les services que tu pourras, et tends-leur main quand ils ont grosse besogne ; car disoit ma grand-mère, *kan tsacon s'aide, gnion ne se creive* : s'ils font quelque chose de travers, n'en ris pas, parce qu'autant pourrois t'en arriver, et alors on diroit de toi comme à Moudon, *l'é lo raelle, ke se mokké de l'écové.* Ne te précipite pas dans ton ouvrage : en voulant faire trop vîte, on ne fait rien de bon, et alors, disoit ta défunte mère, *cein hon a fé à granta couaita, on s'ein repein à lesi* : ne te vante jamais de ton travail, ou de ton profit, pour qu'on ne dise pas de toi comme à Orbe, *lei ia mé à ékaure ka vanna* ; on n'a pas bonne opinion de ces gens qui se louent sans

cesse, et on rabat leur caquet en disant d'eux comme dans le gros de Vaud, *l'é la meindre ruva d'on tser ke crenne to mé.* Ne crains pas de te lever matin, et de prendre beaucoup de peine : travaille diligemment à faire valoir ton domaine; car selon les vieux dittons, *kan on vau dau pesson sé fo molli*, *et cé ka fauta dé fu*, *ke lo tsertse.*

Si tu peux augmenter tes fonds de quelque bonne pièce de champ ou de pré, fais-le tout de suite, sans mettre trop de temps à te décider, de peur que l'occasion ne t'échappe; car disent les enfans de Cossonay, *po preindre lo ni*, *ne fo pa atteindre que lé z'ozé saian via* : mais prends garde de faire de mauvais marchés; sur-tout n'achète rien dans les lieux trop élevés et battus du vent; car ce vieux proverbe est bien vrai, *bragâ lé hio*, *mâ teni vo dein lé bâ.* Observe soigneusement la nature du terrein, pour voir s'il vaut la peine de l'acheter, et conforme-toi à cette règle de ceux d'Avenches, *énke io crai lo tacouné*, *laissé lo à koui lé*: *einke io crai lo piapau*, *atzita lo se te pau.* Je te recommande beaucoup de ne pas te faire un trop gros domaine, pour n'être pas forcé de dire comme nos bons amis de la Gruyère, *lo train medje lo*

bein. Sans être avare, il faut que tu aies beaucoup d'ordre et d'économie dans ton ménage : ne néglige donc pas les petits profits ; car comme disent les femmes de Montreux, en portant leurs plantons de choux au marché de Vevey, *ke mépreise lo pou, lo prau lo foui.* Evite de faire de petites pertes ; car comme on dit à la Forclas, *se toté gotté cressan, toté gotté décressan.* Parce que tu as bien commencé, ne te crois pas au bout : ce n'est rien, si tu ne continues ; car comme on dit en labourant les belles fins de Payerne, *prima rahie n'é pa la pousa.* Il vaut mieux peu et souvent, que beaucoup et rarement ; car disoit le pauvre Josias en revenant de glaner, *tso épi se fa la llenna.* Sans doute tu auras beaucoup de besogne sur les bras ; car depuis que le monde est monde on ne cesse de répéter, *ke terre ha, couson ha.* Cependant ne te tourmente pas d'avance, par des soucis et des inquiétudes qui ne servent à rien ; car, dit souvent mon compère Jean-David, *né sé fo pa ma l'eideouri déun ke l'ein sai tein.* Comme *gnion ne fa sa tsance*, c'est être fou que prétendre n'avoir que plaisir et profit ; s'il t'arrive donc d'éprouver des revers et des pertes, supporte-les courageusement, sans te laisser abattre par le

chagrin : après les mauvaises récoltes viendront les bonnes : car notre ministre dit des années comme des gens, *san bein* et *de la mîma mataira* ; *ma ne san pas* et *de la mîma manaira.* Un malheur n'arrive presque jamais seul, car comme on dit à Lasarraz, *kan lo mo vein, trotze :* mais à chaque chose son tour ; quand le bien revient, il est aussi en compagnie, et puis il faut se répéter souvent, rien sans peine... ce qui va mal aujourd'hui ira mieux demain, car comme dit ma fileuse Fanchon ; *la pllodje d'au matin, n'einpatze pa la djorna d'au Pelerein.*

Regarde soigneusement à la compagnie que tu fréquenteras ; ne te rends familier ni des libertins, ni des ivrognes, qui sont si communs ; car dit notre sage-femme, *ti lé caion ne san pa dein lé bouëtton :* quand tu travailles, un mauvais garnement vient-il te proposer de quitter l'ouvrage pour aller te divertir ? dis-lui comme mon neveu Isaac fait souvent, *k'a prau besogne a pou lesi.* Si tu es le camarade du fainéant, tu lui ressembleras bientôt : car comme on dit dans le canton de Fribourg, *gran d'aveina et perci se reincontran volonthi.* Si tu appelles ton ami quelqu'un qui a mauvaise langue ou mauvais cœur, tu n'en tireras rien de bon ; car

disoit le meûnier du moulin d'Amour sur la Venoge, *on ne pau sailli de la farena bllantze d'on sa dé tserbon.*

Ne crains pas d'employer les nouvelles méthodes de culture que tu verras réussir chez tes voisins : il ne faut pas être comme ces gens qui disent, *to nové m'é bé;* mais il ne faut pas non plus dire dans son champ : mon père et mon grand-père ont fait ainsi, et autrement je ne ferai. Va sagement avec le temps, avec les hommes, et sur-tout avec l'expérience, et n'entreprends rien, sans avoir les moyens de réussir; car c'est compter sans son hôte aussi notre Marguiller dit, en parlant de ceux qui veulent tout faire sans avoir rien appris, *ke rein ne sa, rein ne grâve.*

J'espère bien que tu ne te ruineras pas; mais si ce malheur devoit t'arriver, en perdant ton bien, garde au moins ton honneur, et ne sois pas une nouvelle preuve de la vérité de ce triste proverbe que j'écris à regret, *ke vein pouro, vein crouio.* Cependant je ne le crains pas, parce que tu es rangé et bon travailleur, et que tu aimes à tout voir et à tout faire par toi-même; certes tu as bien raison; car notre Chatelain disoit, *llen de son bein, proutze de sa perda.* Lorsque le désordre a duré long-temps dans un do-

maine où n'est pas l'œil du maître ; s'il y regarde enfin, c'est trop tard ; il faut en faire son deuil ; *apri la mor*, *lo maidje*, dit-on alors à Echallens. Ayes grand soin de tes attelages, de tes outils, de tous les instrumens d'Agriculture, pour qu'ils soient toujours en bon état et propres au service ; car disoit la veuve du maître d'école de Servion, *ke to resserre et to retrein*, *to retrauve à son besoin.* C'est une méchante excuse, quand une besogne ne va pas, de se plaindre de ses outils ; car quand je m'excusois ainsi dans ma jeunesse, mon parrain me flanquoit au nez, *djamé crouié ovrai ne trova dé bounné liévo.* Tâche toujours d'apprendre quelque chose de bon ; l'ignorance de ce qu'il faut savoir ne se justifie point, en disant avec ceux du Vulli, *cé ke ne sa rein*, *ne pau rein déperdre.*

Dans le courant de tes affaires, ne te permets jamais, ni au grenier, ni à la cave, ni à la foire, ni au cabaret, de tromper ton prochain, ou de lui faire quelque tort : cela n'a jamais une bonne fin, et mène droit à la misère par le chemin de la malédiction ; car disoit notre vieux Joseph, qui a servi cinquante et trois ans dans la maison, en voyant passer un voleur qu'on menoit au gibet, *cé*

ke fa cein ke ne dai, vein à cein ke ne vudrai. Ne flatte pas les autres pour tâcher d'en faire des dupes, de peur qu'ils ne te prennent au même piège que tu leur tends, sans que tu ayes besoin de dire, *gratta mé, té gratteri.* T'a-t-on fait quelque tort, pardonnè de bonne grace, à l'exemple de ton grand-père; quand on lui jouoit de mauvais tours, il disoit entre ses dents, *k'enk'a trei fe bon*, et néanmoins il pardonnoit le quatrième. C'est lui qui m'a appris que si l'on dit à Oron, *kokka por kokka*, c'est afin d'engager à rendre le bien pour le bien, et non le mal pour le mal.

L'important, mon fils! c'est d'avoir une bonne conscience qui n'ait rien à nous reprocher; celui qui en a une mauvaise, est toujours en crainte: puis vient le moment d'aller rendre compte; puis le proverbe du franc vaudois, *crouia via et bounna mor, djamé ne furan d'accord.* Mais des braves gens, on n'en est pas en peine ni durant leur vie, ni après leur mort; parce que, disoit mon bon compère d'Yvonand, *ke bein fara, bein trovera.*

En voilà assez pour le moment; il ne faut pas tout t'écrire d'une fois: je reprendrai encore la plume, si Dieu me prête la

vie ; et je finis en te disant, comme la femme de notre vieux Doyen, *kan lé bein, lé prau.*

Lovathan le jour de notre Dame de mars 1812.

Abram Craimè.

NOCE BERNOISE.

Fragment d'un voyageur en Suisse avant la révolution.

REVENANT de Zurich à Berne, en 1796, je trouvai dans un beau village, à trois lieues de cette dernière ville, une noce champêtre qui peignoit l'ensemble des mœurs du pays et sa prospérité. Aux environs de Berne, c'est l'usage des paysans aisés de célébrer leur banquet nuptial à quelque distance de leur habitation, dans l'une de ces bonnes auberges, qu'on rencontre presque à chaque village. Vingt et deux chars verds, élégans et rembourrés, avoient amené les époux, les parens et les amis. Après la bénédiction nuptiale, le cortège se rendit de l'église à l'auberge : à son approche, la musique militaire du régiment de milice où l'époux étoit bas-offi-

cier, exécuta plusieurs airs graves et solennels : 27 couples défilèrent en ordre et en silence ; les visages et la marche annoncoient une sorte de recueillement. Parée de larges dentelles, d'un bouquet de fleurs et encore plus de sa beauté, la jeune épouse, vêtue d'un habillement de serge noire superfine, et dans le costume national, ne passoit pas vingt et quatre ans. Sa chevelure tressée tomboit jusqu'à ses talons : sa taille avantageuse et flexible, la finesse de ses traits et la vivacité de son coloris, la distinguoient au milieu de ses compagnes.... C'étoit l'image de la pudeur. Le mari en uniforme (suivant la règle scrupuleusement observée dans cette heureuse contrée) disputoit à sa fiancée les avantages de la figure, de la jeunesse et de la modestie : le cortège entier présentoit les mêmes caractères ; point d'ornement superflu, ni de recherche ; tout étoit riche sans être déplacé. Un sentiment de religion tempéroit l'allégresse de la journée, et la noce à l'auberge n'oublia point qu'elle sortoit d'une cérémonie où un engagement solennel venoit d'être contracté en présence de la Divinité. Des danses précédèrent et suivirent le banquet, où régna la profusion. La première santé fut au souverain ; la seconde au pasteur qui

avoit béni le mariage, et dont les enfans étoient placés à côté des époux : quelque prolongée que fut la séance et le bal qui la termina, une gaîté décente, l'ordre et la sobriété y présidèrent. Trente et six heures s'écoulèrent avant le retour des mariés à leur village. Les frais d'auberge avoient été fixés d'avance à la somme de 60 louis : le salaire des musiciens, les aumônes, les gratifications, la portèrent à 75. L'aubergiste fit cesser l'étonnement que cette dépense me causoit, en m'apprenant que la jeune femme étoit une héritière de 150,000 livres de Suisse, et que son époux, cultivateur et marchand de toile, possédoit une fortune au moins égale : il ajouta qu'il y avoit dans les environs plusieurs paysans aussi riches ; et je bénis le Gouvernement sous lequel un peuple jouissoit en paix d'une telle prospérité.

M. D. P.

COMPTE

des revenus de FELIX PLATTER, *professeur en médecine à Bâle, perçus de* 1558 *à* 1612, *c'est-à-dire, pendant* 54 *ans.*

	L. de Bâle.	s.	d.
PRATIQUE des bourgeois	5031.	5.	4.
——— des étrangers	23057.	17.	10.
Voyages hors de ville	15050.	2.	9.
Etrennes et cadeaux	2030.	9.	3.
Pensions comme médecin de la ville	1660.		
De l'Evêque de Bâle	280.		
Du commandeur de Bucken	80.		
De mon office d'essaieur de la monnaie	371.	13.	11.
Pension de Professeur	11139.	6.	8.
De mes anatomies	38.	16.	18.
De mes lectures publiques	97.	12.	
Des livres que j'ai fait imprimer	971.	13.	8.
Pour examens et promotions des Docteurs en médecine et pour Décanat	2850.	5.	11.

	L.	s.	d.
Rectorat de l'université	339.	3.	4.
Prorectorat, etc.	8.	15.	
Du Couvent académique	323.	6.	
Du Décanat de St. Pierre	14.	5.	
Pour montrer mon cabinet et mon jardin	179.	5.	2.
De mes tutelles	260.		
De mes diverses intendances	2166.	11.	6.
Rente de mon bien de campagne.	10618	13.	11.
Vente d'orangers et de citroniers	1255.	6.	8.
——— de limons et de citrons	27.	11.	10.
——— de romarin	265.	12.	8.
——— des plantes de mon jardin botanique	502.	5.	9.
Loyer de ma maison et autres appartenances	29296.	9.	
Legs	350.		
Dot de ma femme	625.		
Héritages	3144.	1.	6.
Pensionnaires	4626.	1.	4.
Vente de divers objets	3254.	17.	4.
Culottes de soye tricottées	4.		
Produit de mes vers à soye en 1595	90.		

	L.	s.
—— de la graine de ver à soye	2.	10.
Deux canaris vendus	7.	15.
Total en liv. de Bâle à 12 batz.	120,020.	15.

Ce compte, dont l'original allemand fut trouvé dans les papiers du Professeur Bâlois, est remarquable par des détails propres à faire connoître l'économie domestique de l'époque à laquelle il fut dressé : on y voit ce que rapportoit la pratique d'un médecin célèbre, le produit d'un jardin botanique, le premier établissement des vers à soye dans le canton de Bâle, et jusqu'aux prix des canaris. Félix Platter, né à Bâle et 1536, y fut créé docteur en médecine à l'âge de 21 ans : après quelques années de voyages et de séjour dans l'étranger, il devint professeur en médecine pratique dans l'université de Bâle, et médecin pensionné de la ville (*Archiater*) ; places qu'il remplit avec honneur et succès pendant plus de 50 ans. Sa réputation attira à Bâle une foule d'étudians, et il créa 160 docteurs : de tout côté on venoit à lui pour le consulter. Il refusa les offres brillantes de plusieurs

cours d'Allemagne, par amour pour sa ville natale : mais sa correspondance étoit fort étendue et fort lucrative, et il devint par lettres le médecin de plusieurs princes des maisons de Saxe, de Brandebourg, de Lorraine, de Wirtemberg, et de Catherine sœur de Henri IV. Il fut très-utile aux Bâlois durant les pestes de 1564 et de 1610. Il forma un cabinet d'histoire naturelle ; et fut le premier fondateur du jardin botanique de l'Université. Honoré des étrangers, respecté de ses concitoyens, chéri des pauvres, qu'il traitoit gratuitement avec autant de soin que les riches, il mourut d'hydropisie le 28 juillet 1614, à l'âge de 78 ans ; et fut généralement regretté, comme ayant fait la gloire de l'Université de Bâle, dont il fut six fois recteur.

P. B.

RÉPONSE

A CETTE QUESTION :

« *Est-il parlé des Suisses dans la Jéru-*
» *salem délivrée ?*"

Sans doute qu'il en est parlé.... et le Tasse a consacré à la gloire de notre nation une très-belle strophe de son poëme : c'est la 63e du 1er chant. La voici en original, avec sa traduction :

Alcasto il terzo vien, qual presso à Thebe
Gia Capaneo, con minaccioso volto ;
Sei mila Elvezi, audace e fièra plebe,
Da gli Alpini Castelli, avea raccolto :
Che'l ferro uso, a far solchi, e franger glebe,
In nuove forme, e in piu degne opre ha volto ;
E con la man, che guardo rozzi armenti,
Par chi regi affidar, nulla paventi.

» Alcaste vient le troisième ; tel qu'au-
» trefois Capanée sous les murs de Thè-
» bes, il a le visage menaçant : il a ras-
» semblé sur les sommets des Alpes six
» mille Helvétiens, peuple audacieux et
» fier. Le fer qu'ils employoient à tracer

„ des sillons et à déchirer la terre, a pris
„ des formes nouvelles et sert à un plus
„ noble emploi; et de la même main qui
„ gardoit de grossiers troupeaux, ils ne
„ craignent pas de défier les rois."

On ne sait point qui est cet Alcaste, héros sans doute de l'imagination du poëte, comme plusieurs autres: mais on sait par nos vieilles chroniques, qu'une grande partie de la noblesse de nos montagnes et de nos plaines, s'arma pour la conquête du tombeau de Jésus-Christ, et marcha dans les rangs des Allemands; qu'Arnold de Brientz, seigneur d'une portion de l'Oberland et des bords du lac de Lucerne, mena sous sa bannière plusieurs mille soldats tirés de nos Alpes au siège de Jérusalem; qu'il y avoit parmi ces preux paladins, des comtes de Kibourg, de Thierstein, de Rapperschweil, de Glane, de Gruyères, des barons de Hallweil, de Blonay, de Mulinen, de Landenberg, de Grandson, etc. Ulrich de Monfort, évêque de Coire, siègeoit dans le conseil des princes; et Gebbart, Abbé de Schaffouse, eut après la prise de la ville, l'honneur d'être le premier Gardien du St. Sépulcre. Une foule de chartres et de documens attestent le départ de seigneurs Helvétiens pour les Croisades, la vente de leurs terres

pour fournir aux dépenses du voyage d'outremer, et leur pieuse reconnoissance quand, après ces expéditions Chevaleresques, ils rentroient dans leurs châteaux. Ainsi à son retour, ce même Arnold de Brientz fonda une Abbaye de Bénédictines à Séedorf près d'Altorf; Henri comte de Rapperschweil, surnommé le Pélerin, bâtit le couvent de Wettingen en Argovie; et Conon de Buchsée, après trois voyages à Jérusalem, construisit et dota à Buchsée, près du petit lac de Séedorf, un vaste hôpital, afin que *celui qui n'avoit point d'héritiers temporels eût des héritiers spirituels* (comme il est dit dans l'acte de fondation), *et pour que les pauvres, les étrangers et les passans, qu'il y auroit reçus et aumônés, le reçussent à leur tour dans les Tabernacles Eternels.*

P. B.

COUP-D'ŒIL

sur les Alpes du Canton de Vaud.

LETTRE PREMIÈRE.

Août 1808.

Tu me demandes, mon cher C.... quelques détails sur les Montagnes de mon voisinage, et je les dois à ton amitié. Après avoir vécu dix ans dans l'intérieur de nos Alpes, je suis maintenant établi à leur pied : mais un attrait secret me rappelle souvent dans leur sein, et je les visite avec tout le plaisir d'un vieux ami, qui se plaît à revoir les objets de ses affections, et qui aime à en parler à ceux dont les goûts sont semblables aux siens.

La grande paroisse de Montreux, qui contient environ 2700 ames, est composée de trois communes, Veytaux, Planches et Chatelard. Chacune de ces communes fait front au Léman, et s'étend depuis son rivage quatre à cinq lieues dans les Alpes ; et c'est par les Montagnes qui dépendent de chacune des trois, que je

commencerai la description de nos Alpes occidentales. Très-distinctes et séparées par les bornes naturelles des torrens, elles forment un amphithéâtre, qui, à le considérer au sortir de Vevey, paroît n'être qu'un seul massif; mais qui dans la réalité est composé de trois chaînes. La première s'élève de Chillon, entre la Veraye et la Tinière, par les monts de Sonchaux et de Liboson, jusqu'aux rochers de Naye, d'où elle s'incline ensuite du côté de l'Hongrin. Je ne t'entretiendrai pour le moment que de celle-ci, renvoyant la description des deux autres à mes lettres suivantes. La majeure partie de cette première chaîne appartient à la commune de Veytaux, qui dans le bas possède des vignes précoces, des vergers fertiles et des bois d'excellens châtaigners, plus haut des forêts et des prairies, enfin des pâturages Alpestres: son plus haut point est la montagne de Naye: pour y arriver du bord du lac, il faut au moins quatre lieues de marche, par des sentiers roides et fatigans, mais qui ne sont nullement dangereux: on peut y aller, ou par les monts de Sonchaux, dont les croupes verdoyantes font face à Villeneuve; ou par un chemin raboteux qui remonte le long de la Veraye; ou enfin par les monts

de Cau. Cette dernière route est, je crois, la moins pénible; du moins c'est la plus fréquentée : on la prend près de Montreux. Distinguée par sa belle vue, la terrasse qui l'entoure est située sur un rocher de tuf, qui renferme une jolie caverne pleine de *stalactites* : au-dessus du Temple est une autre caverne murée, d'où sort une source abondante de l'eau la plus fraîche et la plus limpide; cette source intarissable, qui ne diminue jamais, pas même dans les étés les plus secs, a sans doute attiré les premiers habitans dans son voisinage. En s'éloignant du Temple, on suit un chemin rocailleux, bordé de laureole jaune, charmant arbuste qui offre toute l'hiver sa verdure et ses fleurs. On laisse à droite un rocher de tuf nommé *Tovaz*, percé de plusieurs grottes, d'où s'échappe le joli ruisseau du Flon. Ces grottes sont tapissées d'Erine des Alpes, de Grassette blanche, de Cranson de roche; et sur les flaques d'eau qu'elles recèlent, flottent des Scolopendres ou Langues de cerf, les plus grands que j'aie jamais vus; car j'y en a d'un pied et demi de long. Dans les prés d'alentour fleurissent la belle Gentiane perfeuillée et le charmant Ophrys bourdon. Les roches calcaires, à travers lesquelles ce chemin est tracé, se délitent

et

et quelquefois dans les grandes pluies, il s'en détache des massifs plus ou moins gros, qui rendent ce passage dangereux. Une sage police devroit conserver avec soin tous les arbres placés sous ces rochers caduques, pour arrêter ou retarder les pierres roulantes.... et c'est ce qui se fera, quand l'intérêt particulier ne s'opposera plus au bien public....

Le hameau de Glion, habité par quelques familles uniquement occupées du soin des troupeaux et du trafic des bois, est placé sur un plateau, d'où l'on voit le Rhône serpenter pendant quatre lieues, se partager en deux bras qui dessinent une grande île, et verser dans le lac ses eaux jaunâtres et limoneuses. Près de Glion, dans un lieu nommé Vigneule, ont été les premières vignes de la contrée; maintenant le vignoble commence un quart de lieue plus bas. Séparé par une gorge profonde, où roule la Baye de Montreux, le village de Sonzier paroît vis-à-vis; c'est l'un des plus anciens du pays: il est actuellement presque désert. Ici commence à naître la grande Gentiane, avant-courière de l'entrée des Alpes. Bientôt on gravit les monts de Cau, riches en excellens fourrages, semés de fermes et de fenils, et dominant un paysage qui s'étend sur la

majeure partie du Léman et des cantons de Vaud et Fribourg.... Paysage qui pourroit déjà satisfaire un amateur de belles vues, auquel ses forces ne permettroient pas d'aller plus haut. Du sommet de Gau, en tournant le dos au lac, l'œil se promène sur un cirque de basses montagnes, derniers rameaux que les hautes Alpes projettent vers la plaine, et dont les têtes arrondies et boisées sont d'un aspect très-pittoresque : les principales sont, Azot, Plan-de-Châtel, la Goile-au-Cerf et Lancy. Derrière elles, se prolonge sur la frontière du territoire Fribourgeois la sauvage arrête des Verraux, hérissée de pics plus ou moins aigus, sillonnée par les lavanges, et couronnée çà et là de sapins inaccessibles. La Dent de Jaman, jetée en avant-poste, se fait reconnoître à sa forme singulière. Le sommet de Gau est si orageux pendant la mauvaise saison, qu'on dit communément, que *les trente-deux vents y tiennent foire*. En le quittant, on signale à gauche les pâturages de Chamosalle, dont les laitages sont estimés ; et la tête de Pacot, couverte d'une sombre forêt : puis on longe des rochers vastes et ruineux, où la Veraye prend sa source : ce torrent, très-faible dans son origine, tarit pendant les grandes cha-

leurs ; mais quand il est enflé par les pluyes, sont lit est généralement trop encaissé pour qu'il puisse causer de grands dommages : ici le sentier, toujours plus pénible, circule entre des débris de rochers, et forme une trentaine de coudes presque à angles droits : c'est ce mauvais pas qu'on appelle les Recourbes. Quand on s'est démêlé de toutes ces anfractuosités, on atteint enfin l'entrée de Naye.

Je conseille aux voyageurs de prendre un guide à Montreux, et d'en partir à onze heures du soir, pour voir le lever du soleil, du point qu'on appelle la Chaux de Naye, qui forme la cîme la plus élevée d'une arrête de trois quarts de lieue de long. Là, assis sur une pelouse aromatique, au bord de l'énorme mur de rochers précipiteux qui fait face au lac, vous voyez avec émotion se développer sous vos regards une des vues les plus vastes et les plus variées de notre Suisse : elle embrasse tout le Léman, ses charmans rivages et la superbe ceinture des Alpes de Savoye, que dépasse fièrement la tête argentée du Mont-Blanc : toute la ligne verte du Mont-Jura s'étend uniformément du fort de l'Ecluse au Chasseral : à vos pieds se déploye tout le canton de Vaud, et la plus grande partie de celui de Fribourg

avec une bonne lunette, on compteroit les villes, les châteaux, les villages semés sur cette montueuse contrée, qui du haut de Naye paroît une plaine parfaitement unie. Le lac de Neuchâtel borde la racine du Jura de sa nappe bleuâtre; et quand le temps est clair, une portion de celui de Morat se distingue aisément au coin du tableau. En-dessous, mais fort près de vous, vous voyez la Dent de Jaman, son petit lac de 700 pas de circuit, et les troupeaux errans sur les pâturages qui l'avoisinent. Mais si vous vous tournez de l'autre côté, c'est un tout autre paysage, aussi imposant et majestueux que le premier est gracieux et riant.... C'est l'immense masse de nos Alpes centrales, depuis le St. Bernard au Titlisberg, dans le canton d'Underwald.... C'est cinq chaînes qui s'élèvent en gradins successifs, les unes au-dessus des autres.... C'est la dernière de ces chaînes, toute resplendissante de l'éclat des glaciers qui coupent l'azur du firmament. A peu de distance, les tours d'Aï et de Mayen s'élancent dans les airs, telles que des colonnes qui soutiennent la voûte céleste, et entre deux, comme à travers un portique, paroît la Dent du Midi. Entre la première et la seconde chaîne, s'ouvrent des percés sur quatre vallées;

celle de Gruyères, dont on salue les villages jetés sur les deux rives de la Sarine; celle de Rougemont, dominée par la tête chauve du Rubli; l'entrée de la vallée des Mosses, dont l'Hongryn se détache en lisière ondoyante; et un des flancs de l'étroit vallon, où se trouvent les bains de l'Etivaz.

Comme l'arrête de Naye termine la région des hautes Alpes, et que son long rempart est visible de tous les bords du Léman, il n'est aucune position dans le canton de Vaud, d'où l'on saisisse mieux le contraste de la Suisse montagneuse et de la Suisse en plaine. Je le répète; la première ligne de nos Alpes occidentales n'étale nulle part un point de vue plus étendu, plus riche en détails, plus diversifié par le mêlange de lacs, de rivières, de torrens, de montagnes de toute forme et de toute grandeur, de vallées et de plaines, et offrant un ensemble plus ravissant et plus sublime que celui-ci: cependant ce magnifique Belvedère est à peine connu des habitans des villages inférieurs: les étrangers, qui vont beaucoup plus loin chercher des vues qui ne valent pas celle-ci, n'en ont encore aucune idée, et il n'est pas à cinq lieues du lac.... En t'en parlant, mon ami! je ne veux que t'enga-

ger à venir en juger toi même ; car je ne suis pas assez présomptueux pour prétendre t'en tracer un tableau ressemblant à l'original. Tous les talens du peintre et du poëte y échoueroient.... il faut voir.

La hauteur de la Chaux-de-Naye n'est point encore déterminée ; mais on peut l'évaluer par approximation à 5000 pieds environ au-dessus du niveau du Léman... et voici comment : M. de Saussure a trouvé le plan de Jaman de 575 toises au-dessus du lac : le sommet de Naye dépasse ce plan de 250 toises au moins ; ce qui donne 825 toises, soit 4950 pieds : par ce calcul, je ne crois pas m'écarter de la vérité ; et si quelque physicien se donne la peine de prendre des mesures exactes, je ne doute nullement qu'il n'avoue, que j'ai plutôt diminué qu'exagéré la hauteur réelle de ce point.

On s'éloigne avec peine de cette intéressante sommité, pour aller se reposer au chalet qu'on atteint trois quarts de lieue plus bas. Naye est proprement un vallon d'une heure et demie de long, sur demi lieue de large d'un flanc à l'autre : il forme un joli berceau assez régulier, surmonté par deux arrêtes, dont l'une, très-escarpée, fait face au lac ; et l'autre, qui l'est moins, borde la montagne de Chaude,

sur le territoire de Villeneuve. Ce pâturage peut nourrir, pendant deux mois, de 90 à 100 têtes de bétail. C'est une propriété de la commune de Veytaux ; tous les bourgeois en jouissent en commun, y *alpent* leurs vaches et genisses, salarient des bergers, et partagent le fromage qu'ils ont fait, à la fin de la saison, en proportionnant le dividende de chaque famille au nombre de vaches qu'elle y a mis, et à la quantité de lait qu'elles donnent mesuré à deux époques différentes. Comme les bâtimens de cette montagne tomboient en ruine, on vient d'y faire construire un des plus beaux châlets que j'aie vu dans les Alpes ; il a 115 pieds de long sur 22 de large : toutes les poutres et solives qui le composent, ont été apportées à dos d'homme, d'une forêt située une lieue en-dessous.

Pour faire la dédicace de ce chalet, toute la belle jeunesse de Veytaux est montée à Naye le 26 juillet 1807. Elle y est arrivée assez matin, pour admirer le superbe spectacle du lever du soleil : la journée s'est passée en promenades, en danses, et en repas composés des excellens laitages de la montagne. C'étoit une de ces fêtes pastorales si chères à nos bons ancêtres, et qu'on devroit répéter

de temps en temps, pour rattacher le Suisse à sa terre natale. Rien de plus intéressant que de rencontrer, comme il m'est arrivé quelquefois dans les hautes Alpes, ces troupes folâtres de jeunes gens des deux sexes, d'entendre les échos répéter leurs cris de joie et les sons de leur musique champêtre, et de profiter de l'aimable hospitalité qu'ils offrent avec empressement à tout étranger honnête. Oui! c'est sur ces montagnes élevées, au milieu du grand temple des Alpes, que tout vrai citoyen goûte un plaisir délicieux à contempler sa bonne patrie, à en admirer les beautés, à s'en rappeler les bienfaits, à s'attacher à son service par un serment secret, et à verser sur elle, avec un pieux transport, l'effusion des bénédictions et des vœux d'un cœur helvétique!....

Comme on ne peut rester à Naye plus de 7 à 8 semaines, parce que les neiges y tombent de bonne heure et se retirent tard, il y a en-dessous les pâturages de Liboson et de Sonchaux, où les troupeaux séjournent plusieurs semaines, soit avant de monter à Naye, soit quand ils en sont descendus. Ces propriétés communales sont sagement administrées, et leur tenue fait honneur à la commune de Veytaux;

qui, pour le dire en passant, se distingue par la vie sobre et laborieuse de ses habitans, et par l'heureuse médiocrité qui y règne; car parmi ses bourgeois il n'est point de pauvre, ou du moins il n'en est aucun qui soit réduit à recourir à l'assistance publique. Tous ceux qui manquent de travail, peuvent en trouver dans les coupes régulières de forêts de hêtres que la Municipalité fait exploiter; de manière que quelques familles n'ont d'autre métier que celui de bûcheron. Il n'y a peut-être pas de commune qui dépense moins pour la régie de ses biens communaux: économie et désintéressement qui devroient servir de modèle à tant d'autres, dont la majeure partie des revenus est employée à payer largement les frais d'administration, au lieu de les faire servir, selon leur but primitif, à l'assistance des pauvres, à l'amélioration de l'instruction publique, et à des dépenses d'une utilité générale.

Les eaux de Naye sont fraîches et pures: une fontaine très-remarquable, parce qu'elle est peu éloignée du sommet de la montagne, se compose du rassemblement de plusieurs petites sources, qui, à la fonte des neiges, forment un ruisseau; au bout de 100 pas de cours, ce ruisseau

disparoît dans une foule de crevasses, et se perd dans le fond du vallon. On prétend, peut-être avec raison, que c'est de ces réservoirs souterrains que proviennent les belles eaux qui, sorties d'un grand rocher, font aller les moulins de Grandchamp, entre Veytaux et Villeneuve, et forment à 300 pas de Chillon un charmant petit ruisseau, auquel nous avons donné le nom de *Céphise*. La fontaine de Naye est à 25 minutes du chalet, qui a l'inconvénient d'être mal pour l'eau : car on n'y emploie que celle qui découle d'un grand plateau de neige situé en-dessous du chalet, dans un creux, où elle ne fond jamais entièrement ; ce plateau est richement bordé de Soldanelles, d'Arétiès et de Renoncules des frimats. On ne peut mettre en ligne de compte un trou de rocher, appelé *le Potet*. Ce puits naturel (à quelques jours très-chauds près) contient régulièrement la même quantité d'eau, et conserve sans varier le même niveau, qu'on la laisse ou qu'on la puise.

Au-dessus du chalet, sur la gauche, on va visiter le *Fairtho d'eigryn*, dénomination purement celtique, qui signifie *la cave qui dégoutte*. C'est une excavation très-profonde, en forme d'entonnoir, d'environ 70 à 80 pieds de diamètre : elle

renferme dans le fond un grand cône de neige, que les plus ardentes chaleurs de la canicule diminuent à peine, et qui, dit-on, a plus de vingt toises de haut; ce qu'il serait difficile de vérifier, puisqu'on ne sauroit y descendre sans une longue échelle. Les parois circulaires de cette belle glacière naturelle sont intérieurement tapissées de longues touffes d'Impératoire; plante usuelle que les habitans du pays appellent *Gaira*, et qu'ils emploient avec succès dans certaines maladies de bestiaux.

Dix minutes en-dessous du chalet, est la *Tanna à l'oura*, qui veut dire *la grotte au vent*. C'est une fente de rocher large d'un pied et demi, d'où sort un vent perpétuel, qui par fois est aussi fort que celui d'un gros soufflet de forge. L'usage est d'y précipiter de grosses pierres, qu'on est obligé d'aller chercher assez loin: on les entend tomber avec fracas et retentir sourdement dans ces profondeurs; elles mettent dans leur chûte de 30 à 40 secondes pour atteindre le fond: le vent qui en sort est glacé, mais nullement humide. Il paroît que cette caverne correspond à une ouverture sur l'autre flanc de la montagne, et c'est ainsi qu'on explique le phénomène de ce courant d'air. Les vieil-

lards assurent qu'autrefois ce souffle étoit plus violent, et repoussoit les mouchoirs jetés à l'entrée du canal : ils attribuent sa diminution à la prodigieuse quantité de pierres qu'on y a précipitées. Cet antre Eolien est, je crois, le seul qui existe dans nos Alpes occidentales ; car il y en a plusieurs dans les Alpes des Grisons et de la Suisse Italienne. Tout le monde a entendu parler des caves de Lugano, toujours rafraîchies par des courans d'air, qui sortent des rochers fendus dans lesquels elles sont taillées. On les appelle dans le pays *Cantines di caprino.*

La montagne de Naye n'est point sans intérêt pour les amateurs d'histoire naturelle. Le botaniste y trouvera presque toutes les belles plantes des Alpes : l'ayant parcourue le 7e. août, la plupart étoient déja en graine et avaient perdu le charme de leur fleur. Aussi je ne m'y arrêterai pas, et je me bornerai à remarquer que je n'ai vu nulle autre part autant et d'aussi grandes Gentianes pourpres, et d'Aster des Alpes d'une si haute taille.

Le Minéralogiste observera que cette montagne est toute percée de cavités plus ou moins profondes, et qu'elle porte les marques visibles de quelque grand bouleversement, produit par des causes et à

une époque qui nous sont inconnues. Partout des bancs de Schiste et d'autres roches calcaires, brisés, déplacés de leur lit primitif, et confusément épars ou entassés; par-tout des fragmens de Pyrite et des pierres imprégnées d'Ochre de cuivre: un grand nombre de massifs détachés offrent un ou plusieurs rognons ferrugineux: et çà et là on y rencontre des Marcassites. Ce sont sans doute ces apparences métalliques, qui persuadent depuis des siècles au vulgaire ignorant, qu'il y a des mines dans cette montagne: des indigènes et des étrangers y ont fait souvent des fouilles aussi dispendieuses qu'inutiles: la tradition populaire veut que des gens s'y soient enrichis: quelques morceaux de Marcassite dorée, quelques éclats d'un Mica brillant, quelques Pyrites jaunâtres, voilà l'or et l'argent qu'ils y ont ramassé. Pour peu qu'on soit instruit, on sait que ces précieux métaux ne se trouvent jamais dans des montagnes calcaires, telles que celle-ci.

La haute et longue arrête de Naye, sans cesse battue par les vents d'hiver et les orages d'été, corrodée par les brouillards humides qui la ceignent pendant la moitié de l'année, chargée durant sept mois au moins d'un énorme poids

de neiges, qui en fondant s'infiltrent entre ses assises, cette arrête, dis-je, tombe en ruines et s'abaisse peu-à-peu par la marche destructive des siècles. La montagne de Bonaudon, placée en-dessous, s'encombre chaque année davantage par les débris écroulés des parois supérieures; et encore quelques éboulemens, elle deviendra absolument stérile et inhabitable pour les troupeaux.

Si à travers les précipices, on descend de Naye à Bonaudon par un sentier très-hazardeux, on découvre çà et là diverses ouvertures dans les rochers: quelques-unes sont inabordables; d'autres conduisent à de vastes et longues cavernes naturelles: ces dernières ont été de-tout tems fréquentées par les chercheurs de métaux, qui s'y rendent de loin et en grand secret. Ils y ont laissé des échelles actuellement pourries de vétusté. L'entrée de l'une de ces cavernes est ronde comme un œil de bœuf; une autre a été bouchée, il y a plusieurs années, parce qu'on y avoit jeté les cadavres de vaches péries dans les environs; une troisième est d'un assez facile accès. Des hommes de bon sens, qui y ont pénétré avec des lumières, m'ont dit y avoir marché pendant une heure, et être parvenus, selon leur estime, très-avant

sous la montagne de Naye : ils ajoutoient, que ce canal souterrain était, tantôt une voûte fort basse, tantôt une arcade élevée, qui ici sembloit taillée au ciseau dans le roc vif, là composée de débris raboteux et grossiers ; qu'aucune humidité ne suintoit des parois de ces portiques ténébreux; qu'ils n'y avoient apperçu aucune trace de veine métallique ; seulement çà et là paroissoient quelque peu de Lait de Lune et quelques plaques de Mica, qui réfléchissoient la lumière. Il est à desirer qu'un Minéralogiste instruit vienne visiter ces diverses cavités : la chose est facile et sans danger, avec une échelle, une corde, des flambeaux, et sur-tout un bon guide. Il pourroit, dans le même voyage, étendre ses recherches sur la montagne supérieure, digne à tous égards d'une inspection géologique.

Naye a été très-anciennement connu : son nom dérive du celtique *Néach*, hauteur, cime : en effet, c'est la cime la plus haute et la plus visible de cette première chaîne. Comme elle est voisine du Léman et de la voie militaire qui alloit de Milan à Avenches par le St. Bernard, qu'elle dominoit *Penniluscus* (Villeneuve), où étoit habituellement stationné un détachement des légions Romaines, et qu'elle se trouvoit placée

entre les cols de Jaman et de Chaude, les deux seuls passages par lesquels on pût pénétrer dans l'intérieur des Alpes supérieures, cette montagne dut être fréquentée de bonne heure, par les habitans des plaines situées en-dessous : ils s'y cachoient sans doute dans le tems des invasions des peuples du Nord et du Midi. Les bergers y menèrent des troupeaux ; les mineurs y ouvrirent des fouilles ; les chasseurs y poursuivirent les chamois et les coqs de bruyère, qui jadis y étoient plus nombreux qu'à présent. Des déserteurs, des esclaves fugitifs, des malfaiteurs proscrits par les loix, s'y retirèrent comme dans un lieu de sûreté. Peut-être même que les frères de la Rose-Croix, grands amateurs des montagnes solitaires et caverneuses, s'y réunirent dans les siècles de barbarie, pour y célébrer en secret leurs mystères superstitieux, renouvelés de nos jours sous d'autres noms. Les Tannes de Corjeon, distantes à peine de deux lieues des cavernes de Bonaudon, ont été jadis habitées ; la chose est visible, et le nom celtique de *Corjeon* dénote un lieu fortifié, pour se retirer en cas de danger.

Tu recevras sous peu la description des autres montagnes de la paroisse de Montreux, et tu verras qu'elles renfer-

ment aussi des choses intéressantes.... Et toi, mon ami ! qui aimes à connaître en détail notre commune patrie, toi qui observes si bien et qui sens encore mieux, toi qui as pénétré dans les vallées les plus reculées et sur les cîmes les moins fréquentées de la Suisse intérieure, du Valais et des Grisons, accueille avec indulgence ces notices informes de

Ton ancien et sincère ami !

LETTRE II.

Je t'ai promené, dans ma dernière lettre, sur les Alpes de Veytaux, et tu m'en as remercié : suis-moi maintenant, mon cher ami ! dans celles de la commune des Planches, appelée primitivement *Commune entre Baye et Veraye*, parce qu'elle est en grande partie située entre ces deux torrens : son territoire est très-étroit au bord du lac, ayant à peine un quart de lieue de côte ; mais il s'élargit en s'en éloignant : du rivage à la frontière Fribourgeoise, il a environ quatre lieues de longueur. Au-dessus des premiers côteaux, couverts d'un vignoble très-bien cultivé et d'un excellent rapport, cette commune se compose de montagnes en gradins toujours

plus élevés, dont la plus haute est la dent de Jaman. C'est là cette seconde chaîne, presque concentrique à la première, dont je t'ai déjà parlé : deux routes y conduisent du hameau de Glion ; l'une remonte le long de la Baye, c'est le chemin des *Grisallais* ; l'autre, plus rapide et un peu plus courte, serpente sur les monts de Cau, dont les riches prairies offrent le plus riant tapis de verdure ; et aboutit, entre les têtes de *Pacot* et de *Maerdasson*, à un défilé qui commence près des granges appelées *le Crêt des bœufs*, où l'on quitte le sentier de Naye. A cette hauteur, la vue est déjà fort étendue : dans ma dernière course, un accident très-pittoresque y ajouta un charme nouveau. Comme tu aimes les détails qui tiennent aux beautés de la nature, tu dois t'appercevoir que je ne crains pas de t'en donner.... Le front du Jura étoit ceint d'un bandeau de nuages blancs et immobiles : quelques cordons de brouillards se traînoient lentement sur le flanc des montagnes de Savoye : le Léman se montroit très-nettement dans toute son étendue, ainsi que ses rivages : soudain un nuage, grand comme la paume de la main, se forme sur le milieu du lac, s'étend sur sa surface, la couvre toute entière en moins de cinq minutes, et ne laisse res-

sortir que le cadre des Alpes qui l'entourent : bientôt un coup de vent le divise, ou plutôt l'entr'ouvre en plusieurs percées : à travers chacune de ces ouvertures, reparoît une portion du Léman, de manière à laisser croire qu'il y avoit sept ou huit lacs tous distincts les uns des autres : mais le prestige dura peu ; un autre coup de l'aîle de Borée pousse contre le belvédère, d'où j'admirois la magie de ce spectacle, tout cet amas de nuages dilatés et brisés, en refoule une partie dans le fond des vallées inférieures, en jette une autre autour des pointes qui me dominoient, et sème tout le ciel de flocons d'argent frisés comme la plus belle laine.... Le soleil paroît ; l'atmosphère se purifie à son aspect, et toute cette pompe aérienne se dissipe et s'évanouit, sans laisser après elle ni traînée ni trace de ces flottantes et légères vapeurs qui avoient conquis l'horison.

Au pied de la dent de *Maerdasson*, que les vaches broutent jusqu'au sommet, sort d'un roc mousseux une source très-abondante : j'en fais mention, parce qu'au pied même des Glaciers je n'ai jamais trouvé une eau plus fraîche : l'urne de cette Nayade s'épanche au milieu d'un brillant tapis d'Erine, de Napel, de Saxifrage et d'Alchémilles. Arrivé sur cette longue espla-

dional ; où l'on pourroit les compter. On n'arrive au sommet que par le flanc opposé au lac : la pente est très-rapide, il est vrai, mais cependant praticable, puisqu'elle est gazonnée, et qu'on la fauche tous les deux ans. La cîme de la dent est un joli plateau, où l'on ne court aucun danger, et d'où l'on a à-peu-près la même vue que de la Chaux de Naye, quoique cette dernière soit plus élevée de cinq à six cents pieds ; t'ayant décrit une de ces perspectives dans ma lettre précédente, il devient inutile de te parler de l'autre, puisque ce seroit une répétition. Chaque été, nombre de curieux des deux sexes grimpent sur cette dent, et conviennent tous que la descente est plus pénible que la montée, qu'il y a dans cette ascension plus de frayeur que de péril réel, et que la beauté du point de vue dédommage amplement de tout ce qu'il en coûte pour en jouir. J'ai trouvé la même chose, et j'y retournerai toujours avec plaisir, sur-tout si c'est avec toi : mais je ne dois conseiller cette course, qu'à gens qui ont la tête bonne et le pied accoutumé aux Alpes : on peut au reste armer ses souliers de crampons pour la descente, ou s'appuyer sur le bras de quelque robuste montagnard.

Deux des côtés du triangle de la dent

de Jaman sont à peu-près taillés à pic : on assure cependant que des hommes hardis ont atteint le sommet par un des angles, appelé dans le pays la *raye du Midi*, parce qu'il sert d'horloge naturelle, quand le soleil l'éclaire, pour déterminer le milieu du jour : on cite entr'autres le nommé Michel Mamin, qui a passé une partie de sa vie à poursuivre les chamois de cette chaîne et à chercher des métaux dans les profondes cavernes de Naye : je ne te parlerois pas, mon ami, de cet homme, mort en 1779 à l'âge de 64 ans, sans la singularité de son testament. Il laisse son bien, montant à un peu plus de 2000 francs, à *tous les pauvres de l'univers*, qu'il institue ses héritiers ; et confie la régie de ce fonds à la commune des Planches, qui en applique la rente annuelle au soulagement des passans, indigens ou malades : comme elle n'en donne rien aux pauvres d'entre ses bourgeois, mais que des étrangers seuls ont part à cette distribution, elle croit remplir le but philantropique du testateur.

Au pied de la dent, passe un chemin de communication entre les vallées des Alpes et le district de Vevey ; chemin destiné par la nature, frayé par les besoins des montagnards, et praticable non-seulement à pied mais à cheval : il est sans dan-

ger dans la belle saison; mais il est par fois très-périlleux en hiver et au printems, soit par la profondeur des neiges, soit par les avalanches qui y coulent, soit par les tourmentes, connues sous le nom *d'arein*, que les vents élèvent sur ces hauteurs. Chacun connoît l'avalanche et les malheurs qu'elle cause fréquemment dans les vallées des hautes Alpes, mais l'*arein* n'est pas aussi connu et n'est pas moins redoutable. Ce dernier se forme seulement, quand les montagnes sont couvertes d'une neige fortement durcie par la gelée, et que sur cette couche compacte et immobile, il tombe une seconde neige, qui ne se lie pas à la première pour faire corps avec elle : si un vent violent s'insinue entre ces deux couches, la plus fraîche se détache de l'ancienne, glisse rapidement sur ce plan incliné, descend en tourbillon auquel rien ne résiste, déracinant les forêts, enlevant les chalets, et chassant devant elle une tempête, dont le souffle est ordinairement mortel à ceux qui s'en trouvent enveloppés. Ces *areins* (dont le nom dérive, je crois, du mot *arena*, parce que les neiges qui les composent étant sèches et friables, ressemblent à du sable) ne sont pas rares dans le passage de Jaman, et dans les pentes d'alentour : les régistres mortuaires

mortuaires des paroisses voisines constatent la mort de plusieurs passagers qui en ont été victimes en divers tems. Dans la nuit du 2 au 3 Janvier 1767, après une forte neige, un *arein* se forma entre Jaman et le village Fribourgeois d'Allieres; dans sa route désastreuse, il culbuta plusieurs gros sapins, il entraîna une douzaine de bâtimens, alors inhabités, dans les précipices au fond desquels coule l'Hongrin; et ayant atteint sur son passage le cabaret d'Allieres, il scia la maison sur le rez-de-chaussée, et enleva l'étage supérieur : les habitans, qui se trouvoient tous au plein-pied, en furent quittes pour la peur et pour le dommage. La réputation de cette montagne est faite dès long-temps à cet égard, puisque Gerard Mercator, géographe de l'Empereur Charles-Quint, dit dans sa Cosmographie imprimée il y a 250 ans : *combien grand et épouvantable est le précipice du mont Mustruac* (de Montreux), *duquel tombent et se perdent chaque année plusieurs bêtes chargées et les hommes même.* Avant que l'on eût ouvert des chemins à char dans le Sibbenthal, le Pays-d'Enhaut et la Gruyère, les transports ne se pratiquoient qu'avec des chevaux de bât, conduits par des hommes appelés *Bottiers* ou *Balandrons*; et les habitans de ces vallées,

ger dans la belle saison; m
fois très-périlleux en hiver
soit par la profondeur des
les avalanches qui y c
tourmentes, connues
que les vents élèv
Chacun connoît l'a
qu'elle cause fréq
des hautes Alp
aussi connu et
Ce dernier se
montagnes s
tement du
cette cou
tombe u
pas à l
elle : s
deux
de l
pla
rie
l
ont pas peu contribué à la gloire de
montagne, souvent citée dans les voy
de Suisse. Du pied de la dent de Jam
on n'est pas éloigné du Pertuis de Bo
don, situé au bout d'une arrête remar
ble par quatre aiguilles de roche calc
très-élancées, fort minces et qui ne
deront pas à s'écrouler. En-dessous,
découvre sur le territoire Fribourgeois

sur les Alpes.

paroisses voisines conc
plusieurs passagers qui
s en divers tems. Dans
nvier 1767, après une
forma entre Jaman
s d'Allieres; dans
culbuta plusieurs
douzaine de
les précipi-
Rongin; et
cabaret

forge sauvage, jonchée d'énormes rocs tombés des flancs précipiteux de Naye. C'étoit jadis un bon pâturage, donné, dit-on, par une comtesse de Gruyères à la commune des Planches, pour ses bons et loyaux services : le cadeau étoit sans doute beau en son tems; mais à présent il est de petite valeur, parce que bientôt ce ne sera qu'un vaste amas de decombres stériles. Ce qui ajoute quelque intérêt à ce vallon de Bonaudon, c'est qu'il renferme une bonne mine de fer, exploitée il y a deux siècles dans des hauts fourneaux, dont on voit encore quelques masures au bord de l'Hongrin. Si les fers étrangers continuent à renchérir, ou qu'on ne pût plus en tirer des pays qui nous en fournissent actuellement, il conviendroit sans contredit aux gouvernemens de Fribourg et de Vaud de rétablir ces anciennes *usines*. La grande quantité de sapins qui, faute de débouchés, pourrissent sur pieds dans toute cette frontière des deux Cantons, fourniroit longtems le charbon nécessaire pour la fonte de ce précieux et indispensable métal. Au reste, ceci n'est qu'un simple apperçu, jeté en avant, mais qui mérite d'être pris en considération par ceux qui doivent essentiellement s'occuper du bien public.

Du Pertuis de Bonaudon, on découvre,

dans les parois de Naye, la bouche de ces profondes cavernes dont je t'ai déja dit un mot dans ma lettre précédente : celles qui sont accessibles attendent la visite de nos *Géologues*; et je crois qu'elles méritent cet honneur, ne fût-ce que pour voir l'intérieur de Naye, de toutes les Alpes de notre voisinage celle qui porte le plus de traces d'une longue suite de bouleversemens. La caverne fréquentée en secret depuis plusieurs siècles par des Mineurs étrangers, sans qu'on sache trop pourquoi, est d'un abord facile : un sentier scabreux, appelé le *chemin des couronnes*, conduit du pied de Bonaudon au sommet de Naye, et n'est guères pratiqué que par les bergers et les chasseurs de chamois.

Il ne faut pas quitter ces lieux, sans avoir vu le petit lac de Jaman, déjà connu par une jolie pièce de vers : il est situé entre la dent, l'arrête de Naye et les pics de Bonaudon ; il occupe le fond d'un vallon, couvert d'un côté de débris accumulés par les siècles, et de l'autre d'un vert gazon: sa forme est à-peu-près ronde ; son circuit est de 700 et quelques pas : ses eaux pures et limpides, mais sans aucun poisson, servent d'abreuvoir et de bain aux troupeaux du voisinage : il n'a que quelques pieds de profondeur dans sa partie inférieure ; la

supérieure paroît beaucoup plus profonde : plusieurs massifs de rochers, différens de forme et de hauteur, se sont arrêtés sur ses bords ; quatre se sont jetés dans son bassin, et y présentent des îles proportionnées à son étendue. Il faut que ces massifs soient descendus il y a long-temps des chaînes ruineuses qui encadrent ce site charmant, puisque l'un porte un *Sorbier*, l'autre un *Sapin*, celui-ci un buisson d'*Arbousier*, celui-là des touffes de *Rhododendron*; quelques-uns sont revêtus d'un tapis de *Lichen des rennes*, belle cryptogame qui n'est pas commune. Ce lac en miniature vivifie admirablement cette solitude, surtout dans la saison où les troupeaux se promènent aux environs : tout autour, la flore des Alpes a versé sa brillante corbeille, et jeté sur les gazons, dans les fentes des rochers et le long des rivages, les plus belles plantes de ses parterres, avec autant de profusion que de variété. Il est manifestement produit par la fonte annuelle des neiges ; mais il est alimenté par un ruisseau limpide, qui s'échappant, cent pas au-dessus, de deux sources très-rapprochées, baigne une pelouse semée de *cendriette cordiforme* : à quelques toises de son embouchure, s'entr'ouvrent sur l'extrême rivage des bancs de schistes,

dans les fentes desquels ses eaux se perdent avec un bruit de cascade, qui avertit agréablement l'oreille de leur fuite; le ruisseau renaît au pied de la colline, serpente le long d'un pâturage, et va se précipiter dans un vaste entonnoir. Après ce second voyage souterrain, le même ruisseau reparoît encore une fois; et changeant de caractère, c'est un torrent qui, à travers des précipices, court se jeter dans l'Hongrin, à l'entrée du vallon d'Allières. Dans les rochers qui dessinent l'enceinte du lac, on distingue trois sortes de massifs, les uns composés de couches perpendiculaires, les autres de couches horizontales: celles des troisièmes sont inclinées sous différens angles: tout autant de preuves des nombreuses catastrophes physiques qu'ont éprouvé ces montagnes, à diverses époques perdues dans la nuit des temps.

Nous étions assis le 13 septembre au bord de cette nappe d'eau, et nous admirions dans son miroir le paysage d'alentour, romantiquement répété et même embelli par une teinte d'un bleu céleste, quand une légère vapeur descendue des sommités de Naye couvrit en un clin-d'œil ce bassin d'un voile grisâtre, qui s'épaississant bientôt, nous déroba toute la contrée: trois coups de tonnerre, répétés et doublés par

les échos, nous avertirent de l'approche d'un orage et du besoin de chercher un abri. Nous prîmes en hâte le sentier du chalet le plus voisin : le brouillard se condensa tellement, que nous ne voyions pas à dix pas de nous ; tous les objets qui se détachoient de ce fond vaporeux, bergers, vaches, sapins, paroissoient à travers cette ombre beaucoup plus grands qu'à l'ordinaire, et présentoient à l'œil étonné des formes vagues, incertaines et à moitié effacées. C'étoient vraiment des apparences phantastiques, d'un genre dont les habitans des plaines ne peuvent se former une idée, mais bien connues d'Ossian, qui en a tiré plusieurs tableaux de ses poëmes... A peine eumes-nous gagné le toît hospitalier du chalet, que tout ce nuage fondit lourdement en pluye, puis en grêle : une heure après, le ciel reprit sa sérénité ; les montagnes se dévoilèrent ; le paysage sortit plus brillant de cet humide cahos, et nous pumes descendre dans la plaine, d'où nous étions partis de grand matin.

La montagne de Jaman est très-vaste, et nourrit en été de nombreux troupeaux : les herbes y sont excellentes, et l'on y fabrique un fromage distingué, comparable au meilleur fromage de Gruyères : une partie de cette Alpe, savoir les pâturages de Cha-

mosalle et de Pacot, sont un présent que Charles III, duc de Savoye, fit en 1511 à la commune des Planches, *pour y dépaistre leur bétail.*

Les bergers se disputent les pâturages, comme les princes se disputent les provinces : aussi Jaman a été jadis une pomme de discorde entre les habitans du Montbovon et ceux des Planches : deux siècles ont à peine suffi à cette discussion ; procès traînés de tribunaux en tribunaux ; arbitrages admis, puis rejetés ; compromis violés des deux parts ; enlévemens réciproques de troupeaux ; voies de fait souvent répétées ; combat à main armée en 1455, qui coûta la vie à quelques-uns des combattans... tout ce désordre, auquel le faible gouvernement de Savoye n'avoit pu remédier, cessa enfin quand le Pays-de-Vaud passa au Canton de Berne : une sentence définitive, rendue en 1533, termina ces difficultés invétérées ; la commune des Planches fut maintenue dans le juste possessoire de Jaman ; et des limites, dès lors respectées, furent solennellement posées : la bonne harmonie se rétablit entre les voisins, et le souvenir de cette longue et dispendieuse lutte ne subsiste plus que dans les parchemins poudreux des archives des deux communes intéressées à cette querelle. La

descente du côté d'Allières est coupée par une longue muraille, qui sépare le territoire Fribourgeois de celui de Vaud : elle fut construite pour mieux fixer la limite respective, peu de tems après qu'on eut terminé le démêlé dont je viens de parler.

De plusieurs points de Jaman, vous signalez la riche et pastorale vallée de Gruyères, le cours sinueux de la Sarine, les croupes entassées des Alpes du Pays-d'Enhaut, du Sanenland, du Sibbenthal; et l'œil, en s'élevant par tous ces gradins successifs, atteint enfin la surface argentée des glaciers de l'Oberland et du Valais, et s'arrête avec un charme inexprimable sur cette ligne de démarcation, que d'éternels frimats ont tirée entre l'azur brillant de la voûte céleste et le verd sombre des pâturages et des forêts. Pour varier la promenade, nous revenons par le chemin des *Grisallais* : en-dessous de cette route facile et agréable, coule avec bruit la Baye dite de Montreux, pour la distinguer de celle de Clarens. Sa source est une fontaine, qui sort avec abondance sous le chalet de *Solady*, au fond de la sauvage vallée des *Verraux* : en la traversant, ce torrent réunit une foule de filets d'eau, plus ou moins considérables, selon les saisons : plus bas, il reçoit d'un côté le joli ruisseau de la *Tiollaire*, et de

l'autre ceux des *Grisallais* et de *Saudit*: à la fin d'un cours de trois lieues et demi, il verse dans le lac ses eaux souvent troubles et limoneuses : çà et là, sa route est tristement marquée par de vastes éboulis, qui vont en augmentant, et qui menacent d'entraîner le terrein et les bâtimens de plusieurs fermes, trop voisines d'une berge mal affermie et sans cesse minée.

A mesure que ce torrent s'avance, il s'encaisse toujours davantage; entre Glion et Sonzier, il s'est ouvert un lit d'une grande profondeur, en déchirant de hautes collines et en perçant d'épaisses masses de rochers, où le travail opiniâtre des eaux et du tems n'échappe point à l'œil du Physicien. Comme la Baye, dans ses crues fréquentes et subites, entraîne un excellent terreau, on a ouvert près de son embouchure des fosses pour le recevoir; et à l'aide des dépôts qui s'y forment, on a converti plusieurs arpens de glariers et de sables stériles en jardins d'excellent rapport : c'est ainsi que la terre des Alpes vient fertiliser les rivages du Léman, et que ce qui est perdu pour les uns est gagné par les autres.

Je ne saurois quitter ce torrent, sans te parler du pont de Montreux, comme étant digne d'une mention honorable parmi

les beaux sites de notre Suisse. Jeté d'une pointe de rocher à l'autre, ce pont, d'une seule arche très-hardie, a 87 pieds de haut : aucun document à moi connu n'a conservé la date de sa construction ; mais il doit être à-peu-près aussi ancien que les deux villages des Planches et de Sales, qu'il joint l'un à l'autre. Les étrangers descendent ordinairement jusqu'au lit de la Baye, pour admirer cette arcade suspendue dans les airs : observée de cette place, elle forme, entre des bancs calcaires brisés par la longue érosion du courant, comme le ceintre d'une vaste caverne, d'où le torrent s'échappe avec fracas, sous un dôme d'arbustes verdoyans, qui des deux flancs opposés se rapprochent et s'arrondissent en berceau. Une grande fraîcheur, une ombre impénétrable au soleil, une foule d'accidens pittoresques causés par le mêlange des ombres et de la lumière, par le bouillonnement des ondes et les diverses teintes des feuillages, rendent ce site superbe, surtout dans les grandes eaux, et embellissent singulièrement le petit vallon de la Corsaz, à la tête duquel est ce pont remarquable.... vallon que l'agriculture a conquis sur le torrent depuis quelques années. Plusieurs peintres célèbres l'ont des-

siné ; et les connoisseurs prétendent que ce pont, le dôme de rochers qu'il couronne, les moulins qui l'avoisinent, et tous ses alentours, forment un paysage, tel qu'il y en a peu de semblables dans les Alpes mêmes ; ou plutôt que c'est un morceau des Alpes, dont le contraste avec son cadre est d'autant plus frappant, qu'il est jeté dans une contrée où le Romarin décore le lit des ruisseaux, où la Jacinthe et l'Anemone des jardins se trouvent parmi les fleurs des prés, et où le Laurier croît sans qu'il ait besoin de culture.

Je finis cette longue lettre, que j'aurois déja dû terminer il y a long-temps, ou plutôt que je ne t'aurois pas écrite, mon cher C...., si tu étais sur la liste de ces gens trop communs, pour lesquels un rocher n'est qu'un rocher et un torrent qu'un torrent; qui ne regardant qu'au matériel des objets, les isolent de toute relation avec le spectateur, et n'épèlent que les mots d'un paysage, loin de pouvoir en lire les phrases. Mais pour toi qui n'ès ni sourd ni aveugle, la nature parle et tu l'entends ; elle se montre et tu la vois.... rien ne t'échappe ; rien n'est perdu : si chez toi la raison règle l'imagination, ton imagination n'est pas moins un miroir

qui transmet à ton ame tout ce que nos scènes Alpestres ont de grandeur, de richesses et de charmes.... et c'est pour cela même que je regrette si vivement que tu ne sois pas le compagnon de mes courses, toutes les fois que je m'enfonce dans ces montagnes, qui nous sont si chères dès le berceau. Je t'embrasse cordialement comme un bon Suisse en doit embrasser un autre.... adieu!

LETTRE III.

Pour completter mes deux lettres précédentes, il me reste, mon cher ami! à te décrire dans celle-ci la partie montagneuse du Châtelard. Cette vaste Commune, dont la population passe actuellement les 2000 ames, contient six gros villages à écoles, autant de hameaux et plusieurs maisons isolées: elle s'étend des bords du Léman assez avant dans l'intérieur, et renferme dans son territoire des vignobles, puis des prairies, et enfin des montagnes à pâturages. Sa largeur le long du lac est d'environ trois quarts de lieue, à prendre de la baye de Montreux au ruisseau d'Emeri ou de Burier: du rivage

en sortant de leurs demeures et de leurs occupations primitives, qu'ils se sont rapprochés du lac, pour cultiver la vigne : il n'y a pas plus de quatre ou cinq cents ans, que les premiers côteaux qui dominent le rivage ont été convertis en vignobles.

De Chaulin, on gravit par de mauvais sentiers, tracés sur un sol tantôt marécageux, tantôt boisé, le flanc gauche de ce premier gradin nommé Cubeli, du celtique *Cwbl*, le comble, le plus haut sommet, qui du bord du lac, paroît comme une saillie en avant des véritables Alpes. Sa croupe en dos-d'âne est formée de roches calcaires, que recouvre un rideau de sapins. Sa partie la plus élevée se couronne d'un épais taillis; et si l'on y pénètre, on y rencontre avec surprise les restes dégradés d'une tour, qu'on n'apperçoit qu'en arrivant au pied de son enceinte, et que rien ne fait soupçonner aux habitans de la plaine. Cette masure, appelée *Tornette*, petite tour, s'appeloit plus anciennement *Saleuscé*, l'habitation du rocher : ce dernier nom a passé aux prairies qui l'avoisinent. C'étoit un bâtiment quarré de 20 pieds en tous sens, construit de pierres grossièrement taillées ainsi que la tour de Gourze et les autres

petits forts du moyen âge, qui subsistent encore dans nos cantons. Tout l'intérieur est occupé par des buissons : le haut du mur, qui avoit cinq pieds d'épaisseur, est bordé de sapins, de timiers, d'alisiers, que séparent des touffes d'églantine. On devine, plus qu'on ne voit, tant il est plein de débris et de halliers, la trace du fossé sec qui ceignoit la tour de trois côtés ; le quatrième domine un escarpement de rochers à pic. Nul document ne parle de cette tour, qu'on pourroit bien nommer la *tour ténébreuse ;* on ignore et son fondateur et sa destination. Une tradition vague, qui l'attribue aux Sarrasins, ne porte aucun caractère d'authenticité ; et les voiles épais de l'oubli couvrent l'histoire de cet antique manoir, dont la construction n'est point Romaine, et dont la date ne remonte probablement pas au-delà du IXe. siècle. On comprend difficilement à quel usage ce bâtiment fut élevé dans un lieu aussi solitaire. Etoit-ce un poste d'observation pour découvrir ce qui se passoit le long du lac ? Etoit-ce un lieu de retraite pour les bergers du voisinage en cas d'invasion ? Etoit-ce une maison de chasse des anciens seigneurs de Blonay, dont le château est fort en-dessous ? Voilà des conjectures, et rien ne

favorise plus l'une que l'autre. Peut-être qu'un noble Chevalier, dégoûté du siècle, ayant voulu vivre en sûreté dans ces rochers, s'y étoit fait un hermitage fortifié. Sans doute, avant qu'une forêt eût enveloppé cette tour de son ombre, et quand elle avait les étages que le temps a renversés, on signaloit du haut de ses murs une vue fort étendue, sur le lac, sur la vallée du Rhône, sur le passage de Jaman, et sur ce plateau fourré, que commandent les châteaux de Rue, d'Oron et de Châtel-St.-Denis: maintenant il faut sortir de cette enceinte ruineuse, pour apperceivoir cette vaste perspective. S'il y a eu sur le Cubeli d'autres bâtimens que cette tour, cela peut être; mais il n'en reste nul vestige: il ne paroît pas même d'indice qui annonce un puits; l'eau d'une citerne y suppléoit probablement, car il n'existe aucune source dans les environs. On pourroit cependant présumer, que ce lieu a eu quelque célébrité, d'après l'idée généralement répandue chez le peuple, qu'un trésor est caché sous ces décombres. La preuve en est diverses fouilles, faites jusqu'au milieu du dernier siècle, soit dans l'intérieur de la tour, soit dans son voisinage: maintenant les paysans moins crédules et mieux instruits ont re-

noncé à ces ridicules recherches, et n'y perdent plus leur temps et leurs peines.

Excepté sa belle vue, Cubeli n'offre rien d'intéressant, que la *Vicia silvatica*, N°. 423 de Haller. Cette superbe papillonnacée y forme des buissons qui méritent l'attention du botaniste. Pour varier cette promenade, qui du reste est fort peu fréquentée et presque inconnue, on descend de ce mont par le flanc opposé à celui par lequel on y est monte; dans ce retour vers la plaine, il faut longer les prés rapides d'Azot, semés de jolis chalets; croiser le chemin raboteux de Jaman, et entrer au village presque désert de Sonzier, dont les ruines et les bâtimens abandonnés indiquent une époque plus florissante et une population plus nombreuse. Je te prie, mon cher ami! d'observer avec moi, que le rocher de Taulant, qui du pied de Sonzier, fait face au lac et domine la Baye, porte un nom d'une haute antiquité, puisque Thucydide place en Illyrie un peuple appelé *Taulantii*, dont après lui Tite-Live, Pomponius Mela et Ptolomée font également mention. *Taut* ou *Teut* étoit un des noms du Dieu suprême des Celtes; et dans leur langue, *Lann*, *Land*, *Lant*, signifie un pays, un territoire. Ainsi *Taulant* veut dire le pays

de *Taut*; et notre rocher de ce nom étoit peut-être, dans les siècles primitifs, un de ces hauts lieux où les Druides de l'Helvétie alloient adorer l'Auteur de l'univers, au milieu d'un paysage magnifiquement décoré par les hautes Alpes et le brillant bassin du Léman.

II. Commençons notre seconde promenade sur la scène même plus illustrée qu'embellie par J J. Rousseau. Suivons Julie dans les riches plaines de Tavel, qu'ombragent encore les bosquets vantés de Clarens. Visitons le château du fier Baron d'Etange; et de sa haute terrasse, promenons nos regards sur ce théâtre d'erreur, d'amour et de deuil, où le souvenir du Philosophe Genevois peut sans doute monter l'imagination, mais n'ajoute rien aux charmes d'un paysage devenu classique. Le Chatelard est une tour quarrée et massive, que Jaques de Gingins fit élever en 1450, sur les ruines d'une forteresse féodale beaucoup plus ancienne. Il étoit jusqu'à ces dernières années le centre d'une Baronie dès long-temps très-peuplée, puisqu'en 1352, quand le duc de Savoye Charles III fit un dernier voyage dans son bon comté de Vaud, et *s'en fust en un banquest ches le Syre de Gingins, lors à sa rencontre vinrent* 300

compaignons de sa Baronnie bien embastonnés (armés) et *tous en belle ordonnance.* Si d'un côté le Chatelard domine des vignobles, de l'autre il avoisine la dernière pente des monts, et il est entouré de villages et de hameaux plus ou moins rapprochés de la colline qu'il occupe. L'Erine des Alpes étale sur ses murs ses touffes délicates : à ses pieds la Grande Pervenche tapisse une masure de longs festons, qui conservent leur verdure en dépit de l'hiver ; et un peu plus bas, à l'entrée de Tavel, l'Hémérocalle élève sur un rocher ses profondes corolles d'un jaune fauve. Sur l'autre côté de la Baye paroît Baugy, où l'on a trouvé, il y a quelques années, deux jolis pavés à la mosaïque, nombre de médailles d'Antonin et des règnes suivans, diverses antiquités, comme simpules, anneaux, colonnes, fragmens de chapiteaux et de corniches, etc. On croit qu'une voie Romaine passoit par là, et qu'il y avoit un poste fortifié ; on prétend même que les Romains y avoient établi une colonie, et que le hameau actuel est le reste d'une ville considérable : mais rien ne vient à l'appui de ces traditions populaires, dénuées de toute preuve historique : il est vrai que Baugy doit-être une habitation très-ancienne, car

son nom est celtique, et signifie *maison de la colline*; de *Bau*, colline; et *Gwy*, *Gy*, maison. Plus haut, dans un site agréable, paroissent *Brent* et sa vieille chapelle. Là finissent les vignes et commencent les prairies: les arbres fruitiers succèdent aux ceps, et bientôt les sapins encadrent les plans supérieurs: les environs de ce village, dont les habitans se firent remarquer, il y a un siècle et demi, par leur goût pour les opinions des Anabaptistes, produisent une plante très-rare échappée aux recherches de Haller, c'est la *picride vipérine*. Au-delà d'une petite forêt nommée la *Joretta*, dont les sapins encore jeunes rappellent un ouragan qui la rasa entièrement il y a une soixantaine d'années, existe dans un fond marécageux une source d'eau soufrée: comme elle se mêle bientôt à des eaux ordinaires, et qu'il n'y a ni bassin ni réservoir pour la conserver, elle est négligée et à peine connue: les paysans du voisinage l'ont employée avec succès dans des affections d'estomac des dartres et d'autres maladies de la peau. Au débouché de la forêt, s'ouvre une riche perspective sur la fertile paroisse de Blonay; sur le château de ce nom plein du souvenir des vertus et de la gloire chevaleresques; sur le mont de

Playau, qu'illustre non une bataille, mais une belle bergerie de *Merinos*; et sur les vertes collines Fribourgeoises, qui cachent les escarpemens de la Veveyse. Cette vue plus agreste, mais non moins intéressante que celle du lac, qu'on retrouve en se tournant, prépare peu-à-peu aux paysages des Alpes, dont elle compose la bordure, sur les limites de la vie agricole et de la vie pastorale. Vous remarquez ensuite un ruisseau, qui coule sur un lit de tuf et s'y encaisse souvent : le sol qu'il parcourt n'a qu'une mince couche de terre végétale posée sur des bancs tufeux ; après de grandes pluyes ou à la fonte des neiges, les eaux s'insinuant entre la terre et le tuf, causent des éboulis considérables : le dernier, arrivé il y a environ 50 ans, vint heureusement finir tout près de Brent; car s'il eût continué, ce village eût éprouvé la même catastrophe que celle qui a détruit Weggis le 16 Juillet 1795 : un moment avant que ce terrein, devenu une boue mobile, se mît à descendre, plusieurs chevaux qui y paissoient prirent tout-à-coup la fuite, et allèrent se mettre en sûreté à une lieue de distance ; pendant quelques jours, ils refusèrent de paître dans les lieux voisins de l'éboulis. On ignore ce qui avertit leur instinct du dan-

ger qu'ils couroient. Les vieillards racontent, qu'avant que le terrein commençât à glisser, il se fit un bruit sourd, et que ce fut ce bruit qui les engagea à aller chercher au galop des pâturages moins périlleux. Seroit-ce à la qualité de ses alentours que Brent devroit son nom, qui signifie *boue*, *terrein fangeux*.

En continuant à monter, vous entrez dans le petit vallon de Tomay (*Tum*, *Dom*, *Dun*, colline, éminence); et par des sentiers qui coupent successivement des prairies et des bosquets, vous gagnez un site qui a quelque réputation, et qui reçoit fréquemment la visite des curieux.... et certes il le mérite; c'est le *Scé que pliau*, mot à mot *le rocher qui pleut*. Imagine, mon cher ami! un rocher de 300 pieds de front, dessiné en section de cercle, bordé d'alisiers, de genevriers et de jeunes sapins, et surplombant sa base caverneuse: de tout le bord supérieur, découle sans interruption une pluie, qui fait exactement le bruit des égoûts d'une grande rue après une forte averse. Derrière ce rideau aquatique, est un massif de tuf poreux, garni de stalactites, et tapissé çà et là d'épaisses mousses, qui en s'imprégnant de particules cristallines, passent peu-à-peu du règne végétal au règne minéral,

minéral. Plusieurs longs tuiaux, formés par les dépôts de cette eau saturée de *carbonnate calcaire*, retentissent du bruit intérieur du fluide qui suit leur canal. Une foule de petits bassins sont creusés par sa chûte en filets ou en gouttes, et se remplissent de *stalagmites*, et de ces jolies inscrustations, connues sous le nom de dragées de Tivoli : depuis que ce lieu est fréquenté, ces jeux de la nature deviennent plus rares, parce qu'on en emporte beaucoup. Pour que l'ensemble de ce singulier rocher soit plus pittoresque, on doit s'y rendre après de grandes pluies. Le *Scé que pliau* n'indique au reste aucune humidité à son sommet ; et c'est de son intérieur que filtrent ces nombreuses sources, plus faibles, il est vrai, dans les étés secs, mais qui ne tarissent en aucune saison. Non loin de là et un peu en dessous, on observe des excavations assez régulièrement arrondies, que le peuple appelle les fours des Fées : je ne sais si ces êtres fantastiques, encore existans dans l'imagination des superstitieux, y ont jadis cuit leur pain ; mais à présent les blaireaux sont les seuls fantômes qui les habitent. Sur le flanc opposé du vallon, descendent des prairies très en pente, parsemées de bosquets et de fenils : au

fond, gronde le torrent de la Baye, dont le nom seul rappelle des idées de ravage et de dévastation. Mais hâtons-nous, en poursuivant notre promenade, d'atteindre les Villars. Cette délicieuse vallée, qui va se perdre dans les Alpes, est couverte de riches herbages, décorée de jolies granges placées presqu'à distance égale les unes des autres; et coupée par les méandres de divers sentiers doux et unis: la plus part des familles de Brent, de Chernex, de Chailly, etc. y ont des possessions, et viennent y recueillir d'excellens fourrages. Cette petite contrée vraîment pastorale, qui, si elle étoit dans le Sibbenthal ou dans le Pays-d'Enhaut, auroit certainement un village, n'offre ordinairement que solitude et silence: mais à l'époque des foins, les villages inférieurs se dépeuplent; les faucheurs et les jeunes faneuses y montent par centaines: c'est le moment de l'allégresse et du plaisir; et cette Arcadie, déserte la veille, devient un théâtre rustique de mouvement et de vie. Alors les échos se réveillent; les cris de joie circulent de prairie en prairie; les chants se croisent et se répondent, et les travaux du jour commandent inutilement le repos de la nuit à une jeunesse vive et bruyante, qui continue quelquefois jusques à l'aube

veillée, ses danses et ses jeux. La pointe de Jaman domine au loin sur le paysage, et le torrent d'Aversin le coupe, pour venir dans les mauvais temps augmenter les eaux et les désastres de la baye. Une des granges s'appelle *la Paluz*, raison des marécages voisins; une autre *Lennda*, de *Lenn*, étang, mare: près de cette dernière, il se fit, il y a environ quatre-vingts ans, un enfoncement très-profond, en forme d'entonnoir, dès lors toujours plein d'une eau noirâtre; et tous les environs sont menacés de l'ouverture de pareilles fondrières, dans un sol tourbeux, sous lequel les eaux filtrent et circulent sans peine, dont la croûte de terreau végétal est peu épaisse, et qui recèle une foule de reservoirs cachés. La superstition, qui explique tous les phénomènes plus aisément que la physique, assure que la grande fondrière de Lennda se forma la nuit même dans laquelle mourut le dernier rejeton mâle de la noble famille de la Tour, jadis très-puissante dans cette contrée, et que ce fut par ce trou que son esprit familier (*Servant*) rentra dans le sein de la terre. Mais ce même *Lutin* vient encore quelquefois jouer des tours de son métier dans les étables des Villars; et plusieurs paysans assurent

gravement qu'il a le rare talent de mettre le col de deux vaches dans le même lien : sans doute qu'il a beaucoup de temps à perdre, leur ai-je dit.

Au fond de cette vallée, entre les monts de la *Playau* et du *plan de Châtel*, on trouve sur le territoire de Blonay la fontaine de l'Alliaz, dès long-temps en réputation, puisque Gaspard Ambuel, médecin de Sion, plus connu sous le nom de Collinus, en fait mention dans une *description des eaux minérales du Valais et des environs*, qu'il envoya en 1561 à son ami Conrad Gessner. M. le docteur Levade en porte le jugement suivant (page 7 de la statistique du district de Vevey) : " Ses
" eaux sont imprégnées d'un foye de soufre calcaire, qui se décompose à l'air
" et répand une odeur très-sensible d'œufs
" gâtés ; elles ont une saveur très-forte
" et déposent une matière blanche, qui
" couvre d'une croûte tous les cailloux
" sur lesquels elles coulent. Elles seroient
" sans aucun doute très-efficaces pour
" toutes les maladies de la peau, pour
" les affections de poitrine, produites par
" quelque humeur dartreuse ou galle rentrée, etc. Comme ces eaux sont froides, et ne sauroient être chauffées sans
" perdre beaucoup du Gaz hydro-sul

„ phuré qui fait toute leur propriété, on
„ ne pourroit que les boire : mais cela
„ seul, joint à la pureté de l'air et aux
„ jolies promenades qu'offre le vallon, se-
„ roit d'un bien grand prix, si l'on pou-
„ voit en faire usage, et s'il existoit dans
„ le voisinage quelque bâtiment propre à
„ recevoir dans la belle saison un certain
„ nombre de buveurs d'eau. Malheureuse-
„ ment il n'y a rien encore, et les mala-
„ des des environs, qui veulent faire
„ usage des eaux de l'Alliaz, doivent les
„ prendre chez eux."

Il seroit à desirer pour le bien public, qu'on bâtit près de cette source une maison à l'usage de ceux qui veulent en profiter ; l'entrepreneur n'y perdroit certainement pas ses avances, et les retrouveroit au bout de quelques années : on assure que le possesseur actuel du terrein où coule cette fontaine, va rendre ce service à l'humanité souffrante. C'est du fond de cette même vallée, et des ravins qui y aboutissent, que sort la Baye de Clarens, bien connue des gens du pays qu'elle ravage, et des voyageurs qu'elle arrête quelquefois par ses crues subites et désastreuses : comme elle mine sans cesse ses rivages, les hautes berges qui l'encaissent s'écroulent presque chaque année, et roulent

dans le torrent des rochers, des cailloux et des terres, qu'il entraîne vers le lac : à mesure qu'elle descend, son lit s'élargit sans se creuser ; elle en change à chaque grande pluie, ou se partage en plusieurs branches. L'an 1726, les débris qu'elle charrioit couvrirent de gravier et de pierres une centaine d'arpens en vergers et en prairies, entre les Bassets et Clarens, et menacèrent ce dernier village, qu'on eut beaucoup de peine à préserver. Le gouvernement vient enfin d'ordonner et de faire commencer quelques travaux propres à contenir ce torrent jusqu'à présent indompté, et à rendre la grande route praticable et sûre en tout temps.... et l'on ne peut que remercier l'intention, en attendant le succès.

Les minéralogues trouvent çà et là dans cette Baye, de beaux échantillons de serpentine, de jade, de pyrites ; ils y ramassent des cornes d'Ammon, des fragmens de madrépores, et d'autres corps marins pétrifiés ; ils y observent le mêlange des débris granitiques venus des Alpes avec les débris des roches calcaires des contrées inférieures : tout autant de preuves des antiques bouleversemens de notre globe, à des époques auxquelles nos annales ne remontent pas, mais

dont les témoins sont irrécusables.

Les montagnes de l'Alliaz et de la Bresolletaz, qu'on traverse un peu plus haut sur le territoire de Blonay, auroient des pâturages meilleurs et plus abondans, si la bonne herbe n'étoit étouffée par le nard serré, mauvaise graminée que les vaches ne mangent pas, connue parmi nous sous le nom de *poil de chien*, et en Dauphiné sous celui de *poil de loup* : il seroit important à notre économie, de trouver quelque moyen moins dispendieux que la charrue, pour détruire cette herbe, qui ne sert qu'à remplir la couche des bergers dans les hautes Alpes. De la Brésolletaz, on a une vue remarquable sur la vallée du Rhône, sur les deux bras de ce fleuve et l'île marécageuse qu'ils dessinent, sur la tête du lac et l'anse commode et sûre qu'il forme près du Boveret. Le plan de Châtel, montagne du Chatelard, se couvre de meilleurs herbages que les précédentes ; et de la porte du chalet, on admire sur les Alpes, sur la plaine et sur le Léman, un paysage aussi riche qu'étendu, varié par les accidens des eaux, des forêts, des rochers, et par les mouvemens d'un terrein coupé en étages, en terrasses et en gradins d'une succession très-pittoresque.

Le plan de Châtel est abrité par une croupe arrondie et en partie boisée, qu'on appelle la *tête des Follys*, et qui limite le territoire Fribourgeois : il vaut la peine de monter, pour jouir d'un autre genre de perspective sur l'intérieur du pays, entre les Alpes et le Jura. De ce belvédère, on compte six lacs, le Léman dans toute son étendue, une partie des lacs de Neuchâtel et de Morat, un coin du joli lac de Bret, le petit lac de Châtel-St.-Denis, qui étend sa nappe entre deux bosquets ; et celui de la montagne des Joncs, qu'embellit un châlet solitaire jeté sur son rivage verdoyant. Le grand bourg de Châtel se déploye à vos pieds : de tout côté ce ne sont que villages et hameaux disséminés sur le plateau des cantons de Vaud et de Fribourg, où l'on reconnoît aisément l'antique tour de Gourze et les châteaux élevés de Rue et d'Oron. L'amphithéâtre est flanqué d'un côté par le revers de la chaîne occidentale des Alpes de Gruyères, dont la montagne de Lys est la plus connue ; et de l'autre, par les pointes des Verraux, la dent de Jaman et le massif de Naye : c'est sur ce sommet aérien, que nous prîmes un modeste repas, à côté d'une brillante nappe de neige qui servoit de rafraîchissoir à nos flacons. Un gazon émaillé

de fleurs Alpines étoit notre table ; quelques blocs de rocher offroient des fauteuils : l'appétit avoit fait la cuisine ; et la pureté de l'air, la beauté du site, le calme silentieux de cette haute contrée, donnoient à notre chère frugale un charme qu'on ne trouve certainement pas dans les festins des palais. Au dessert, nous nous portâmes sur la Forclaz (sommet enfermé, de *for* sommet, et *class* enfermé), montagne à pâturage, entourée de forêts, qui laissent par un éclaircis paroître la tête du lac et les bouches du Rhône. Plus loin, une flaque d'eau stagnante, nommée la *goille au cerf*, se trouve au centre de grands bois taillis appartenans au Châtelard, et destinés au chauffage d'une partie de cette Commune : en observant des sapins abattus et à demi pourris, des branchages épars de tous côtés, des portions de forêts entièrement ruinées et jonchées de bois mort gisant sur la place, et la négligence à laisser des balivaux pour repeupler, j'ai gémi sur le désordre de ces coupes irrégulières et destructives, et je me suis demandé : n'aurons-nous jamais une bonne administration forestière ? ne fera-t-on point de réglement pour régulariser l'usage de nos forêts communales ? laissera-t-on encore long-temps

notre canton se dégarnir de bois de chauffage et de construction, au point que, si ce mode continue, il faudra, avant qu'il soit un siècle, tirer du dehors ce que nous pourrions avoir abondamment chez nous, si nous avions une meilleure économie ; à moins qu'on ne veuille se servir de *tourbe*, qui ne remplace pas le bois pour divers travaux, ou d'une *houille* chère et mal saine. Sans doute les communes ont le droit de jouir de leurs forêts ; c'est une propriété incontestable : mais si leurs arrêtés sont insuffisans ; si leur surveillance est à-peu-près nulle ; si la diminution rapide des bois accuse leur gestion ; si ces coupes, telles qu'on les fait, sont une source odieuse de gaspillage, de fraude, de vol et souvent de parjure.... ne pourroit-on pas, sans abus d'autorité, les traiter comme un homme qui se ruine, et auquel la loi donne un curateur ?

Mais il est temps de nous rapprocher de la plaine, et nous y descendrons en suivant la cîme des pâturages de la Plagne (*Plaen*, élévation), et le vallon d'Arcevaux (*Arcta vallis*, vallée étroite.) Ce vallon solitaire et presque inapperçu, n'est point sans agrément : il renferme des prairies assez étendues, et quelques granges pour serrer les fourrages : mais il est

tardif, presque toujours couvert de brouillards ou de nuages trainans, qui s'en servent comme de route pour aller de la plaine aux Alpes; et il est fort difficile, quand on l'a fauché, d'y avoir un temps propre à la dessication des herbes. D'Arcevaux, on se rend par des sentiers fort en pente à Chernex (village haut, de *cher*, *cher*, village, et *neach*, *nech*, haut.) son auberge, située sur une éminence, est connue des amateurs pour sa belle vue, et des voyageurs, qui ont fait la pénible traversée de Jaman, par le plaisir d'y trouver enfin gîte et repos.

III. Pour notre dernière excursion, nous sortirons de Chernex par la route scabreuse, mais riche en beaux points de vue, qui mène au Pays-d'Enhaut; nous franchirons quelques ravins dont le passage n'est pas toujours aisé, et nous visiterons d'abord les prés d'Avant. Ce sont diverses pentes, couvertes d'un beau gazon et d'une centaine de maisons, de granges et d'autres bâtimens Alpestres, qui feroient croire qu'on est dans le Samenland ou dans le Sibbenthal: ces vertes croupes s'abaissent vers la Baye, qui en ronge continuellement et en fait écrouler les bords. Le charmant ruisseau de *Tiollaire* (Tuillerie), échappé du sein

d'une source mousseuse, épanche des eaux abondantes et fraîches, met en mouvement un moulin à scie, serpente en bouillonnant sur le penchant de ces rimes pelouses, et grossit la Baye, après un cours de dix minutes : il a son réservoir dans les flancs caverneux d'une côte, moitié en forêts, moitié en rocaille, qui commande à gauche la route de Jaman. En temps de pluie, une foule de filets d'eau se réunissent pour former d'agréables cascadelles ; et du bord du chemin, sortent plusieurs petites sources, qui remplissent de rustiques bassins taillés dans le roc, où le voyageur puise avec délices une onde rafraîchissante. En se retournant un peu plus haut, une perspective singulière attire le regard : entre les deux collines très-rapprochées de Sonzier et de Glion, vous appercevez, comme au fond d'un demi-cercle, une portion du Léman.... et qui ne connoîtroit point l'étendue de son bassin, ne pourroit certainement pas soupçonner qu'il fût plus grand que ce qu'il en voit, tant les bornes en paroissent bien déterminées. On descend bientôt à la Baye, pour la passer sur un local couvert de débris de rochers : il est très-incommode de ne pas y trouver un pont ; car on ne saurait donner ce nom à deux ou trois sapins,

qui souvent même ne sont pas équarris, négligemment jetés d'un bord à l'autre : quelquefois ils sont entraînés par les inondations ; d'autres fois ils sont à demi pourris, et inquiètent le voyageur en pliant sous ses pas : de là il arrive, que les passagers sont réduits à rebrousser ou à faire de longs détours, quand les eaux sont débordées.... Moi-même j'ai été arrêté plus d'une fois à ce dangereux passage, qui cependant est assez important au commerce de la paroisse de Montreux avec la haute Gruyères, le Pays-d'Enhaut et le Gessenay, pour qu'on fît la dépense d'un de ces ponts de bois, fréquens dans l'intérieur de la Suisse, où les communes, quoique beaucoup plus pauvres que celle du Chatelard, aiment mieux avoir un *pont de plus et une créance de moins* : car, il faut le dire, dans les Alpes, surtout des cantons de Berne, de Glaris et d'Appenzel, l'esprit public est bien plus actif que dans nos plaines : preuves en soient, tant de sentiers taillés dans le roc, tant de digues le long des eaux, tant de travaux dirigés contre les attaques des saisons et des élémens, tant de ponts solides sur des torrens fougueux. Là chaque commune n'est qu'une famille ; tandis que dans la plaine, chaque famille voudroit

être une commune. Nous avons encore nos vieilles monnoies de Berne et de St. Gall, qui portent *concordiâ res parvæ crescunt*.... mais bientôt, loin de la mettre en pratique, personne ne lira plus cette *légende*, qui contient cependant *l'histoire de la Confédération Helvétique*, et qui devroit toujours en être l'*esprit*, comme dans les beaux temps de notre prospérité et de notre gloire nationale.

Au-delà de la Baye, vous pénétrez par une montée très-roide sur la gauche du Jaman, dans l'étroit et sauvage vallon des Verraux, long de près d'une lieue, sans aucune largeur, parce que les deux pentes des flancs se réunissent en angle aigu dans le fond, et ne laissent que l'espace nécessaire au torrent, qui le traverse d'un bout à l'autre. En le remontant, son côté gauche est en partie boisé; le côté opposé est une rampe sans arbres d'une déclivité presque perpendiculaire; elle est terminée par une arrête de rochers ruineux, découpés en dents de scie, et servant de borne entre les cantons de Vaud et de Fribourg. Cette chaîne formidable ressemble en grand aux murs crénelés d'une forteresse gothique. Chaque créneau, et il y en a plus de vingt, a une forme et une hauteur différentes: quel-

ques-uns sont des pics calcaires sans buissons ni verdure; d'autres ont du gazon jusqu'à leur cime; plusieurs sont couronnés par un bouquet de sapins toujours battus des vents; le plus occidental, appelé *Perciaz*, dépasse la dent de Jaman: le plus voisin de cette montagne s'appelle *Corcy*: un sentier précipiteux et peu fréquenté mène à travers les Verraux dans la Gruyère, par un pas très-dangereux nommé le *Trou de l'etoile*: des chasseurs de chamois et de jeunes bergers ont suivi toute cette arrête, en escaladant chacun de ses pics et en passant de l'un à l'autre; mais c'est un tour de force dont peu de voyageurs seroient capables. Entre les crevasses et à l'abri des diverses assises de ces rochers, croissent presque toutes les plantes rares des Alpes, et sur-tout les meilleurs vulnéraires: quelques personnes le savent, et y font d'abondantes récoltes de racines et de fleurs pour les Pharmacies.

De la Baye jusqu'à ces rochers, il y a une lieue de montée excessivement rapide, et couverte d'un gazon serré; c'est ce qu'on appelle des prés maigres: ils sont partagés en divers compartimens par des rayes naturelles, tantôt à sec, tantôt pleines d'eau, et qui au printemps

servent de couloirs aux neiges qui se détachent du sol. L'herbe de ces prés, fine, délicate et aromatique, est composée des meilleures graminées, et donne un lait excellent aux vaches, qui en sont très friandes. Mais ces lieux sont si âpres et si penchans, qu'on n'ose y mener les troupeaux, et ce sont les hommes qui en tirent parti. Vers le milieu du mois d'août une foule de robustes faucheurs s'y transportent : — pour assurer leurs pas, ils arment leurs souliers de crampons de fer et promènent la faulx du haut en bas ; le travail est aussi pénible que dangereux : quand l'herbe est coupée, les jeunes faneuses viennent l'étendre et la remuer si le temps est beau et le soleil ardent, un jour suffit pour la sécher ; lorsqu'elle est sèche, les hommes prennent deux brassées de ramée, les mettent à quatre pieds de distance, les chargent de foin, et le plaçant entre les deux bouts, qu'ils dirigent comme les limons d'un traîneau, ils glissent rapidement avec leur charge, du pied des rochers jusqu'à quelque plateau voisin de la Baye, par une manœuvre hardie et souvent périlleuse pour qui la fait, mais très-pittoresque pour le spectateur : là on empile le foin en grandes meules ; et pendant l'hiver, on profite des neiges pour

le conduire dans les granges des villages inférieurs. Il n'est pas rare que l'avalanche épargne cette peine, en entraînant tout ce foin dans la Baye. Çà et là sont quelques cases étroites, placées dans des lieux abrités ; et un coin qui en réunit sept ou huit, est la capitale des Verraux. Le vallon absolument désert, excepté dans le temps des foins, est alors très-vivant : par-tout, des hommes, la faulx à la main, sont comme suspendus sur les escarpemens ; des femmes s'agitent avec les fourches et des rateaux dans les bandes fauchées ; des enfans grimpent à la suite des chèvres nourricières de la peuplade, alors à 3 lieues de ses demeures accoutumées : c'est, je t'assure, une des scènes les plus romantiques dont j'aie été témoin : le soir, chacun se retire dans les chases, où il y a plus de bruit que de repos, et moins de sommeil que d'éclats de rire... On prétend, que dans ce qu'on appelle le *bon temps d'autrefois*, la fanaison des Verraux étoit une fête pour la jeunesse du Chatelard ; que les jeunes filles mettoient leurs plus beaux habits pour y aller, et que chaque nuit il y avoit bal au concert. Mais si les pluies surviennent, si les nuages s'établissent et circulent dans ce long vallon, si les brouillards

y traînent leurs flocons humides, comme il arrive souvent, ce n'est plus alors une partie de plaisir : l'attente du soleil se prolonge dans l'ennui ; les journées se perdent tristement ; les foins ne sèchent pas ou se gâtent, et l'humeur s'en mêle, surtout pour ceux qui ne sont plus jeunes. On ne fauche guères ces sortes de prés que de deux ans l'un ; et les propriétaires aisés s'arrangent avec des gens pauvres qui font la besogne, et qui pour leur peine ont la moitié de la récolte : ce qui fait que ces derniers risquent par fois leur vie dans des précipices affreux, pour avoir une botte de foin de plus. Toutes ces propriétés très-morcelées sont distinctes, et ont pour borne un ravin, une bande de rochers, ou une lisière de sapins. Ce n'est plus le siècle où l'on peut appliquer à nos montagnes ce mot d'Horace sur les habitans de la Dacie, *immetata quibus jugera* : maintenant tout est chez nous toisé avec la plus scrupuleuse exactitude ; la chaîne de l'arpenteur s'étend jusques sur les blocs de marbre et de granit, dont il n'est aucun qui soit resté sans possesseur. On avait autrefois aux Verraux une petite tuillerie, dont ont apperçoit encore les mazures ; mais le trop grand éloignement, et sur-tout l'aprêté du climat, ont forcé à

l'abandonner. On y montre aussi un chalet isolé, où jadis un riche banneret de Montreux, de la famille Ducrest, envoya ses deux fils, pour les sauver de la peste qui dépeuploit les bords du lac; mais ils ne purent lui échapper, et ils y périrent l'un et l'autre : leur père fut inconsolable; la mort même ne mit point fin à sa douleur; car les superstitieux du pays racontent, qu'il revient de temps en temps aux Verraux, monté sur un cheval blanc, poussant des cris lamentables, épouvantant les vieilles femmes et les petits enfans, tous gens très-peureux, comme chacun sait.

En remontant la Baye, on la voit se grossir et se former par des filets d'eau, qui descendent des nombreuses rayes dont les Verraux sont sillonnés; et l'on reconnoît enfin sa source dans une fontaine abondante, qui jaillit sous le chalet de Solady : cette fontaine est d'une telle fraîcheur, qu'elle peut donner aux vaches qui en boivent, quand elles ont chaud, la dangereuse maladie connue sous le nom de *quartier jaune* : aussi a-t-on soin d'abreuver le troupeau dans des eaux plus tempérées.

Comme je te l'ai marqué dans ma lettre précédente, la Baye dite de Montreux

pour la distinguer de celle de Clarens, a un cours de trois lieues et demi : moins dangereuse que l'autre, parce qu'elle est mieux encaissée, elle est cependant à craindre dans les grandes pluies ; alors elle échancre et diminue en divers endroits les possessions de ses riverains, sur-tout dans les quartiers de Soderan, de Jor, de Coderay, etc. : il est peu d'années qu'elle ne cause de larges écroulemens et des ravins précipiteux, qui ne peuvent plus se combler.

La vue du châlet de Soladiès sur le vallon des Verraux, qu'elle enfile d'un bout à l'autre, est sans contredit une vue des hautes Alpes, très-propre à satisfaire l'amateur des scènes sévères et imposantes : la dent de Jaman, la chaux de Naye, les tours d'Aï et de Mayen en sont les majestueuses décorations, et se dessinent dans les airs au-dessus des vallons intermédiaires. A deux cents pas au-delà de Soladiès, on domine un vaste bassin nommé Caudon (*Cau* montagne, *dun*, *don* colline.) Ce bassin est environné de pentes herbeuses et rapides, où les gens de Blonay font à-peu-près les mêmes travaux, pour la récolte des foins, qu'on fait aux Verraux. Le fond renferme des chalets et des pâturages ; la Veveyse y prend sa

source, et coule assez paisiblement jusques près de Chatel, d'où elle se porte vers le lac, par une gorge profondément déchirée, qui offre les traces de nombreux bouleversemens antérieurs. Un sentier facile, le long duquel le Satyrion rampant croît en quantité, conduit du Caudon à la Plagne, charmante montagne à pâturages, située en face de Jaman et des Grisalleis, et séparée des près d'Avant par un rideau de sapins: un grand troupeau s'y promène, et l'hospitalité vous reçoit amicalement dans le châlet.

Comme tu desires, mon cher ami, tous les détails rélatifs à la vie et à l'économie pastorales, je te dois les suivans. Il y a dans ce pays deux manières de gérer ce qu'on appelle une montagne: on l'afferme à un entrepreneur, qui en paye le bail en argent, et qui y rassemble un troupeau dont le produit est à lui; ou bien les paysans de la commune à laquelle cette Alpe appartient, la font pâturer en commun: dans ce dernier mode, chaque famille qui y met une ou plusieurs vaches, entretient et salarie à frais proportionnels les domestiques qui font le service du chalet. Deux ou trois fois pendant la saison de l'alpage, on va mesurer le lait de chaque vache, et l'on en inscrit soigneu-

sement la quantité ; le jour du départ du troupeau, on partage entre les intéressés les fromages et les serets fabriqués pendant son séjour sur la montagne. Ce partage s'opère par un tarif basé sur la quantité de lait que chaque vache a donné, d'après les mesures susmentionnées. On emploie dans ce genre d'économie le terme de *Berar*, qui vient du celtique *Bera*, couler, distiller : dans notre patois, ce mot exprime la traite d'une vache ordinaire, estimée à quatre pots de lait, soit douze livres de dix-huit onces : ce qui fait huit pots par jour. Une bonne vache en donne davantage ; plusieurs vont jusqu'à douze ; quelques-unes même jusqu'à quatorze. Le *Berar* est donc le fondement du calcul à faire pour déterminer le dividende qu'on assigne à chacun des actionnaires intéressés à une montagne pâturée en commun ; et l'on dit qu'on *reçoit tant de livres de fromage par Berar*. A la Plagne, par exemple, il rend de 160 à 180 livres ; dans d'autres montagnes, il rend jusques à deux quintaux : mais en général, une montagne tenue par plusieurs particuliers, donne moins que si elle est tenue par un seul entrepreneur, qui, année commune en tire trois quintaux par *berar*, c'est-à-dire un tiers de plus : la raison de cette

différence est simple ; c'est qu'un entrepreneur est plus attentif à ses propres intérêts, que des domestiques à gages ne le sont au profit de leurs maîtres ; et que le premier ménage mieux les herbes, soigne plus régulièrement les vaches dont il répond, et souvent reste quelques jours de plus sur l'Alpe que les seconds, toujours impatiens de revenir dans la plaine.

De la Plagne, il y a différens sentiers pour se rapprocher du lac, suivant les villages par lesquels on veut passer : de retour au bord du Léman, les yeux se promènent avec complaisance sur les pentes des monts qu'on a parcourus, sur la riche gradation de leurs plans successifs, sur les groupes distincts de ce vaste amphithéâtre, dont aucun ne ressemble à l'autre; la mémoire cherche à fixer la trace de ces scènes variées et trop fugitives ; et le cœur se dilate encore long-temps, au milieu des images et des souvenirs d'une course dans le sein ou sur les flancs des Alpes.

Il est temps de te laisser reposer, mon cher ami ! car je t'ai longuement promené dans nos montagnes ; je desire seulement que l'ennui n'ait pas été du voyage, et que ma chétive prose se revête pour toi de quelque intérêt : ton amitié suppléera

à ce qui lui manque, et passera sur la manière fade et languissante de ces ébauches, qui, pour ressembler aux paysages originaux, devroient avoir une majesté, une grace, une fraîcheur, une harmonie de couleur et de ton, une teinte de mouvement et de vie, que ma plume n'a pu leur communiquer. Oui! si la description des Alpes semble monotone, les Alpes ne le sont certainement pas : si l'ensemble paroît se répéter, les détails sont par-tout différens : si l'expression est la même pour qui les décrit, l'impression ne l'est pas pour qui les voit. Mais c'est que la pauvreté de la langue, l'indocilité du style, le manque de termes pittoresques et analogues aux nuances et aux formes, la nécessité d'employer le même mot en divers sens, et la même image pour des effets qui ne sont pas exactement semblables, répandent sur nos esquisses un air d'ap prêt, de sécheresse et de répétition, qui n'est jamais dans la nature.

Je devrois encore, mon ami! pour répondre à toute tes questions, te parler des pénibles travaux auxquels se livrent d'un bout de l'année à l'autre, les habitans des deux sexes de la paroisse de Montreux, les plus laborieux sans contredit de tout notre canton; de l'aisance qui est pour la

plûpart

plupart d'entr'eux la suite et la récompense de cette vie sans cesse active et occupée; de la simplicité de leurs mœurs, que n'a pas encore corrompues ce luxe ruineux, dont les progrès sont ailleurs si rapides; de la trempe mâle de leur caractère, qui ressemble souvent à la rossièreté ou à l'emportement; de la santé et de la vigueur de cette robuste race, dont les hommes ont fait plus d'une fois preuve d'énergie et de courage, et dont les femmes ne manquent ni de talens ni de graces.... Mais ma lettre est déjà si volumineuse, que j'abuserois, en la prolongeant, des droits que j'ai dès long-temps à ton indulgence. Adieu donc! tout à toi du fond d'un cœur, qui ne cessera jamais de mettre ton amitié à la tête de ses plus douces jouissances.

LETTRE IV.

Septembre 1816.

Qu'est-ce donc que cette vallée de *l'Ea*
froide, dont tu m'as parlé ? m'écrivais-
dernièrement. Je vais, mon cher ami ! t'
tracer un apperçu. Je l'ai visitée récemme
et je n'ai point eu de regrets à ma visit
car j'y ai reconnu et salué le génie d
Alpes. Ce qui a beaucoup ajouté pour m
à l'intérêt de cette course, c'est qu'
m'a rappelé à chaque pas le célèbre Hall
qui pendant son séjour à Roche, com
directeur des salines, a herborisé d
cette haute contrée, en 1759, 60 et 6
Le nom des diverses montagnes qui l'e
bellissent, se trouve presque à chaque pa
de *son histoire des plantes de la Suiss*
ce sont même les dernières qu'il a eu
plaisir de parcourir, comme il nous l'a
prend lui-même dans la *préface* de ce
ouvrage : " Ce fut à Lioson, dit-il, q
» j'éprouvai, que ni mes propres force
» ni le secours des chevaux, ne pouvoie
» plus me suffire pour atteindre ces ha
» teurs, et que je dus renoncer à de p
» reilles promenades.... » Suivre les mêm

sentiers qu'il avoit fréquentés ; franchir les mêmes monts qu'il avoit gravis ; cueillir les mêmes plantes qu'il a indiquées ; jouir des mêmes points de vue qu'il a admirés.... n'était-ce pas marcher au milieu des souvenirs précieux de ce grand homme, qui a fait tant d'honneur à la Suisse et aux sciences ?

Quand on mesure de l'œil le vaste rideau de rocs et de bois, qui se prolonge presque perpendiculairement au-dessus du joli village de Roche, on croiroit d'abord impossible d'en escalader le sommet : cependant, à l'aide d'un étroit et scabreux sentier, que borde *le Caucalier grandiflore*, on y arrive après mille détours.... Rien n'aide autant à supporter les fatigues de cette pénible route, qui pendant près de trois lieues circule sur les flancs d'un escarpement précipiteux, que les diverses échappées de vue, qui apparoissent de tems en tems à travers les éclaircis de la forêt. Tantôt c'est une portion du Rhône, avec ses isles, ses bras et les villages riverains... Tantôt c'est toute la large vallée, dans laquelle il se déploye pompeusement de Martigni au Boveret.... Ici, la double embouchure par laquelle il verse ses eaux jaunâtres dans le Léman.... Là, quelque partie plus ou moins grande de

ce superbe bassin et des riantes contrées qui l'avoisinent.

Au-delà du torrent de Traversin, on débouche enfin, du milieu des arbres et des rochers, dans les fertiles pâturages des Agites, broutés par les troupeaux de la ville d'Aigle et des villages voisins : bientôt on s'arrête sur une esplanade qu'ombrage un vieux sapin, pour contempler à loisir la plus riche perspective peut-être de nos Alpes occidentales : c'est toute la surface du lac jusqu'au-delà de Coppet... C'est la plupart des villes et des hameaux répandus sur l'une et l'autre de ses rives... C'est l'intérieur du canton de Vaud, coupé par l'inégal plateau du Jorat, dont la tour de Gourze indique un des plus hauts points.... C'est la longue ligne du Mont Jura, qui à l'Occident termine l'horizon par ses groupes d'un verd obscur. La richesse de l'ensemble n'empêche point de goûter le charme des détails : ces rivages découpés en courbes si gracieuses; ces anses qui rentrent mollement dans les terres; ces caps plus ou moins allongés qui s'avancent au large; cette succession de plans qui mènent des vignobles aux prairies, des champs aux forêts, des pâturages aux rochers; cette opposition frappante des Alpes sourcilleuses, qui à gau-

che confondent dans l'azur des Cieux leurs cimes blanchies ; et du Jura, qui à droite profile un long rempart, dont l'uniformité n'est cependant pas monotone ; cadre et dessein ; style, formes et couleurs ; harmonies et contrastes ; mélange du cultivé et du sauvage, du riant et du sévère ; passage progressif d'une saison à l'autre, depuis ces bords abrités, qui semblent le domaine d'un perpétuel printems, à cet amphithéâtre de glace et de neige, dont un hiver éternel forme et entretient les froides décorations.... Aucun de ces traits, aucune de ces nuances n'échappe à l'attention d'un œil observateur : mais ce tableau, que j'ose appeler un des chefs-d'œuvre de la création, est souvent obscurci et disparoît au moment qu'on y pense le moins ; le plus petit nuage vient-il de l'extrêmité du lac ; bientôt il s'élève, il se dilate par une expansion rapide, il déroule une tenture de brouillards légers et onduleux ; et toute cette scène brillante s'efface par l'arrivée subite de vapeurs grisâtres, qui jettent un voile épais et triste sur les monts et sur les plaines : il est vrai, qu'il ne faut qu'un foible coup de vent pour les emporter au loin, et rendre à ce tableau retiré du néant l'existence et la vie.

Les habitans de la Vaux connoissent le belvedère dont je parle, sous le nom de *montagne des effeuilleuses*; et sitôt qu'ils n'y voyent plus de neige, ils disent que c'est le moment d'épamprer la vigne : on le signale de presque toute la côte du lac, à-peu-près au-dessus de Villeneuve, comme une large bande de verdure, entre deux têtes de rocaille à moitié boisées; et l'on y distingue, quand le soleil l'éclaire, un point blanc et luisant; c'est un châlet le plus beau, le plus propre et le mieux situé que j'aie jamais rencontré. Entrez-y, ouvrez la croisée... vous avez cette même vue que je viens d'esquisser, et vous ne vous lassez point d'y promener vos regards et vos pensées. Mr. De Loës, qui passe dans ce châlet une partie de la belle saison avec ses troupeaux, y exerce la plus aimable hospitalité, et donne une idée des mœurs simples et cordiales du vrai Suisse des Alpes. C'est sur un rocher voisin qui ressort du sommet de l'Arvel, qu'un Anglais couché sur le ventre, pour mieux embrasser du bord du précipice toute la contrée inférieure, dit avec humeur à son compagnon de voyage, qui, par je ne sais quel propos, interrompit le silence de son admiration : *taisez-vous et me laissez contempler....*

Ici s'ouvre une vallée très-curieuse, que j'appelle la *vallée de l'Eau froide* : elle court du Midi au Nord-Est l'espace de quatre à cinq lieues, depuis les pâturages des Agites à ceux des Anteines, dont l'Hongryn baigne le pied : elle est flanquée d'un côté par cette chaîne, dont le mont Arvel qui domine Villeneuve fait partie, et dont l'arrête se prolonge de Roche jusqu'aux Alpes les plus avancées de la Gruyère Fribourgeoise : l'autre flanc est une chaîne à-peu-près parallèle, qui commence au-dessus de Corbeirie, et qui se porte sur l'Etivaz, où elle s'insère dans les chaînes plus élevées du Pays-d'Enhaut et du Gessenai. Cette vallée est en seconde ligne dans les Alpes Vaudoises, dont mes trois lettres précédentes t'ont fait connoître la première ligne : elle est arrosée par *l'Eau froide*, qui en descendant se grossit d'une foule de ruisseaux ou plutôt de torrens, tels que ceux de Prélouri, de Nervau, des Males-pierres, de Traversin, etc. et qui se précipite enfin sur Roche par un défilé profond, ou, pour mieux dire, par une scissure, qui a déchiré la montagne de haut en bas : arrivée dans la plaine, elle reprend la tranquillité qui caractérise son berceau ; elle contourne doucement le pied du mont Arvel, et va verser avec lenteur

ses ondes paresseuses dans le Léman, à la porte Orientale de Villeneuve.

Cette petite rivière est fort utile pour le flottage des bois coupés dans les forêts supérieures : on y conduit les sapins mis en buches, soit par le lit des torrens qui s'y jettent, soit par des eaux rassemblées dans des étangs artificiels dont on lâche les écluses, soit enfin par des *rises* sèches. Tout ce bois, après s'être précipité à flots perdus du haut de la montagne, est retenu au village de Roche par un ratelier, qui malgré sa solidité, a plus d'une fois cédé au choc des troncs et à la violence des eaux. C'est un spectacle vraiment curieux que d'assister à ce débacle de bois, lorsque des centaines de toises de sapin descendent avec un tumulte et un retentissement dont celui qui ne l'a pas vu ne peut se faire une idée.

Fit fremitus ; circum colles, sylvæque propinquæ,
Antraque cava sonant : spectantibus incidit horror.

En remontant depuis les Agites la vallée de l'Eau froide, la chaîne de la droite attire l'attention par l'aspect imposant de trois massifs de rochers calcaires, qui la dépassent fièrement ; ce sont ceux d'Aï

de Mayen, et de Famelon : on leur donne dans le pays le nom de *Tours*, parce que ces pics, absolument nuds, sont composés de couches horizontales très-distinctes et semblables à des assises de maçonnerie : le plus occidental est fendu du haut en bas, et cet assentiment bien visible annonce la possibilité d'un écroulement, dans un siècle qui sans doute est encore fort éloigné du nôtre.

Sur les deux flancs de la vallée, sont des pâturages plus ou moins rapides, semés de châlets groupés ou solitaires, et entrecoupés par des lisières de sapins, mêlés de quelques melèses. Là sont les montagnes de Folliau, des deux Ayernaz, de Prélouri, des Crétets, d'Avenaire, de la Barma, d'Arniaulaz, de Nervau, de Tompey, des Esserts : cette dernière est un vaste commun, où l'on met en été les chevaux, les genisses, et le jeune bétail de la paroisse d'Aigle : en trouvant, dans un local entouré d'ombrages et rafraîchi par plusieurs filets d'eau, une quarantaine de poulains et de mulets, couchés ou debout dans toutes les attitudes possibles, je me rappelai ce charmant tableau de Gessner, qui représente un pâturage de chevaux dans l'Appenzel, et qui a fait l'admiration des connoisseurs à l'exposition du

Berne. Cette vallée est généralement marécageuse : un terreau gras et compacte retient les eaux, qui attendent que la main de l'homme ouvre des tranchées pour leur écoulement, par un travail qui rendroit ces pâturages et plus sains et plus herbeux. En plusieurs endroits, les chemins sont de bois comme en Russie, c'est-à-dire qu'ils sont formés de troncs de sapin de quatre pieds de long, couchés de flanc les uns à côté des autres : mais les troupeaux, qui les foulent journellement, les brisent, les déplacent, les soulèvent, les mettent quelquefois de pointe ; ce qui rend ce genre de route également fatigant et incommode. Plusieurs petits vallons s'ouvrent dans les flancs de la vallée centrale, s'entrelacent les uns dans les autres, et dessinent un labyrinthe, dont il n'est pas aisé de se démêler sans guide. Aucune carte n'est satisfaisante pour cette partie de nos Alpes : celle même du gouvernement d'Aigle, dressée par de Roveréa, et réduite par Gruner, m'a paru insuffisante et fautive à divers égards.

Curieux de déterminer la source de l'Eau froide, je m'avançai de colline en colline jusqu'au pied d'Arniaulaz : là est un étang de 1000 à 1200 pas de tour, auquel sa forme circulaire a valu le nom de *lac rond* ;

il est au centre d'un pâturage marécageux : on ne peut aborder son rivage, dont une partie est défendue par un abatis de sapins, pour empêcher les vaches d'en approcher, crainte des profondes fondrières dans lesquelles elles se perdroient. A peu de distance, trois châlets jetés sur des plans différens, se réfléchissent dans le miroir de ce bassin solitaire, très-profond vers le milieu : ses bords sont couverts d'une lisière de *Treffle de marais*; le *Nénufar jaune*, qui a pris possession d'une partie de sa surface, entr'ouvre son calice doré parmi ses larges feuilles flottantes; ces deux plantes entrent dans nos Pharmacies, et les Vétérinaires font souvent usage de la dernière. De ce joli lac se détache un filet d'eau, qui serpente vers le fond de la vallée; c'est la véritable source de l'Eau froide. Si, de cet humide rivage, vous levez les yeux, ils sont frappés de la majestueuse décoration du paysage supérieur : c'est un immense revêtement, moitié en pâturages, moitié en rochers, que terminent comme deux pilastres aériens, les Tours de Mayen et d'Aï, à 5700 pieds au-dessus du niveau du Léman : ces masses gigantesques, qui, suivant les heures du jour, font ombre sur le lac rond, ou s'y répètent en raccourci, contrastent singu-

lièrement avec sa petitesse. Tout auprès s'élève une colline, d'où jaillit, à côté d'un châlet, une source intarissable et assez profonde, qui alimente le lac rond. Si vous dépassez cette colline, vous appercevez de l'autre côté un second étang, nommé le *lac pourri*, situé dans un paysage plus sauvage que le premier, et plus marécageux encore : il reçoit l'écoulement des glaces et des neiges des monts limitrophes, et notamment des Tours d'Aï et de Mayen, qui ont aussi chacune un très-petit lac à leur baze. Le superflu des eaux du lac pourri filtre à travers le pied de la colline qui le sépare du lac rond, et produit la belle source qui nourrit ce dernier : le premier n'a point de rivage déterminé ; au printemps, il couvre un terrein de plus de demi-lieue de tour ; au gros de l'été, ce n'est qu'une flaque de quelques toises d'étendue, mais d'un abord très-dangereux : la majeure partie de ce triste bassin a très-peu de profondeur, puisqu'elle étale un tapis flottant de *Potamogetons*, d'*Andromèdes*, de *Scirpes*, de *Joncs* et d'autres herbes lacustres.... Tapis qui offre cependant quelque chose d'agréable, en coupant de sa verdure mobile la teinte noirâtre de ces eaux bourbeuses.

De là, on gagne au bout de quelques

minutes le châlet de Nervau, au-dessous duquel paroît l'azur d'un troisième étang, de forme à-peu-près carrée, adossé d'un côté à un massif de rocher à pic, qui ne permet pas d'en faire le tour : il est de la grandeur du petit lac de Jaman ; mais il n'est ni aussi gracieux dans ses formes, ni aussi romantique dans son cadre : ses bords sont secs ; ses eaux sont pures et claires ; la portion qui baigne le rocher est d'une grande profondeur, au dire des bergers du voisinage : c'est là sans doute qu'aboutissent des canaux cachés qui lui amènent leurs ondes souterraines. Il en sort un ruisseau, qui traverse de sombres forêts, où il prend le nom de Nervau, et qui passe pour la seconde source de l'Eau froide. Aucun poisson n'habite ces trois petits lacs, qui, à dire vrai, ne sont intéressans que par l'impression agréable qu'éprouve le voyageur, en découvrant, au milieu des rochers et des bois, ces nappes aquatiques : dans les beaux jours, elles reposent agréablement les yeux ; mais dans les mauvais tems, elles offrent un aspect mélancolique, et rembrunissent encore davantage un paysage noyé par les pluies, ou à moitié effacé par les brouillards.

La double chaîne de monts, qui bordent la vallée pastorale de l'Eau froide, nourrit

en été un nombreux bétail : il y a telle éminence d'où l'on peut compter jusqu'à quinze grands troupeaux, que l'on voit errer sur les flancs herbeux des diverses Alpes, ou en couronner les groupes verdoyantes : ces différens pâturages appartiennent ou à des communes, ou à des particuliers ; quelques-uns sont partagés entre plusieurs co-propriétaires, qui en possèdent des portions plus ou moins grandes. Les bergers de ces châlets sont polis, prévenans et hospitaliers : les fromages qu'on y fabrique sont estimés ; et dans les laiteries où l'on ne fait pas de beurre, ils vont de pair avec ceux de Gruyère, et en portent le nom dans le commerce. Un ennemi dont on ne se doute pas, leur fait une guerre opiniâtre, c'est la Belette (*motélletta* en patois) : elle s'insinue dans les magasins par les plus petites fentes, et échancre souvent les plus belles pièces. Il est très-difficile de s'en garantir dans certains châlets ; et celui qui découvriroit un moyen sûr de détruire ou d'éloigner ce fâcheux parasite, rendroit un vrai service à l'économie pastorale. Il paroît au reste, que cette Belette si friande de fromage, n'est pas celle de la plaine ; mais que c'est l'*Hermine*, autrement dite le *Roselet*, plus effilée et plus agile que la première : espèce

qui ne se trouve que dans les Alpes, et qui devient toute blanche en hiver, excepté le bout de la queue, noir en toute saison. Sa fourrure est estimée; ses bouts de queue se vendent chèrement aux pelletiers, qui en décorent les aumusses des Chanoines et les manteaux de cérémonie des grands Seigneurs.

Le troisième Dimanche du mois d'Août, on fait annuellement aux châlets d'Aï, une abondante distribution de crême à tous les pauvres, qui s'y portent en foule. Un grand nombre de curieux des deux sexes accourent aussi pour être spectateurs de ce repas Alpestre. Il n'est permis à personne d'emporter sa portion; tandis qu'au Châtelet (*Gstëig*, C. de Berne), où se fait une pareille distribution à-peu-près à la même époque, chaque convive est libre d'emporter la crême qu'on lui donne, ou de la manger sur la place. Ces usages, que leur antiquité consacre et rend respectables chez nos montagnards, invariablement attachés aux anciennes mœurs de leurs ancêtres, honorent la bienfaisance des possesseurs de ces châlets. Ils pensent avec raison, que l'indigent qui voit tant de troupeaux sans posséder une seule tête de bétail, doit avoir au moins une fois chaque année le plaisir de se régaler de leur pro-

duit, et qu'il faut le faire asseoir à la grande table, que la Providence dresse sur ces hauts lieux, toute chargée des richesses de la vie pastorale.

Si de la vallée de l'Eau froide, l'on ne se soucie pas de pénétrer plus avant dans les Alpes, on peut regagner la plaine, ou par le mauvais sentier de Roche, plus pénible encore à la descente qu'à la montée, ou par le *pertuis d'Aveneire*, passage très-scabreux et souvent périlleux, qui ramène à Villeneuve par un étroit vallon que la *Tinière* arrose; ou enfin par le *chemin des Ravines*, qui conduit à Aigle. Cette dernière route est la moins mauvaise, la plus fréquentée, et peut se faire à cheval: elle fournit au voyageur l'occasion de voir de près cette funeste montagne, dont une partie s'écroula en 1584 sur le village d'Yvorne.

Le Botaniste visite avec fruit cette partie de nos Alpes, dans laquelle il peut sans peine augmenter son herbier: le minéralogiste y va faire des observations sur la formation, sur les couches et la dégradation des montagnes calcaires: l'amateur de paysages y satisfait ses goûts, par la vue des scènes imposantes et variées que cette contrée offre à son admiration. Quant à moi, qui cherche par-tout les restes de l'i-

dome Celtique (disjectæ membra linguæ), je retrouve souvent le génie pittoresque de cette langue dans les noms de nos montagnes, de nos rochers, de nos torrens, tirés de leurs localités mêmes : ainsi, dans la nomenclature de plusieurs des lieux dont je viens de te parler, il y a, mon cher ami! de véritables *onomatopées*, que j'ai pris soin de vérifier, et que j'ai trouvées exactes et bien choisies. En voici quelques exemples, qui me paroissent assez concluans.

Anteine... dans la forêt : *an*, dans, près ; *ten*, *tan*, arbre, forêt.

Arniaulaz, source de la montagne : *ar*, montagne ; *noa*, *niau*, source, ruisseau.

Arvel, montagne rapide : *arw*, rapide ; *el*, montagne.

Avenaire, au-dessus de la rivière ; *avon*, *aven*, rivière.

Ayerna, source d'eau élevée : *ayen*, source ; *néach*, *nay*, hauteur. Cette montagne porte, dans une Charte de 1236, le nom d'*Acis*, qui vient également du Celtique *achès*, eau, ruisseau.

Barma ; de *Balm*, *Baum*, caverne.

Crétet, petite éminence ; de *crech*, *cret*, colline.

Tompey, montagne sinueuse : *tom*, *dom*, *dun*, montagne ; *pey*, courbure, sinuosité, angle.

Mais en voilà assez.... il est tems de te faire sortir de ce que tu appelles le *désert Etymologique*, qui n'est point cependant un pays perdu, ni aussi stérile que tu te l'imagines. Je t'embrasse du fond de mon cœur, plus sensible encore aux douceurs de l'amitié qu'aux beautés de la nature!

LETTRE V.

Si les Hautes-Alpes abondent en scènes d'une magnificence et d'une majesté sublime, nos Basses-Alpes ont aussi leur mérite, et ne sont pas indignes de l'attention des amis de la nature: je me borne à visiter ces dernières, maintenant que mes forces ne me permettent plus d'escalader les premières; et m'élever de 7 à 8000 pieds au-dessus du Léman, suffit à mon ambition comme à mes plaisirs: dans ce but, j'ai parcouru dernièrement une partie des montagnes d'Ollon; (1) et c'est pour toi, mon cher Charles! que j'essaierai tant bien que mal cette petite excursion.

Cette portion des Alpes Vaudoises est située entre la Grande-Eau et la Grionne en face du Rhône, et occupe la quatrième ligne à compter de Jaman et de Naye. En

suivant d'Aigle à Ollon, non la chaussée, mais le chemin du bois, on jouit, à son issue, d'une très belle découverte sur l'amphithéâtre qui embrasse la vallée du Rhône, et sur la plaine que ce fleuve arrose. Au milieu de cette plaine, s'élèvent comme des îles, deux vastes rochers isolés, d'environ 300 pieds de haut, qu'une grande révolution a détachés des Alpes supérieures, à une époque qui nous est inconnue : la terre végétale a peu-à-peu recouvert la nudité du marbre dont ils sont formés ; et dès long-temps ils sont tapissés de gazon, ombragés d'arbres et fécondés par l'agriculture : l'un s'appelle Charpigni, et porte à son sommet une jolie ferme ; l'autre est St. Thriphon : ce dernier se fait remarquer par une belle tour quarrée, reste d'une fortification plus étendue, qui commandoit toute la vallée : elle n'est pas de construction Romaine, comme on le prétend communément, car elle a tous les caractères de l'architecture du VIIIme. ou du IXme. siècle : ce qui n'empêche pas que les Romains n'ayent fait usage du rocher de St. Thriphon comme d'un poste militaire très-important, sur la route de Milan à Mayence par le St. Bernard. Une inscription, qui a disparu depuis deux ans, y fut placée en l'honneur de l'empereur

Caius Cesar Germanicus, plus connu sous le nom de *Caligula*; et un milliaire trouvé près du village de St. Thriphon, et qu'on a mis en sûreté dans le temple d'Ollon, porte le nom de l'empereur *Licinius*; il est de l'an 325 de l'ère chrétienne, et c'est la 17e. pierre à compter de Martigni, qui étoit alors le *Forum Claudii Vallensium*. Une chapelle dont on voit les ruines au bord du rocher, y attiroit jadis beaucoup de pélerins; et l'on suit, pour y arriver, un sentier taillé dans le marbre, qui s'appelle encore le Chemin des Donnes (*Dames*), titre qu'on donnoit aux religieuses.

Quoique marécageuse en divers endroits, cette vaste plaine est semée de vergers, de champs, de prairies, de bosquets et de pâturages, qui présentent des détails infiniment pittoresques : on quitte à regret ce riant paysage, pour traverser Ollon, grand et beau village, qui est comme perdu dans un massif de superbes arbres fruitiers, dont les feuillages rapprochés le couvrent en été de verdure, d'ombrage et de fraîcheur : son territoire est en général riche, fertile et bien cultivé; mais les habitans achètent l'aisance dont ils jouissent pour la plûpart, par des travaux aussi pénibles que variés, puisqu'ils sont tour-à-tour, dans le cours de l'année,

laboureurs, vignerons et bergers ; et que leurs possessions sont disséminées des bords du Rhône jusques bien avant dans les Alpes : tel cultivateur qui dans une saison laboure son champ près du fleuve, mène dans une autre saison ses vaches dans un chalet à quatre lieues au-dessus. Les environs d'Ollon sont souvent rappelés dans les ouvrages botaniques de Haller, comme riches en plantes rares : je ne citerai la *Bugrane visqueuse* (ononis natrix), que pour en rapporter un singulier usage, qui n'est point connu autre part. Les femmes qui veulent débarrasser leurs chambres des nombreuses puces dont elles sont incommodées, font des faisceaux de cette belle plante, quand elle est en fleur, pour les placer sous les lits ; et comme son odeur plaît à ces insectes, ils se rendent dans ces paquets de tous les coins de l'appartement, et restent englués dans les feuilles, qui sont très-visqueuses.

D'Ollon on prend le chemin de la montagne, et l'on marche d'abord à l'ombre des noyers et des chataigniers : près du hameau de Gluttière, on se retourne pour admirer sur la droite un point de vue très-remarquable.... c'est un coin du lac, comme encadré entre les deux grands mas-

sifs de rochers, qui, d'un côté du Rhône, couronnent la Porte du Scex, et de l'autre le village de Roche; on diroit les deux montans d'un immense portail ouvert sur le Léman: en face, le Val-d'Illiez s'élève par gradins.... A cette vue, mon cœur ne put s'empêcher d'offrir l'hommage du plus tendre souvenir à mon excellent ami le Vicaire Clément, qui vient de mourir dans cette haute vallée: ecclésiastique savant et modeste, bienfaiteur des pauvres et des malades, ami sûr et désintéressé, travailleur infatigable; il a emporté l'estime et les regrets de tous ceux qui l'ont connu. Sa bibliothèque, la plus belle du Valais, sur-tout pour la partie de l'histoire naturelle et des langues, étoit tout son bien et faisoit ses seuls plaisirs. On dit que le Département du Simplon va l'acheter des héritiers, pour la transporter à Sion. Il seroit fâcheux que cette riche collection fût dispersée: elle doit rester sous le nom de *Bibliothèque Clémentine*, comme un honorable monument consacré à la mémoire de celui qui l'a rassemblée avec tant de peines et de dépenses, et comme un moyen d'avancer le goût des sciences chez ses compatriotes.

Arrivé à Huemos (2), j'y retrouvai avec intérêt l'architecture des Alpes: les mai-

ons sont en bois ; les fenêtres sont petites, mais nombreuses ; des passages de l'Ecriture Sainte sont gravés sur la poutre qui les domine. Une ancienne chapelle, située au bas du village, est très-fréquentée par ces montagnards, qui ont sagement conservé l'amour de l'Evangile et les sentimens pieux de leurs ancêtres : mais leur éloignement de l'Eglise paroissiale d'Ollon, et les mauvais chemins, qui en hiver rendent les communications dangereuses, quelquefois même impraticables, ils desirent avec raison d'avoir un ministre pour les quatre villages de Huëmoz, Chesières (3), Villard et Arvaïe (4) ; et ils espèrent l'obtenir d'un gouvernement qui ne demande qu'à avancer la religion et l'instruction publique, et qui l'a déja prouvé par le fait.

A travers des côteaux bien cultivés, on monte d'Huëmoz à Chesières, joli village, où le travail et la simplicité des mœurs antiques font régner une honnête aisance, et où l'on apprend avec satisfaction qu'il n'y a aucun pauvre. Dans les jardins on cultive la Patience des Alpes (*Rumex Alpinus*), dont on apprête au printems les jeunes tiges, après les avoir fait macérer dans l'eau chaude, pour les dépouiller de leur propriété purgative :

on assure que ce mets est sain et agréable. Tu vois, mon cher ami ! que je n'omets aucun des détails économiques qui peuvent t'intéresser. Au-delà de Chesière commencent les *Mazots* (5) : on appelle ainsi des bâtimens contenant une écurie, un fenil, une cuisine et une chambre logeable : c'est là que les montagnards viennent, soit au printems, soit en automne, avec leurs vaches, pour consumer les fourrages recueillis dans les prés voisins. On voit ici une multitude de ces *Mazots*, jetés sur les premières pentes des Alpes, dans un espace de plusieurs lieues. Près de l'endroit où l'on traverse le ruisseau de Larzéy, qui descend à la Grionne (6), nous nous arrêtâmes pour assister à un singulier combat : c'étoient trois pies, qui donnoient la chasse à deux jeunes Cresserelles (*Falco Tinnunculus*) : les poursuivre dans les airs, à travers les branches des arbres, entre les pointes des rochers ; les harceler soit à rez-terre, soit à une grande hauteur ; les assaillir à coups de bec, en volant tantôt au-dessus, tantôt au-dessous de ces agiles ennemis ; et les forcer à quitter le plateau, pour cacher leur défaite au fond d'un ravin précipiteux, voilà ce que nous vîmes : pendant toute l'action, une quatrième pie, perchée

sur

sur la cîme d'un sapin sec, ne cessoit d'exciter les combattans par ses cris redoublés, et comme le moucheron de *la Fontaine*, *sonnoit la charge et la victoire.*

Après deux lieues d'une montée assez facile, à travers des prés et des pâturages, nous abordâmes les chalets de Brettaïe (7), au-dessus d'un petit lac du même nom. Pendant la saison de l'alpage, cette vaste montagne, qui appartient à la commune d'Ollon, nourrit plus de 400 vaches: ses nombreux chalets sont partagés en trois villages d'été, Morgex (8), la Crettaz, et Conche; ce dernier n'est pas près de l'eau comme les deux autres, mais sur un plateau plus reculé. Ces villages d'été, que nous appelions des *camps de Tartares*, sont composés de deux sortes de bâtimens; de chalets ou mazots proprement dits, où logent les bergers et où l'on fait le fromage; et de *Sottais* (9), qui sont de simples étables: c'est ici qu'on peut voir les procédés et observer les mœurs de la vie pastorale, qui n'est certainement pas une *vie de paresseux*, comme quelques écrivains l'ont avancé très-mal-à-propos Dans cette portion de nos Alpes, on tire un meilleur parti des fumiers que dans la plûpart des autres montagnes, où ils res-

tent et s'accumulent autour des chalets, qu'ils rendent sales, malsains et inabordables en temps de pluie. Ici des journaliers, appelés *Riaux* (10), n'ont d'autre occupation que d'enlever dans des brantes ou dans des tombereaux ces fumiers, pour les étendre sur les places du pâturage qui ont besoin d'engrais. Ces hommes laborieux sont payés en denrées et nourris tour-à-tour par les bergers, sur un tarif proportionné au nombre des vaches de chaque laiterie. Les bergers de Brettaïe, comme tous ceux des montagnes d'Ollon, sont prévenans et hospitaliers; ils offrent les premiers abri et nourriture aux voyageurs qui les visitent, et on ne peut que louer l'accueil honnête et cordial qu'on trouve sous leur simble toît. La situation de Morgex et de la Crettaz est très-agréable. Le premier couvre de ses bâtimens une éminence à la tête du lac; le second les aligne sur une petite colline dont il est flanqué: ils sont entourés de croupes arrondies, vertes, buissonneuses çà et là, et d'un accès aisé aux troupeaux, qui y brouttent d'excellentes herbes. Quand le soleil luit sur le lac, tout le paysage se revêt d'une teinte brillante; les chalets semblent faits pour animer les bords de ce bassin très bien dessiné, et ce bassin pour égaier le

chalets. De toutes les croupes dont le lac baigne la base, la plus haute est celle de Chamosaire : on s'y rend commodément dans une heure et demi depuis Morgex ; et la montée est si douce, que plusieurs personnes l'ont faite à cheval : son sommet, d'après les mesures les plus exactes, est de 4500 et quelques pieds au-dessus du niveau du Léman.

De la cîme de Chamosaire, où nous étions dans la matinée, la vue est bien différente de celle de nos Alpes occidentales de première et seconde lignes : ce n'est plus ce superbe lac, dont on démêle à peine une bande étroite, pareille à une portion d'un fleuve qui se perd dans l'éloignement ; mais c'est une perspective d'un tout autre genre, absolument tournée sur l'intérieur. A vos pieds se prolongent la sinueuse vallée des Ormonts, celle des Mosses chargée d'une longue série de bâtimens, et le vallon plus sauvage que ferme la pierre du Moëllez (11). A l'occident, les tours d'Aï et de Mayen se dessinent fièrement dans les airs ; moins belles, il est vrai, que quand on les voit de l'autre côté, parce qu'entourées d'une ceinture de rochers brisés, elles ne semblent dominer que de vieilles ruines et en préparer de nouvelles : plus au nord, se

profilent les chaînes de la Gruyères, du Pays d'Enhaut, du Gessenay, de l'Oberland, qui bordent l'horison d'un triple rempart : puis on signale à l'orient les gigantesques massifs des Diablerets, de Cheville, d'Enzeindaz, du Muveran, de la dent de Morcle, chargés de glaciers et hérissés de pics plus ou moins aigus, entre lesquels on distingue au-delà l'immense arrête du St. Bernard et des montagnes du Vallais et d'Aoste : au midi, la cîme argentée du Mont-Blanc dépasse avec majesté les Alpes de Savoye, et indique au spectateur le point le plus haut de l'ancien continent : l'œil ne peut suffire à parcourir tous ces détails, d'autant plus frappans, qu'on connoît mieux la topographie du pays intérieur, et qu'on sait où trouver les hameaux reculés de Plambuit, le froid plateau que Leisin cultive, le temple isolé du Sépei, les ruines mélancoliques du château d'Aigremont, ancien dominateur de ces vallées ; et ces milliers d'habitations, réunies en hameaux, ou éparses sur les divers gradins des monts et sur les bords des ruisseaux et des torrens. A l'aspect de tant de bâtimens, on croiroit ce pays prodigieusement peuplé, si l'on ne savoit que telle famille en possède jusqu'à dix à elle seule, et que la

plupart ne sont que comme des tentes de Nomades, tendues passagèrement dans le désert, et habitées seulement pendant quelques semaines. On ne sauroit sans doute bien décrire le labyrinthe de vallées et de montagnes que commande la pointe de Chamosaire: c'est un dédale inextricable, où l'œil et la pensée se promènent, s'égarent et se perdent également: on croit au premier apperçu qu'il n'y a que désordre et confusion; et cependant il y règne la plus belle ordonnance pour l'utilité générale: la Providence y ouvre par-tout une main libérale, qui sème jusques sur les plus hauts rochers des plantes nourricières, pour une multitude de troupeaux... troupeaux qui à leur tour alimentent les peuplades Alpestres de leurs produits journaliers. Cette contrée, qui semble d'abord n'être qu'un triste désert, hérissé de rochers, déchiré par les torrens, désolé par les neiges, les glaces et les frimats, propre tout au plus à porter les sombres forêts de sapins qui le rembrunissent.... cette contrée, dis-je, est à la lettre *un pays de lait et de miel.*

Chamosaire est émaillé des plus rares plantes des Alpes: sans m'arrêter à leur nomenclature assez connue, j'observerai que je n'ai vu nulle part d'aussi beaux

pieds de Lion, des *polytrics* à plus grandes urnes, et des Lichens plus richement variés. On n'y apperçoit guères d'autre oiseau que la Fauvette des Alpes, connue des bergers sous le nom impropre d'Ortolan : c'est l'*Accentor Alpinus* (N°. 119 du *Catalogue systématique des oiseaux de la Suisse*) : voltigeant sur les sommets, il passe sans cesse d'un flanc de la montagne à l'autre, et interrompt le silence de ces solitudes par un chant assez monotone. Les Chamois ne sont pas rares sur cette haute pointe, et lui ont probablement valu son nom de Chamosaire. Nous en descendîmes par un autre sentier plus court, mais plus mauvais que le premier : nous y cheminâmes avec quelques centaines de moutons, qui changeoient de pâturages, ou plutôt de rochers ; car on ne les met que dans des lieux trop rocailleux et trop escarpés, pour qu'on ose y hasarder des vaches ; et nous rentrâmes au chalet afin d'y prendre quelque repos. Je ne tardai pas à aller reconnoître les quatre petits lacs du voisinage, l'un des objets de ma curiosité et de mon excursion.

Le premier et le plus élevé s'appelle le lac de Brettaïe, du nom de la montagne ; ou le lac rond, de sa forme ovale : il a

1100 pas de tour : presque par-tout il porte une ceinture de Persicaires aquatiques (*Polygonum amphibium*), mêlées d'Epi-d'eau luisant (*Potamogeton Lucens*), qui forme à quelques pieds du bord un tapis d'un rouge agréable : les chevaux et les vaches préfèrent cette eau, quoique d'une teinte terne et marécageuse, aux sources les plus pures des environs, parce qu'elle a un léger goût de sel. Ne seroit-ce point de son écoulement souterrain à travers la montagne, que proviendroit la Fontaine salée, qui coule au pied occidental de Chamosaire, exploitée pendant quelques années, puis négligée parce que son faible produit ne couvroit par les dépenses ? C'est une jolie promenade, que de faire le tour de ce lac sur un cailloutage assez sec, sur-tout quand les vaches descendent en courant des chalets pour s'y abreuver.

Trois-cents pas plus bas, est un second étang appelé le lac noir, à cause du reflet des sapins, dont un de ses flancs porte un bosquet. Il est à-peu-près de la même forme que le précédent, mais d'un tiers plus petit, et paroît très-profond au milieu : comme son eau n'a aucune salure et qu'il ne nourrit pas les mêmes plantes, il n'est nullement probable que le premier

s'écoule dans celui-ci à travers le côteau qui les sépare. On n'y voit entrer qu'un maigre filet d'eau, qui s'en détache à l'extrêmité opposée : là, devenu ruisseau, il serpente avec un faible murmure, sur un pâturage humide, tremblant sous les pieds, formé en partie d'une tourbe, dont on pourroit faire usage dans les chalets quand le bois deviendra plus rare; et il se décharge dans un troisième étang, nommé le lac Lagot. (12) Ce Lagot n'a ni forme ni étendue déterminée, parce qu'elles varient d'une saison à l'autre, à raison du plus ou moins de neige et de pluie : nulle part il ne paroît avoir plus de quatre pieds de profondeur; son fond est une vase blanchâtre, visqueuse, mêlée de fragmens de végétaux pourris et de pierres calcaires décomposées : il est parsemé de grosses mottes qui coupent sa surface, comme de petites îles, sur lesquelles croissent en abondance l'ail ciboule (*Allium Schœnophrasum*) et le Scirpe des tourbières (*Scirpus Boëthrion*) : non plus que le précédent, il n'a aucun bâtiment sur ses bords; et comme le petit lac de Jaman, il verse le superflu de ses eaux à travers les couches déjointes d'un rocher qui le termine au nord : là, elles se perdent et ne se montrent plus, à moins que ce ne

soient les mêmes qui reparoissent dans un petit ruisseau au-dessus de la Forclaz, et c'est l'opinion des montagnards.

Dix minutes plus bas, s'élève une colline, qui fait partie de la montagne commune de Chavonnaz (13), sur le territoire d'Ormont-dessous : quand au-delà, on arrive à un chalet grossièrement formé de sapins croisés et non équarris, on fait la découverte du dernier lac, appelé quelquefois le lac Verd, à cause de la belle teinte de ses eaux devenues le miroir des gazons et des bois voisins, mais plus souvent le lac Serrai : c'est certainement le plus beau des quatre et le plus digne du titre de lac. Sa forme est presque circulaire ; son circuit passe les 2000 pas ; il est successivement bordé de pâturages en pente douce, de bosquets de sapins gradués par étage, de rochers caverneux, où niche le grand Duc, et où dort un superbe écho, qu'on se plaît à reveiller dans cette profonde et silencieuse solitude. Il n'y a ni marais autour de ce limpide bassin, ni plantes aquatiques dans ses eaux fraîches, pures et d'une agréable couleur. Il ne manque au lac Serrai (14) que d'avoir quelques chalets jetés sur ses rivages, pour communiquer un air de vie à cette petite contrée, dont il forme la plus

gracieuse décoration: la grêve qui le borde est jonchée de fragmens de rocailles, et permet par-tout d'en approcher. Je ne puis mieux le comparer qu'au lac de Lioson, décrit dans le *Conservateur Suisse* Tome V; et comme il est aussi sur le territoire d'Ormont-dessous, cette commune peut se vanter de posséder les deux plus charmans petits lacs qu'on rencontre dans nos Alpes.

L'écoulement du lac Serrai est très-visible entre les assises calcaires de la colline qui le ferme à l'occident, et peut-être qu'on lui doit quelqu'une des sources qui vont de l'autre côté alimenter la Grande-eau. On a cherché sa profondeur dans le milieu sans pouvoir la trouver, sans doute faute de moyens: quelques radeaux de sapins passent en été d'un rivage à l'autre, par un flottage qui épargne un chemin long et pénible. Aucun de ces lacs n'a de poisson; mais le dernier mériteroit qu'on essaiât d'y introduire des truites et des perches, et il est à croire qu'elles y multiplieroient. Son élévation n'est point un obstacle; plusieurs lacs beaucoup plus élevés sont poissonneux, et l'on pêche dans ceux du St. Gothard, de la Lauwine, d'Arnon, etc. Cependant les lacs dont je parle ne sont pas sans habi-

ans ; j'y ai vu beaucoup de grenouilles, e salamandres aquatiques, de teignes à urreau, de crevettes de la plus petite pèce: celui de Brettaye nourrit de plus grandes sansgsues, promptes à s'atta-er aux chevaux, qui aiment à s'y bai-er : quelques canards et d'autres oiseaux lmipèdes s'y arrêtent de temps-en-temps. pourroit croire qu'il y a eu une épo-e où ces quatre petits lacs n'en fai-ient qu'un ; et qu'ensuite des tremble-ns de terre, des écroulemens de mon-nes, ou d'autres révolutions physiques, opéré leur séparation : des traces d'an-s bouleversemens semblent l'indiquer. rettaye, que j'appellerois volontiers le lon des quatre lacs, est une contrée -romantique, où l'imagination se pro-e avec délices, et qu'elle embellit tôt de ces scènes phantastiques, qui réent si aisément à l'aide des eaux, forêts, des vents, du silence, de la de, et des ombres mystérieuses de it. Ne sois donc pas surpris, mon cher que la superstition, qui semble préfé-es montagnes aux plaines, y ait aussi ot à dire : écoutons-la un moment.... e n'a pas toujours le talent d'instruire, a du moins celui d'amuser.

d berger vous assure qu'on a apperçu

autrefois sur le lac Serrai un Dragon couvert de plumes blanches, qui battoit l'eau de ses aîles : mais le naturaliste n'y voit qu'un Cigne qui fréquentoit ces ondes solitaires, ou peut-être un Pelican, oiseau qui n'est pas inconnu aux lacs de la Suisse. Tel autre vous raconte, que la fille du seigneur d'Aigremont, craignant, dans je ne sais quelle guerre contre les Valaisans, le pillage de ses bagues et joyaux, les renferma avec son argent mignon dans un coffre de fer, qu'elle jeta au milieu du lac Lagot, où le coffre est resté jusqu'à nos jours, malgré les recherches des amateurs. La noble demoiselle se montre parfois au clair de lune sur le rivage, sans doute pour protéger son trésor, et quoique les modes aient bien changé depuis le XIVe. siècle, elle a sagement conservé le costume des femmes d'Ormont, et donne ainsi un bel exemple de simplicité. Les Fées jouissent aussi d'un grand crédit dans cette partie des Alpes : elles y ont leur *Plan*, leur *Scéx*, leur *Tanne* (15), leur fontaine, leur reposoir : elles se familiarisoient jadis avec les jeunes bergers, les conduisoient dans leurs habitations souterraines, contractoient avec eux des mariages clandestins, et leur donnoient la connoissance des trésors cachés, des ver-

tus des plantes, des moyens de préserver les troupeaux de l'épizootie et les hommes du fer de l'ennemi, et de plusieurs autres secrets aussi rares qu'utiles. Ces Fées, ajoutent les Mythologues montagnards, ressembloient assez aux filles du pays, excepté qu'elles avoient la peau noire, les pieds sans talon, et la chevelure si longue et si épaisse, qu'elle pouvoit leur servir de vêtemens au besoin. Si l'on demande ce qu'elles sont devenues, on apprend avec regret, que la brutalité d'un jeune pâtre qui avoit épousé une de ces Fées, et qui voulut la frapper avec son *débathiau* (16), l'engagea, elle et ses compagnes, à aller chercher une contrée où les maris fussent plus polis. Dès-lors on n'en voit plus; mais à la veillée et au *cotter* (17) on en parle volontiers. En voilà assez de ces fables populaires, qui vaudroient bien telle métamorphose d'*Ovide*, si c'étoit *Ovide* qui les contât.

Prodigiosa veterum mendacia vatum.

Sur un joli plateau qui domine le lac Lagot, s'élève une enceinte de pierre en forme de tribune; çà et là des bandes de rochers sortant du gazon offrent des bancs commodes. C'est le *Plan* des danses, la salle de ces bals champêtres qui de temps

immémorial ont lieu dans nos Alpes : à *la mi-Tsautein*, (18) c'est-à-dire au milieu de l'été, toute la jeunesse des villages voisins se rend sur les montagnes où paissent leurs vaches ; la musique est de la partie : des chevaux de bât apportent le vin et les provisions, et la fête se prolonge du matin au soir, sur-tout si le temps est beau et que la nuit promette d'être sans orage. Il y a cependant des inconvéniens à ces nombreuses et bruyantes réunions : perte de temps pour les vachers ; dérangement dans les chalets, dont *le train ne peut se faire ;* profusion dispendieuse de crême et de lait aux dépens de la chaudière, qui reste vuide ; querelles entre les jeunes gens des diverses vallées ; dangers des retours nocturnes, etc. Ces considérations ont engagé quelques municipalités du district d'Aigle à défendre cette année de porter du vin sur les montagnes le dimanche de la *mi-Tsautein* : partant il n'y a point eu de danse, parce qu'il n'y a point eu de musique ; car les élèves d'Apollon fuient soigneusement les lieux où les dons de Bacchus sont proscrits. Si j'étois plus jeune, j'aurois, mon ami ! quelques regrets à l'abolition de ces fêtes Alpestres, consacrées par un si long usage, et qui tiennent de très-près au caractère national, qu'il

est si important de conserver. Quoi de plus naturel que de se réjouir une fois par an sur ces hauts lieux, au milieu des beautés de la nature et des bienfaits de la Providence? Mais les inconvéniens dont j'ai parlé plus haut?... Eh bien! il est très-facile à la police des communes de régulariser ces fêtes pastorales, et d'y maintenir l'ordre, la décence et la paix : elles n'ont qu'à le vouloir.

Pour revenir de Brettaïe à la plaine, par un autre chemin, on peut, ou descendre par les hameaux de la Forclas, dans la vallée d'Ormont-dessous et de là à Aigle; ou s'en aller à Grion et à Bex par la montagne d'Enscex, où il y a un village Alpestre de plus de 90 bâtimens; et de là par celle de Taveyannaz (19), où l'on trouve 65 chalets rangés sur 7 lignes. Sans la menace d'un orage qui nous força à prendre le plus court chemin, j'aurois préféré celui d'Enscex et de Taveyannaz, pour y chercher les souvenirs de mes premières courses dans les Alpes, et quelques étincelles de l'enthousiasme que fit naître en moi leur premier aspect. Adieu, mon cher Charles! prouve-moi ton amitié, en lisant avec quelque intérêt les lignes décousues que t'envoye la mienne.

NOTES

Etymologiques sur quelques noms et mots de la lettre précédente.

1 Ollon, plus anciennement *Ullon*; du celtique *Ull*, *Oll*, haut, élevé au-dessus de la plaine.

2 Huemoz, du celtique *Uaim*, cavité, grotte. Toute la contrée autour de ce village est caverneuse, par l'affaissement des couches de gyps dont elle est composée.

3 Chesières, du celtique *Ché*, *Chéa*, habitation; de là dans notre patois *Chèzal*, place d'un bâtiment.

4. Arvaïe, du celtique *Arw*, rude, rapide; tel est le chemin qui mène à ce village.

5 Mazot, du celtique *Mas*, *Maëss*, prés, surtout prés marécageux.

6 Gtionne, de *Gri* bruit, et *On* eau; eau bruiante.

7 Brettaïe, du celtique *Brai*, *Bret*, lieu marécageux et aquatique. Le lac de Brét au-dessus de Chexbre a la même étymologie: dans notre patois, *Brét* signifie bouillon, sauce, du liquide.

8 Morgex, en patois, monceau de pierre: *Morgié* et *Molar* sont des synonimes.

9 Sottai, du patois *Sotta*, *Chotta*, Abri contre la pluie.

10 Riau, du patois *Ria*, une tranchée, un fossé pour l'écoulement des eaux.

11 Moëllé, du celtique *Moëll*, rocher chauve et pelé.

12 Lagot, mot patois, écoulement, égoût. Ce petit lac reçoit les eaux de celui qui est plus haut.

13 Chavonnaz, de *Tschavon*, bout, extrémité. Cette montagne termine le territoire d'Ormont-dessous.

14 Serrai, du celtique *Serr*, colline, montagne, gorge escarpée.

15 Scex, celtique, rocher: de là le latin *Saxum*. *Tanna*, en celtique, grotte, caverne; notre mot français *Tannière* en vient.

16 Debatthiau, patois. *Bâton* hérissé de pointes, dont le berger se sert pour briser le lait caillé dans la chaudière du fromage.

17 Cotter, patois: assemblée de gens oisifs qui se réunissent pour causer: de là le verbe *Cotterdji*, causer ensemble.

18 Tsautein, mot à mot, temps chaud; nom patois de la saison de l'été.

19 Taveyannas, plus anciennement, *Taviglianaz*; il dérive de *Tavi*, *Tavè*, ruisseau: c'est là que la Grionne prend sa source.

LETTRE VI.

Quand je suis fatigué du tracas importun de la société, et des scènes monotones de ce qu'on appelle le monde, je tourne le dos aux villes et aux plaines; je m'enfonce dans les Alpes, et j'y retrempe pour quelque temps mon ame au sein de la nature... Ce n'est pas un secret que je t'indique, mon cher Charles! puisque tu as souvent usé de ce remède, contre ce qu'un Appenzellois nommoit plaisamment les *langueurs sociales* : mais c'est pour que tu donnes ton attention à ces lignes, qui feront suite à mes lettres précédentes sur les Alpes de notre canton. Quoique j'eusse déjà parcouru plusieurs fois, soit en totalité, soit en partie, cette longue et tortueuse vallée que la Grand'eau a creusé depuis les Glaciers à la plaine, j'ai voulu la revoir encore, pour t'en tracer une esquisse à ma manière, ainsi que je te l'ai promis. Je vais en conséquence fondre mes nouvelles notes avec celles que j'ai recueillies dans des courses antérieures.

Sitôt qu'on s'éloigne d'Aigle du côté du Nord, et qu'on laisse en dessus les belles digues qui contiennent les flots rapides de

la Grand'eau, on atteint une vaste forêt de hêtres et de sapins... c'est le bois de la Cheneau. Là un sentier tortueux circule sur le flanc du torrent, dont tantôt on démêle le lit écumeux, tantôt on n'entend que le tumultueux fracas, derrière un épais rideau d'arbustes très-serrés : sur le flanc opposé, paroissent encore long-tems des vignes, qui vont finir au hameau de Viège, dont les maisons paroissent comme suspendues entre de superbes noyers, sur un plan très-incliné. Ce mêlange du terrein sauvage et du terrein en culture est un de ces contrastes assez communs dans notre Suisse, où l'œil passe avec une surprise mêlée de plaisir, des solitudes conservées d'une nature absolument inculte, à la belle ordonnance des lieux défrichés par la main de l'homme. Le voyageur qui se détourne dans quelques endroits de cette route anfractueuse, signale le château et le bourg d'Aigle, à l'entrée de cette grande plaine que le Rhône arrose, et dont le cadre est une partie des Alpes du Valais bisarrement échancrées. Ce chemin est très-varié ; là, taillé dans le roc ; ici, obscurci par l'ombre d'arbres qui font voûte ; plus loin, déchiré par un affreux torrent, dont le pont étroit achève de se dégrader : près de l'issue de la forêt, est la pierre de la

Barmaz ; elle sert de reposoir et de table aux *bottiers* des Ormonts, qui s'y arrêtent ordinairement avec leurs chevaux de bât pour y prendre un repas rustique. On croise ensuite le torrent Tantin, redoutable par ses crues subites, mais qu'on a mis à profit, en y établissant une *Rize* destinée à conduire à la Grand'eau une partie du bois qu'on y flotte pour l'usage des Salines. Un peu plus loin est le village d'Exergillod, sur la commune d'Ollon : ce nom singulier paroît dériver de l'adjectif patois *djerjelliau*, affreux, qui fait frissonner... et certes, l'étymologie est ici d'un parfait accord avec ce site plus que sauvage.

C'est seulement au-delà, quand vous avez franchi un joli ruisseau, qui, dit-on, est l'écoulement des petits lacs de Bretaye par des canaux souterrains, que vous abordez le cercle des Ormonts, situé entièrement dans les Hautes-Alpes. Il est composé de la vallée centrale le long de la Grand'eau, et de plusieurs vallons qui y aboutissent, et peut avoir 4 lieues de long d'Exergillod au Pillon, et une largeur à peu-près égale de la montagne des Charbonnières à la pointe septentrionale des Diablerets. Il est borné à l'Orient, par les cercles d'Ollon et de Bex ; au nord, par

le Valais et le pays de Gessenay dans le canton de Berne ; à l'occident, par le district de Château-d'Oex et le cercle de Villeneuve ; au midi, par celui d'Aigle. Cette haute contrée, dont la population passe 300 ames, se partage en deux communes, Ormont dessus et Ormont dessous : la première se subdivise en quatre Seites (sections), la Forclas, les Vouëtes, le Sépei et Cergniat, dont les noms ont des étymologies très-caractéristiques, dans l'ancien idiome de nos Alpes occidentales. La seconde n'a que trois Seites, celle dessus, celle du milieu et celle dessous, sans autre dénomination. Il n'y a dans ce cercle aucun village considérable ; à peine la Forclaz et le Sépei peuvent porter ce nom... c'est une multitude de bâtimens, disséminés sur les deux flancs et les divers plateaux de la vallée du centre et des vallons latéraux ; ici jetés en troupe, là alignés à distances inégales sur un même plan, autre part placés par échelons, et comme en étages successifs sur les déclivités plus ou moins rapides ; quelques-uns sont plus ou moins isolés ; tous communiquent entr'eux par des sentiers, qui se déploient, tantôt en ligne droite, tantôt en replis tortueux, et qui sillonnent le pays. Toutes les maisons, à l'exception

de la cure d'Ormont dessus et d'une habi-
tation aux Isles, sont en bois d'une archi-
tecture très-uniforme : chacune porte sur
son front, outre la date de la bâtisse, le
noms de celui qui l'a fait construire, d
sa femme et du maître charpentier, ave
une sentence morale tirée de la Bible, o
un vœu de bénédiction pour ses possesseur
présens et avenir. On ne lit point ces ligne
en général bien gravées, sans rendre u
secret hommage à cet usage antique e
religieux... usage au reste répandu su
presque toutes les Alpes Suisses, où l'o
loge dans des cabanes de bois.

Je m'arrêtai à la Forclaz, où l'on m
prit pour un médecin (*maidjo*), et où j
fus consulté en cette qualité: de ce hameau
l'un des plus élevés de la contrée, on a un
vue très-pittoresque du côté de l'égli
d'Ormont dessous, placée sur une éminenc
rocailleuse, entourée de murs, qui plu
d'une fois a servi de retraite aux berger
et aux troupeaux en temps d'invasion
Ce flanc est hardiment couronné par un
long revêtement de rochers, que dépas
sent les dents d'Aï, de Maïen et de Fa
melon : on les appelle *Tours*, et l'on a rai
son; car de loin elles semblent flanque
ce rempart aérien.

De la Forclaz je descendis par un sen

er très-roide à la Grand'eau, que je passai r un pont de sapins posés de flanc, qui embloit sous mes pieds: puis je gravis éniblement la côte opposée pour arriver u château d'Aigremont, ou plutôt à ses ines encore menaçantes. Jeté sur une ute colline, d'un abord très-scabreux, commandoit les vallées d'Ormont-des-, d'Ormont-dessous et des Mosses: ne me fut pas difficile de m'emparer de tte place démantelée; je n'y trouvai e quelques oiseaux de proie aux avant-stes, trois corbeaux sur des sapins rtis du glacis, et un serpent qui se coula ns les restes du fossé: cette garnison ant pris la fuite, j'entrai dans l'enceinte, régnoit un silence de désolation, qu'in-rrompoit quelquefois le bruit du torrent i roule à une grande profondeur. La so-ude de cette place d'armes, jadis peu-ée par le despotisme féodal et ses ru-es agens, avoit quelque chose de sinis-re et de solennel: de ces massives forti-cations, qui ceignoient tout le plateau, n'existe plus que trois pans de mur, d'environ 30 pieds de hauteur, dont l'un est un segment de tour; ils sont séparés par des brêches, qu'a ouvertes la main ven-geresse de l'homme, ou la sappe lente des siècles: le fossé offre à peine quelques

traces, et séparoit ce redoutable manoi des belles prairies qui l'avoisinent : l'inté rieur est inégal, caverneux, plein de dé combres et de halliers : les massifs restés bout indiquent la grossière architectu du XIIe. siècle ; leurs pierres sont brute liées par un ciment très-dur, et pri dans la Grand'eau à une lieue au-d sous.... triste corvée pour les serfs environs qui les ont portées à cette h teur.

Aigremont, qui rappelle le sauvage permont des environs de Coire, appar long-temps à une branche cadette de maison de Gruyère : on raconte qu'à poque où les Ormonts furent réunis canton de Berne, les bergers firent tice par le feu de ce château, qui leur a coûté tant de larmes et de sueurs. dernier chatelain étoit un chevalier cette famille de Pontverre, qui joua grand rôle dans la *Confrairie de la c ler*, si connue par l'histoire de Gen Dans un danger imminent, soit que ennemis étrangers assiégeassent le c teau, soit que les serfs se fussent in gés, les jeunes hommes de la Forclaz levèrent en masse, coururent à Aig mont, et sauvèrent au péril de leur vie belle Pontverre, femme ou fille du se

gneu

eur alors absent : pénétrée de recon-
issance pour ses libérateurs, la noble
ame leur fit présent de la grande mon-
agne de Perche, sous la condition ex-
resse que les femmes y auroient part
omme les hommes, et que les filles de
Forclaz qui se marieroient hors de la
llée, y conserveroient leurs droits, el-
et leur postérité.... Condition respec-
jusqu'à nos jours, quoique l'époque de
tte donation soit inconnue, et que la
artre, s'il en fut une, n'existe peut-être
s. La superstition a augmenté son do-
ine des ruines d'Aigremont : il y a,
-elle, des voûtes souterraines, un ca-
t où déposent des chaudières pleines de
ces d'or, un fauteuil où Pontverre s'as-
d pour protéger et compter son tré-
r, un grand bouc gardien dont les cor-
s menaçantes effrayent les profânes, de
ribles vacarmes à minuit, des demoi-
lles vêtues de noir et voilées de blanc qui
hantent des airs mélancoliques sur les
rêches, etc. ce qui fait que le peu de
rieux qui visitent ces débris isolés, sont
gardés par les gens du pays, ou comme
s téméraires qui s'exposent à des périls
rtains, ou comme des Adeptes qui vont
rendre part à ces richesses clandestines.

Le quartier des Vouëtes, qui avoisine

Aigremont, est assez agréable et fort peuplé à certaines époques.... je dis certaines, à cause de la vie nomade des Ormonnins dont je parlerai bientôt. Je le longeai pour remonter la vallée ; je reconnus le lieu appelé les *premiers fenils*, parce qu'on veut que là soient les plus anciennes habitations d'Ormont-dessous. Je traversai quelques jolis hameaux, déserts pour le moment, tels que la Cierneanti, le Rosex, les Crétés : un pont me mena près des Aviolas, bâtimens épars sur la route de la Forclaz, qui ont donné leur nom à une nombreuse famille, dont quelques-uns se rappellent avec plaisir qu'il y a eu deux consuls romains du nom d'Aviola : et je fus me reposer à la capitale de la paroisse, qu'on appeloit jadis *la chapelle*, et actuellement *vers l'église*, parce que c'est là que sont le temple, la cure, la maison commune, qui sert d'auberge, et quelques boutiques, qui ne s'ouvrent guères que le dimanche.

A demi-lieue au-dessus de l'église, la vaste plaine des îles s'étend jusqu'au pied des glaciers ; elle est couverte d'habitations d'où l'on entend le bruit perpétuel des cascades supérieures. Il est dans les Alpes peu de sites plus remarquables que celui-ci : des maisons placées presque sous les neiges éternelles ; la Grand'eau qui en sort

à côté des défrichemens de l'agriculture ; la voix du travail qui se mêle au craquement des glaciers ; le torrent qui gronde en s'échappant de ses sources suspendues, qui se calme un moment pour serpenter dans les îles, et qui s'en échappe en reprenant sa violence accoutumée ; les dangers de la nature et la sécurité de l'homme au milieu des attaques des éléments.... tout dans ce paysage extraordinaire saisit la pensée et lui communique une impression pleine d'énergie et de sublimité. Au-delà des îles est Surchamp, pâturage de brebis, où se réunissent avec fracas les cascades des glaciers pour former la Grand'eau : plus haut est l'Alpe reculée de Prapioz, d'un abord dangereux et d'un mince rapport ; mais où l'on garde le souvenir du grand Haller, qui fut y recueillir les plantes Alpines les plus rares. C'est le seul lieu du canton de Vaud, avec quelques recoins de l'Enzeindaz, où la marmotte habite et multiplie ; mais souvent inquiétée par les chasseurs, qui la tuent et la fument, sa colonie n'est pas nombreuse. Sur la droite des îles étoit l'ancienne chapelle d'Esviaux, maintenant détruite, autrefois pélérinage fréquenté par les pâtres de la contrée. En défrichant le terrein qu'entourent ses ruines, on y a

trouvé à plusieurs reprises des pièces en cuivre, dont l'ignorance a fait des médailles romaines : je n'en ai vu qu'une, qui certainement n'étoit pas au coin des Cesars. Je soupçonne que c'étoient tout simplement des monnaies ecclésiastiques du XIe et XIIe siècles, déposées en *exvoto* dans cette chapelle, la plus haute et peut-être alors la seule du pays ; et qui, lorsqu'elle fût renversée par une cause inconnue, s'enfoncèrent dans le sol, où la bêche les déterre de temps en temps. D'Esviaux on peut prendre ce qu'on appelle le chemin de la Croix, sentier pénible qui ramène par Ollon ou par Bex dans la plaine : c'est sur cette route, alors encombrée de neiges, que s'est livré, le 5 mars 1798, un combat remarquable par le petit nombre des vainqueurs, dont le souvenir appartient à notre histoire nationale.

En tirant des îles vers le nord, on voit de larges bancs de glace, de plusieurs lieues de long, qui s'étendent depuis *l'Olden* aux Diablerets, sur l'extrême frontière de notre canton : ils sont bordés de rochers, dont le front chauve s'élance hors des lits d'une neige qui ne fond jamais : dans cette arrête sont le Pillon, les Scex de Champ, de Culand, d'Orgevaux, les Arpilles, etc. : ils encais-

sent un superbe glacier, coupé de crevasses profondes, et décoré de pyramides granitiques : au gros de l'été, on n'y entend que le bruit des eaux jaillissantes du grand réservoir des fleuves, et des pans de glace qui s'écroulent et se réduisent quelquefois en poussière par la hauteur de leur chûte ; quelques bandes gazonnées verdissent entre ces aiguilles. C'est là qu'à travers des dangers de tout genre, les chasseurs Ormonnins vont poursuivre les chamois, qui y sont assez fréquens ; c'est là que sont posées les limites de la vie et de la mort, de la nature animée et du stérile cahos : limites que nos bergers osent quelquefois franchir pour passer des Ormonts dans le Valais.

C'est aussi des îles que part un chemin qui traverse le Pillon pour communiquer avec le Chatelet (*Gsteig*), premier village Bernois dans le Gessenay (*Saanenland*). Sur la gauche est la montagne commune d'Isenau, dont les nombreuses cases ne sont habitées que cinq ou six semaines chaque été : de son extrêmité septentionale, près de l'étang de Chelvieux, où sont les derniers chalets Ormonnins, on distingue à une grande profondeur le sauvage lac d'Arnon, dont l'écoulement forme la bruyante Reusch,

qui va grossir la Sarine naissante. A une lieue et demi au-dessus des îles, j'abordai le joli lac de Rettau, au bas de l'Isenau. C'est un bassin circulaire de 520 pas de tour, d'une eau fraîche et douce; le paisible ruisseau qui en sort, va se réunir au torrent que fournit le glacier du Pillon, et forme le Dard, l'un des affluens de la Grand'eau, vers laquelle il se précipite avec la rapidité qui probablement lui a donné son nom. Dans les beaux jours de la Canicule, le lac de Rettau répète gracieusement la brillante verdure des pâturages qu'il baigne: il est très-profond dans le milieu, et comme la plupart de ses pareils, il n'a point de poissons, mais force salamandres, crevettes, sangsues et teignes à fourreau: des vols de canards y séjournent en automne, avant que l'hiver vienne le geler. Trois sapins et un chalet sont ses uniques décorations: la présence d'un troupeau communique seule quelque mouvement à ce tableau, dont un peintre pourroit tirer un grand parti. A quelque distance de sa rive, alors déserte, nous nous assîmes sur une pierre plate pour prendre un modeste repas, et sur-tout pour y jouir d'un paysage dans le plus grand genre alpestre: en face est le Pillon glacé; deux cataractes sillonnent

successivement la nudité de ses rochers perpendiculaires, et fatiguent les échos de leur double fracas ; l'inférieure est plus forte et plus riche en accidens pittoresques : plus loin se profilent les sombres massifs de l'Olden, plus connu de nos montagnards sous le nom d'Audon ; et vous suivez de l'œil, à l'aide de ses pics successifs, cette grande chaîne qui joint les glaciers du haut Valais à ceux du canton de Berne. Notre banquet fut deux fois interrompu par des détonations effrayantes, quoique sans danger pour nous ; c'étoient des bancs du glacier supérieur, détachés par la chaleur du midi, qui tomboient, qui se brisoient en éclats resplendissans, et jetoient mille blocs inégaux dans les cascades et sur leurs flancs précipiteux : on auroit dit que le génie de la destruction tiroit les plus grosses pièces de ses arsenaux pour nous donner des salves d'artillerie ; et ces scènes sévères ne se succédoient point, sans imprimer à l'ame un genre de sensation, qui ne sauroit se décrire à qui ne l'a pas éprouvée.

Surpris à la descente de Rettau par une pluye ou plutôt par un déluge subit, nous nous abritâmes dans un fenil ; et je profitai de cette séance pour écrire, sous la dictée de mon guide, homme honnête et

instruit, les proverbes Ormonnins, dont je compte enrichir mon glossaire du patois de notre canton : car comme je te l'ai souvent dit, mon ami Charles ! je tiens beaucoup aux proverbes, parce qu'ils datent de loin, et qu'ils jettent quelque jour sur le caractère, les usages, les opinions et même les vertus de nos devanciers.

Le ciel ayant repris quelque sérénité, nous continuâmes à descendre, et j'eus occasion d'examiner la situation du Lavanchi, hameau plusieurs fois emporté par les lavanges, dont il tire son nom, notamment en 1749, si ma mémoire ne me trompe pas : placé au bas d'une côte très-rapide, qui ne porte ni arbres, ni rochers saillans, rien n'empêche le large et épais tapis des neiges supérieures de couler jusqu'à la Grand'eau, et d'entraîner tous les bâtimens semés sur son passage destructeur : les habitans du Lavanchi prévoient le moment de ce débacle annuel ; et quand ils ont des signes évidens de son approche, ils émigrent gens et troupeaux, quelquefois pendant la nuit, et se hâtent de se refugier dans des maisons qu'ils possèdent de l'autre côté de la rivière, où ils n'ont point à craindre de semblables catastrophes.

Pendant que je me repose de mon excursion, c'est le moment, mon cher ! de

te parler de l'intéressante peuplade répandue dans la contrée que je visite : les détails que j'ai à t'en donner ne peuvent être sans quelque attrait pour toi.

L'histoire connue des Ormonts ne remonte pas, que je sache, au-delà du commencement du XVe siècle. A quelle époque et par qui cette vallée a-t-elle vu éclaircir ses forêts, contenir ses torrens et dessécher ses marécages ? A-t-elle été occupée par des bergers sortis de l'intérieur des Alpes, ou par des familles venues de la plaine? C'est ce qu'on ignore. A en croire une tradition, qui donne aux Ormonnins une origine commune avec les Underwaldois, les premiers colons furent des soldats ou des déserteurs Romains, qui se retirèrent dans ces hautes solitudes, soit après avoir essuyé quelque défaite, soit pour se soustraire au triste métier de la guerre : ces soldats s'établirent et se fortifièrent à la Forclas (*Forum clausum*), et bientôt toute la vallée fut à eux et à leurs descendans. Il est à remarquer, que les bergers du Val-d'Illiez, vallée à-peu-près vis-à-vis de celle des Ormonts, et qui a les mêmes mœurs et la même économie pastorale, prétendent aussi descendre des fuyards de cette même armée Romaine commandée par Lucius Cassius, oncle de

Jules - César, que les Tigurins, conduits par Divicon, battirent l'an de Rome 646, près des lieux où le Rhône se jette dans le Léman, et dont ils firent passer les tristes restes sous le joug: mais sans remonter à une antiquité aussi incertaine, comme nous savons que la Gruyère étoit peuplée avant l'an 1000 de l'ère chrétienne, et qu'elle peupla à son tour le Pays-d'En-haut dans les siècles suivans, il est à présumer que les premiers habitans des Ormonts sont sortis des chalets de Château-d'Oex: ce qui favorise cette opinion, c'est le patois Ormonnin, beaucoup plus rapproché de celui des lieux que la Sarine et la Tourneresse arrosent, que du patois des plaines inférieures que baigne le Rhône.

Le nom d'Ormont vient, selon l'opinion populaire, de ce que la Grand'eau charrie des paillettes d'or, et qu'une mine de ce métal doit exister dans la vallée: en conséquence, son nom latin fut *Aurimons*, (Mont-d'or ou Ormont). Mais un très-ancien document connu du géographe Fæsi l'appelle *Ursi Mons*, Mont de l'Ours, d'où l'on a pu faire également Ormont, parce qu'en patois *Or* est un Ours. Cette étymologie pourroit être admise, s'il est vrai que le plus ancien sceau du pays portoit

un Ours pour les armoiries de la communauté, comme on me l'a assuré.

Quoiqu'il en soit, les plus anciens seigneurs connus des Ormonts furent les comtes de Gruyères, qui y firent bâtir le château d'Aigremont, et le donnèrent en garde et en fief à des cadets ou à des bâtards de leur Maison : en 1450, Antoine, frère du comte François, avoit en appanage Aigremont et Corbière, et ses deux fils André et Louis sont mentionnés dans des actes de 1496. On trouve aussi en 1475 un Amédée de Gruyères, qui se qualifioit de baron d'Aubonne et du Vanel, et de seigneur d'Aigremont et d'Ormont-dessus. La combourgeoisie de Berne avec le Pays d'Enhaut, dont le premier acte écrit, qui n'est que le renouvellement d'actes plus anciens, date de 1403, établit naturellement des rapports entre ce canton et les Ormonts. Il en devint peu-à-peu le médiateur, le protecteur, et enfin le maître. J'ai la traduction d'une chartre du 20 novembre 1476, par laquelle l'avoyer et le conseil de la ville de Berne abolissent la main-morte dans cette vallée, et lui confirment tous ses droits et privilèges non écrits, après avoir reçu le serment de fidélité de ses habitans, prêté sur les saintes Ecritures : c'est bien là un acte de souverai-

neté ; et si ce document est authentique ; il peut servir à fixer l'époque de la réunion des Ormonts au canton de Berne : l'ancien seigneur y conserva cependant des redevances et des droitures féodales, puisque le Donzel Antoine de Gruyères les vendit aux Bernois en 1501 pour 1000 florins de Savoye, et que l'année suivante le comte Jean de Gruyères reçut des Ormonnins une somme, sur laquelle il rabattit 1000 florins, pour renoncer formellement à tout droit sur eux et sur leur Pays. Dès lors cette vallée, incorporée au territoire de Berne, lui fut très-utile pour communiquer avec le Pays d'Aigle, que ce canton possédoit déjà en partie avant la guerre de Bourgogne : elle fut régie par le même gouverneur, et devint le quatrième mandement (section) de cette belle contrée, dont les trois autres étoient Aigle, Bex et Ollon.

Les Ormonnins eurent, en 1502, une petite guerre avec leurs voisins de Château-d'Oex, qui appartenoit encore à la maison de Gruyères : il s'agissoit de la jouissance de certaines montagnes limitrophes ; on prit les armes de part et d'autre : un combat se livra sur l'Alpe de Saxièmaz, les bergers des Ormonts furent repoussés avec perte de quelques hommes ; mais

soutenus par les Bernois, et reconnus fondés en droit par un arbitrage de plusieurs cantons, ils obtinrent la possession des pâturages en litige.

Quoique la paroisse des Ormonts fût dans le Diocèse de Sion, elle étoit à la collation de l'évêque de Lausanne : celui-ci y nommoit souvent un chanoine de sa cathédrale, qui la faisoit desservir par un Vicaire, dont le dernier fut Pierre Gollioud. La réformation y pénétra avec peine, et lutta long-temps contre l'ancienne croyance : ce fut Guillaume Farel qui y travailla depuis Aigle, où il avoit levé une école sous le nom d'Ursin. Vers l'an 1526, le premier pasteur réformé fut placé dans cette grande paroisse, qui comprenoit alors Ormont-dessous et Ormont-dessus. Ce ne fut qu'au commencement du siècle suivant, qu'Ormont-dessus fut érigé en paroisse, et eut son pasteur : il paroît au reste que les deux communes étoient séparées d'intérêts long-temps avant cette époque.

La population étoit alors plus considérable que dans les temps subséquens : nous voyons par une table de Muret, calculée par 70 ans, que depuis 1550 à 1621, il y eut dans les Ormonts 7421 batêmes; de 1621 à 1690, il y en eut 6357; et de 1691 à 1760, 5537. On ne sauroit assi-

gner d'autre cause à cette dépopulation, que les fréquentes émigrations de ces montagnards pour le climat plus doux et plus fertile des plaines. Il faut néanmoins tenir compte de quelques années marquées par les ravages de la petite-vérole, et de ces maladies épidémiques, connues dans l'ancien temps sous le nom de peste, comme celle de 1590, qui enleva 700 personnes dans les vallées dont nous parlons. Depuis vingt ans en çà, la population paroît remonter à son ancien niveau, puisqu'en 1798, les deux Ormonts ont compté 103 naissances. Elle continue à augmenter, grace à la vaccine, qui dès sa découverte fut introduite dans la paroisse d'Ormont-dessous, par les soins de M. le pasteur Hostache, lequel vaccinoit lui-même les enfans de ses paroissiens, plusieurs années avant que la sagesse du gouvernement eût rendu cet admirable préservatif commun à tout notre canton.

En passant sous le régime Bernois, les Ormonmins conservèrent le droit de se juger en première instance, non sur un code positif, mais d'après leurs coutumes non écrites: quoique très-ancien chez eux, ce mode patriarchal étoit sujet à de grands inconvéniens: quand en 1772 les trois mandemens de la plaine firent

imprimer leurs loix sous le nom de code d'Aigle, le gouvernement les invita à l'adopter dans leurs tribunaux ; mais ils s'y refusèrent décidément d'après leurs priviléges, et on ne les y força pas : maintenant que notre canton va recevoir un code uniforme, ces montagnards plus éclairés accueilleront sans doute avec reconnoissance ce bienfait du nouveau régime.

Leur vie est à-peu-près nomade ; les possessions étant très-morcelées, ils vont de l'une à l'autre avec leurs vaches pour consumer les fourrages : tel ménage change sept ou huit fois d'habitation dans le courant de l'année ; aussi porte-t-on à près de 20,000 le nombre des bâtimens de toute espèce disséminés dans le cercle des Ormonts. Au gros de l'été, une partie de la population se transporte dans des montagnes communes, et y habite des cases étroites et incommodes, mais qui suffisent à la simplicité de ces bergers : à tout moment on rencontre des familles qui émigrent d'un domicile à l'autre, ou des mères, le berceau sur la tête, le vase à lait (*boille*) sur le dos, et un tricotage à la main, qui marchent lestement dans les sentiers les plus scabreux. Ils passent leur vie dans une lutte perpétuelle contre les élémens : les avalanches, les tor-

rens, les éboulis, l'extrême froidure d'un long hiver, les pluies orageuses d'un court été, les épais brouillards d'automne et de printemps qui montent dans les Alpes ou qui en descendent.... voilà les ennemis que cette peuplade robuste et endurcie combat sans relâche, opposant à une nature marâtre travail, patience et énergie. Leur nourriture se compose de fromage gras et maigre, de petit lait, de pommes de terre, et de quelques salaisons : ils cuisent une ou deux fois l'année un pain grossier mais savoureux, dans lequel entre la farine de fèves : pour le conserver, on le fume à la cheminée ; aussi est-il dur comme de la pierre ; mais on le mange avec plaisir émietté dans du petit lait et assaisonné par l'appétit des Alpes. Ils ramassent avec soin le Lappé (*Rumex Alpinus*), très-commun autour de leurs chalets ; ils le font sécher et ensuite bouillir, pour la nourriture et l'engrais des porcs. Leurs moutons donnent assez de laine pour habiller les deux sexes d'un drap grossier, fabriqué dans le pays et ordinairement teint en bleu : le costume des femmes n'a rien de remarquable, qu'un chapeau rond de feutre noir, qu'elles mettent sur leur coëffe.

L'industrie se borne à faire le beurre

et le fromage, à élever des bestiaux, à soigner les prairies, qui produisent généralement de très-bons foins, à cultiver quelques légumes dans leurs petits jardins, et à semer quelques morceaux de terre en bled, orge, fèves et avoine. Ils manient très-bien la hache, et leurs bâtimens en bois en font preuve : ils n'exercent guères que les métiers d'indispensable nécessité, comme ceux de maréchal, de tailleur, de cordonnier ; cependant ils ont eu et ont encore d'excellens armuriers. Les plus intrépides chasseurs de chamois se trouvent parmi eux, et ils ont prouvé plus d'une fois qu'ils se servent supérieurement de la carabine. Leur patois, plein de mots celtiques, très-différent de celui de la plaine, est presque inintelligible aux gens qui se servent de ce dernier : ils emploient par exemple l'*i* à la place de l'*é* et de l'*o* : *itaila* pour étaila (*étoile*), *isé* pour osé (*oiseau*) : *isala* est chez eux la femelle d'un petit oiseau ; mot qui manque dans les autres dialectes de notre patois. *Isé* et *isala* me rappellent une anecdote très-caractéristique.... mais il vaut mieux te la raconter, mon cher ami ! quand je te verrai, que de te l'écrire.... Je n'ai pu découvrir pourquoi ceux d'Ormont-dessous appellent leurs

voisins d'Ormont-dessous des *Mourguets*, dénomination qu'ils tiennent pour injurieuse : *Mourguet* en certains endroits signifie soit un tas de pierres, dont on a débarrassé une possession, soit le muguet (*convalaria mayalis*), qui y croît souvent.

Les Ormonnins ont un génie naturel qui ne demande qu'à être développé par l'éducation ; ils peuvent citer dans les sciences les deux frères Allamand, savans distingués, morts, l'un professeur de physique dans l'Université de Leide, l'autre professeur de grec dans l'académie de Lausanne. Ce même génie les feroit avancer dans les arts, s'ils en avoient les moyens ; on en peut juger par quelques artistes élèves de la simple nature, et qui n'ont eu d'autres maîtres qu'eux-mêmes, tels qu'un Jaquerod, qui, sans apprentisage, imitoit toute espèce d'ouvrages de mécanique.... un Dupertuis, né en 1736, qui se fit tous les outils de tourneur, d'horloger, de coutelier, de fondeur, d'armurier : tour-à-tour il relioit des livres ; il fabriquoit des violons ; il établissoit des horloges d'église : à peine âgé de 14 ans et sans être jamais sorti de ses montagnes natales, il construisit une pendule en bois, où deux boues se dressoient

pour frapper avec leurs cornes les heures sur le timbre : bientôt après il en fit une autre, qui marquoit avec précision le lever et le coucher du soleil : cet homme intéressant périt en 1798, de l'éclat d'un fusil qui sauta dans ses mains.

Le fonds du caractère des Ormonnins est l'énergie ; ils y joignent de la finesse et de la gaîté, et ressemblent beaucoup aux Appenzellois par l'originalité et l'à-propos de leurs reparties : un exemple suffisent.... Des voyageurs abordent sur le soir une jeune Ormonneinche qui gardoit des vaches, et s'informent à quelle distance ils sont de l'auberge de la Combalaz : la bergère le leur apprend, et ajoute : vous me semblez bien fatigués ; d'où venez-vous donc aujourd'hui ? De Constantinople, dit l'un d'eux. — Il paroît, reprit-elle, que ces Messieurs sont partis grand matin.... et elle leur tourna le dos.

Comme tous les montagnards, ils sont naturellement curieux et grands questionneurs ; mais on peut à son tour les questionner à son aise, et leurs réponses sont en général sensées et spirituelles : quelques-uns sont très-soupçonneux à l'égard des étrangers qui sortent un crayon pour faire un dessin ou des notes, et les regardent comme des espions. Quand ils

ne sont pas agités par quelque passion violente, ils se montrent doux, prévenans et serviables : mais ils ne faut pas les offenser ; car on verroit alors, que s'ils ont les vertus des peuples non encore civilisés, ils en ont aussi les vices : en tems de danger et de guerre, ils n'ont jamais démenti leur antique réputation de courage et de fidélité. Comme ils sont fort religieux, ils conservent quelques cérémonies utiles, que la Réformation a peut-être proscrit mal à propos : ainsi dans leurs enterremens, il y a toujours quelque parent ou ami qui fait devant la fosse une petite oraison funèbre, ou plutôt une exhortation morale aux assistans, et qui les remercie de l'amitié qu'ils ont portée au défunt, avec prière de la conserver à sa famille : j'ai entendu quelques-uns de ces discours, et ils m'ont paru marqués au coin du bon sens, de la reconnoissance et de la piété. La bierre arrive jusqu'à la porte du cimetière sur un traîneau (*luge*), attelé d'un cheval ou d'une jument, qui ne doit point être pleine : les femmes, vêtues de noir avec un couvrechef blanc, font partie du convoi ; celles qui ont des nourrissons les portent au bras et les allaitent au bord de la fosse.... tableau frappant, dans lequel se confondent les idées de vie, de mort, de re-

naissance ; où la génération qui finit fait place à celle qui commence ; où l'enfant à la mamelle y puise accroissement et force, tandis que le vieillard, rassasié de jours, abandonne son corps à la dissolution des élémens qui le composent.

Ici je dois à la vérité de justifier les Ormonnins de la mauvaise réputation qu'on leur a faite parmi les habitans de la plaine, car ils ne la méritent pas : parce qu'un de mes parens est mauvais sujet, est-ce à dire que moi et toute ma famille soyons tels que lui ? Le préjugé contr'eux vient en grande partie de la basse envie qu'on leur porte, quand on les voit, à force de travail et d'économie, prospérer dans des communes dont ils ne sont pas bourgeois. J'ai depuis plus de trente ans parcouru les Alpes et étudié leurs diverses peuplades, mais je n'en ai pas vu beaucoup qui valussent mieux que celle-ci : ils sont pauvres, j'en conviens ; mais cette pauvreté honore tous ceux dont elle développe l'énergie.... Ils sont grossiers.... tant mieux ! car ils n'ont pas ce faux vernis de politesse dont on est si souvent dupe.... Ils sont violens quelquefois.... eh bien ! le ressentiment de l'injure est moins à craindre quand il a fait une explosion subite, que lorsque le feu couve long-tems sous la cen-

dre. Mais il faut l'avouer de bonne foi, il leur reste encore beaucoup d'ignorance et de superstition. On doit, il est vrai, aux excellens pasteurs qui y sont maintenant, les progrès des lumières et de la civilisation dans leurs paroisses... progrès qui seroient plus rapides, si le nombre des maîtres d'école étoit augmenté, et qu'ils fussent mieux payés. Le plus sûr moyen d'être utile à cette contrée, la plus indigente de notre canton, c'est d'y faire une grande route qui partiroit d'Aigle et se porteroit par les Mosses sur Château-d'Oex, avec un rayon qui par Ormont-dessus tendroit au Chatelet : les communications ainsi ouvertes, ces montagnards porteroient leurs denrées dans la plaine, et recevroient en retour ce qui leur manque ; le transport de leurs fromages s'opéreroit à moins de fraix ; les étrangers y feroient quelque dépense ; l'argent y seroit moins rare et circuleroit plus aisément. On verroit diminuer le nombre de ces bâtimens en bois qui épuisent les forêts, mais qui sont nécessaires par-tout où un char ne peut rouler ; le pays en un mot seroit bientôt vivifié : quelques personnes, je ne l'ignore pas, élèvent contre l'établissement d'une grande route des objections tirées, soit de leurs intérêts personnels qui en souffriroient,

soit des dépenses qu'une telle entreprise coûteroit aux communes adjacentes : mais la grande majorité en sent le besoin, la desire vivement, y concourra de tout son pouvoir, et la regardera comme un bienfait signalé du gouvernement : je le répète, rien de plus propre qu'un grand chemin à procurer la civilisation, à détruire l'ignorance, à remédier à la pauvreté de ce cercle enfoncé dans les Alpes et jusqu'à présent isolé du reste de notre canton; quoique sa position géographique semblât devoir le mettre en relation journalière avec la plaine d'Aigle, le district du Pays-d'Enhaut, et les vallées populeuses de Gessenay.

Sous le rapport de l'histoire naturelle, cette contrée offre peu au Botaniste, parce que les plantes Alpines qui y abondent, dont plusieurs très-rares, sont dès longtems connues et décrites dans notre Flore Helvétique ; mais les recherches du Minéralogiste n'y seroient point perdues, et pourroient même amener des découvertes précieuses, s'il est vrai qu'il y ait des indices de métaux. On y déterre en plusieurs endroits des corps marins pétrifiés, tels que conchites, bélemnites, cochlites, camites, etc. on y trouve des marcassites exaëdres, des cristaux d'une belle eau,

des sélennites dorées, des talcs blancs, jaunes, cubiques, des échantillons de soufre natif, plusieurs espèces de spath, de quartz, etc. : il y a aussi dans ce cercle trois sources d'eau soufrée, dont on ne fait aucun usage : deux sont près de la Comballaz, la troisième dans le commun des Moses.

Après ces digressions, il est tems de reprendre notre promenade, ou plutôt de la terminer. D'Ormont-dessus, je reviens donc à Ormont-dessous, qui offre des aspects d'un genre moins sévère, quoique aussi pittoresque. Près du Sepey, village en bois, qui est la capitale de cette dernière commune, je m'arrêtai dans une petite forêt de sapins rouges (*pesses*), qui présente une triste scène de dégradation : saccagée par le dermeste des écorces (*dermestes typographus*), elle n'offre que des arbres secs, ou à moitié secs, les uns renversés, les autres encore sur pied, ou s'appuyant sur des voisins moins malades : on sait que, pour empêcher ce redoutable scarabé d'étendre ses ravages, il n'est d'autre moyen que de couper et de brûler tous les bois qui en sont attaqués. La commune d'Ormont-dessous renferme, indépendamment de la vallée centrale, plusieurs vallons ou plateaux qui s'en détachent à droite

et

et à gauche, dont le plus beau et le plus peuplé est sans doute celui des Mosses, qui a près de deux lieues de long. Il est arrosé par la Rionzettaz, qui se précipite à la Grand'eau par une gorge des plus sauvages, au-dessous des ruines d'Aigremont : elle a aussi deux des plus charmans petits lacs des Alpes, que j'ai déjà visités et décrits (le lac de Lioson et le lac Derrey). De la galerie de la Cure, on jouit d'un point de vue très-agréable; et le mont de Chauci, qui est en face, l'égaie singulièrement par la verdure de son pain de sucre : outre plusieurs ponts de bois, il y a sur la Grand'eau deux ponts de pierre; l'un sert pour la communication de la Forclaz au Sépey; l'autre, appelé le pont de la Tine, attire l'attention par la hardiesse de sa construction et la singularité de son site, et conduit au chemin de la Chenau.

Quoique j'eusse déjà gravi plus d'une fois les tours d'Aï et de Mayen, je ne voulus pas en passer aussi près sans leur faire ma dernière visite. Nous partîmes d'Ormont-dessous par un très-beau tems : après deux lieues de montée, à peine arrivions-nous à leur base, que voilà le changement de scène le plus imprévu : tout-à-coup le ciel se voile; une obscurité profonde et vraiment *Kantienne* s'empare de

l'horison ; une bourasque impétueuse nou
enveloppe d'un nuage épais ; et le 6 du moi
d'août, nous sommes battus par une neig
glacée, qui nous repousse jusqu'au foye
hospitalier des chalets, où nous couron
nous abriter.

Cette chaîne, que dépassent les Tour
est sur le territoire de la commune
Leysin, qui fait partie du cercle d'Aig
quoique sa position géographique la rat
che naturellement aux Ormonts, dont el
termine un des plateaux au midi. Là so
deux grandes montagnes à pâturages co
mums, qui ont chacune leur Tour po
couronnement, un groupe de châlets po
habitation d'été, et pour abreuvoir un p
lac de 5 à 600 pas de circuit. Le lac
Mayen, sans gazon dans ses alentour
bordé de débris rocailleux, répète da
son miroir noirâtre un site mélancoliq
et menaçant : celui d'Aï s'est formé da
une plaine verdoyante ; mais ses rivage
sont marécageux, et ses eaux peu profon
des sont couvertes de plantes aquatiques
il s'en échappe un petit ruisseau, qui u
peu plus bas passe sous une belle arcad
de neige qu'il s'est creusée, et va se pe
dre sous terre au-delà de cette voûte bla
che. Plus avant dans la montagne est
troisième étang, appelé le lac Secret, di

facile à trouver, quoique bien connu des chasseurs, qui vont y tuer le coq de bruyère et la gelinote : il était à cette époque encore gelé et couvert de neige. Les Tours d'Aï et de Mayen, composées de bancs calcaires assez mal assis, sont voisines l'une de l'autre, et à-peu-près de la même forme et de la même hauteur ; c'est ce qui leur a fait donner le nom de *Jumelles* par les habitans du pied du Jura : les dernières mesures leur assignent 6800 et quelques pieds au-dessus du niveau de la mer : on peut aisément et sans danger aller s'asseoir au sommet de la Tour de Mayen ; l'escalade de la Tour d'Aï est plus pénible et plus dangereuse : la vue qu'on embrasse de leur cime, est aussi riche qu'étendue, parce qu'elles dominent le bassin du Léman, tout le canton de Vaud, une partie de celui de Fribourg et du Bas-Valais, et plusieurs vallées Alpestres. Le flanc occidental de la Tour d'Aï est fendu du haut en bas : on ignore la date et la cause de cet accident, qui atteste la décrépitude de cet antique et vaste massif. La montagne de Mayen a été donnée jadis par la maison de Savoye à la commune de Leysin pour services rendus ; les femmes sorties de cette commune et leurs descendans y ont droit, en vertu d'un privilège ou d'un usage, semblable

à celui des pâturages de Perche dont j'ai déjà parlé : il n'en est pas ainsi d'Aï, il faut être bourgeois de Leysin pour y alper ses vaches. Les directeurs de ces deux montagnes ont ordre, par leurs instructions de tenir dans chacune une Bible à l'usage des bergers, qui n'y sont guères que six semaines.... Coutume respectable et qui fait honneur à la piété de ces montagnards très-habitués à la lecture de l'Ecriture Sainte. A quelque distance de Mayen et sur la même ligne, est une troisième tour, dite de Famelon, plus basse que les deux autres, et ressemblant de loin à une tente de soldat vue de flanc : cette dernière est sur le territoire d'Ormont, et commande de beaux pâturages placés au-dessous : ces trois tours sont destinées aux brebis, qui s'y nourrissent d'une herbe courte et succulente. Elles paroissent n'avoir fait autrefois qu'une seule masse : mais soit le laps destructeur des siècles, soit quelque grande commotion physique, a ouvert les deux larges brêches qui les séparent, et qui sont jonchées de rochers plus ou moins gros, manifestement déplacés de leur lit primitif. C'est au milieu de ce désordre effrayant que sont jetés les chalets d'Aï, dominés par un revêtement calcaire taillé à pic, dont l'œil atteint à peine le

sommet : sous la base du rocher qui surplombe, est un grand enfoncement, qui sert de parc à un troupeau de moutons : là distille d'une fente un filet d'eau d'une fraîcheur glacée, qu'on rassemble avec soin pour l'usage des chalets. A côté est placée la cabane du berger des brebis et de son aide : c'est bien la plus étonnante demeure que j'aie jamais vue : elle est adossée au roc immense qui lui sert de mur d'un côté, et menacée de la chûte de plusieurs blocs, qui semblent prêts à se détacher pour l'écraser : et cependant ses habitans sont contens, gais et tranquilles ; ils m'ont dit, en m'invitant hospitalièrement à partager leur frugal repas, qu'ils ne se croyoient pas plus en danger dans cette chétive case, sur laquelle plane la destruction, que dans une maison solide au milieu des plaines, parce que par-tout on est sous la protection de Dieu. C'est sur l'éclat de rocher qui fait un des montans de leur porte, que j'aurois voulu graver ces mots de Lucain :

. . . . O vitæ tuta facultas
Pauperis, angustique Lares !

L'avant dernier dimanche d'Août, les bergers de ces deux montagnes font une

abondante distribution de crême aux pauvres, qui s'y rendent en grand nombre : si le tems est beau, une foule de spectateurs assiste à cette antique fête de bienfaisance des Alpes, qui s'appelle *Bernausa*: ce mot d'origine celtique dérive de *Bern*, amas de plusieurs choses ou personnes assemblées : de là encore *Bernada*, nom que l'on donne dans plusieurs de nos villages à la vieille femme, qui jette des poignées de froment ou d'autre grain sur la tête de l'épouse, au moment où revenant de l'église, elle entre dans la maison de son mari.

Pour ne pas descendre de cette haute contrée par les chemins ordinaires, j'en cherchai, selon ma coutume, qui fussent nouveaux pour moi : je traverse, entre Ormont-dessous et Leysin, une belle plaine fertile et bien cultivée, qui termine le plateau du côté d'Aigle : son nom de *Penneclais*, qui dans l'idiôme antique signifie sommet verdoyant, lui convient à tous égards ; je dépasse le grand et riche village de Leysin, dont le petit clocher est par sa position le plus élevé des clochers du canton. Je suis, pour aller de là à Corbeiriez, le sentier qui sillonne le flanc déchiré de cette montagne ruineuse, dont une partie écrasa Yvorne en 1584 : quoi-

qu'on découvre çà et là quelques traces de cet affreux éboulement, qui coûta la vie à 122 personnes, cependant des gramens et des buissons ont voilé presque par-tout la nudité de la pente. Ce sentier est long, scabreux et monotone : pendant près de deux lieues je n'y rencontrai personne; mais je fus dédommagé de cette solitude où régnoit un profond silence, par de belles échappées sur le cours du Rhône, sur les Alpes dont il baigne le pied, et sur sa double embouchure dans le Léman. De Corbeiriez, qui est à 1600 pieds au-dessus d'Aigle, on peut à son choix gagner la grande route par Yvorne, bien rebâti depuis sa catastrophe; ou cheminer par un sentier très-étroit et peu pratiqué, qui à travers des forêts et des précipices, passe non loin d'une grande caverne presque inaccessible, appelée la *Tanne à l'Or* (la Tannière de l'Ours), et qui vient joindre la chaussée, près des moulins à scier le marbre, entre Aigle et Roche.

Maintenant que nous sommes dans le plat pays, reposons-nous, mon cher Charles! toi de la lecture de cette longue lettre, et moi de mon voyage : mais déjà la fatigue en est oubliée; les souvenirs seuls m'en restent, et j'aime à me les retracer, en m'appliquant ces deux vers d'Ovide :

Ignotis errare locis, ignota videre
Flumina gaudebam, studio minuente laborem.

Adieu.... mon ami ! dans la plaine, comme sur les montagnes, toujours et du fond du cœur, tout à toi.

Août 1812. P. R.

VOYAGE

De l'Empereur Henri IV par le St. Bernard, en 1077.

L'EMPEREUR Henri IV, excommunié par Grégoire VII, résolut de se rendre auprès de ce Pape, alors à Canosse chez la comtesse Mathilde, pour lui demander l'absolution et rentrer dans la paix de l'église. Lambert de Schaffnabourg, auteur contemporain, rapporte dans sa chronique les détails suivans, sur le voyage de cet infortuné monarque et de sa femme Berthe de Savoye à travers nos Alpes, dans l'hiver le plus rigoureux du XIe siècle, puisque les neiges couvrirent l'Allemagne, du 26 octobre 1076 au 25 mars suivant. Henri ayant passé les fêtes de Noël à Besançon, où il fut assez bien reçu par le comte Guillaume de Bourgogne, oncle de sa mère, ne savoit comment traverser les Monts, parce que ses ennemis, Rodolph de Souabe, Guelfe de Bavière et Berthold de Carinthie, s'étoient saisi de tous les passages alors nommés *Cluses* : il se détermina pour le Mont Joux, main-

tenant le Saint-Bernard, qu'on croyoit impraticable dans cette saison, et qui par cette raison n'étoit point gardé. L'Empereur vint donc de Besançon à Vevey, où il trouva sa belle-mère Adélaide de Suse, marquise d'Ivrée, et son fils Amé, dont l'autorité et les possessions étoient très-considérables dans cette contrée : il en fut honorablement accueilli ; mais ils refusèrent de le laisser passer par le Bas-Valais et le pays d'Aoste, dont ils étoient maîtres, s'il ne leur donnoit cinq évêchés d'Italie, qui touchoient leurs Etats : les ministres de l'Empereur trouvèrent la condition bien dure ; mais il falloit nécessairement arriver au Pape ; et après de longs débats, dans lesquels Amé se montra peu sensible au triste état de son beau-frère et aux larmes de l'Impératrice sa sœur, il accorda enfin le passage, en retour de fiefs très-importans qu'il se fit donner en Bourgogne. Cette difficulté vaincue, il restoit à surmonter des obstacles d'un autre genre. Les montagnes à passer s'élevoient à une hauteur effrayante ; l'hiver étoit dans toute sa force, et le chemin tellement obstrué de neiges et de glaces, que personne n'osoit s'y hasarder. Cependant l'année de citation, pendant laquelle Henri devoit comparoître devant le souve-

rain pontife, tendoit à sa fin; et différer plus long-temps, c'étoit s'exposer à perdre l'Empire. Il se procura donc à prix d'argent dans le Valais des hommes nommés *Marroniers*, qui connoissoient bien la route parce qu'ils la pratiquoient par toutes sortes de temps, lesquels se chargèrent de frayer le chemin, et de faire passer les Monts à Henri et à toute sa suite. Avec leur secours, l'Empereur atteignit le haut du St. Bernard, dont l'hospice étoit alors désert: mais les dangers de la descente furent bien plus grands que ceux de la montée, à cause des glaces dont elle étoit revêtue. Là, ces malheureux voyageurs, voulant absolument surmonter les difficultés de la nature et de la saison, s'avançoient, les uns en se traînant sur les pieds et sur les mains, les autres portés sur les épaules des guides; plusieurs en glissant assis sur les pentes gelées: ce qui embarrassoit le plus, étoit l'Impératrice et les dames de la suite, mourantes de froid et de peur. Que fait-on? on tue quelques bœufs, dont on s'étoit servi pour battre la route à travers les neiges; on les écorche; on fabrique des espèces de traîneaux avec leurs cuirs encore chauds; on y attache toutes ces femmes; et les guides s'attelant à cette singulière machine, la font glisser avec

précaution : plusieurs hommes moururent de froid et de fatigue dans cette traversée : quant aux chevaux, la plupart périrent ; on en sauva quelques-uns, soit en les soutenant avec des cordes, soit en les garottant sur des planches, après leur avoir lié les pieds. Cette illustre caravanne atteignit enfin la Cité d'Aoste, où les guides furent largement récompensés, et où bientôt une foule d'évêques et de seigneurs italiens vinrent joindre l'Empereur et lui offrir leurs services.

CHARTRE

De la fondation et des franchises d'Eschallens, en 1351.

(Traduit du latin.)

Nous Girard de Montfaucon, seigneur d'Orbe et d'Eschallens, savoir faisons à tous, que par le consentement, approbation et volonté de notre femme légitime dame Jacquette de Grandson, et cela en considération et vue de notre propre utilité, comme de celle de nos héritiers, nous aurions bâti et de nouveau fondé une certaine Bastie, soit Bourg, situé autour de notre château d'Eschallens, autant que ladite Bastie avec le Bourg peut s'étendre, depuis ledit château jusqu'aux fossés de ce Bourg nouvellement construit; et que pour l'augmentation et amplification dudit Bourg et des familles qui y demeurent présentement et y demeureront par la suite, aussi bien que de leur postérité, nous aurions donné et donnons, concédé et concédons par les présentes pour nous

et nos héritiers et successeurs, avec réserve du droit d'autrui, s'il y en a, au dit Bourg depuis le commencement de sa fondation, au peuple, aux familles et aux habitans dudit Bourg, qui y sont maintenant et y seront dans la suite et à leur postérité, toutes et chaque libertés, franchises, privilèges et droitures de la ville et lieu de Moudon, au diocèse de Lausanne, telles que les nobles, bourgeois et habitans du prédit lieu et ville de Moudon les possèdent et les ont possédés jusqu'à ce jour, et de la même manière qu'ils ont usité d'en jouir et qu'ils en jouissent. En conséquence, octroyons à nos sujets, savoir, le peuple, les familles et les habitans dudit Bourg qui y sont maintenant et y seront dans la suite, aussi bien qu'à leur postérité, comme est dit ci-dessus, les mêmes privilèges que les nobles et les bourgeois de Moudon ont obtenus dans les temps passés, de tous et un chacun de leurs seigneurs ou de leurs dames; et voulons que les habitans, le peuple et les familles établies dans ledit Bourg, comme dessus, tant ceux qui y sont maintenant, que ceux qui y viendront par la suite, aussi bien que leur postérité, jouissent et usent des susdits droits, coutumes,

privilèges, franchises, libertés et statuts, à perpétuité, en tout point et à tous égards, en paix et tranquillité, sans en être empêchés ou aucunement molestés par nous ou les nôtres; tellement que par cette concession et comme est déjà dit ci-dessus, tout comme les nobles, bourgeois et habitans de Moudon en ont joui, en jouissent et en jouiront à l'avenir, pareillement les nobles, bourgeois et habitans de notre dit Bourg, jouissent des mêmes droits, libertés, franchises, statuts et privilèges. Promettant nous le prédit Girard pour nous et les nôtres, comme ci-dessus, par notre serment prêté corporellement sur les saints Evangiles de Dieu, d'avoir et de tenir toutes et chacune des choses ci-devant mentionnées, pour ratifiées, agréables et fermes à perpétuité, de les observer comme il convient, de ne rien faire à l'avenir, ni rien entreprendre contre le contenu de la présente lettre, ni même de consentir à ce que qui que ce soit y porte contravention. Nous aussi Jacquette de Grandson femme dudit seigneur Girard, sachante et voulante, et à ce portée, non par force, non par dol, non par crainte, mais par un plein consentement, usant de mon droit, et auparavant bien instruite dans ma langue maternelle

de toutes et chacune des choses ci-devant dites, et cela par l'autorité et l'ordre exprès de notre mari, ledit seigneur Girard de Montfaucon, nous les ratifions, approuvons, confirmons et louons, dans toute leur teneur par les présentes, pour nous, nos héritiers et successeurs à perpétuité; et nous confessons que ces lettres sont authentiques, et qu'elles ont été dressées, comme ci-dessus, par notre volonté, approbation et consentement exprès: promettant aussi, nous la prédite Jacquette pour nous et les nôtres, par notre serment corporellement prêté sur les saints Evangiles de Dieu, qu'à l'avenir nous ne contreviendrons, ni par nous ni pas d'autres, aux prédites lettres, ou à aucun des points contenus en icelles. Et nous Girard de Montfaucon avons donné force et autorité à toutes et chacune des choses ci-devant exprimées par dame Jacquette notre épouse légitime, renonçant nous les prédits époux à tout ce qui y seroit contraire. Et nous l'official de la cour de Lausanne, à la prière et réquisition des prédits époux Girard et Jacquette, et en témoignage de cet octroi à nous fidèlement transmis et présenté par Mermet Gouffin, clerc juré de notre cour, auquel avons donné charge d'être en no-

tre lieu et place pour ce fait, et auquel nous ajoutons pleine foi et confiance, nous avons jugé à propos d'apposer aux présentes lettres le sceau de notre prédite cour. Donné, quant audit seigneur Girard au mois de juin, et quand à ladite dame Jacquette au mois de mars de l'an du seigneur MCCCLI.

Signé, *Mermet Gouffin.*

Eclaircissemens sur la chartre précédente.

La maison de Montfaucon possédoit Echallens depuis l'an 1273, qu'Amédée ou Amey de Montfaucon, fils de Richard comte de Montbeillard, acheta le château et le territoire d'Echallens, pour la somme de CXL livres Lausannoises, du chevalier Pierre de Cheseaux de Lausanne, avec le consentement d'Etiennette femme du vendeur, de leurs deux petits-fils, de Jehan Valier, bourgeois de Lausanne, et de ses trois fils. Comme la maison de Goumöens possédoit aussi quelques droits sur Echallens, le nouveau seigneur les acheta, ainsi qu'il paroît par un acte daté du lundi avant la Madelaine 1279, dans lequel Jean de Guiemoins, Donzel, reconnoît avoir vendu au noble Baron Amey de Montfau-

con tout ce qu'il peut avoir, *ou Chateil des Challeins, ou bourg, ou territoire, ou finage du dict lieu* : lequel acte fut scellé par Haimoz, prieur de Romainmotiers ; et par Cunon de Guiemoins, chanoine de Lausanne et de Genève. Cet Amey avoit deux fils, Jehan et Vauthier, dont les noms paroissent dans une transaction qu'ils passèrent en 1287 avec Perrein de Vuillafans Chatellein d'Escheillins, et dont les témoins furent tenus de s'expliquer en langue romande, parce que *nos Jehan n'entendons guières le latin....* Girard dont il s'agit dans notre chartre, étoit petit-fils de Vauthier, et passoit pour un des plus puissans seigneurs du Pays-de-Vaud, où il possédoit Orbe, Echallens, Montagni, Sainte-Croix et divers autres fiefs : sa femme Jacquette étoit fille du chevalier Otton de Grandson, et de Jeanne fille unique de Guillaume Sire de Pesme : l'un et l'autre habitoient souvent le château d'Echallens : ils bâtirent plusieurs maisons dans ce Bourg ; et pour le peupler, ils lui accordèrent les mêmes privilèges que ceux dont jouissoit la ville de Moudon : comme ils moururent sans enfans, ce fief passa à leur neveu Henri de Montfaucon, qui confirma en 1387 toutes les concessions que son oncle avoit faites à Echallens.

Henri ayant été tué en 1391, à la bataille de Nicopolis contre les Turcs, sa fille Jehanne porta ses riches domaines dans la maison de Châlons, par son mariage avec Louis Prince d'Orange. Leur fils Hugues s'étant brouillé avec les Suisses pendant la guerre de Bourgogne, et ayant pris les armes contr'eux, les cantons conquirent Orbe et Echallens, et les cédèrent en 1484 à Berne et à Fribourg, qui les ont régis en commun jusqu'en 1798: dès-lors il font partie du canton de Vaud. La charte dont nous donnons la traduction est intéressante à divers égards, malgré ses répétitions, qui ne surprendront point les gens versés dans la diplomatique des siècles féodaux. Elle fait honneur à Girard, qui ne vend point, mais qui donne des franchises à ses sujets, dans la seule vue de peupler Echallens et de faire d'un chétif village un Bourg considérable. Pour rendre sa largition plus authentique, il y fait apposer le sceau de la cour Episcopale de Lausanne, dont l'évêque étoit alors François de Montfaucon, qui paroît avoir été parent de Girard. On ne sauroit trop le répéter à ceux qui travaillent à l'histoire du moyen âge de notre patrie, c'est qu'ils doivent premièrement étudier les chartres et les documens qui

en sont la base : sans cette étude, trop négligée, il est impossible de trouver et d'écrire la vérité. En général on peut dire des chartres, sans crainte de trop relever leur mérite, qu'elles sont utiles à la statistique comme monument, aux mœurs comme tableau, à la géographie comme carte, à la chronologie comme médaille. Chacun sans doute n'a pas la facilité de consulter les chartres manuscrites, qui existent dans les archives publiques et particulières ; mais la plupart des documens nécessaires à notre histoire sont imprimés : on les trouve dans les ouvrages de Tschudi, de Guilliman, de Goldast, de Guichenon, de Hergott, de Spon, de Schæpflin, de Zurlauben, de Leu, de Lunig, etc. ; dans les auteurs qui ont écrit l'histoire d'un seul canton, dans les annales ou recueils diplomatiques de nos grandes Abbayes, St. Gall, N. D. des Hermites, Rheinau, Vettingen, Muri, etc. ; dans les monumens anecdotes de Zapf, dont le premier vol. renferme une centurie précieuse de chartres Helvétiques, fournies et commentées par feu M. le baron de Zurlauben de Zug, qui possédoit le plus vaste cartulaire de toute la Suisse.... lequel cartulaire, acheté par le canton d'Argovie, est maintenant dans la

bibliothèque publique d'Arau, à l'usage de tous ceux qui veulent le consulter.

P. B.

OBSÈQUES IMPÉRIALES A BALE.

Anne de Hohenberg, première femme de l'Empereur Rodolph de Hapsbourg, étant très-malade à Vienne en 1281, demanda à son confesseur ce qui lui restoit à faire. Celui-ci lui dit : que V. Majesté efface de son cœur tout souvenir des richesses et de la gloire dont elle a joui dans ce monde, et qu'elle promette de réparer tout tort qu'elle pourroit avoir envers Dieu et envers les hommes. L'Impératrice répondit : très-volontiers ... et ayant aussi-tôt fait son testament, elle déclara que sa volonté étoit d'être inhumée dans la cathédrale de Bâle ; et elle choisit cette église, parce que son mari et ses prédécesseurs avoient causé de grands dommages à la ville de Bâle et persécuté ses évêques ; et en réparation de ces offenses précédentes, elle ordonna que les revenus des deux églises d'Augst et de

Zeiningen fussent ajoutés à la masse Episcopale. L'Impératrice étant morte, on ouvrit son corps ; on en ôta les entrailles, et on remplit son ventre de sable et de cendres ; puis on oignit son visage d'un baume précieux, et on l'enveloppa d'une riche étoffe de soye. Un voile blanc de même étoffe flottoit sur sa tête, et une couronne d'or étoit attachée sur son front : on la mit ensuite, les mains croisées sur la poitrine, dans une bière de bois de hêtre artistement travaillée ; puis on ferma cette bière avec des cadenats. Alors le convoi funèbre partit pour Bâle, accompagné de quatre religieux, de quarante chevaliers, de quatre cents soldats, et de trois chars où se trouvoient toutes les dames d'honneur de la défunte Impératrice. L'Empereur avoit écrit à Henri de Isni, son ancien secrétaire, alors évêque de Bâle, de faire ses funérailles avec la pompe la plus solennelle ; et lui avoit envoyé une grande somme d'argent, soit pour fournir aux dépenses des obsèques, soit pour distribuer en aumônes. En conséquence, l'évêque invita tout le clergé régulier et séculier de son diocèse à se rendre dans la ville, et il y vint environ 1200 ecclésiastiques, parmi lesquels six abbés et 300 prêtres.

Le jeudi 19 mars 1287, ils allèrent à la rencontre du convoi Impérial, tenant tous des cierges à la main. Ils reçurent la bière en grande cérémonie, et la portèrent dans la cathédrale : trois évêques y officièrent avec toute la pompe ecclésiastique du culte de ce siècle. Le corps de l'Impératrice fut tiré de sa bière, mis sur son séant et montré à l'assemblée. Après l'office des morts, on la replaça dans la bière, et elle fut descendue dans un caveau du chœur, au milieu des gémissemens d'une foule immense d'assistans, qui regrettoient amèrement cette bonne et vertueuse Impératrice.

L'évêque donna à dîner à tout le clergé réuni autour de cinquante tables, et distribua de grandes aumônes aux pauvres. Cette tombe renfermoit déja un fils de l'Impératrice, mort très-jeune cinq ans auparavant ; un autre nommé Hartman, qui périt par accident dans le Rhin, près de Rheinau en Thurgovie, à l'âge de dix-huit ans, y fut également déposé neuf mois après sa mère. Treize gentilshommes, qui se noyèrent avec ce jeune prince, furent inhumés dans le cloître de Rheinau.

Les chanoines de Bâle ayant ouvert cette tombe en 1510, y trouvèrent le corps de l'Impératrice assez bien conservé,

mais devenu noir comme du charbon : sa couronne étoit encore sur sa tête ; et un collier d'or, où se trouvoient un saphir et d'autres pierres précieuses, pendoit encore à son col.

En 1597, les Bâlois firent réparer cette tombe, et placer sur le mur extérieur une belle inscription latine à l'honneur de cette Impératrice, qu'on peut lire dans la *Basilea sepulta* de Tonjola, (page 2). Il sembloit que les cendres de cette princesse devoient toujours être troublées : Marie-Thérèse, la dernière de l'illustre maison de Hapsbourg, voyant avec peine la dépouille mortelle de ses ancêtres se dissoudre dans des églises réformées, demanda en 1771 au Sénat de Bâle de laisser ouvrir cette tombe, pour en faire transporter les ossemens à l'Abbaye de St. Blaise, dans la Forêt-Noire ; ce qui lui fut accordé sans difficulté : on en tira les os d'une femme, de deux enfans et d'une autre personne de haute taille. Le Sénat de Berne permit également l'exhumation et le départ des restes de onze princes et princesses de la maison d'Autriche, ensevelis dans le cloître de Kœnigsfeld, parmi lesquels l'archiduc Léopold, vaincu et tué par les Suisses à la bataille de Sempach : tous ces ossemens furent

transférés

transférés avec une pompe mélancolique et réunis enfin dans l'église de St. Blaise, où l'abbé Gerbert leur a fait élever un superbe monument, chargé de dorures, d'armoiries, d'emblêmes et d'inscriptions.

P. B.

LÉGENDE ZURICOISE.

(*Extrait de la chronique manuscrite de Brenwald, dernier prévôt du chapitre d'Embrach.*)

CHARLEMAGNE étant à Zurich, logé dans la maison appelée Zumloch, ordonna d'ériger une colonne sur la place où les saints Martyrs Félix et Regula avoient été décapités, et d'y suspendre une cloche, d'où pendroit un cordon: puis il fit publier que quiconque demanderoit justice, eût à sonner cette cloche, pendant que l'Empereur seroit à dîner, avec promesse qu'il se léveroit de table pour connoître et juger la cause. On entend un jour la cloche: un page est dépêché pour savoir qui demande justice, et revient sans avoir vu personne: ce

qui se répète par trois fois. L'Empereur très-émerveillé ordonne à quelques personnes de se cacher dans le voisinage de la colonne et de faire bonne garde. Un moment après arrive un grand serpent, qui tire le cordon et fait sonner la cloche. Le fait est rapporté à Charlemagne, qui se lève précipitamment de table, en disant : *gens ou bêtes, n'importe : je dois la justice à tous mes sujets, sans distinction.* Arrivé devant la colonne, il trouve en effet le serpent, qui s'incline respectueusement devant Sa Majesté Impériale, pour lui rendre hommage, et prend ensuite le chemin du bord du Limmath. Le Monarque le suit avec toute sa cour, et ne tarde pas à découvrir un énorme crapaud, qui s'étoit emparé du trou où le serpent se retiroit et déposoit ses œufs : justice fut promptement rendue ; le crapaud fut arraché du domicile dont il s'étoit emparé, condamné au feu et exécuté sur la place. Peu de jours après ce mémorable jugement, le serpent entre dans la salle où l'Empereur étoit à dîner, et après avoir fait une profonde révérence, il s'élance légèrement sur la table, découvre un riche bocal, y laisse tomber une pierre précieuse et se retire, non sans avoir réitéré son inclination accoutumée. D'autant plus

frappé de ce prodige, qu'il arrivoit dans un lieu teint du sang des Martyrs, le pieux Empereur y fit construire l'église appelée Vasserkirch (*Eglise de l'eau*), et donna comme un gage d'amour la pierre précieuse à l'Impératrice : or cette pierre avoit la propriété d'un philtre ; car sitôt que l'Impératrice l'eut en sa possession, son mari ne pouvoit plus la quitter ; étoit-il obligé de s'absenter, il tomboit dans une profonde tristesse. L'Impératrice découvrit le secret, et dans sa dernière maladie elle la cacha sous sa langue, de peur que la pierre ne vînt à tomber entre les mains d'une autre femme, qui captivant ainsi l'Empereur, lui feroit oublier sa première épouse. l'Impératrice, duement embaumée, fut ensevelie et la pierre avec elle ; mais bientôt Charlemagne fit tirer son corps du tombeau, et pendant dix-huit ans le mena avec lui dans tous ses voyages. Un des courtisans ayant soupçonné le mystère, fouille le corps de l'Impératrice, trouve le précieux joyau sous sa langue et s'en rend maître. Incontinent l'Empereur ressent pour lui la même passion que lui avoit inspirée sa défunte épouse ; et ne peut plus vivre sans ce gentilhomme. Celui-ci ennuyé de ne pouvoir quitter le monarque, et fatigué sans

doute du poids de sa faveur, jette un jour la pierre dans un endroit marécageux remarquable par une source d'eau chaude, d'où il ne fut plus possible de la retirer. Charlemagne conçoit alors pour cette place la même tendresse qu'il avoit eue pour sa femme et pour le chevalier; et en preuve de son attachement, il y fait bâtir la ville d'Aix-la-Chapelle, il y fonde une superbe église, et y dote richement un chapitre de chanoines, qui établit une fraternité perpétuelle avec le chapitre de Zurich.

NB. Cette Légende en vaut bien une autre, et porte un caractère d'originalité si piquant, qu'on a cru devoir conserver cet échantillon de la crédulité de nos bons ayeux.... crédulité transmise à leurs descendans, puisque le naturaliste J. J. Scheuchzer, dans son voyage des Alpes en 1706 (page 383), n'ose décider si le fait est vrai ou fabuleux, et qu'il laisse à chaque lecteur la liberté de prendre sur ce point le parti qui lui conviendra le mieux. Mais on ne peut nier, qu'il ne soit très-commode de trouver dans cette légende la cause de la fondation d'une ville et de deux églises, sans parler des menus détails de la triple passion, qui dut singulièrement fatiguer le tendre cœur du monarque. Tout ce qu'il y a d'avéré, c'est

que l'an 800 Charlemagne fit un assez long séjour à Zurich, comme le prouve la date de sa charte pour l'établissement du collège Carolin qu'il fonda dans cette ville. Deux mots sur Henri Brenwald.... il étoit fils de Nicolas Brenwald, bourgmaître de Zurich : il y nâquit en 1478 ; il fut élu prévôt du chapitre d'Embrach en 1517 ; il embrassa la réformation en 1525, et mourut en 1551. Sa chronique de Suisse, en deux volumes écrits de sa main, est soigneusement conservée dans la bibliothèque publique de Zurich, comme un manuscrit des plus curieux.

LA PRISE DE MORAT EN MXLII.

Fragment d'un poëme intitulé : *La vie de Mathilde* (1) : *livre* Ier. *chapitre* XIe, *traduit du latin.*

L'EMPEREUR Conrad étoit mort : son fils Henri, prince sage et habile, lui avoit succédé, et vivoit en bonne intelligence avec le marquis de Toscane (2) : il venoit de mettre le siège devant Morat.... (3) Morat qui n'avoit encore jamais été pris ni par assaut ni par bataille. L'Empereur, voyant que son armée se fatiguoit inutilement au pied de ses remparts, dépêche un courier au héros qui fut tant de fois employé dans les entreprises les plus difficiles, le sage et hardi Boniface : il sollicite son secours et le prie de ne pas l'abandonner. La demande de César est favorablement écoutée : le marquis se met à la tête de ses vieux guerriers ; il leur recommande la prudence, la discipline et la promptitude à s'armer ; c'est ainsi seulement qu'on peut vaincre les braves : rien n'est épargné pour cette expé-

dition. Arrivé par une marche rapide à quelque distance du camp Impérial, il expédie à Henri un messager prudent :
» Prince ! lui dit-il au nom de son maître,
» n'épuisez plus votre armée par de vains
» efforts : je demande que vous vous reti-
» riez et que vous cédiez à moi seul la
» gloire de cette conquête. Si vous pré-
» tendez la faire vous-même, je re-
» brousse sur le champ vers mes États ;
» partez donc, et que toutes vos troupes
» s'éloignent avec vous, trois jours avant
» mon arrivée ; car je le répète, si vous
» voulez partager avec moi l'honneur de
» l'entreprise, je repasse les Monts, et
» ce seroit bien inutilement que vous m'ap-
» pelleriez à votre aide une seconde fois".

La Bourgogne avoit injustement planté ses drapeaux sur cette importante forteresse. Dès que la garnison de Morat voit l'armée de l'Empereur s'éloigner, elle redouble d'audace : elle sort de ses murs, et se disperse au loin dans les campagnes pour piller. Bientôt le bruit se répand que le marquis de Toscane approche suivi de ses fidèles Lombards. Les Bourguignons en tressaillent de joie, dans l'espoir de s'enrichir de leurs dépouilles.... Folle attente que l'événement ne tarde pas à démentir ! A peine le troisième jour com-

mençoit à luire, que le marquis paroît avec ses troupes rangées en bataille : les défenseurs de Morat étoient barbares, mais fiers et courageux ; ils endossent promptement leur pesante armure ; le bouclier au bras, le casque en tête, ils sortent de derrière leurs murs, et se flattent d'enfoncer au premier choc la phalange ennemie. Mais jamais bataillon n'a encore brisé l'écu de Boniface, et dans aucun combat ses terribles soldats n'ont reculé devant le fer. L'attaque est vive et la résistance opiniâtre : " Tenez ferme, „ crie le marquis à ses guerriers ; qu'on „ redouble, du haut des rochers voisins, „ le son belliqueux des trompettes et des „ cornets ; qu'on revienne à la charge, „ jusqu'à-ce que l'ennemi tourne le dos et „ rentre dans ses murs" ! Ces paroles portent la terreur dans les rangs des Bourguignons ; mais elles raniment l'ardeur des Lombards : les trompettes et les cornets redoublent leurs sons éclatans : dans la crainte d'une défaite totale, les rebelles reculent et se hâtent de regagner Morat ; trop heureux s'ils peuvent s'y renfermer : le bouillant Boniface ne leur en donne pas le temps ; il entre avec eux dans la place, et la plupart des Bourguignons tombent sous les coups mortels de ses soldats.

Son premier soin est d'instruire Henri de cette brillante conquête ; il l'invite à en venir prendre possession sans tarder, parce que lui et les siens brûlent de rentrer dans leurs foyers. A cette nouvelle, l'Empereur, ses ducs et ses comtes, couvrent d'éloges le héros ; ils s'étonnent de la rapidité de ses exploits : plusieurs braves chevaliers partent aussi-tôt, pour recevoir Morat des mains du vainqueur et pour le garder à leur maître. (4) Alors les Lombards et leur prince, couverts de gloire et chargés des riches dépouilles conquises par leur valeur, se mettent en marche, pour aller chercher le repos dans leur terre natale.

Bientôt cet admirable prince et son armée victorieuse s'arrêtent pour prendre leur repas dans une campagne déserte, mais voisine d'un château (5) ; et comme les valets vont ordinairement en avant, plusieurs des plus jeunes se mettent à fourrager, et courent vers des bleds qui commençoient à jaunir, impatiens d'apporter cette pâture à leurs coursiers. Les habitans du château s'indignent ; ils prennent les armes ; ils tombent sur les fourrageurs, les chargent de coups, et leur enlèvent quelques chevaux. Insensés Bourguignons ! vous étiez loin de prévoir les

suites de votre brutale vengeance. Le marquis enflammé de la colère des hommes puissans, fait marcher trente lances du côté du château; il leur ordonne de provoquer la garnison, et par une fuite simulée de l'attirer dans la plaine. Son ordre s'exécute heureusement; les Allobroges (6) entraînés loin de leur toît, tombent dans l'embuscade qu'on leur avoit dressée; enveloppés de toutes parts par les troupes des Lombards, ils se rendent et sont chargés de fers.

Terrible dans son courroux, le marquis ordonne qu'on leur coupe à tous le nez et les oreilles, pour qu'ils vivent deshonorés. Alors une Dame de haut parage se présente; elle vient demander la grace de son fils unique; elle offre pour sa rançon une quantité d'argent égale au poids du jeune homme mis dans une balance. Boniface agitant sa barbe épaisse d'un air menaçant, s'écrie par deux fois: " A Dieu » ne plaise que je l'accepte! à Dieu ne » plaise que des gens vaincus par le fer » se rachètent à prix d'argent! Je pré- » tends par ce châtiment frapper votre » postérité d'un opprobre qui dure au- » tant que le monde: Boniface ne revient » point en arrière, il ne révoque jamais » la sentence qu'il a prononcée (7)". Les

oreilles et les nez sont coupés aussi-tôt, et l'on en couvre trois boucliers (8). Après cela, le marquis rentre en triomphe avec son armée sous le toit paternel....

NOTES.

sur le fragment précédent.

(1) L'auteur de ce poëme est un bénédictin nommé Donizo, qui fut probablement chapelain de la comtesse Mathilde, dame de Canosse, née en 1046 et morte en 1115. Plein de respect et de reconnoissance pour cette célèbre princesse, il composa cet ouvrage à son honneur, et il le lui dédia; mais il ne l'acheva qu'après la mort de Mathilde, puisqu'il raconte ses obsèques. La versification de Donizo est mauvaise, son style incorrect et obscur, sa manière dépourvue de goût et de graces; aussi Muratori le qualifie d'*écrivain dur, ténébreux et barbare*; mais s'il n'a pas les talens du poëte, il est très-recommandable comme historien, par la véracité et la candeur qui caractérisent son récit: il n'écrit que ce qu'il a vu lui-même, ou appris de témoins oculaires et dignes de foi. Son ouvrage fut publié pour la première fois en 1612, par Sebastien Tengnagner, bibliothécaire de l'Empereur. Leibnitz et Muratori l'insérèrent dans leurs collections, comme très-propre à éclaircir l'histoire d'Allemagne et d'Italie dans le moyen âge. Le fragment ci-dessus traduit, est de 92 vers.

(2) Boniface, seigneur de Canosse, plus connu sous le nom de marquis de Toscane, étoit père de la comtesse Mathilde. Il se distingua autant par sa valeur que par sa politique, et couvrit plus d'une fois sa cupidité du masque de la gloire. Ainsi, dans notre fragment, s'il refuse à l'Empereur Henri III de faire de concert avec lui le siège de Morat, c'est pour avoir seul le riche butin de cette place, alors l'une des plus importantes de la petite Bourgogne. Du reste, il joignoit à l'astuce italienne toute l'âpreté des mœurs de son siècle.

(3) Morat, maintenant dans le canton de Fribourg, porte dans le manuscrit de Donizo, appelé *Codex Regiensis*, le nom de *Muroaltum*, d'où l'on fit successivement *Muralt* et *Morat*. Ce nom dérivoit de la hauteur des murs de cette ville, ou de sa situation sur une colline : l'époque de sa fondation n'est pas exactement connue ; mais on sait qu'elle fut assiégée en 1033, par l'Empereur Conrad II, (père et prédécesseur de Henri III), qui venoit se mettre en possession de l'héritage de Rodolphe III, dit le *fainéant*, dernier roi de la petite Bourgogne ; qu'Eudes, comte de Champagne, qui lui disputoit cette belle succession, y avoit mis une forte garnison ; et que les rigueurs de l'hiver ayant forcé l'Empereur de lever le siège de Morat, il vint se faire couronner à Payerne le 2 février 1033 : c'est alors que Boniface, et Héribert archevêque de Milan, franchirent le St. Bernard pour venir au secours de Conrad ; qu'ils reprirent les places que le comte de Champagne tenoit dans le pays, et qu'ils reçurent à composition Morat, après avoir brûlé Neuchatel. Ce pre-

mier siége de Morat n'a point échappé à nos historiens; il n'en est pas ainsi du second, arrivé en 1042 : nos chroniques nationales n'en disent mot; et il n'est, je crois, connu que par le récit de Donizo. De nouveaux troubles agitoient la Transjurane, où la plupart des seigneurs et des villes s'étoient mis en révolte contre Henri III : celui-ci assiégeant inutilement Morat, Boniface passa une seconde fois les Alpes; et après que l'Empereur se fut retiré, il fit la conquête de cette ville, qu'il lui remit fidèlement. Malgré le silence de nos chroniqueurs sur ce second siége, on ne sauroit raisonnablement révoquer en doute l'authenticité du fait, que Donizo, s'il eût été faux, n'auroit osé rapporter pendant la vie de tant de personnes qui pouvoient le démentir.

(4) Les chevaliers qui vinrent recevoir Morat des mains de Boniface, portent dans le texte original le nom d'*Athletes*, qui dans le moyen âge se donnoit quelquefois aux Ministériaux de l'Empereur, c'est-à-dite à des vassaux chargés de divers départemens militaires ou civils, et qui prenoient le titre de *Chastelain*, quand on leur confioit la garde d'une place.

(5) Il est à regréter que l'auteur n'ait pas conservé le nom de ce château ou bourg fortifié; car *castra* et *castellum* signifient également ces deux choses dans le latin du moyen âge. Etoit-ce le fort de Surpierre, le château de Romont, ou l'antique tour quarrée de Moudon, qui dominoient des campagnes fertiles, et qui étoient voisins de la route que Boniface devoit suivre pour retourner de Morat en Italie par le St. Bernard? C'est ce qu'il est impossible de

décider. Une tradition conservée dans cette contrée, dit qu'une armée d'Italiens y avoit autrefois commis de grandes cruautés.

(6) Si après avoir appelé Bourguignons les gens qui tombèrent sur les fourrageurs de Boniface, le poëte les appelle ensuite Allobroges, ce nom désigne ici, non un autre peuple, mais une autre langue. On parloit allemand à Morat, mais les habitans du château dont il s'agit parloient le Romand, espèce de patois, commun aux Vaudois, aux Francomtois, aux Savoyards, etc.

(7) Les paroles de Boniface à la dame qui vint lui demander grace pour le *nez et les oreilles* de son fils, seroient inintelligibles par leur obscurité dans le texte original, si un anonyme, qui a donné en prose latine un abrégé du poëme de Donizo, ne les avoit éclaircies: aussi on n'a point hésité de se servir de son commentaire.

(8) Ces cruelles mutilations n'étoient pas rares dans le moyen âge : les chroniqueurs les rapportent comme des choses sinon louables, du moins indifférentes : ainsi celui qui nous apprend qu'en 1272 Rodolph de Hapsbourg fit couper un pied à 50 Neuchatelois, qui étoient venus au secours de l'évêque de Bâle, n'y ajoute aucune réflexion : au reste ce n'étoient guères que les traîtres, les rebelles ou les déserteurs, qu'on mutiloit ainsi ; car souvent on se bornoit à couper la robe des prisonniers jusqu'au dessus des hanches, et à les renvoyer dans cet état honteux. Un pareil traitement étoit regardé par la noblesse comme l'injure la plus sanglante: lorsque Guillaume duc de Calabre passa en Sicile,

pour demander à Roger II du secours contre Jordan comte d'Aria, il lui dit : " imagine, „ cousin ! que Jordan a eu l'insolence de me „ dire : je raccourcirai tes habits" (*decurtabo vestem tuam*). C'est sans doute dans cet usage qu'il faut chercher l'origine de cette menace proverbiale, qui s'est conservée jusqu'à nos jours : *je lui ferai montrer le .... derrière.* Cette note d'infamie est de la plus haute antiquité : les Orientaux l'ont infligée avant les Occidentaux ; preuve en soit, le traitement du roi des Hammonites aux Ambassadeurs que David lui envoya, pour le complimenter sur la mort de son père. (*Second Samuel*, chap X, v. 4).

L. B.

BIENFAISANCE POSTHUME.

Il est beau de faire encore du bien après sa mort, sur-tout quand on en a beaucoup fait pendant sa vie.... C'est un plaisir céleste de suivre ainsi à la trace l'homme bienfaisant à travers le tombeau, jusques dans l'éternité, et de voir sa mémoire rester en bénédiction parmi les générations, qui héritent de ses bonnes œuvres et de ses vertus. Béni soit donc le nom de Ferdinand Guex, pour avoir institué par son testament un *prix annuel de piété filiale!*

Cet excellent homme, né en janvier 1744, est mort à Aubonne le 28 avril 1802, âgé de 58 ans et 3 mois: il étoit bourgeois de Cossonay et d'Aubonne; il a pratiqué, dans cette dernière ville, la médecine pendant 25 ans, avec autant de zèle que de succès; et quand les circonstances l'exigeoient, il y joignoit les fonctions de chirurgien; les pauvres le trouvoient aussi empressé à les visiter que les riches; et jamais un sordide intérêt ne le rendit sourd au cri de la misère, quand elle réclamoit les lumières de son art et les secours de son huma-

nité. Sa vie fut consacrée à soulager ses concitoyens ; aussi l'estime et l'affection générale furent la douce récompense de ses pénibles travaux. La confiance publique l'ayant appelé, un an avant sa mort, à la place de président de la municipalité d'Aubonne, il se dévoua à l'accepter, malgré ses nombreuses occupations et le dépérissement de sa santé : dans ce poste, il rendit des services essentiels, en rétablissant l'ordre et en maintenant la tranquillité, et cela à une époque de trouble, d'effervescence et de fanatisme politiques : alliant la douceur à une fermeté éclairée, il sut à la fois se faire aimer et se faire craindre, et ne transigea jamais par de lâches ménagemens avec les ennemis du devoir et les perturbateurs du repos public, qu'il réussit constamment à contenir. Comme il aimoit et pratiquoit ces douces vertus, qui font le bonheur des familles, et qu'il avoit toujours détesté ces principes pernicieux, qui isolant les enfans des pères, tendent à briser tous les liens de la vie domestique, il voulut consigner dans ses dernières volontés ces sentimens philantropiques, ou, pour mieux dire, *chrétiens*.... et nous ne pouvons mieux faire, que de rapporter mot à mot l'article de son testament, en date du 30 juillet 1801, qui y a rapport.

Article IV. A la commune d'Aubonne, la somme de six mille francs, que mes héritiers constitués payeront à la masse des biens de ses co-propriétaires, ci-devant bourgeois, à la fin de la dixième année révolue, comptée dès la date de mon décès; si à cette date, la stabilité du nouveau gouvernement et la conservation des biens communaux, au jugement de la classe des ministres soit pasteurs, dont elle dépendra, les y autorise: et jusques à cette époque, ils lui remettront au premier de mai de chaque année subséquente, (et même pour celle de mon décès, s'il a lieu avant cette susdite date) la somme de 240 francs, sans aucune retenue, soit l'intérêt du capital au 4 pour cent; s'obligeront envers la commune par caution ou sûreté tant du capital qu'accessoires, jusques à l'époque de l'agréé aux conditions ci-dessus, lesquelles à défaut seroient alors terminées; et par réciprocité aussi de son côté, les représentans de la commune s'engageront à l'acceptation, emploi et destination comme suit. Léguant et offrant dite somme et produit, pour fonder dans cette paroisse une récompense, ou prix constant et annuel de 200 francs, en faveur de la fille ou de la femme jeune encore, mais pau-

vre ou dans un état restreint de fortune, qui sera reconnue avoir pratiqué avec plus de zèle et de désintéressement les actes *de piété filiale*, envers son ou ses parens pauvres et infirmes. Les 40 francs en sus des 200 ci-dessus, seront destinés aux honoraires des membres des autorités convoqués extraordinairement chaque année pour cette nomination : le tout en conformité du *projet* qui leur sera remis, et que je les prie d'accueillir et agréer, comme une marque de mon attachement et dévouement au public, ainsi que de reconnoissance envers eux, qui dans le temps m'avoient généreusement associés à la commune.

Le *projet* annexé au testament contient, en quelques pages, différens détails d'exécution, sur le choix de la personne à récompenser, sur la manière de délivrer ce prix de L. 200, sur la solennité dont la fête sera accompagnée : le testateur a pourvu au cas où il n'y auroit point d'acte éminent de *piété filiale* à couronner, en permettant d'y substituer quelque *action distinguée de vertu*; laissant aux lumières et à la sagesse des administrateurs, réunis aux ministres de l'évangile officians dans Aubonne, de déterminer le meilleur emploi de cette rente annuelle. Il veut

de plus, qu'il y ait chaque année deux assemblées des administrateurs et des pasteurs, l'une destinée au choix et à la nomination de la personne à récompenser; l'autre à remettre le prix avec solennité, et *même dans l'église*, où le pasteur prononceroit un discours religieux, analogue à l'intérêt de la circonstance. Le donateur dit dans ce projet, qu'il avoit d'abord eu le dessein de fonder un prix à l'imitation de celui de la Rosière, pour exciter et récompenser l'exercice des vertus domestiques, dans la classe peu aisée du peuple, et chez les personnes du sexe, qui en sont plus particulièrement chargées. Puisse cet apperçu (et c'est par cette phrase que le *projet* est terminé) engager de nouveaux bienfaiteurs dans cette commune, à y ajouter de plus grands encouragemens, et contribuer à y soutenir et exciter la pratique des vertus, sur-tout celle de la *piété filiale*, si touchante et si utile à l'humanité! tels sont les derniers vœux de votre concitoyen!

Un seul *acte de bienfaisance* comme celui-ci, suffisoit sans doute pour illustrer la patrie du donateur; mais il en est un second, arrivé dans la même ville et presque à la même époque, qui ne mérite pas moins d'être connu, et qui fait éga-

lement honneur à celui dont nous allons publier les dernières volontés.

Emanuel Charbonnier, bourgeois d'Aubonne, par son testament en date du 13 juin 1802, après avoir laissé la jouissance de tous ses biens à sa femme, en *juste reconnoissance des soins particuliers et au-dessus de toute expression* qu'elle lui a rendus, déclare qu'après le décès de sa veuve, il institue pour héritiers des dits biens, les *aveugles des deux sexes, jeunes ou vieux, nés ou à naître dans les* 19 *communes du district d'Aubonne*, mais uniquement pour jouir des rentes de ces biens, lesquels doivent rester en fondation perpétuelle, dont les revenus seulement seront repartis annuellement entre les dits *aveugles* aux conditions suivantes. Que les *aveugles* prouveront qu'ils sont nés dans une des 19 communes du district d'Aubonne. Qu'aucun de ceux qui auroient 500 francs de rente et au-dessus n'aura part au bénéfice de cette fondation. Que s'il n'y a qu'un *aveugle*, il retirera un quart, deux retireront la moitié, trois les trois quarts, quatre la totalité du revenu des biens légués. S'il y en a plus de quatre, il partageront par égales portions : s'il y en a moins, le surplus sera mis en épargne et placé solidement

en capital ou en fonds de terre, pour augmenter la masse de la donation: s'il n'y a aucun *aveugle* dans le district, tout le revenu sera mis en épargne et ajouté au principal. Quand les légataires passeront le nombre de huit, les administrateurs pourront, si les besoins sont urgens et bien constatés, prendre sur les dites épargnes pour leur soulagement; mais dans aucun cas les capitaux ne pourront être entamés ou diminués. La manutention de cette fondation et la distribution de ses revenus sont confiées au *tribunal civil de la commune d'Aubonne* et aux pasteurs de la dite ville, qui nommeront de concert un homme de probité, pour administrer, soigner et percevoir lesdits revenus. Si ledit tribunal vouloit se décharger de cette administration, il ne peut le faire qu'entre les mains de l'autorité supérieure du canton, qui la gérera, mais toujours avec *le concours et la surveillance des pasteurs d'Aubonne.* Le dividende sera remis en argent aux *aveugles* eux-mêmes; à moins que les administrateurs ne trouvent indispensable pour un meilleur emploi, de le faire passer par la main des parens. Les *aveugles* seront interrogés de temps en temps par les administrateurs, pour savoir s'ils sont con-

tens des soins de leurs parens ou de leurs hôtes : d'autre part, il sera pris des informations auprès des parens, des communes et des tuteurs, pour s'assurer, si les *aveugles* remplissent leurs devoirs ; s'ils sont sobres, honnêtes et vertueux ; si ceux qui sont en bas âge reçoivent une bonne éducation, et cela aux fins d'y remédier au cas contraire. Comme le but du testateur ne seroit pas rempli, si les légataires dépensoient au-delà de leur nécessaire selon leur état, il veut que, si la quotte part excédoit le nécessaire en bonne nourriture, vêtemens et autres besoins urgens, le surplus soit placé à intérêt au profit de *l'aveugle*, comme étant sa propriété, afin de lui conserver une ressource, soit pour les cas de maladie, mariage ou vieillesse, soit pour se procurer un guide. Le testament sera transcrit en entier, pour servir de règle, à la tête du protocole, qui contiendra la gestion de cette fondation, et qui sera déposé au greffe ; un double restera toujours entre les mains du premier pasteur d'Aubonne. Par codicile, le testateur permet que l'*aveugle* né dans le district d'Aubonne puisse habiter dans ceux de Morges ou de Rolle. Ce ne sera que pour des raisons de santé approuvées par les admi-

nistrateurs, qu'il lui sera permis de résider autre part, mais jamais hors du canton de Vaud. Jusqu'à l'âge de 6 ans, l'*aveugle* n'aura que le quart d'une portion, de 6 à 16 ans la moitié, et dès cette époque la totalité, etc. etc. Tel est l'abrégé de ce testament et la substance de son dispositif, trop prolixe pour être rapporté ici dans toute son étendue: le testateur le conclut par ces mots remarquables.: « Si dans les présentes dispositions, » il se trouvoit quelque chose de contraire » à l'ordre des fondations de l'espèce de » celle-ci, ou qu'il y eût quelque défaut » de forme ou de droit, le testateur sup- » plie les autorités supérieures de consi- » dérer que sa volonté, en remplissant » le vœu gravé profondément dans son » cœur depuis plus de 50 ans, et auquel » il a été attaché sans interruption jus- » ques à maintenant, tend à perpétuité » au soulagement de cette classe de pau- » vres infortunés, qui doit exciter la pro- » tection du genre humain".

Mais, dira-t-on sans doute, pourquoi cet homme bienfaisant a-t-il choisi, de préférence à toute autre, cette *classe de malheureux*, ou pourquoi s'est-il borné à celle-là seule ?.... C'est qu'il étoit aveugle dès l'âge de 2 ans, à la suite de la

petite

petite vérole ; c'est qu'il connoissoit par lui-même les peines, les privations et la dépendance de l'état de cécité ; et c'est cette expérience, dit-il, qui depuis sa première jeunesse lui avoit inspiré *le dessein, qui s'est de plus en plus fortifié, d'adoucir les peines de ceux qui sont privés de la vue, en leur laissant à sa mort, au cas qu'il n'eût point d'enfans ou d'héritiers naturels dans le besoin, un moyen de leur aider à supporter le poids de leur affliction, sans être dans la misère:* aussi dans tout son testament, il parle avec l'intérêt le plus expressif et le plus touchant, de cette classe d'infortunés ; il les appelle des êtres *chers à son cœur*, où est *gravé* dès long-temps le profond desir de leur être utile ; et il se félicite de pouvoir, *pour la gloire de Dieu, leur départir les fruits de sa succession.* On sera réjoui d'apprendre que cette succession ira au-delà de 25000 livres de Suisse. Elle est le résultat de l'économie la plus soutenue et la plus sévère du testateur, qui n'ayant eu qu'un chétif patrimoine, sans aucun autre moyen de l'augmenter, est parvenu à laisser cette somme considérable aux *pauvres aveugles.* Ceux qui ont fréquenté cet homme respectable, disent qu'il avoit le cœur excellent, le jugement

sain, l'esprit et le ton de la bonne société, le goût de l'instruction, une gaîté douce et aimable, et une facilité singulière à reconnoître au son de la voix les personnes qu'il avoit entendu parler une fois. Il marchoit seul et sans autre guide que son bâton ; il entroit sans se tromper dans les diverses maisons d'Aubonne : il connoissoit parfaitement la ville et ses environs ; et savoit, pour éviter les détours, traverser de pierre en pierre, sans se mouiller, le ruisseau qui arrose les rues. Il a vécu dans le célibat jusqu'à 55 ans ; alors éprouvant plus vivement le besoin d'une compagnie domestique, il épousa une femme d'un âge assorti au sien, dont les soins, les prévenances et la tendresse, ont embelli le reste de sa carrière, prolongée jusqu'à l'âge de 70 ans.

Jusqu'à présent le nom de la petite ville d'Aubonne n'étoit lié dans le souvenir qu'à celui du fameux voyageur Tavernier, l'un de ses anciens barons : maintenant chaque fois qu'il sera prononcé, il rappellera délicieusement à tout cœur sensible, deux noms que la reconnoissance transmettra à la vénération de tous les âges.... GUEX ET CHARBONNIER BIENFAITEURS DE L'HUMANITÉ MALHEUREUSE !

P. B.

VOYAGE DE CHARLES III

En ses Etats du Pays-de-Vaud, en 1532.

(Tiré d'un vieux manuscrit.)

Or donc, par un lundy IIIe. jour de juin, monseigneur le duc de Savoye estant parti de son Chastel de Thonon, s'en fust dormir à Evian : d'où s'estant mis sur le lac, vint coucher en son bon Chastel de Chillon, où oncques n'estoit entré jusqu'à ce jour : aussi y fust-il receu magnifiquement à grand bruit de faulconnaux.

Le mercredy V juin, le dict monseigneur s'en vint à Vivey, auquel lieu oncques non plus n'avoit esté. On sonna les belles cloches, et l'on alla à sa rencontre en grande procession, en laquelle marchoient C compaignons (soldats), vestus de diverses couleurs ; puis CCC autres, habillés tout de blanc ; et bien CC petits garçons aussi habillés de neuf en la mesme couleur, portant des croix blanches et cryant moult joyeusement *vive*

sain, l'esprit et le ton de la bonne société, le goût de l'instruction, une gaîté douce et aimable, et une facilité singulière à reconnoître au son de la voix les personnes qu'il avoit entendu parler une fois. Il marchoit seul et sans autre guide que son bâton; il entroit sans se tromper dans les diverses maisons d'Aubonne: il connoissoit parfaitement la ville et ses environs; et savoit, pour éviter les détours, traverser de pierre en pierre, sans se mouiller, le ruisseau qui arrose les rues. Il a vécu dans le célibat jusqu'à 55 ans; alors éprouvant plus vivement le besoin d'une compagnie domestique, il épousa une femme d'un âge assorti au sien, dont les soins, les prévenances et la tendresse, ont embelli le reste de sa carrière, prolongée jusqu'à l'âge de 70 ans.

Jusqu'à présent le nom de la petite ville d'Aubonne n'étoit lié dans le souvenir qu'à celui du fameux voyageur Tavernier, l'un de ses anciens barons: maintenant chaque fois qu'il sera prononcé, il rappellera délicieusement à tout cœur sensible, deux noms que la reconnoissance transmettra à la vénération de tous les âges.... GUEX ET CHARBONNIER BIENFAITEURS DE L'HUMANITÉ MALHEUREUSE!

P. B.

VOYAGE DE CHARLES III

En ses Etats du Pays-de-Vaud, en 1532.

(Tiré d'un vieux manuscrit.)

Or donc, par un lundy IIIe. jour de juin, monseigneur le duc de Savoye estant parti de son Chastel de Thonon, s'en fust dormir à Evian : d'où s'estant mis sur le lac, vint coucher en son bon Chastel de Chillon, où oncques n'estoit entré jusqu'à ce jour : aussi y fust-il receu magnifiquement à grand bruit de faulconnaux.

Le mercredy V juin, le dict monseigneur s'en vint à Vivey, auquel lieu oncques non plus n'avoit esté. On sonna les belles cloches, et l'on alla à sa rencontre en grande procession, en laquelle marchoient C compaignons (soldats), vestus de diverses couleurs ; puis CCC autres, habillés tout de blanc ; et bien CC petits garçons aussi habillés de neuf en la mesme couleur, portant des croix blanches et cryant moult joyeusement *vive*

sain, l'esprit et le ton de la bonne société, le goût de l'instruction, une gaîté douce et aimable, et une facilité singulière à reconnoître au son de la voix les personnes qu'il avoit entendu parler une fois. Il marchoit seul et sans autre guide que son bâton; il entroit sans se tromper dans les diverses maisons d'Aubonne: il connoissoit parfaitement la ville et ses environs; et savoit, pour éviter les détours, traverser de pierre en pierre, sans se mouiller, le ruisseau qui arrose les rues. Il a vécu dans le célibat jusqu'à 55 ans; alors éprouvant plus vivement le besoin d'une compagnie domestique, il épousa une femme d'un âge assorti au sien, dont les soins, les prévenances et la tendresse, ont embelli le reste de sa carrière, prolongée jusqu'à l'âge de 70 ans.

Jusqu'à présent le nom de la petite ville d'Aubonne n'étoit lié dans le souvenir qu'à celui du fameux voyageur Tavernier, l'un de ses anciens barons: maintenant chaque fois qu'il sera prononcé, il rappellera délicieusement à tout cœur sensible, deux noms que la reconnoissance transmettra à la vénération de tous les âges.... GUEX ET CHARBONNIER BIENFAITEURS DE L'HUMANITÉ MALHEUREUSE!

P. B.

VOYAGE DE CHARLES III

En ses Etats du Pays-de-Vaud, en 1532.

(Tiré d'un vieux manuscrit.)

Or donc, par un lundy IIIe. jour de juin, monseigneur le duc de Savoye estant parti de son Chastel de Thonon, s'en fust dormir à Evian : d'où s'estant mis sur le lac, vint coucher en son bon Chastel de Chillon, où oncques n'estoit entré jusqu'à ce jour : aussi y fust-il receu magnifiquement à grand bruit de faulconnaux.

Le mercredy V juin, le dict monseigneur s'en vint à Vivey, auquel lieu oncques non plus n'avoit esté. On sonna les belles cloches, et l'on alla à sa rencontre en grande procession, en laquelle marchoient C compaignons (soldats), vestus de diverses couleurs ; puis CCC autres, habillés tout de blanc ; et bien CC petits garçons aussi habillés de neuf en la mesme couleur, portant des croix blanches et cryant moult joyeusement *vive*

sain, l'esprit et le ton de la bonne société, le goût de l'instruction, une gaîté douce et aimable, et une facilité singulière à reconnoître au son de la voix les personnes qu'il avoit entendu parler une fois. Il marchoit seul et sans autre guide que son bâton; il entroit sans se tromper dans les diverses maisons d'Aubonne: il connoissoit parfaitement la ville et ses environs; et savoit, pour éviter les détours, traverser de pierre en pierre, sans se mouiller, le ruisseau qui arrose les rues. Il a vécu dans le célibat jusqu'à 55 ans; alors éprouvant plus vivement le besoin d'une compagnie domestique, il épousa une femme d'un âge assorti au sien, dont les soins, les prévenances et la tendresse, ont embelli le reste de sa carrière, prolongée jusqu'à l'âge de 70 ans.

Jusqu'à présent le nom de la petite ville d'Aubonne n'étoit lié dans le souvenir qu'à celui du fameux voyageur Tavernier, l'un de ses anciens barons: maintenant chaque fois qu'il sera prononcé, il rappellera délicieusement à tout cœur sensible, deux noms que la reconnoissance transmettra à la vénération de tous les âges.... GUEX ET CHARBONNIER BIENFAITEURS DE L'HUMANITÉ MALHEUREUSE!

P. B.

VOYAGE DE CHARLES III

En ses Etats du Pays-de-Vaud, en 1532.

(Tiré d'un vieux manuscrit.)

Or donc, par un lundy IIIe. jour de juin, monseigneur le duc de Savoye estant parti de son Chastel de Thonon, s'en fust dormir à Evian : d'où s'estant mis sur le lac, vint coucher en son bon Chastel de Chillon, où oncques n'estoit entré jusqu'à ce jour : aussi y fust-il receu magnifiquement à grand bruit de faulconnaux.

Le mercredy V juin, le dict monseigneur s'en vint à Vivey, auquel lieu oncques non plus n'avoit esté. On sonna les belles cloches, et l'on alla à sa rencontre en grande procession, en laquelle marchoient C compaignons (soldats), vestus de diverses couleurs ; puis CCC autres, habillés tout de blanc ; et bien CC petits garçons aussi habillés de neuf en la mesme couleur, portant des croix blanches et cryant moult joyeusement *vive*

sain, l'esprit et le ton de la bonne société, le goût de l'instruction, une gaîté douce et aimable, et une facilité singulière à reconnoître au son de la voix les personnes qu'il avoit entendu parler une fois. Il marchoit seul et sans autre guide que son bâton; il entroit sans se tromper dans les diverses maisons d'Aubonne: il connoissoit parfaitement la ville et ses environs; et savoit, pour éviter les détours, traverser de pierre en pierre, sans se mouiller, le ruisseau qui arrose les rues. Il a vécu dans le célibat jusqu'à 55 ans; alors éprouvant plus vivement le besoin d'une compagnie domestique, il épousa une femme d'un âge assorti au sien, dont les soins, les prévenances et la tendresse, ont embelli le reste de sa carrière, prolongée jusqu'à l'âge de 70 ans.

Jusqu'à présent le nom de la petite ville d'Aubonne n'étoit lié dans le souvenir qu'à celui du fameux voyageur Tavernier, l'un de ses anciens barons: maintenant chaque fois qu'il sera prononcé, il rappellera délicieusement à tout cœur sensible, deux noms que la reconnoissance transmettra à la vénération de tous les âges.... GUEX ET CHARBONNIER BIENFAITEURS DE L'HUMANITÉ MALHEUREUSE!

P. B.

VOYAGE DE CHARLES III

En ses Etats du Pays-de-Vaud, en 1532.

(Tiré d'un vieux manuscrit.)

Or donc, par un lundy IIIe. jour de juin, monseigneur le duc de Savoye estant parti de son Chastel de Thonon, s'en fust dormir à Evian : d'où s'estant mis sur le lac, vint coucher en son bon Chastel de Chillon, où oncques n'estoit entré jusqu'à ce jour : aussi y fust-il receu magnifiquement à grand bruit de faulconnaux.

Le mercredy V juin, le dict monseigneur s'en vint à Vivey, auquel lieu oncques non plus n'avoit esté. On sonna les belles cloches, et l'on alla à sa rencontre en grande procession, en laquelle marchoient C compaignons (soldats), vestus de diverses couleurs ; puis CCC autres, habillés tout de blanc ; et bien CC petits garçons aussi habillés de neuf en la mesme couleur, portant des croix blanches et cryant moult joyeusement *vive*

sain, l'esprit et le ton de la bonne société, le goût de l'instruction, une gaîté douce et aimable, et une facilité singulière à reconnoître au son de la voix les personnes qu'il avoit entendu parler une fois. Il marchoit seul et sans autre guide que son bâton; il entroit sans se tromper dans les diverses maisons d'Aubonne: il connoissoit parfaitement la ville et ses environs; et savoit, pour éviter les détours, traverser de pierre en pierre, sans se mouiller, le ruisseau qui arrose les rues. Il a vécu dans le célibat jusqu'à 55 ans; alors éprouvant plus vivement le besoin d'une compagnie domestique, il épousa une femme d'un âge assorti au sien, dont les soins, les prévenances et la tendresse, ont embelli le reste de sa carrière, prolongée jusqu'à l'âge de 70 ans.

Jusqu'à présent le nom de la petite ville d'Aubonne n'étoit lié dans le souvenir qu'à celui du fameux voyageur Tavernier, l'un de ses anciens barons: maintenant chaque fois qu'il sera prononcé, il rappellera délicieusement à tout cœur sensible, deux noms que la reconnoissance transmettra à la vénération de tous les âges.... GUEX ET CHARBONNIER BIENFAITEURS DE L'HUMANITÉ MALHEUREUSE!

P. B.

VOYAGE DE CHARLES III

En ses Etats du Pays-de-Vaud, en 1532.

(Tiré d'un vieux manuscrit.)

OR donc, par un lundy IIIe. jour de juin, monseigneur le duc de Savoye estant parti de son Chastel de Thonon, s'en fust dormir à Evian : d'où s'estant mis sur le lac, vint coucher en son bon Chastel de Chillon, où oncques n'estoit entré jusqu'à ce jour : aussi y fust-il receu magnifiquement à grand bruit de faulconnaux.

Le mercredy V juin, le dict monseigneur s'en vint à Vivey, auquel lieu oncques non plus n'avoit esté. On sonna les belles cloches, et l'on alla à sa rencontre en grande procession, en laquelle marchoient C compaignons (soldats), vestus de diverses couleurs ; puis CCC autres, habillés tout de blanc ; et bien CC petits garçons aussi habillés de neuf en la mesme couleur, portant des croix blanches et cryant moult joyeusement *vive*

Savoye. Les bourgeois allèrent querir X canons au Chastel de Glerolles, lequel appartient à monseygneur Sebastien de Montfaulcon évesque de Lausanne, et les tirerent pour la bien venue de leur dict prince. La bourgeoisie de Vivey et de la Tour de Peyls lui fit présent de C beaux escus d'or; — Item d'un ample et riche manteau de damas blanc de XII aulnes de large, auquel pendoient XII aulnes et demie de franges d'argent : ils donnerent VI escus d'or à ses pages, et X à ses autres serviteurs; le tout pour la joyeuse entrée du duc leur benin seigneur.

De là, il entra dans son pays de Vaulx, et au lieu, comme on le cuidoit, de tirer sur Mouldon, il s'en alla droit à Morges, et y assembla-t-il les Estats du dict pays, esquels il présida en personne; ayant avec lui et en sa compaignie, l'archevesque de Tarentaise, les évesques de Lausanne et de Belley, Michel comte de Gruyères, et force gentilshommes de ses pays, tant deçà que delà les Monts. Aux dicts Estats tenus le VI juin, qui estoit par un jeudy feste de Sainct Claude, se trouvèrent en bon nombre, les nobles du Pays-de-Vaulx et les bourgeois des bonnes villes : il y fust question de remanteler les places de guerre et les bonnes

villes, pour la conservation et maintien du dict pays. Grandes plaintes y furent faictes contre monseygneur l'évesque et le chapitre de Lausanne, pour ce que les susdits gens d'église refusoient de comparoir devant les justices civiles du pays, rière mon dict prince de Savoye, bien que d'ancienneté cela eust été en pratique, et que toutes fois ils ne refusoient pas de se rencontrer par devant les tribunaux des seigneurs de Friborg et de Berne: ce qui tendoit notoirement à ravaller l'authorité du dict monseygneur le duc. Sur ce, l'évesque de Lausanne s'estant levé, respondit et dit, qu'on savoit assèz que les gens d'église avoient le privilege de ne point despendre des justices civiles, et que par fois s'ils s'estoient rendus par devant les justices de messieurs les alliés des cantons, c'estoit pour ce qu'on y trouvoit justice meilleure et plus briesve que dans les autres. Le duc remit cette affaire à un autre tems, pour en prendre plus ample informé, et y aviser convenablement.

De Morges le duc revint à Vivey, et le dymanche suivant s'en fust en un banquest au Chastelard chez le Sire de Gingins baron du dict lieu: lors à sa rencontre vinrent CCC compaignons bien enbas-

tonnés (armés) et en belle ordonnance, qui estoient touts de Mustruz : le duc bien satisfait de touts ces honneurs, s'en retourna sur le soir à Vivey.

Puis le jeudy XIII de juin, il s'en vint disner au Chatel d'Oron, chès le comte de Gruyères qui en estoit le seigneur; et comme il en fust parti, il rencontra en son chemin CCC compaignons bien en ordre du mandement de Ruas, qui lui firent honneur et plaisir: et tout auprès de Romont vinrent à lui CCCCL compaignons du mandement de Romont, dont il trouva la monstre bien belle à son dire; et estant entré au dict Romont, il y resta jusqu'au dymanche suivant, auquel jour s'en alla en l'Abbaye de Payerne.

Or en ce lieu, y avoit-il pour lors grandes difficultés et discordes, pour ce que la plupart de la ville s'estoient rendus Lutheriens (réformés) et tenoient un prescheur cordelier, lequel au lieu de leurs prescher notre loi catholique, comme estoit de son devoir, preschoit terriblement contre la Saincte Eglise. Quand monseygneur le duc fust entré à Payerne, le dict prescheur s'en alla hors la ville, avec un aultre homme de bien, cordelier de Lausanne. Les gens de Payerne rendirent grand honneur au duc à leur manière, et

le mardy qui estoit le XVIII du mesme mois, voulut aller voir Cudrefin, où les paysans, tout esjouis de sa venue, lui firent l'honneur qu'ils purent. Le lendemain XIX, il vint visiter Estavayer le lac, où il fust receu avec merveilleuse jubilation : et comme la mâle peste estoit pour lors en la ville d'Yverdon, le duc ne jugea à propos d'y aller, comme en avoit eu la pensée de prime abord; mais s'en vint au Chastel de Lucens, appartenant à monseygneur l'évesque de Lausanne, lequel receut le prince au bruit du canon et le regasla d'une magnifique collation; mais il n'y voulut coucher, et vint encore au tard prendre son logis en sa bonne ville de Mouldon.... et bien que les bourgeois fussent marris, de ce que le dict duc avoit tenu les Estats à Morges et non en leur cité, selon qu'il estoit d'usage d'ancienneté, encore la ville lui fist-elle don de X gros cierges de cire blanche et de VIII pots de bon hypocras, pour le rafraischir lui et son monde : pour lesquels despends, leur syndic Georges de Mierre emprumpta XXX florins au nom de la ville. Le duc ne resta guères en ceste ville, encore qu'il eust annoncé vouloir s'y arrêster quelques jours; ains envoya tout soudain ses courriers à Lausanne, pour

marquer les logis ; ce que les conseillers de la dicte ville firent en grand-haste : le duc y vint donc coucher le XXI du dict mois de juin.

Toutes fois il n'est hors de propos de savoir, que le mercredy auparavant, le noble conseil des LX avoit arresté de ne lui faire aucune bienvenue, à cause de certains griefs qu'avoient contre lui et contre ses gens de justice. Néanmoins à l'instante requeste de monseygneur l'évesque Sebastien de Montfaulcon, on lui fist tout l'honneur que faire se pût ; et non obstant une grosse pluye, CCL arquebusiers lui furent au-devant : le lendemain MM compaignons, tant de la ville que de ceux qu'on avoit mandé en diligence des 4 paroches de la Vaux, firent une belle monstre devant monseygneur le duc ; voire mesme l'accompagnèrent jusqu'à Vidy en si grande multitude, que ce n'estoit à faire de les compter : car en certain rayn (rang) il y avoit XIX compaignons, en d'autres XII et au moindre rayn VIII : et fust très joyeux le dict duc de voir telle compaignie, qu'estoit en tant bel ordre et bonne contenance. L'évesque et plusieurs gentilshommes et conseillers sortirent de la ville, pour l'accompaigner du costé de Morges, où le dict duc s'en alla cou-

cher ; et estant le lendemain départi de Morges, tira contre Genève, et chevaucha tout le grand jour..

Or depuis ceste année, qui estoit l'an de misericorde MDXXXII, oncques n'a plus remis les pieds en son bon Pays-de-Vaulx, et ne l'a-t-il guères encore retenu que IV ans en son obéïssance : car noyse s'estant eslevée et puis guerre s'estant esmue entre mon dict duc de Savoye, et les cantons, ceux de Friborg et de Berne, conquestèrent tout le dict pays ; et l'ont-ils si bien gardé, qu'à son ancien maistre n'a pu retourner jusqu'à-ce jourdhui.

Estant loyal serviteur de monseygneur de Savoye, et l'ayant fidélement accompaigné en ceste tournée, j'ai jugé profistable de mettre le tout par escript, pour en conserver mémoire chez les braves gens.

CARTEL

de la ville de Berne à la ville d'Yverdun, lors de la conquête du Pays-de-Vaud.

ADVOYER, petit et grand conseils de la ville de Berne notifions à vous les nobles, bourgeois et habitans généralement de la ville d'Yverdun, que vous doigez rendre à nous et faire la fidélité, comme la plupart de vos circonvoisins ont fait, et si présentement cela ne volez faire, nos vous desfions et vous déclairons la guerre contre vous par ces présentes; vous advertysant que employerons nos esforts à l'ayde de Dieu, de vous dommager et hostilement agrédir en corps et en biens, et pour aultant nostre honneur avoir bien pourvehu. Tesmoings nostre scel placqué à iscestes. Données à Berne le XI de febvrier, l'an 1536.

Réponse de la ville d'Yverd'un au cartel de Berne.

Magnifiques et honorés seigneurs, l'ad-

voyer, petit et grand conseils de la ville de Berne! nous, nobles, bourgeois et habitans généralement de la ville d'Yverdun, avons receu par vostre heraud présent porteur une lettre de notification, que nos nous doibgent rendre, et en desfault, nos desfier et déclairer la guerre, que trouvons fort estrange, vehuz que ne vous donnasmes jamais les occasions; pourquoi sommes résoluz et déliberéz de non jamais le faire, sans la volonté de nostre très redobté prince et seigneur; ayant la fyance en Dieu, à nostre bon prince, que nous maintiendra à nostre bon droit. D'Yverdun, soubs le sceaul de la ville ici placqué, le 12 de febvrier, l'an 1536.

NB. On a conservé exactement le stile et l'ortographe des pièces originales.

EXCOMMUNICATION SINGULIÈRE.

Dans le moyen âge, on donnoit le nom de *pervasion*, au crime des barons et autres Nobles qui, maîtres des passages et des défilés, sortoient à main armée de leurs châteaux, pour piller les voyageurs, ou du moins pour les rançonner. Sur la fin du Xeme. siècle, leur nombre s'accrut tellement dans le diocèse de Lausanne, que le Pays-de-Vaud devint le théâtre du brigandage le plus affreux : les loix ne pouvoient l'arrêter : la force publique étoit insuffisante, et l'impunité sembloit consacrer ces attentats. On crut alors que la religion pourroit suppléer à l'impuissance du bras séculier, et on lança contre les coupables les foudres de l'église. Vers l'an 1000, Henri évêque de Lausanne se présenta un matin sous la porte de l'église de St. Maire, revêtu de ses habits pontificaux, entouré d'un nombreux clergé, qui portoit des cierges allumés. Là, au milieu d'une foule de peuple, il prononça une excommunication solemnelle contre les coupables. La formule originale est en latin : on peut la voir dans

les recueils de Bouquet (Tome X pag. 517). En voici la traduction.

Que vos yeux qui ont convoîté deviennent ténébreux ! Que vos mains qui ont dérobé se dessèchent ! Que tous vos membres qui ont concouru au crime perdent leur force ! Que travaillant sans cesse, vous ne trouviez aucun repos ; mais que vous soyez privés du fruit de votre travail ! Que la crainte et l'effroi vous saisissent devant la face de l'ennemi, soit qu'il vous poursuive ou qu'il ne vous poursuive pas, et que la frayeur vous consume ! Que votre portion soit avec Judas qui a trahi le Seigneur, dans une terre de mort et de ténèbres, jusqu'à-ce que vos cœurs se convertissent et fassent une entière satisfaction ! Que ces malédictions ne s'éloignent point de vous, mais qu'elles poursuivent la punition de vos crimes, aussi long-temps que vous demeurerez dans le péché de *pervasion* ! Amen ! ainsi soit-il !

On ignore si cette cérémonie produisit quelque bon effet : mais du moins elle brouilla irrévocablement l'évêque Henri avec les seigneurs de son diocèse ; et l'on croit, que ce fut par leurs mains ou par leur ordre, qu'il fut massacré quelques années après aux portes de Lausanne. Ses suc-

cesseurs ne réussirent guères mieux que lui à réprimer ces brigands, puisque vers l'an 1140, le pape Innocent II écrivit de Pise à Gui de Marlanie alors évêque de Lausanne, pour lui enjoindre de s'opposer à ce que le château ruiné des Clées fût rebâti, *parce qu'on sait, disoit-il dans son bref, que les voyageurs sont souvent dévalisés près de ce château.*

LETTRE

Sur la danse des morts.

Bâle le 4 Septembre 1805.

La fameuse *Danse des morts*, connue sous le nom de Holbein, vient d'être abattue. Cet évènement peu important en lui-même, si on n'eût pas attaché à cette Fresque la gloire d'un grand nom, a produit quelque sensation dans Bâle. Les journalistes étrangers ont aussi jugé à propos d'en faire mention. J'ai donc cru qu'il ne seroit pas inutile de rectifier l'opinion du public, et de remettre la chose à sa juste valeur.

On vit fréquemment, dans le moyen âge, des masques représenter la *mort*, en temps de carnaval. Leur privilège étoit de danser avec tous ceux qu'ils rencontroient, hommes ou femmes. D'un côté les attitudes grotesques de ces masques, de l'autre la résistance et l'effroi de ceux qu'ils forçoient à danser, amusoient infiniment le public. Bientôt on imagina que cette danse seroit plus expressive et plus plaisante, si on l'exécutoit sur les cimetières en l'honneur des Trépassés. Et telle est la marche rapide de la superstition, que ce qui avoit été dans son origine une folie de carnaval, devint une affaire de dévotion.

Les moines, ennemis naturels de toute danse, ne s'opposèrent point à celle-ci. Ils allèrent jusqu'à la recommander comme très-propre à faire réfléchir sur la vanité des choses humaines: plusieurs Clercs ne se firent aucun scrupule de jouer le personnage de la mort. Alors la danse fut accompagnée de mottets, ou sentences édifiantes. On leur donna le nom de *danses Macabées*, de deux mots grecs qui signifient *danse infernale*. A cette époque, tout néologisme étoit tiré du grec. Cette manie s'est réveillée de nos jours.... Il est probable qu'elle ne cessera pas sitôt.

Ces *danses Macabées* se trouvant ainsi consacrées et sanctifiées, les peintres s'empressèrent de saisir la physionomie, le costume et les attitudes des principaux personnages. Ils en firent de petites images, qui eurent beaucoup de débit : on les acheta pour décorer les maisons, et surtout les livres d'heures ou de prières : les poëtes y ajoutèrent des quatrains : la plupart sont assez mauvais ; mais ils renferment toujours quelques sentences morales. Les moralistes s'emparèrent de ce bizarre sujet, et en composèrent des livres. Qui pourroit s'en étonner dans des siècles si peu éclairés, et où l'on n'instruisoit guères le peuple que par les légendes et les images ?

Vers l'an 1390 fut composé un ouvrage fort singulier, et qu'on imprima dès l'an 1490. Il y en eut même coup sur coup plusieurs éditions. Il avoit pour titre : *Simulacres, et historiées faces de la mort, danses macabées, ou danses des morts.* Il étoit accompagné de vignettes gravées sur bois, et assez bien exécutées pour le temps. Plusieurs poëtes du 15e et 16e siècle composèrent des vers pour leur explication. Le principal mérite de ce livre consiste à faire connoître les costumes du temps dans lequel il fut composé.

Le dévot enthousiasme que les danses macabées avoient inspiré, enfanta une autre-superstition qu'on auroit de la peine à croire, si elle n'étoit prouvée par des témoignages irrécusables. Quelques ecclésiastiques accrédités prétendirent que l'exécution en peinture d'une semblable *danse* faite par vœu étoit si agréable à la Divinité, qu'elle pouvoit faire cesser les plus horribles fléaux. On eut principalement recours à ce singulier moyen dans les temps de pestes, qui alors étoient très-fréquentes. Les plus habiles artistes furent chargés de les peindre en fresque dans les vestibules des couvens, et sur les cimetières, appelés à cette époque *Charniers*. Les moines ne perdoient pas les frais occasionnés par ces peintures. Elles attiroient une foule de curieux; et personne ne se retiroit, sans avoir jeté quelque pièce de monnoie dans le tronc placé à l'entrée. Ces aumômes devinrent très-abondantes, et furent appliquées à faire dire des messes, pour le soulagement des ames qui étoient en purgatoire.

Un fameux prédicateur du 16e siècle, Olivier Maillard disoit à cette occasion : „ Les ames du purgatoire entendent le „ son de l'argent que vous donnez pour „ elles; lorsqu'en tombant dans le bassin,

» il fait tin, tin, tin, ces ames se met-
» tent à rire, et font ha, ha, ha, hi,
» hi, hi."

Pour en revenir à la *danse* de Bâle, elle fut exécutée par l'ordre du concile assemblé dans cette ville en 1435, à l'occasion d'une peste qui régnoit alors. Elle emporta même quelques pères du concile, qui furent enterrés dans la chartreuse du petit Bâle. Près de là, se voient encore aujourd'hui les restes d'une autre *danse des morts*, aussi bonne et cependant bien moins connue que celle dont nous parlons. On ignore le nom de l'artiste qui peignit cette dernière. Sa manière indique qu'il étoit Flamand, et il dut être un peintre distingué dans son siècle. Les costumes sont rigoureusement observés, et presque toutes les têtes sont des portraits. La tête du pape est celle de Félix V, élu à la place d'Eugène; celle de l'empereur est le portrait de Sigismond; celle du roi est le portrait d'Albert II, alors roi des Romains, etc.

Cette fresque n'est donc point de Holbein, qui naquit à Bâle en 1498, et mourut en 1554. Elle n'a pas même été retouchée par lui, puisqu'elle ne le fut qu'en 1568, par un peintre assez habile. Il se nommoit Jean Hugues Klauber,

bourgeois de Bâle. Comme il restoit quelque vuide dans cette longue galerie, il y peignit Oecolampade l'un des réformateurs. Il est représenté dans une chaire, prêchant à des personnes de tout rang et de toute condition. Enfin Klauber s'y peignit lui-même avec sa femme et ses enfans, comme l'indique l'inscription latine. Cette fresque fut retouchée une seconde fois dans le 17e siècle par une main inconnue.

Quoique d'un bon goût de dessein et passablement exécutée, elle n'avoit donc ni le mérite d'être de Holbein, ni même celui de l'originalité ; et si l'ignorance n'eût attaché à cette production de l'art la gloire d'un grand nom, elle n'auroit inspiré qu'un médiocre intérêt.

Ce qui rendit cette opinion vraisemblable, ce qui dans la suite consacra cette erreur, c'est que Holbein peignoit fort bien en fresque. Il décora la façade de plusieurs maisons de Bâle. Sur une entr'autres, il peignit une danse de foux. Il n'y a pas plus de vingt ans qu'elle a été effacée, et la maison en conserve encore aujourd'hui le nom : l'esquisse originale, d'après laquelle Holbein exécuta cette danse, subsiste. Elle est à vendre dans ce moment : c'est un avis que j'ai cru devoir donner aux amateurs.

J'avoue que cette fresque ou *danse des morts*, ne fût-ce qu'à cause de son antiquité, méritoit d'être conservée. Elle ne l'a point été.... c'est la faute de nos devanciers, et non la nôtre. Dès long-temps le magistrat avoit permis à un cordier de placer ses chevalets dans cette galerie et d'y travaillér; première cause de sa dégradation. La seconde provient des tombes de familles qui s'y trouvent placées. On ne pouvoit les ouvrir pour y déposer une nouvelle bière, sans que la fresque en souffrît. Insensiblement elle se dégrada, au point de ne plus offrir qu'un vieux mur barbouillé: les piliers étoient pourris; le toît tomboit en ruines.

Dans cet état, la municipalité de Bâle devoit de deux choses l'une, ou dépenser beaucoup d'argent pour conserver un objet de peu de valeur, ou faire abattre la galerie, au risque d'être taxée de vandalisme par les ignorans. D'autres raisons commandoient impérieusement de prendre ce dernier parti. 1°. Les environs de cette galerie étoient devenus un cloaque, qui frappoit désagréablement la vue et l'odorat des passans. (Notez qu'on devoit y passer pour aller à l'église.) 2°. Les maisons du faubourg St. Jean, masquées par ce vieux mur, n'avoient presque pas de

valeur. Enfin, dans une ville qui a si peu de promenades publiques, le magistrat devoit songer à en procurer une aux habitans de ce quartier.

Malgré toutes ces raisons, on ne s'est déterminé qu'avec la plus extrême répugnance à la destruction de ce monument. La chose a duré plus d'une année. Enfin le fossé se comble; le mur de la danse des morts n'existe plus; les vieux arbres du cimetière ont été abattus; on va établir une nouvelle plantation à l'anglaise; la façade de l'église française sera reblanchie; une ligne de peupliers formera le vestibule du temple; et nos descendans, au milieu d'une riche végétation, se promenant sous de jeunes ombrages, oublieront la *danse des morts*.

Divers échantillons de cette fresque échapperont encore quelques années à l'oubli. Plusieurs amateurs ont fait couper le mur et enlever les têtes les mieux conservées. J'en ai acquis une, à la restauration de laquelle je mettrai tous mes soins. Ce sera un dédommagement pour les voyageurs étrangers.

En l'examinant, je me suis confirmé dans l'opinion que j'ai hazardée plus haut, que c'est un Flamand, et non un Italien, qui a peint originairement cette danse. La

couche de plâtre, ce qu'on appelle *intonaca*, n'avoit point été préparée à l'italienne. Elle est mince et presque sans consistance. Je suis surpris que la peinture se soit conservée si long-temps.

La destruction de cette galerie gothique a donné lieu à un désordre, qu'on ne pouvoit guères prévoir dans une ville policée. La populace du faubourg St. Jean s'y porta en foule dans la nuit du 5 août dernier, ruina le toît, abattit les piliers, et en emporta les débris. Ils étoient trop pourris, pour mériter l'honneur d'un pillage: heureusement cet abattis, fait dans les ténèbres et d'une façon tumultueuse, n'occasionna aucun accident.

D'un autre côté, cette scène nocturne a donné lieu à un joli petit poëme burlesque en vers français, dans le goût du latin, et à une replique, qui n'est point dépourvue de mérite. Le premier a pour auteur M. P — T; la seconde est de M. B — D. Au reste, tous les tableaux de la *danse des morts* ont été gravés avec les vers analogues, et la bibliothèque publique de Bâle en possède un magnifique exemplaire parfaitement colorié.

Les curieux, qui desirent connoître cette *danse* ou en conserver le souvenir, doivent se procurer l'ouvrage moitié alle-

mand et moitié français, qui a pour titre: *la danse des morts, comme elle est dépeinte dans la louable et célèbre ville de Bâle, pour servir de miroir de la nature humaine, dessinée et gravée sur l'original de feu M. Matthieu Merian: on y a ajouté une description de la ville de Bâle et des vers à chaque figure.* (in-4°. Bâle, chez Jean Rodolph Im-Hof et fils, 1789.) — Quant aux tableaux originaux de Holbein, les plus fameux se voyent dans la même bibliothèque de Bâle. Il y en a aussi plusieurs en Angleterre, où ce peintre a passé nombre d'années, et est mort à Londres, âgé de 59 ans.

L. B.

LE COMBAT

Des mariés et des non-mariés.

On voit, par nos anciennes histoires et traditions, que l'esprit chevaleresque s'est conservé long-temps dans les nombreux châteaux qu'habitoit la noblesse de l'Helvétie Romande : en voici un trait intéressant, tiré d'une pièce peu connue, dont l'original étoit dans la bibliothèque de la galerie du château de Turin. — En la publiant, nous ne changerons rien à la naïveté de son vieux style.

En la cité de Turin, se trouvèrent ensemble plusieurs gentilshommes, serviteurs ordinaires de la très-haulte maison de Savoye, assis à table en ung banquest, en la compaignie de mon très-redoubté Seygneur Charles de Savoye et de ma très-redoubtée dame madame la duchesse. Là estoient pareillement plusieurs Jouvencels et Escuyers tant mariés que non-mariés. Après maints beaux et joyeux devis, ils entrerent en propos des nobles seygneurs et dames mariés et des non-

mariés,

mariés, et ainsi que paroles multiplient toujours, procéderent en leurs gaillards propos se avant, que messyre Symon de Blonnay, Seygneur de plusieurs belles terres ès pays de Chablays tant en deçà que par delà le lac, lequel avoit déja fait maintes appertises d'armes au tournois de la cité de Geneve et s'estoit marié par après, dit et voulsit maintenir, que les mariés étoient si verts et partant aultant à craindre en faicts d'armes et autres choses que ceulx qu'estoient à marié : et que les dames mariées estoient aussi vertueuses et dignes de loz et de renom, que les damoiselles à marié ; soi offrant soubtenir à la lance et à l'espée ce qu'il disoit, se nul vouloit dire du contraire.

Si que d'aultre costé, pour les seigneurs escuyers et damoiselles à marié, se présenta un gentilhomme nommé de Corsant, natif pareillement de Savoye ès pays de Bresse ; soubstenant les non-mariés, tellement que leur question vint en la présence de mon dict Seygneur et gentilshommes de son hostel : dont mon dict Seygneur voyant que telle question ne s'esmeuvoit point pour haine, ne pour vitupere, et qu'ils ne vouloient combattre si non pour passer temps et pour plaisance, aussi pour tousjours exercer les armes ; du conseil de

ses privés, bien cognoissants que teuls affaires veulent dire, fut content de leur donner jour à vouloir combattre; c'est assavoir en teulles armes, deux courses de lance à fer esmoulu, armés en harnois de guerre sans lice, et à l'espée combattre, jusqu'au nombre de quinze coups, ung chascun d'eulx; sous teulle condition que le vaincu seroit tenu aller crier mercy, là où le vainqueur lui commanderoit; c'est à entendre, que se le champion soubstenant la querelle des mariés estoit vaincu, seroit tenu aller crier mercy à mademoiselle de Savoye et à toutes les autres damoiselles à marié de la noble maison, et davantage à une autre damoiselle à marié, hors la dicte maison, dedans le pays de mon tres redoubté seigneur, là où il lui seroit commandé par ce dict vainqueur, lui estant au pays. — Ains au contraire, si le champion des non-mariés estoit vaincu, il seroit tenu aller crier mercy à ma tres redoubtée dame de Savoye, ensemble à toutes les aultres dames mariées de la maison, et en oultre à la femme du dict messyre de Blonnay, lui estant au pays.

Or teul [illegible] ent estant faict, se trouverent [illegible] ampions dessus nommés au jour [illegible] gné, que fust le douzième

de may, l'an MDIV, en la place devant le chastel de Turin, montés et armés, assavoir le dict seygneur de Blonnay, sus ung roucin grison bien bardé, et ses bardes couvertes de damas moitié rouge, et l'autre moitié rouge et noir, à grands bandes, et dessus l'harnois, accoustré de mesme : et Corsant monté sus ung roucin de poil de pie, bien bardé aussy, et ses bardes couvertes moitié satin, et moitié damas tout gris bordé de velours cramoysi et son accoustrement de mesme avec borrelet semblable. — Auxqueuls furent présenté lances, desquelles à la première corse s'attaquérent bien adroit : c'est assavoir, le champion des mariés fut atteint au bord de sa cuirasse, tellement qu'il ployat en derriere, et le champion des non-mariés fut atteint un petit soubs la petite pièce, et de ce coup leurs lances voullarent en plusieurs pièces. Puis reprindrent lances nouvelles, desquelles coururent pour la seconde fois, dont messyre de Blonnay rompit la sienne bien gaillardement, laquelle rompue rencontra sa partie au choq, de teulle sorte que le peytral, sangle, selle et croupière du dict cheval de sa dicte partie rompirent, et fust pourté par terre tout estendu et desarmé de plusieurs pièces, en fasson que plusieurs

cuidoient qu'ils fust follé. Mais incontinent fut relevé sus pié, et fist bien son debvoir de vouloir combattre à l'espée, en parachevant les choses dessus dictes.

Et nonobstant que le bon droict vouloit, veu qu'il avoit esté porté par terre, qu'il ne remontât plus à cheval sans avoir parfaict son combat, le dict messyre de Blonnay, de sa grace plein de noblesse, permit qu'il reprint autre cheval à son appétit, pour parfaire leur entreprinse comme il fist; et estant remonté se combattirent ausdictes espées bien gaillard et gentement, et perfirent bien leurs coups et davantaige, et est il à croire que si mon tres redoubté seygneur n'eust commandé les despartir, qu'ils fussent bien plus avant procedé; et pour celle fois moyennant le bon et hault vouloir du dict seygneur de Blonnay, et à la bonne diligence et vaillance de son corps, l'honneur de l'entreprinse demoura aux seigneurs et dames mariés; non obstant que le champion des non-mariés fisse bravement son debvoir.

A doncques suyvant le droict du combat, Corsant s'estant un petit reposé, s'en fust crier mercy à deux genouils devant ma tres redoubtée dame de Savoye, puis fist de mesme un genouil en terre à toustes les aultres dames mariées de son hos-

tel : finalement estant retourné devers messyre de Blonnay, lui demanda en quel lieu estoit pour lors sa noble dame, à celle fin d'aller par devers elle, payer sa debte et crier mercy selon son debvoir. Lors lui respondit en grande courtoisie : loyal et preux champion, trop ne saurois bonnement vous dire, où est pour le présent ma dame et amie, laquelle ai laissée en couche d'enfant par delà les Monts, pour venir céans, près la personne de mon tres redoubté seigneur : ores est ès Chablays en mon Chastel de Sainct Pol de Melleria, ores en mon Chastel de Blonnay en Vaulx.

Adoncques bien que long et dangereulx fust le chemin, toust incessamment Corsant monta sur un bon roucin, et avecques son Escuyer passa à grand presse les monts : et s'en vint au Chastel de St. Pol de Melleria : mais la dame n'y estoit, de quoy fust moult marri ; soudain monta sur un basteau de pescheur, et non obstant que la nuict tomba, se fist mener devers Vivey : si que le vent estant hault et le lac mauvais et en tormente, ne pust gaigner terre à Vivey qu'avecques l'aulbe ; et bien que las et recreu, monta droict au Chastel de Blonnay en Vaulx. Or la premiere personne qu'il advisa fust la no-

ble dame Catherine, qu'estoit sur le preau, allaiotant son beau petit poupon : s'estant approsché, mit vistement genouil en terre, et par trois fois crya mercy bien pilteusement. Qui fust esbahie et en grand esmoy, ce fust certes la dame de Blonnay. Icelle le fist relever prestement et asseoir à son costé ; puis toust esmerveuillée, s'enquist que cela vouloit à dire. Lors Corsant lui remembra par le menu *la querelle* et le *combat des mariés et des non-mariés* ; comme quoy avoit esté vaincu par son benyn mari Messyre Symon, et comme quoy ayant accomply à son endroict la loy du combat, il en requerroit dehue quittance, pour son honneur et descharge.

A quoi la noble dame lui fist d'une voix bien doucette : « Seigneur Champion » des non-mariés : loyal et franc chevalyer estes au demeurant, et certes nul » ny contredira : toutesfois ne convient » aucunement à dame discrette et saige, » qui comme moy reste seulette en son » manoir, avecques ses chambryeres et » son chapelain, de vous héberger, estant absent son benyn seigneur et mari. » Retornès vous en à Vivey : prenès y » bon repos et longue nuictée, et revien- » drez céans, si ainsi vous plait, demain

„ sur la mijour, querir vostre quittance „ et congyé" : ainsy dis-telle : ainsy fist-il.

Le landemain ne manqua mye d'arriver sus la mijour et trouva-t-il beau banquest toust dressé à la grand salle du Chastel, voire plusieurs parens et voysins de la noble dame, qu'icelle avoit fait convyer en grand haste durant nuict ; assavoir, monseigneur Antoyne fils de monseigneur Rodolph comte de Gruyères, lequel venoit de son Chastel d'Orons avecques pages et escuyers, Messyre Humbert d'Aulbonne son parrein, Hugonnet du Chastelard, Nicod de Gumoëns, Amédée de Puisdoz, Bertrand de Duing chastelain de Chyllion et le vieil chapelain Nantelme de Tavel. Lequel banquest fust long et allaigre selon la bonne coustume de là terre de Vaulx, et festinèrent gaillardement jusques au soleil couchant et moult s'esbattirent en gentils propos et joyeux dévis. Or Corsant qui ja estoit cogneu d'aulcuns de la noble compaignie, gaigna estime et loz d'ung chascun, par sa bonne mine, doux langaige et courtoisye, et chascun, ores de l'escouter, ores de s'enquerir du combat et aultres choses de là les mons. Finissant le banquest, Corsant porta la santé de la noble dame, estant debout et lui dit gentiment : " ce nest pas

» à mon dam, ains plustost est ce pour
» mon bien et proufit, qu'ay esté vaincu
» par messvre Symon vostre benyn mary
» et seygneur: car oncques n'ai eu pa-
» reil honneur et lyesse teulle qu'en ce
» jourdhui, séant à ceste table avec tant
» vertueuse et honorable compaignie et
» de si hault lignaige: par ainsi va s'ac-
» complissant la dévise de mon escu *plus*
» *hault* (*altius*). Partant m'est advis qu'il
» me fauldroit prendre femme, et qu'à
» doncques soubstiendraisje mieux la
» cause des mariés, que n'ay faict celle
» des non-mariés, au combat de Thu-
» rin," et ce disant, se tournoit tout bel-
lement devers Yolande de Villette, laquelle estoit assise jouxte la dame de Blonnay sa cousine. Belle jouvencelle estoit ce et issue de bon lieu: mais las! orpheline, n'ayant ne dot ne chevance en cetui bas monde, estoit venue prendre congyé, pour entrer en religion au cloistre des filles d'Orbe. Soubdain que le chevalyer l'eut ung petit regardée, la pauvrette vint rouge comme escarlatte, et ne dict rien que faire ung long souspir. Puis sortirent de table, pour ung chascun se despartir, et retourner en son manoir, et Corsant restant le dernier, comme pour faire ses grammercys à la dame de Blonnay, lui

alla dire : « Courtoisye est votre lot, aul-
» tant que vertu et beaulté : guerdon et
» louange vous en sont debu par les aul-
» tres et amour par vostre mari : aurois
» une requeste à vous faire ; octroyés
» la moy, si me voles quelque bien : —
» parlés hardiment, franc chevalier ! re-
» prist la noble dame : si mon debvoir et
» mon pouvoir n'oultrepasse, je cuide
» qu'amenerons votre desir à bonne fin :
» — c'est, dit Corsant, de gaigner mon
» procès avecques la belle cousine, à
» celle fin que de sa grace je puisse do-
» resenavant soubstenir la cause des ma-
» riés, pour ce que incontinent que je
» l'ai vue, en ay faict la dame de mes
» pensées, et le sera certes, jusques à
» mon trespassement." Toust aussitost la cousine baissa de honte ses grands yeux bleux ; surquoi la noble dame lui prenant la main, respondit avec ung doux souris : « si ay bien comprins, voudriès estre mon
» cousin : n'est-ce pas, beau syre ! si la
» jeunette est de mon advis, elle vous
» relesvera de blasme et fera tost de vous
» un bon mari de méchant garçon que
» vous estes."

Oyant semblable propos, la pauvre Yolande ne savoit bonnement en quel coing se musser, tant se rendoit vergo-

gneuse ; mais cognoissance estoit faicte et occasion favorable, d'autant que mere nature avoit jà secoué flammeches d'amour sur ces deux tendres cueurs au prime abord. Si bien qu'à la parfin Yolande sans plus songer au cloistre, que si oncques cloistre n'eust esté en ce bas monde, dict tout bas : oui, si mon cousin en cetui bas monde messyre de Blonnay, qu'est mon bon parrein et tuteur, n'y trouve à redire : — doibt bientost venir par deça, fist Corsant toust ravy d'aise ; iray l'attendre à Vivey en grande impatience.

Messyre Symon arriva quatre jours après : il ne desdit point la gente cousine ; mesmement leur fist il belles et honorables nopces en son bon Chastel de Blonnay. Et Corsant lui disoit : " noble cousin ! » n'ai rien perdu d'estre vaincu par vous, » et d'estre venu cryer mercy céans ; ains » ai gaigné pour lot belle et bonne femme, » et si quelcun veut maintenant dire quel- » que chose contre les mariés, c'est qu'il » aura à faire à moy et lui feraije toust » ainsi que m'avés faict au combat de » Thurin."

F. B.

RÉCLAMATION

pour le Journal des modes.

JE me promenois un jour aux environs d'une des principales villes de la Suisse : je rencontrai un vieux mendiant de ma connoissance ; incapable d'aucun travail, parce qu'il est à-peu-près aveugle et qu'il a un bras perclus, la police le laisse exercer son petit métier, sans le molester.... et elle a raison ; quand on n'a pas d'hospice pour mettre de pareils malheureux à l'abri du froid et de la faim, on ne peut rien faire de mieux, que de les confier aux soins bénévoles du public. Je l'abordai, et après l'avoir prévenu par ma pitte fraternelle, je lui dis : eh bien, frère ! comment vont nos petites affaires ? — Hélas ! mal, mon brave Monsieur ! bien mal depuis quelque temps en ça. — Comment donc ! Il y a tant d. personnes qui aiment à secourir les honnêtes pauvres tels que vous. — Peut-être bien : mais je ne m'en apperçois plus guères. — Expliquez-moi cela, s'il vous plaît. — Autrefois les Dames me donnoient beaucoup : elles étoient tant bonnes, et c'é-

toient elles qui contribuoient à me faire vivre. — Et à présent? — A présent qu'elles ne portent point *de poches*, elles ne peuvent plus rien jeter dans mon vieux chapeau, que je leur tends inutilement. — Tenez, voilà ce que j'ajoute à ma première offrande : c'est au nom de mes deux filles, coupables comme les autres, et pour lesquelles je vous dois une expiation. Il me bénit : je le quittai et je m'assis bientôt après sous un arbre pour méditer sur l'influence des *poches*.

Oui, dis-je en moi-même, la mode d'être *sans poches* est non-seulement *ridicule*, comme on l'a très-bien nommée ; mais elle est plus que cela ; car elle est *immorale* et *dégoûtante*.... *Immorale*, vû qu'elle ôte aux femmes les deux plus beaux fleurons de leur couronne, l'ordre domestique et la bienfaisance. Quand on n'a *point de poches*, où mettre ces clefs, dont nos grands-mères étoient si jalouses? De là désordre, gaspillage et mauvaise tenue dans la maison. Quand on n'a *point de poches*, pas un sol à donner au pauvre qu'on rencontre sur son chemin. La meilleure œuvre, dont on pourroit se donner le plaisir à peu de frais, se présente.... mais *point de poches*; partant point de bourse, et la bonne action échappe sans retour. Voilà

pourquoi on remarque que la collecte de nos temples a diminué dans les villes : quelques femmes, il est vrai, portent leur offrande dans un nœud fait au coin de leur *mouchoir* ; mais depuis qu'on a observé que cette méthode use et coupe la batiste, l'économie commence à prévaloir sur la bienfaisance. J'ajoute encore en preuve de l'*immoralité* de cette mode, qu'à la promenade, au spectacle, dans une assemblée, toute femme sans argent est sous la dépendance des hommes qui l'accompagnent ou qui l'entourent : y a-t-il une petite dépense à faire, les cavaliers en sont chargés sans scrupule. On a perdu au jeu, et on ne paye pas, parce qu'on s'est mis dans l'impuissance de payer : il est vrai que s'il y a du gain, on trouve toujours le moyen de ne pas le laisser sur le tapis verd. Et puis enfin, qui est-ce qui souffre peut-être le plus de cette absence de *poches*, sans oser s'en plaindre ouvertement ? Les domestiques de la maison. Survient-il une lettre, un paquet, une dépense à faire à la porte ou dans la cuisine ? Madame ou Mademoiselle dit à la personne qui la sert, *payez toujours, on vous rendra* : ce n'est souvent, j'en conviens, qu'une bagatelle. Mais cette avance s'oublie, se conteste quelquefois : on dit, *ne vous l'a-t-on pas*

déja rendu ? et le pauvre domestique y est pour son argent.... Soyons élégantes, Mesdames ! d'accord. Mais avant tout, soyons justes et ayons bonne mémoire, quand gens qui ont moins que nous payent pour nous.

J'ai avancé de plus que cette mode étoit *dégoutante*, et je ne retracte point ce reproche de malpropreté : dans les sociétés, dans les bals, toutes les figurantes jettent pêle et mêle leurs *mouchoirs* sur un sopha, ou sur quelque autre meuble ; et au besoin, qui revient souvent, sur-tout dans la saison des rhumes, on employe le premier qui tombe sous la main : les hommes se servent sans façon de ceux des femmes.... c'est parmi les *mouchoirs* une confusion de sexe vraiment scandaleuse ; et certainement la brillante Célestine, qui le lendemain d'une partie de danse, vit avec effroi son joli visage défiguré par de gros boutons, ne les doit qu'à ce que, après avoir valsé très-vivement avec un baron d'Empire, elle prit pour s'essuyer le premier *mouchoir* qu'on lui offrit, et c'étoit par malheur celui d'un vieux célibataire, dont la large face est habituellement bourgeonnée de vilaines pustules.

O braves et honnêtes campagnardes ! vous qui travaillez pendant que ces Dames

dorment ou s'amusent.... vous avez encore *vos deux poches*; vous portez encore les clefs de vos armoires, une pièce de monnoie pour le voyageur sans pain, et un *mouchoir* qui ne traîne pas çà et là. Vous pouvez payer comptant vos emplettes; vous ne contractez point bassement avec les hommes ces menues dettes souvent si dangereuses, et vous avez encore place à vos côtés pour le petit porte-feuille à miroir, pour l'étui à aiguilles et la pelotte garnie d'épingles.

Tout bien pesé, le seul avantage que je trouve au premier apperçu *d être sans poche*, c'est qu'on ne peut point porter de *tabatière*: or chacun sait que rien ne gâte autant le joli nez des femmes que le tabac... comme je m'y intéresse jusqu'à un certain point, je mettois cet avantage de l'autre côté de la balance, et il me paroissoit être de quelque poids: mais depuis que j'ai vu, à ma grande douleur, les femmes qui aiment cette poudre anticosmétique insinuer sans répugnance leurs doigts mignons dans la *boëte* du premier venu, avec d'autant plus d'empressement que la privation a été plus longue; depuis que je les ai vu oublier que les doigts les plus sales avoient peut-être broyé une partie de la *prise*, je me suis convaincu qu'à cet égard le mal l'emporte sur le bien.

Quoi, Mesdames! pour ressembler aux *beautés Grecques* (lesquelles cependant, au jugement du docte *Meursius*, qui y regardoit de près, portoient au moins *une poche en forme de besace*), pour avoir la taille un peu plus déliée, la robe un peu plus *collante* et le corset un peu plus démonstratif, vous vous exposez à être tout-à-la-fois *ridicules*, *immorales* et *malpropres*. — Certes! je ne retrouve pas là le bon sens qui vous caractérise de si bonne heure! Je ne viens pas gothiquement vous proposer de reprendre les vastes *paniers* et les immenses *vertugadins* de vos trisayeulles, qu'on accusoit d'être très-commodes pour cacher des marchandises de contrebande, et qui, il y a 250 ans, passèrent pour si immodestes, que le bon réformateur Viret les anathématisa avec une telle véhémence de zèle et une telle sagacité de soupçon, qu'il donna de l'humeur à tout le beau sexe d'Orbe, d'Yverdun, de Grandson, de Neuchatel et de Cudrefin. Non : tenez un milieu entre l'amplitude du vêtement des grands-mères qui cachoit trop, et le retrécissement de celui des petites-filles, qui ne cache pas assez : la morale ancienne et moderne prescrivent ce *juste milieu*, et l'un des sept Sages, sans parler de ceux qui en le sont pas, en a fait sa devise.

De retour à la maison, je mis ces réflexions par écrit : quelque temps après, je les lus dans un cercle de douze élégantes ; elles trouvèrent le tout très-vrai, très-bien pensé, en un mot délicieux... Mais comme il y a pour les femmes, de la théorie à la pratique, un grand pas, que leur habillement actuel ne rend point facile ; je préjugeai *in petto* que je n'aurois pas la majorité en ma faveur, et je ne me trompai nullement. Une seule sur la douzaine, et elle se piquoit de Philosophie, car elle n'alloit jamais à l'église, elle avoit fait un cours de Physique, elle suivoit les leçons *cranologiques* du docteur Gall, et savoit distinguer l'Etoile de *Vénus* de l'épi de la *Vierge*, une seule, dis-je, m'assura que je l'avois convertie : en effet, elle reprit des *poches*, et les porta courageusement pendant... deux jours.... de migraine.

Des bains de Bonn près Fribourg, 25 août 1807.

P. Pochard.

Quoi, Mesdames ! pour [illegible] *beautés Grecques* (lesquelles [illegible] jugement du docte Meu[illegible] doit de près, portoient [illegible] *en forme de besace* [illegible] un peu plus déliée [illegible] *collante* et le cor[illegible] tratif, vous vous [illegible] ...d ! que je *ridicules*, *im*[illegible] ...uvaises plaisan- Certes ! je n[illegible] ...rtie sur les femmes qui vous c[illegible] ... Comment donc ? vous Je ne vie[illegible] tout notre sexe de la ma- poser de [illegible] ...s outrageante, et pourquoi ? les imm[illegible] nous ne portons pas de *poches* : les, q[illegible] ...ous faites de cette misère un crime pour [illegible] majesté : vous ameutez contre *nous* ban[illegible] pauvres, qui n'ont jamais été mieux po[illegible]sistés ; les domestiques, qui n'ont jamais V[illegible] mieux payés ; les marchands, qui n'ont jamais mieux fait leurs affaires ; et jusques à nos nez, qui n'ont jamais été mieux mouchés : vous appelez à grands cris à votre aide la raison, la morale, la propreté : en vérité, s'il s'agissoit de *marchandises anglaises*, vous n'y mettriez pas plus d'importance... Certes ! cela vous sied bien à vous autres hommes, de vous gendarmer contre nous, parce que nous suivons la *mode*, comme si vous n'en faisiez pas tout autant et plus que nous : oui ! plus que

nous nous bornons à rece-
nesure qu'elles arrivent,
Messieurs vont les
valets.
yeux d'obscure
Pochard ! que
de vous voir
, le chapeau
à blanc, et qui pis
, comme si vous alliez
en champ clos... Ne vous
vu le col tantôt serré à vous
er par une étroite cravate, tantôt
eloppé des cents plis d'une pièce de
percale ? ne vous rencontre-t on pas por-
tant des lunettes, quoique avec la meil-
leure vue du monde ? Passe encore aux
vieillards ; mais des jeunes gens en lunet-
tes, au bal, au spectacle, à la toilette des
Dames, dans les Tribunaux, dans les Egli-
ses et jusques dans les Chaires !... n'est-ce
pas le comble de l'extravagance, d'autant
que vous n'y voyez ni plus clair, ni plus
loin que votre nez ?

Et vous-même, Monsieur Pochard ! ré-
pondez personnellement. Vos habits ont-
ils toujours été uniformes ? Non, ils ont
été tour-à-tour longs, courts, quarrés.
Votre coëffure a-t-elle toujours été la même?
Non encore.... bourse, catogan, queue,

RÉPONSE,

à la lettre signée P. Pochard.

SAVEZ-VOUS, Monsieur Pochard! que je suis très-piquée de vos mauvaises plaisanteries, et que votre sortie sur les femmes frise l'impertinence. Comment donc? vous venez attaquer tout notre sexe de la manière la plus outrageante, et pourquoi? parce que nous ne portons pas de *poches*: vous nous faites de cette misère un crime de lèze majesté: vous ameutez contre nous les pauvres, qui n'ont jamais été mieux assistés; les domestiques, qui n'ont jamais été mieux payés; les marchands, qui n'ont jamais mieux fait leurs affaires; et jusques à nos nez, qui n'ont jamais été mieux mouchés: vous appelez à grands cris à votre aide la raison, la morale, la propreté: en vérité, s'il s'agissoit de *marchandises anglaises*, vous n'y mettriez pas plus d'importance... Certes! cela vous sied bien à vous autres hommes, de vous gendarmer contre nous, parce que nous suivons la *mode*, comme si vous n'en faisiez pas tout autant et plus que nous: oui! plus que

nous ; car enfin, nous nous bornons à recevoir les *modes* à mesure qu'elles arrivent, tandis que ces beaux Messieurs vont les chercher comme de bas valets.

Sans remonter à vos trisayeux d'obscure mémoire, avouez, Monsieur Pochard ! que rien n'étoit plus absurde que de vous voir entrer chez les femmes, le chapeau sous le bras, poudrés à blanc, et qui pis est l'épée au côté, comme si vous alliez vous battre en champ clos... Ne vous a-t-on pas vu le col tantôt serré à vous étrangler par une étroite cravate, tantôt enveloppé des cents plis d'une pièce de percale ? ne vous rencontre-t on pas portant des lunettes, quoique avec la meilleure vue du monde ? Passe encore aux vieillards ; mais des jeunes gens en lunettes, au bal, au spectacle, à la toilette des Dames, dans les Tribunaux, dans les Eglises et jusques dans les Chaires !... n'est-ce pas le comble de l'extravagance, d'autant que vous n'y voyez ni plus clair, ni plus loin que votre nez ?

Et vous-même, Monsieur Pochard ! répondez personnellement. Vos habits ont-ils toujours été uniformes ? Non, ils ont été tour-à-tour longs, courts, quarrés. Votre coëffure a-t-elle toujours été la même ? Non encore.... bourse, catogan, queue ;

tresse, cheveux bouclés, cheveux plats et gras à la jacobine, cheveux coupés à la Titus; et à présent qu'à force de les tourmenter vous n'en avez plus sur votre tête chauve, perruque surmontée d'une crête de coq. Tout cela, s'il vous plaît, ne vaut-il pas nos *ridicules*, et n'est-il pas mille fois plus ridicule encore? Faites la cour tant qu'il vous plaira à vos grosses paysannes et à leurs deux énormes et sales *poches*: à vous permis, Monsieur Pochard! mais que ce ne soit pas à nos dépends. Ces robustes campagnardes ne craignent pas les sièges: cela est connu; nous qui les craignons, nous fermons soigneusement toutes les avenues; et c'est précisément ce nouveau moyen de défense, inventé par la décence en personne, qui vous met aux champs, et qui vous donne la mauvaise humeur du *renard de la Fable*.

Et pouvez-vous me nier, que vous ne portiez pas *la mode*, vous autres hommes, dans les choses les plus graves. C'est là, et non dans les bagatelles que vous nous reprochez avec tant de fiel, c'est là que je vous attends. *Mode en médecine*: depuis Hyppocrate à Braun, combien de chefs de file n'ont pas eu nos Escupales! *Mode dans la politique*: il y a peu de temps que vous étiez tous républicains; vous voilà tous

monarchistes. *Mode dans l'art militaire* : d'abord on s'assomma avec des massues ; puis on se perça de flêches ; ensuite on s'enferra avec de longues lances ; bientôt on se pourfendit bravement à coups de sabre : dans ce siècle plus éclairé, on s'écrase très à son aise de loin à coups de canon. *Mode pour l'éducation* : hier à la *Rousseau*, aujourd'hui à la *Pestalozzi*, demain à la manière de quelque autre faiseur. *Mode dans l'agriculture* : c'étoit naguères l'économiste *Rosier*, qui avec une charrue en miniature, traçoit de jolis sillons sur une nappe sablée à la fin d'un souper ; actuellement c'est le Triptolême d'*Hoffiweyl*, qui laboure à trente pouces de profondeur avec dix ou douze chevaux. Ouvrez l'histoire, Monsieur ! car apparemment vous savez lire : qu'y verrez-vous ? *modes* et *modes* très-variables : *modes* des conquêtes, des croisades, des excommunications ; *modes* des découvertes, des émigrations, des révolutions, des constitutions ; *mode* de vouloir rendre le peuple heureux... c'est la dernière et sûrement la meilleure. Et n'est-ce pas cette même *mode* qui vous mène passivement, et dès le berceau, et dans tout le cours de votre vie ? Elle dirige vos études, qui varient d'une année à l'autre ; vos opinions, qui changent du matin au soir : elle

dirige l'esprit public, qui pour élever une nation au comble de la prospérité, ne veut tantôt que l'agriculture, tantôt que le commerce, tantôt que la gloire militaire. Elle dirige l'esprit de la société : du temps de Moliere, c'étoient des jeux de mots, des pointes, des rébus; du nôtre, ce sont des calembourgs, des charades, des équivoques. Nommez-moi quelque chose et quelque pays où la *mode* soit sans influence, et je me tais... Mais c'est bien plutôt à vous, Monsieur Pochard! à rester bouche close; car vous êtes forcé de convenir que la *mode* a encore plus d'empire sur votre sexe que sur le nôtre : je vous l'ai déjà dit, elle ne nous gouverne pas tyranniquement comme vous; c'est nous au contraire qui la gouvernons, et vous par elle.

Si c'étoit encore la *mode* d'être savante, je vous renverrois, non à l'école de votre triste réformateur Viret, mais à celle d'Horace, qui a dit : *la mode est dans les choses.* Je ne l'ai pas lu, mais un de mes parens, qui vient de l'université, m'a assuré que ce mot profond et vrai étoit de ce poëte philosophe et courtisan; et je l'en crois si bien, que j'ai résolu de le prendre pour ma dévise, et d'en décorer le cachet de mes armes. Oui, Monsieur Pochard! la *mode* est dans les choses, ou plutôt dans leur

essence. Regardez, s'il vous plaît, la campagne, et voyez si elle n'a pas sa succession de *modes*, selon les saisons, soit pour les formes, soit pour les couleurs : pour les formes, boutons, fleurs, fruits, graines : pour les couleurs, blanche en hiver, verte au printemps, feuille morte en automne... elle change incessamment de *mode* cette belle nature, et vous ne voudriez pas que nous, les filles de la nature, fissions comme elle; c'est bien mal à vous! elle varie quand bon lui semble son costume, et nous ne pourrions rien changer au nôtre sans vous faire crier au meurtre : il n'y a pas moyen d'y tenir, Monsieur Pochard! quoi! parce que nos grands-mères ont porté des vertugadins, il faudroit que leurs petites-filles s'en embâtassent jusqu'à la fin des siècles? Que ne nous renvoyez-vous plutôt à la toilette primitive d'Eve? elle n'étoit ni longue ni dispendieuse : quelques feuilles de figuier en faisoient les frais et la façon. Avouez que c'est peut-être là votre arrière-pensée : vous voudriez que nous n'eussions rien de caché pour vous, curieux que vous êtes! mais si c'est votre compte, ce n'est pas le nôtre; entendez-vous?

Si vous avez oublié votre *Vailli*, je vous rappellerai que l'éternel objet de votre

haine et de vos médisances est du genre commun, puisqu'on dit indifféremment *le mode* ou *la mode*; l'un comme l'autre signifie la manière d'être : en effet, qu'est-ce qu'un Législateur? c'est un homme qui invente quelque *mode* de loix ou de régime politique, qu'il croit convenable au caractère d'un peuple. Que Licurgue ou que Zaleucus eût été une jolie femme, il auroit employé ses talens à inventer quelque *mode* propre à relever la beauté des filles de Sparte ou de Locres. *Mode* pour *mode*, *le mode* ou *la mode*... le genre de l'article n'y fait rien. Je vous prouverai encore que la *mode* tient de près à la sagesse, puisqu'on définit celle-ci en disant, qu'elle consiste à n'être ni le *premier à prendre une mode*, *ni le dernier à la quitter*.

D'où vient encore ce beau mot de *modèle?* de celui de *mode*. Au vrai, qu'est-ce qu'un *modèle*? c'est celui qui est déja ce que les autres cherchent à devenir; ce qu'en terme d'art et de science on appelle un type, un patron : en un mot, c'est une personne *à la mode* que chacun cherche à imiter en se *modelant* sur elle. Vous voyez, Monsieur Pochard! qu'il n'y a pas jusqu'à la Grammaire et à la Métaphysique du langage qui ne me fournissent des armes pour vous battre à platte couture.

Vous

Vous n'êtes pas de ces gens auxquels on peut dire, *plus fin que vous n'est pas bête*, et en voici une dernière preuve : vous avez cru nous prendre par la *modestie*, en accusant la *mode* d'être contraire à cette vertu si chère à tout notre sexe... et c'est tout l'opposé. Mettez-vous bien dans la tête que *modestie* dérive de *mode*. Une personne est modeste, quand elle ne cherche point à se faire remarquer ; qu'elle fait comme les autres ; qu'elle suit la *mode*. Il ne seroit pas *modeste*, celui qui paroîtroit avec des habits tels qu'on en portoit à la cour d'Henri IV. Tout le monde en parleroit ; on feroit foule autour de lui pour le voir, et son amour-propre seroit satisfait. C'est donc par *modestie* toute pure que nous suivons la *mode*, et ce dont vous nous faites un crime est incontestablement une vertu très-réelle. Nous ne sollicitons pas effrontément les regards ; nous ne les forçons pas à s'attacher sur nous, comme il en seroit d'une femme entrant dans un cercle avec d'amples paniers, une robe à queue traînante et une coëffure à la comète.

Partant, Monsieur Pochard ! laissez-nous en paix nous et nos *poches*, ou plutôt commencez à établir votre ennuyeux systême d'uniformité chez cette maussade moitié du genre humain dont vous faites partie ;

et puis ensuite venez à nous; vous trouverez à qui parler. En attendant, nous quitterons ou nous reprendrons nos poches, quand bon nous semblera, sans que vous ayez à vous en mêler : nous gardons nos frontières mieux que vous ne croyez; et vous n'en approcherez jamais, j'espère, d'assez près, pour savoir ce qui en est.

Le sage qui a dit, *je porte tout avec moi*, avoit certainement d'amples *poches*.... et nous autres jeunes femmes, nous nous croyons plus sages que ce vieux Philosophe : car sans *poches* nous portons aussi tout avec nous, et plus qu'il n'en faut et que nous n'en montrons, pour vous mener en lesse, Monsieur Pochard! et faire de vous notre esclave, si la conquête en valoit la peine.

Je vous ai vertement tancé; convenez-en de bonne foi, mais n'allez pas vous en plaindre. A qui sont tous les torts? à vous, qui avez commencé l'attaque en vous ruant brusquement sur nous.. à vous seul, qui avez présumé bêtement, qu'avec un peu de gros bon sens vous alliez nous déconfire à la façon de l'interdit. Si vous jetez le gand une seconde fois, que j'aie des *poches* ou non, je serai toujours prête à le relever, et à vous faire sentir que la *mode*

est comme la *Torpille*, et qu'on n'y porte pas impunément la main.

Sans rancune, Monsieur Pochard! je vous salue en due forme, et suis très-modestement, puisqu'enfin la *mode* veut que je termine ainsi ma lettre,

V. T. H. et Ob. servante,
MODESTINE de MOHDHELL.

Ce 2 août 1808, du château de Modenstein, près Davoz dans le canton des Grisons.

ANECDOTES.

David, qui fut évêque de Lausanne de 827 à 850, étoit un prélat violent et belliqueux; il se battit plusieurs fois contre les bourgeois de Moudon, et soutint diverses petites guerres, dont la dernière lui fut fatale. Ayant un jour rencontré dans le hameau de Traitren, non loin d'Aneth, entre les lacs de Neuchatel et de Morat, son ancien ennemi le *baron de Tegerfe* (château situé dans le comté de Baden, près de Zurzach), il prit querelle avec lui; et quoique depuis peu ils eussent signé un accommodement, le fougueux évêque mit l'épée à la main, se jeta sur le baron, et le perçant au moment qu'il en étoit percé, ils tombèrent morts l'un et l'autre, au bord d'un ruisseau, sur un gros bloc de pierre, qui garda long-tems la trace de leur sang. L'ancien cartulaire de l'église de Lausanne a conservé l'épitaphe composée pour l'évêque : elle est en très-mauvais vers latins et d'un style digne de ce siècle barbare : on en jugera par sa traduction aussi littérale que possible.

" Ci gît sous cette tombe David évêque

de Lausanne, enlevé par un trépas cruel; car en tuant son ennemi, il s'est tué lui-même: violant tous les deux la paix qu'ils avoient conclue, ils s'élancent avec fureur l'un sur l'autre du milieu des soldats qui les accompagnent; dans ce choc tumultueux, ils tirent leurs épées et tombent morts au même instant. Bientôt on enlève l'évêque du sein des eaux d'un marais bourbeux, et l'on transporte sur une petite nacelle vers un rivage étranger, son cadavre, hélas! tout déchiré et couvert d'un limon endurci. O malheureux pontife! ta chûte déplorable reste dans le souvenir des siècles, comme un exemple d'un désastre imprévu. Toi-même tu t'es précipité au-devant du coup mortel, et ta mitre souillée de ton sang répandu par la violence, atteste l'attentat commis contre l'ordre sacré de l'église. O vous tous chanoines, ses frères! vous tous gens de bien, de quelque âge, condition et sexe que vous soyez, venez à son secours! priez pour que le feu du Tartare n'embrase pas son ame! priez pour que le Seigneur dans sa miséricorde le délivre des flammes, et le reçoive dans la brillante région des cieux! »

Ulrich Philippe, baron de *Hohensax*, étoit surchargé d'un goître énorme ; ce qui ne l'empêcha pas de passer en Italie, à la tête d'un corps de jeunes Zuricois. Etant en 1543 à la bataille de Cerisolles, il reçut d'un Lansquenet un grand coup de pique dans son grand goître, qui le perça de part en part, et c'est à ce coup de pique qu'il dut d'être guéri radicalement de cette tumeur aussi laide qu'incommode. A son retour à Zurich, il proposa ce genre de remède à quelques-uns de ses amis qui avaient la même difformité ; mais aucun d'eux ne se soucia d'en faire usage. *Erasme* se guérit d'un autre manière tout aussi extraordinaire, mais plus agréable : pendant qu'il séjournoit à Bâle, il fut tourmenté d'un abcès dans la gorge, qui interceptoit le passage des alimens et menaçoit de l'étouffer : les médecins l'avoient abandonné ; pour se distraire, il se mit à lire *les lettres des hommes obscurs* qui venoient de paroître, et il tomba sur une de ces lettres, qui lui fit faire un si grand éclat de rire, que l'abcès creva et qu'Erasme fut sauvé. (On peut la voir dans l'ouvrage original, édition de Londres, page 409-411.)

L'introduction du calendrier Grégorien rencontra de grandes oppositions parmi les Réformés de la Suisse ; les Grisons surtout le rejetoient obstinément. Un magistrat de Coire, où l'on n'en vouloit pas, et un conseiller d'Uri, où il étoit adopté, l'un et l'autre d'un esprit pacifique, se trouvoient un jour ensemble ; ils déploroient les dissentions que cette nouveauté causoit entre voisins, et ils cherchoient bonnement, le verre à la main, à concilier les esprits divisés. Comme la différence du vieux style et du nouveau étoit alors de dix jours, ils convinrent d'un terme moyen, propre à contenter les deux partis, c'est-à-dire, que chacun des deux partageant amicalement le différent, céderoit cinq jours à l'autre ; ils se promirent même de proposer cet accommodement, l'un au conseil de Coire, l'autre au *landsgemeind* d'Uri.... et ils l'auroient fait, si un tiers qui écoutoit leur entretien, ne leur eût observé, que loin de lever la difficulté, ils ne faisoient que l'augmenter, en établissant une troisième espèce de calendrier.

Au commencement du dix-huitième siècle, le Rhinthal, le pays de Sax et les autres petites provinces Suisses situées le long du Rhin, étoient infestées par une bande de brigands, qui, pour mieux se déguiser, avoient substitué à leurs véritables noms des noms tirés des cartes allemandes. L'un s'appeloit le *Roi de coupe*, l'autre le *chevalier d'épée*, un troisième le *valet de rose*. Deux ecclésiastiques Zuricois, *Grob* pasteur de *Saletz*, et *Kuosen* pasteur de *Sennewald*, traversant la grande forêt de *Hunnewald*, voyent venir à eux quelques assassins de cette troupe : le dernier fort effrayé s'écrie : hélas ! c'est fait de nous.... l'autre plus courageux lui dit : s'ils nous attaquent, nous nous défendrons avec nos épées : car alors le clergé voyageoit armé, à cause du peu de sûreté des routes. Quand les bandits furent plus près, Grob met l'épée à la main, commande à son confrère d'en faire autant, court sur les brigands, en criant d'une voix de tonnerre : " Arrête, » roi de coupe ! arrête, valet de rose ! je » ne pouvois vous rencontrer plus à pro- » pos..... hola ! avancez, vous qui êtes » derrière les arbres. » Sur cela, les assas-

sins, dont par hasard l'un étoit le *Roi de coupe*, croyant que c'est un détachement envoyé par la justice pour les saisir, s'enfuient dans le plus épais de la forêt, et laissent passer les deux ecclésiastiques, qui sans ce trait de présence d'esprit, auroient été massacrés, comme le déclara un de ces brigands pris quelques jours après et condamné au dernier supplice.

Le chevalier Henri-François Haffner, après avoir été long-temps chancelier du sénat de Soleure, devint aveugle; et pour charmer ses loisirs, il se mit à composer l'histoire de son canton en forme de chronique. Malgré sa cécité, ce travail ne lui étoit pas si difficile, parce qu'il connoissoit les sources où il pouvoit puiser, et qu'il avoit une mémoire prodigieuse : sa fille, comme une autre *Antigone*, servoit de guide à son vieux père hors de chez lui, et étoit de plus son secrétaire à la maison; elle écrivoit sous sa dictée; elle déchiffroit les vieilles chartres; elle consultoit les manuscrits dans les archives; elle vérifioit les dates, et doit partager avec lui l'honneur de cet ouvrage : aussi Haffner l'en remercie tendrement, dans de jolis

vers latins qui se trouvent à la fin de sa chronique, imprimée à Soleure en 1666. (2 vol. 4°. en allemand.)

Tandis que le maréchal de Bassompierre étoit ambassadeur en Suisse, il fit diverses propositions aux diètes Helvétiques, qui furent renvoyées à un autre tems, ou prises *ad referendum*, suivant l'expression diplomatique. Ce *referendum* mettoit le maréchal de si mauvaise humeur, qu'il frappoit du pied et juroit dans son appartement. A son retour à Paris, son valet-de-chambre étant interrogé sur le caractère des chefs de la Suisse, disoit de la meilleure foi du monde: " ils sont en général bons enfans; j'ai connu des Bourguaîtres, des Avoiers, des Landammans, des Bannerets, tous fort traitables et très-honnêtes.... il n'y a que ce diable de *referendum* qui ne peut s'accorder avec mon maître: je ne l'ai jamais vu celui-là; mais il faut qu'il soit bien fier, car monsieur le maréchal ne sauroit le souffrir, et s'en est plaint amèrement plus d'une fois. "

A la revue générale des milices de la Vallée de Joux, en mai 1743, parut le Nestor des soldats du Pays-de-Vaud; il se nommoit Claude Rochat; il étoit bourgeois de la commune du Lieu et habitoit celle du Chenit; il se rendit sur la place d'armes et se mit au-devant du bataillon, l'épée au côté, et la hallebarde à la main. Interrogé sur son âge, il montra son baptistaire, qui indiquoit le 28 avril 1642 pour le jour de son baptême, et prouva ainsi qu'il avoit 101 ans. Une taille haute et bien proportionnée, des cheveux blancs fort épais, un visage sans rides et haut en couleur, une longue moustacle bien fournie, attiroient tous les regards sur ce brave vétéran, et en faisoient un objet de respect et d'admiration. Il mourut le 27 novembre 1751 âgé de 109 ans et 7 mois, sans avoir éprouvé d'autre infirmité qu'une foiblesse de jambes, qui ne lui permettoit plus de marcher les dernières années de sa vie.

Un Neuchatelois avoit une femme fort acariâtre : elle lui demanda un jour, ce

que c'étoit que ce *parti de l'opposition* en Angleterre, dont les gazettes parloient souvent. Le mari lui répondit laconiquement : *c'est vous, madame! dans le ménage....*

Tout plein de l'idée de l'immortalité, le grand Haller avoit choisi pour son emblême la chenille qui se change en papillon, avec cette devise énergique, *non tota perit*, elle ne périt point toute entière.

Henri III avoit toujours fort mal reçu les ambassadeurs, qui venoient l'inviter à pacifier son royaume désolé par les guerres de religion. En 1586, des députés Suisses lui ayant été présentés, ne lui dirent rien sur cet objet, quoiqu'il fût le principal but de leur mission : seulement, ils le prièrent de lire des lettres de son ayeul François I, adressées au corps Helvétique, par lesquelles il exhortoit les cantons à ne pas rompre leur paix fédérative pour des différens de religion.... Cette manière indirecte, mais spirituelle, de rappeler le roi à son devoir, ne déplut point à Henri III, qui fit le meilleur accueil à nos ambassadeurs.

Henri Lorits, plus connu sous le nom de *Glaréanus*, n'aimoit ni la réformation, ni ceux qui l'avoient embrassée; et ce fut en haine de ce qu'il appeloit les *opinions nouvelles*, que ce savant littérateur quitta, dans sa vieillesse, l'université de Bâle, pour celle de Fribourg en Brisgaw : pendant qu'il enseignoit dans cette dernière ville, un jeune étudiant, nommé Guillaume Stuck, vient lui faire visite : le vieux professeur lui demande brusquement : d'où êtes-vous? — De Zurich. — Vous êtes donc un de ces gens qui ont l'Evangile à la bouche et le diable dans le cœur. Sans se déconcerter, ni s'émouvoir, le Zuricois lui répond : — J'étois venu voir un compatriote, dont la réputation et les ouvrages me sont connus, et j'espérois remporter de cette visite un agréable souvenir; mais vous me recevez de manière à me prouver, que si *Glaréanus a sacrifié chaque jour aux Muses, il n'a jamais sacrifié aux Graces.* A ce mot, le Professeur se déride, s'excuse sur son grand âge, consacre quelques heures à expliquer à Stuck une belle suite de médailles romaines, et le renvoye aussi satisfait de son érudition que de sa politesse.

Le duc de Rohan, si connu par ses campagnes de Valteline, tombe malade dans une ville de Suisse et demande un médecin : le docteur Thibaud arrive.... Comment ! c'est toi ! dit le Duc, qui reconnoît dans le docteur un ancien maréchal de ses écuries : te voilà donc médecin..... Et tes malades ? — " Monseigneur ! n'en „ soyez point en peine, ils ne sont pas fort „ à plaindre : je leur administre les mêmes „ remèdes que je donnois autrefois aux „ chevaux de votre Altesse.... Il en meurt, „ il est vrai, quelques-uns, mais le plus „ grand nombre s'en tire : seulement ne „ me décelez pas, monseigneur ! et lais- „ sez-moi gagner honnêtement ma vie „ chez ces braves Suisses. „

Il s'agissoit en 1648 de fixer les limites entre la Vallée de Joux et la Franche-Comté, alors possédée par les Espagnols : les députés des gouvernemens respectifs étoient venus de Berne et de Besançon sur la frontière, et ils devoient entr'autres placer une borne à *une lieue vulgaire du lac des Rousses*, comme le portoient les titres

des anciennes limites. Après de longs débats sur ce qu'il falloit entendre par *une lieue vulgaire*, voici comment on s'y prit pour la déterminer. Les députés choisissent deux hommes, à-peu-près de même force et de même âge, l'un Francomtois et l'autre Suisse; ils les font partir à la même minute de l'extrêmité orientale du lac des Rousses, et leur prescrivent de marcher sans courir, le long de l'Orbe, du côté du Chenit, et de s'arrêter au signal qu'on leur donneroit, quand l'heure seroit écoulée. Naturellement, le Suisse qui desiroit reculer les frontières de son pays, chemina plus lentement que le Francomtois, qui vouloit avancer les siennes; aussi, au bout de l'heure de marche, ils se trouvèrent à une assez grande distance l'un de l'autre. Les députés arrivent; ils mesurent cette distance; ils en prennent exactement le milieu, et à ce terme moyen ils placent une grande borne, sur laquelle on voyoit encore, il n'y a pas long-tems, d'un côté les armes d'Espagne, et de l'autre celles du canton de Berne. Cette anecdote rappelle le fameux *autel des Philenes* entre Carthage et Cyrene. (Rollin, Histoire ancienne, Tome I, pag. 244.)

Le duc de Rohan, si [illegible] campagnes de Valteline [illegible] dans une ville de Suiss[illegible] médecin : le docteu[illegible] Comment ! c'est toi ! [illegible] noît dans le docte[illegible] de ses écuries : t[illegible] Et tes malades [illegible]
„ soyez point e[illegible]
„ à plaindre : [illegible]
„ remèdes a[illegible] en ayant tué d'un
„ chevaux d[illegible] le chien de son Sei-
„ il est vr[illegible] au château pour être in-
„ grand [illegible]ait. Le Baron lui demande,
„ me dé[illegible] tué son chien ? — Le Paysan
„ sez-m[illegible] st qu'il a voulu me manger. —
„ chez[illegible] rend le gentilhomme, tu ne de-
[illegible] te servir du *fer* de ta hallebarde ;
[illegible] ois seulement le repousser avec le
[illegible] *he.* — Oh ! repliqua naïvement l'ac-
Il [illegible], je l'aurois fait sans doute, si le chien
ent[illegible] oit voulu me mordre avec la *queue* ;
Co[illegible]ais c'est qu'il y venoit avec les *dents.*
le
é[illegible]

Sur le mur extérieur de l'église de St. Michel à Zug, se trouve une épitaphe re-

qu'elle soit en mauvais
porte en substance,
mort en 1701, à
té 50 ans con-
15 enfans,
l'époque
nptoit 150
Quelque nom-
stérité, en voici
ue. Pierre Brunner,
de France sous cinq
ue Soleure, mourut fort
ville le 4 Novembre 1608.
apprend, qu'étant père, ayeul,
trisayeul, il laissa à son décès
cendans; sa femme, dont il eut 12
s des deux sexes, qui se marièrent
s, s'appeloit Catherine Suri. Haffner,
qui rapporte dans sa *Chronique de Soleure*,
cette épitaphe écrite en latin, ajoute qu'à
la mort de ce vieillard, sa lignée formoit
38 familles distinctes, dans lesquelles on
comptoit, 1 Banneret, 1 Trésorier, 1 Chan-
celier, 2 Sénateurs, 21 membres du grand-
Conseil, 6 Baillifs, 6 Capitaines, 3 Doc-
teurs en médecine, 1 Docteur en droit, etc.

Louis XIV étant un jour dans sa chapelle de Versailles, le comédien Armand se présente pour entrer; *le garde Suisse* en sentinelle à la porte refuse de le laisser passer. — Mais, dit Armand, je suis le barbier du Roi. — Le Suisse lui replique : *Toi pas entrer.... Le Roi ne fait point son barbe dans son chapelle*; *entends-tu?...*

Un paysan Thurgovien ayant tué d'un coup de hallebarde le chien de son Seigneur, fut cité au château pour être interrogé sur ce fait. Le Baron lui demande, pourquoi il a tué son chien? — Le Paysan répond, c'est qu'il a voulu me manger. — Mais, reprend le gentilhomme, tu ne devois pas te servir du *fer* de ta hallebarde; tu devois seulement le repousser avec le *manche*. — Oh! repliqua naïvement l'accusé, je l'aurois fait sans doute, si le chien avoit voulu me mordre avec la *queue*; mais c'est qu'il y venoit avec les *dents*.

Sur le mur extérieur de l'église de St. Michel à Zug, se trouve une épitaphe re-

marquable, quoiqu'elle soit en mauvais vers allemands.... Elle porte en substance, que J. G. Landwing est mort en 1701, à l'âge de 100 ans, qu'il a été 50 ans conseiller de son canton, qu'il a eu 15 enfans, dont 9 sont encore en vie, et qu'à l'époque de son ensevelissement il comptoit 150 descendans des deux sexes. Quelque nombreuse que soit cette postérité, en voici une encore plus étendue. Pierre Brunner, colonel au service de France sous cinq rois, et sénateur de Soleure, mourut fort âgé dans cette ville le 4 Novembre 1608. Son épitaphe apprend, qu'étant père, ayeul, bisayeul et trisayeul, il laissa à son décès 225 descendans; sa femme, dont il eut 12 enfans des deux sexes, qui se marièrent tous, s'appeloit Catherine Suri. Haffner, qui rapporte dans sa *Chronique de Soleure*, cette épitaphe écrite en latin, ajoute qu'à la mort de ce vieillard, sa lignée formoit 38 familles distinctes, dans lesquelles on comptoit, 1 Banneret, 1 Trésorier, 1 Chancelier, 2 Sénateurs, 21 membres du grand-Conseil, 6 Baillifs, 6 Capitaines, 3 Docteurs en médecine, 1 Docteur en droit, etc.

Quand les Français s'emparèrent de la partie Germanique de l'Evêché de Bâle, on s'occupa beaucoup de cette affaire dans le conseil d'une ville Suisse du voisinage: il s'agissoit sur-tout du fameux passage de *Pierre = Pertuis*; falloit-il le faire garder par des troupes, ou le laisser sans défense? grande question qui divisoit l'assemblée.... Un vieux conseiller sourd et dormeur, requis de donner son avis pour terminer une longue délibération sur cet objet, opina en ces termes:

" Quant à moi, je suis ennuié d'entendre parler si souvent du nommé *Pierre-Pertuis*; je le tiens pour suspect, et même pour dangereux: mon sentiment est donc qu'il soit décrété de prise de corps, et apprehendé par-tout où il se trouvera: une fois que nous le tiendrons, on l'interrogera, et il faudra bien qu'il parle ".

Séjournant le comte de Savoye, Amé VII surnommé le comte Verd, à Constantinople, es tems des Croisades; l'ung de ses jeunes chevaliers, né en pays des

Vaulx de bon lignage, se accointa de la fille de son hôte, par telle manière, que le père et la mère le trouvèrent gisant avec elle; ce dont ils furent très-mal contens : le comte en oït la complainte; lequel incontinent fist prendre le chevalier, et demanda à ceulx de la ville quelle pugnition lui appartenoit pour tel cas : Iceulx respondirent, qu'ils avoient coutume de lui couper la barbe devant tout le monde; alors le comte l'ordonna : mais par trop grande jeunesse se trouva le coulpable jouvencel depourveu de barbe. Adoncques, fut nécessité de déclarer seulement publiquement, que si barbe y eût eu; icelle auroit esté coupée. Puis ainsi déclara le comte au jouvencel : « Bel ami! » heureux estes, en ce que la loy de céans » vous est favorable; apparemment, parce » que l'on croit ici, que si jeune homme » ne peut faire si grande folie.... Mais, » bel ami! tenez-vous en garde de com- » mettre aulcune pareille faute à l'avenir; » car vive Dieu! serès pugni, non à la » Grecque, où barbe paye pour tout; mais » à la Savoyarde, où pour faute sembla- » ble, on *coupe barbe et teste avecques.*»

NB. Cette anecdote est tirée d'un livre très-rare, intitulé : *Grands Chroniques des gestes et vertueux faits des très-excellens*

Catholiques, illustres et victorieux Ducs, et Princes des Pays de Savoye et Piémont, par Symphorien de Champier, Seigneur de la Favergue. Cet ouvrage curieux parut pour la première fois à Paris en 1516, et fut imprimé par l'ordre de Louise de Savoye, Duchesse d'Angoulesme, mère du Roi François Ier.

Il y a environ 150 ans, qu'un jeune homme, condamné à mort pour vol, alloit être pendu à Romont. Il étoit déja sous le gibet, lorsqu'une fille se présente, et suivant l'usage du pays, offre de lui sauver la vie, en l'épousant et en payant tous les frais de son procès criminel. — Le condamné la fixe un moment, puis frappant sur l'épaule du bourreau, il lui dit : *compère mon ami! allons seulement notre petit train*; *elle est borgne....* et il monte lestement l'échelle fatale. — Si l'on doute de cette coutume, qu'on prenne le Coutumier (manuscrit) du Pays-de-Vaud, revu, corrigé et augmenté par LL. EE. de la ville et canton de Fribourg, et l'on y trouvera (Livre I, titre IV, chapitre 52. §. 5.) « Si quelques hommes ou femmes à marier viennent à commettre

» crimes, pour lesquels ils soyent adjugés à mort; icelle adjudication nonobstant, s'il vient une fille ou un fils, selon le sexe de conjonction, qui n'auroit été marié, requerir à la justice le condamné pour l'avoir en mariage, il lui sera délivré sans prendre mort, et abandonné en liberté et franchise, en restituant à la justice les coustes et missions supportées, sinon qu'ils soyent traîtres à leurs princes ou seigneurs, hérétiques, etc."

On voyoit anciennement près du village Soleurien de Seeven, dans le bailliage de Dornach, un petit lac, dont les eaux sans écoulement s'étendoient chaque année, rongeoient leurs rivages, et travailloient à envahir à la longue tout le territoire d'alentour : en 1588, la république de Soleure fit percer à grands frais un aqueduc souterrain, à travers un banc de rochers de plus de cent toises d'épaisseur; et dès-lors les eaux du lac se versent dans la Birse près de Tuggigen, par ce canal artificiel appelé *Seeloch* (le trou du lac), comme le ruisseau lui-même s'appelle *Séebach* (le ruisseau du lac.)

Au moyen de cet utile travail, le lac fut presqu'entièrement desséché ; la contrée voisine devint plus saine ; les habitans furent rassurés sur leurs domaines menacés ; et bientôt de riches prairies et d'abondans pâturages remplacèrent ces eaux croupissantes, et ces marécages tapissés de joncs et de mousses stériles. Ce triomphe de l'agriculture en vaut bien un autre, et mérite d'être conservé dans le souvenir de ceux qui trouvent plus de gloire à fertiliser la terre qu'à la conquérir.

Les Suédois s'étant emparé de la Franche-Comté pendant la guerre de 30 ans, un de leurs détachemens franchit la frontière Suisse, soit à dessein, soit par ignorance, et entra dans la Vallée du Lac-de-Joux, du côté du village appelé le Sentier : c'étoit un dimanche ; la plupart des hommes étoient à l'église. La femme de Jaques Mignot, demeurant au lieu dit la Varraz, ne perdit point la tête en voyant approcher ces soldats étrangers : elle prit une caisse déposée dans sa maison, et se mit à battre la générale en allant du côté du Sentier : à ce bruit, les Suédois prirent le parti de la retraite, en emmenant un

cheval enlevé sur le pâturage voisin : quelques montagnards se rassemblèrent en hâte et se mirent à leur poursuite, comme ayant violé la neutralité du corps Helvétique : le maître du cheval tira un coup de fusil sur celui qui le montoit ; mais au lieu de tuer le voleur, il tua son cheval. — On loua avec raison le courage et la présence d'esprit de cette femme, qui, dit-on, reçut une récompense. Abram Mignot, son fils, fut le premier recteur de la bourse des pauvres du Chenit : il paroît, par son compte rendu en 1644, que le fonds de cette caisse destinée aux aumônes étoit de 30 florins, et maintenant il est de passé 14,000 francs.

Il n'y a pas long-temps qu'il n'y avoit pas un seul *escargot* dans le Val-d'Urseren au canton d'Uri : soit que la lenteur de sa marche ne lui eût pas encore permis de gravir les rochers du Gothard, ou que l'air ne convînt pas à sa santé, il est de fait, que cet animal y étoit absolument inconnu. On sapperçut enfin qu'il manquoit essentiellement à la zoologie du Pays, ou plutôt à la table de ses habitans, et l'on résolut de s'en procurer une colonie.

En conséquence, des députés partirent pour la plaine; et avec la due permission des possesseurs de la haute et basse chasse de la contrée la plus voisine où se trouvoient des *escargots*, ils en remplirent deux tonneaux, et les rapportèrent, avec autant de précaution que de succès, dans leur haute vallée. Ces nouveaux colons y furent accueillis avec empressement, et soignés avec intelligence. Ils s'acclimatèrent sans peine; et au bout de quelques années, ils se sont multipliés par une population si heureuse, qu'ils fournissent maintenant des plats succulens pendant le carême à tous les amateurs des 4 villages de l'Urserenthal.

Marie Guienet, de Couvet, village du Val-de-Travers dans le comté de Neuchatel, mourut le 9 mai 1733, à l'âge de 104 ans: elle conserva jusqu'à sa mort le libre exercice de toutes ses facultés intellectuelles, sur-tout de sa mémoire; au point qu'elle se rappeloit la peste qui ravagea une partie de la Suisse en 1639, et qu'elle racontoit de la manière la plus circonstanciée toutes les anecdotes et les évènemens de sa première jeunesse. — Douée d'un

d'un caractère aimable et enjoué, elle préféroit la compagnie des jeunes gens à celle des vieillards : elle n'avoit jamais eu de maladie que celle qui la coucha au tombeau : elle vit sept générations, depuis son bisayeul qui l'avoit tenue sur ses genoux, jusqu'à son arrière petit-fils, qu'elle avoit tenu sur les siens, et qui à sa mort avoit 25 ans.

Deux paysans Lucernois s'étant battus, portèrent plainte l'un contre l'autre, et furent cités à paroître devant leur Baillif. Celui-ci ayant demandé la cause de la rixe, l'un des deux répondit : nous étions au cabaret ; on parloit des affaires du temps ; nous nous sommes disputés, parce que nous n'étions pas du même parti dans la guerre actuelle : puis nous en sommes venus aux soufflets et aux coups de poing... il étoit le Roi de Prusse et moi la Reine d'Hongrie — A ces mots le Baillif se lève, leur fait une révérence respectueuse, et les congédie en disant : *adressez-vous ailleurs ; je suis un trop petit garçon pour me mêler des affaires d'aussi grandes puissances que vous.*

Un homme de Rapperschweill voyageant à cheval, arrive au bord d'une rivière; il la passe dans un bac lui et sa monture; quand cette dernière sortit du bac, le batelier lui donna un grand coup en disant: *avance donc, diable de rosse!* — Cependant le Suisse remonté sur sa bête ne peut digérer cette injure, et réfléchit profondément à la vengeance qu'il doit en tirer: au bout d'une demi lieue de marche, il tourne bride, revient au bord de la rivière, rappelle le batelier et lui parle en ces mots: *tu as dit que mon cheval étoit une diable de rosse.... Et moi je te dis que ton bac est un diable de radeau*: satisfait alors d'être sorti de cette affaire avec honneur, il reprend fièrement son chemin et poursuit son voyage.

Othon de Grandson, d'abord chanoine de Lausanne et ensuite évêque de Bâle, étoit de tous les prélats de son siècle le plus irascible et le plus violent. Il portoit plus souvent le casque que la mitre, et se faisoit accompagner plutôt par des sol-

dats que par des chapelains. L'Empereur Albert étant venu à Bâle en 1307, et étant logé dans l'hôtel des Munchs près de l'église de Saint-Pierre, l'évêque, accompagné de ses serviteurs armés, vint lui demander l'investiture des fiefs et droits régaliens attachés à son siège : comme il ne savoit pas un mot d'allemand, un gentilhomme Bâlois, nommé Hugues du Soleil (*zur sonne*), servit d'interprête : l'évêque s'étant mis à genoux suivant l'usage, Hugues présenta sa demande : sur quoi Albert dit en allemand : que veut donc cet écolier? L'évêque soupçonnant que l'Empereur lui refusoit l'investiture, se releva en s'écriant d'un ton courroucé, *que dit? que dit?* et alloit se jeter sur lui pour le tuer. Le prudent interprête l'arrêta en lui disant : seigneur! sa Majesté Impériale a répondu que demain elle vous donneroit volontiers l'investiture, et vous accorderoit tout ce à quoi l'Empire est tenu envers l'église de Bâle. Alors l'évêque s'inclina en disant *grandmerci*, et se retira : mais la même nuit l'Empereur, averti du danger qu'il avoit couru, sortit furtivement de la ville.

A la fin de la bataille d'Ivri, quand l'armée de la Ligue étoit en pleine déroute, les deux régimens Suisses de Beroldingen et de Pfiffer, au service du duc de Mayenne, restèrent seuls sur le champ de bataille, sans avoir été entamés. Formés en bataillon quarré, ils attendirent avec la contenance la plus ferme l'attaque du vaiqueur. Henri IV dit vivement: *ça, ça! il faut charger les compères*, et alloit envoyer contr'eux l'élite de ses troupes: le maréchal de Biron s'y opposa, et soutint qu'il falloit tourner l'artillerie contr'eux, comme contre une forteresse, et que c'étoit le seul moyen de les rompre. — Alors les colonels et capitaines Suisses qui étoient au service du roi, vinrent le supplier d'épargner leurs compatriotes; il céda sans peine à leurs instances, et envoya les capitaines Greder et Vallier de Soleure pour leur dire, que sa Majesté vouloit bien les recevoir à composition, en faveur de son amitié pour *ses bons compères des XIII cantons*, et par l'intercession des colonels et capitaines de leur nation: cependant les deux régimens, quoique cernés de toutes parts, et certains, malgré la résistance la plus vigou-

reuse, d'être taillés en pièces, refusèrent de capituler, à moins que le roi ne leur expédiât un témoignage de bonne conduite. Ce bon prince le leur accorda encore, les fit escorter jusqu'aux frontières par des commissaires qui leur fournirent des vivres, et leur rendit leurs 24 drapeaux, à charge de les délivrer et offrir de sa part aux cantons, comme un présent de son amitié à ses compères. De retour chez eux, pour qu'on ne pût leur faire aucun reproche de trahison ou de lâcheté, ils déployèrent le témoignage du roi conçu en ces termes : " Nous Henri, par la grace de Dieu roi de France et de Navarre, certifions que, en la bataille donnée par nous près d'Ivri contre nos ennemis, le quatorzième jour de ce mois, et en laquelle il a pleu à Dieu de nous favoriser d'une heureuse victoire, les deux régimens qui étoient en leur armée, sous la charge des colonels Pfiffer du canton de Lucerne et Berlinghen du canton d'Uri, ne se sont rendus à nous, qu'après qu'ils ont été abandonnés des autres forces de l'armée desdits ennemis ; mesme de la cavalerie que nous avions entièrement fait tourner en fuite, ensemble les autres gens de pied, sans que ces dits Suisses ayent reculé de leur place de bataille, rompu

leurs rangs, ni montré aucune apparence de vouloir fuir ou laisser les armes, jusqu'à-ce que nous les avons fait assurer de les recevoir à mercy, laquelle ils ont acceptée, comme la raison de guerre leur permettoit, estant desnuez de toute assistance, et le fort de nostre armée encores entier et prest de les assaillir. En tesmoin de quoi nous avons signé la présente de notre main, et à icelle fait mettre le cachet de nos armes. A Nante le.... jour de mars 1590.

Le poëte du Bartas composa un *cantique sur la victoire d'Ivri*, et ne manqua pas d'y célébrer la bravoure des Suisses et la générosité du roi. Malgré leur style suranné et la boursoufflure de leurs images, on lira avec plaisir ces vers singuliers et peu connus.

. . . . Seul l'escadron d'Helvèce
Ne voulant desmentir son antique prouesse,
Bransle le fresne aigu contre le camp vainqueur,
Et plus la route croist, plus il enfle son cœur;
Mais aussi tost l'éclair de sa guerrière face,
Leur cœur diamantin transforme en fresle glace,
De fresle glace en eau, d'eau en tiède vapeur;
Et ceux à qui la mort vient plustôt que la peur;
Ceux, dis-je, qui jamais ne tournerent l'espaule
Qu'au Phénix des guerriers, au dompteur de la Gaule,
Ces vieux fléaux des tyrans, ces correcteurs des Rois,

Prosternent à tes pieds et leurs corps et leurs bois.
Lors Toy, pour ne flettrir d'infamie éternelle
Un peuple de tout tems au sacré lis fidelle,
De ton cœur despité la fureur apaisant,
Fais de leurs chers drapeaux à leurs Cantons présent.

Le poëte Lucernois Jean Barzeus a décrit cette bataille en beaux vers latins, et n'a point oublié l'épisode des Suisses attachés au parti de la Ligue : on peut lire cette pièce dans l'ouvrage de cet auteur intitulé : *Heroum Helvetiorum Epistolæ* : *Fribourg* 657 (page 216-227.)

Il y a environ un siècle qu'un pauvre paysan Zuricois perdit sa femme, à la suite d'une maladie longue et coûteuse. Pour épargner les frais de l'enterrement, il vendit son cadavre à un habile anatomiste ; celui-ci en fit un squelette ; mais tout en se servant des os, il ne voulut point perdre la peau ; en conséquence il la détacha fort adroitement, fit préparer cette peau par un tanneur, qui la travailla très-bien, au dire des connoisseurs. La chose ne put rester secrète ; on en parla diversement ; les uns blâmèrent le chirurgien ; d'autres dirent que cela étoit

permis pour avancer les progrès de l'anatomie, et qu'on en faisoit tout autant dans les écoles de médecine. Mais les femmes Zuricoises, indignées de l'outrage fait à leur sexe, déclarèrent hautement quelles ne vouloient être *ni écorchées ni tannées après leur mort*, et forcèrent par leurs clameurs le magistrat à prendre connoissance du fait. On dressa donc un procès-verbal; le mari fut condamné à quelques jours de prison: le chirurgien et le tanneur payèrent une grosse amende en faveur des pauvres, et la trop fameuse peau fut placée parmi les curiosités de la bibliothèque publique, où, au grand scandale du beau sexe, on la montra encore quelques années aux amateurs: mais depuis que l'urbanité a poli les mœurs, elle a été cachée et personne ne peut la voir.

Deux magistrats Grisons, l'un de la famille Mônli, l'autre de celle des Capolzar, allant à la diète de Coire, se rencontrent dans leur route, entrent dans une auberge et vuident fraternellement la coupe du voyageur: dans la conversation, Capolzar se plaint de sa nombreuse famille. —

Combien avez-vous donc d'enfans, lui dit Mönli? — Vingt et cinq. — Bagatèlle! consolez-vous : moi, j'en ai quarante et trois de deux femmes, tous vivans et bien portans.

Il y avoit bal à l'hôtel du duc de Bourbon : un soldat Suisse d'Appenzel étoit de garde à la porte avec la consigne de ne laisser entrer aucun masque ; arrive l'Abbé l'Attaignant, aussi connu à Paris par les rubis de son énorme nez que par ses jolies chansons. Le Suisse le repousse en criant : point de masque. — Mais, camarade, ne voyez-vous donc pas mon visage? — Et ce gros nez, replique le Suisse en y portant la main, n'est-il pas de carton? Il le tâte, et le trouvant très-adhérent au reste de la figure, il dit à l'Abbé d'un ton radouci : pardon, monsieur! je ne croyois pas que ce nez il appartînt à votre visage. Entrez.

Le marquis de Courteille, ambassadeur de France, écrivit de Soleure, le 21 juin 1748, au sénat de Fribourg, et lui demanda un azyle pour Edouard fils de Ja-

permis pour avance[illegible] sous le nom de tomie, et qu'on [illegible] dans les écoles [illegible] et de préten- femmes Zuri[illegible] prince cher à la trage fait à l[illegible] après, le Sénat ré- ment quell[illegible] égard pour sa Majesté *chées ni t*[illegible], il recevroit le prince et cèrent r[illegible] son séjour à Fribourg aussi prendr[illegible] que possible. Le 8 septembre donc[illegible], monsieur Burnaby, résident du dar[illegible] d'Angleterre en Suisse, écrivit à la r[illegible]publique de Fribourg une lettre très- [illegible]che, sur ce qu'à la grande surprise de son maître et à la sienne, on voulût sans leur assentiment accorder une résidence à ce *jeune homme*; ajoutant que le roi son maître étoit en droit d'attendre, que ni Fribourg, ni aucun canton ne recevroit une personne qui prétendoit à sa couronne, ni aucun de ses descendans, race odieuse à la grande Bretagne et proscrite par ses loix. Il déclara encore, qu'une telle démarche, sans la participation de leurs alliés, ne s'accordoit nullement avec la lettre cordiale adressée à son maître par le corps Helvétique, les priant de faire réflexion à sa lettre, et d'y donner une réponse cathégorique. Le sénat de Fribourg lui répondit, que sa lettre avoit paru si peu mesurée à l'égard d'une république souveraine, qu'on avoit hésité

que ce ne seroit pas lui
oit sur la constitution de
exercice de sa souveraineté.
rconstances empêchèrent le
de venir habiter en Suisse ;
après, M. Burnaby fut rappelé
gleterre, et blâmé ouvertement d'a-
, par cette fausse démarche, compro-
is son maître avec le canton de Fri-
bourg.

Quand la Louisianne eut été cédée par la France à l'Espagne, Don-Antonio de Ulloa en fut nommé gouverneur, et vint débarquer à la Nouvelle Orléans en 1766. Il négligea pendant deux ans de faire prêter à la colonie le serment de fidélité au nouveau souverain ; il la traita avec hauteur ; et loin de travailler à gagner les esprits, il ne fit que les aigrir : bientôt une adresse signée de 550 personnes, qui se flattoient, tant que le serment n'étoit pas prêté, de rentrer sous la domination Française, le força de quitter la colonie et de repasser en Espagne. Le comte d'Oreilly vint le remplacer, et trois jours après son arrivée, le 21 août 1769, il fit arrêter douze des plus notables d'en-

tre les signataires, en condamna six à être enfermés au fort Moore comme prisonniers d'état, et les six autres à être fusillés comme rebelles. Du nombre de ces derniers, étoit M. Marquis de Neuchatel, ancien capitaine au régiment de Hallweil, qui étoit venu s'établir à la nouvelle Orléans. Ce vieux militaire montra la plus grande fermeté: arrivé au lieu du supplice, il ne voulut pas qu'on lui bandât les yeux, disant: qu'ayant tant de fois bravé la mort pour le service du roi de France, il ne les avoit jamais fermés ni détournés devant aucun ennemi. Puis se tournant vers ses compagnons: mourons puisqu'il le faut, ajouta-t-il, mais mourons en hommes: la mort ne m'effraie pas... J'ai assez vécu pour y être préparé: alors il demanda une prise de tabac du plus grand sang froid, et élevant la voix, il dit: " Messieurs les Espagnols, „ soyez témoins que nous mourons pour „ avoir été Français. Oui, quoique Suisse, „ mon cœur est Français: il a toujours „ été pour Louis le bien-aimé; j'ai passé „ 36 ans à son service, et je me fais „ gloire que mon amour pour lui soit „ cause de ma mort." Alors ce brave homme déchire sa chemise, découvre sa poitrine cicatrisée de blessures reçues en

divers combats, et les montrant du doigt, il crie, *tirez là.* On l'ensevelit honorablement : tout le convoi fondoit en larmes ; et encore aujourd'hui, quand on en parle, on ne l'appelle que le *bon Suisse.*

Deux paysans du canton de Zug avoient un procès assez conséquent : au jour fixé, ils se présentent devant le tribunal pour le faire juger ; on le juge et on leur lit la sentence : après l'avoir entendue, l'un d'eux dit au président : " Nous vous remer-
„ cions et nous sommes fort contens.
„ Nous nous étions arrangés depuis quel-
„ ques jours à l'amiable ; mais nous vous
„ l'avons laissé ignorer, pour voir com-
„ ment vous jugeriez notre affaire : main-
„ tenant nous avons le plaisir de recon-
„ noître votre justice ; car votre sentence
„ est parfaitement d'accord avec notre
„ arrangement. "

Un évêque Suisse faisoit la tournée de son diocèse : un vieux curé, chez lequel il alloit, vient à sa rencontre : l'évêque le fait monter dans sa berline, et le laisse sur le devant, quoiqu'il y eût place à ses

côtés dans le fond, où il étoit seul. — N'est-ce pas votre cure que je vois là bas? — *Oui, Monseigneur.* — Au lieu de suivre les longs détours de la chaussée, ne pourrions-nous pas couper au court par ce pâturage? — *Je pense que oui.* — On entre dans le pâturage, qui étoit marécageux : bientôt la voiture s'embourbe dans une profonde fondrière et ne peut plus avancer. Le prélat, obligé de mettre pied à terre, dit avec humeur au curé : il me semble, monsieur, que vous devriez mieux connoître votre paroisse.... *Excusez, monseigneur! c'est que je ne suis pas accoutumé de la parcourir à rebours.*

Dans un nombreux repas donné à Arau pendant la révolution, paroissoit un grand surtout en sucrerie, qui représentoit un vieux château, sous lequel étoit cachée une petite statue de Guillaume Tell en biscuit. — Un fil passoit sous la nappe, et à une certaine santé un des assistans devoit le tirer; alors le château s'écrouloit, et du milieu de ses ruines sortoit la statue triomphante. Le beau moment approchoit, lorsqu'un bourgeois d'entre les convives, qui n'étoit pas du secret,

fit manquer ce coup de théâtre : comme il étoit en pointe de vin ou dans un paroxisme d'enthousiasme, il s'arma d'une bouteille, et s'écriant d'une voix forte : *je n'aime pas, moi ! ces images de féodalité* ; il la lance d'un bras vigoureux contre le château sucré, et le brise en mille pièces ainsi que la statue.

Dans l'incendie de Vauvri en Vallais, arrivé la nuit du 23 au 24 novembre 1805, la pompe de Montreux se dirigea sur un bâtiment qui commençoit à s'enflammer. Le propriétaire dit aux pompiers : « Je vous remercie, mes amis ! laissez seulement brûler ma maison, j'ai de quoi la rebâtir.... Mais allez vîte sauver la maison qui me touche ; elle appartient à un pauvre homme ! »

Les habitans d'un de nos bourgs avoient la coutume de répondre à toute personne qui leur disoit, comment vous portez-vous ? *Vous voyez, sur deux jambes, comme la moitié d'un chien....* et la plaisanterie n'avoit rien perdu de son charme, quoique journellement répétée depuis un

siècle : un homme d'esprit les corrigea de ce sot propos. Quelqu'un lui ayant fait cette réponse dans un rassemblement nombreux, il lui dit en le toisant : *il en faut donc deux comme vous, Monsieur, pour faire un chien complet....* Le mot fit rire les assistans : il fut répété, et produisit son effet.

Dans plusieurs endroits du canton de Vaud, on célèbre la dernière nuit de l'année par une orgie, qu'on peut regarder, à bon droit, comme un reste de l'ancienne barbarie, ou plutôt comme un signe de la dépravation des mœurs publiques. On promène en grande pompe un *mannequin*, au milieu d'une troupe d'ivrognes sous le masque. Il représente un homme mort à force de boire : d'un côté est le médecin ; de l'autre l'ecclésiastique. Une chanson analogue se répète à chaque station, et le cortège enluminé ne cesse de secouer le mort et de l'inviter à boire. C'est ce qu'on appelle vulgairement *enterrer Sylvestre*. Dans une commune que je ne nommerai pas, ledit enterrement eut lieu en 1806 au milieu d'une foule de badauds, acteurs ou spectateurs. Un enfant de 7 à 8 ans suivit curieusement cette procession

bachique, en observa toutes les indécentes cérémonies, et retint parfaitement le fameux réfrein de la chanson d'usage, répété par cent voix discordantes. Quelques jours après, le père de cet enfant meurt; une de ses parentes dit à l'orphelin : « ne veux-tu pas voir encore une » fois ton père, avant qu'on l'ensevelisse?" Le petit garçon s'approche du lit funèbre, regarde fixement son père déja dans le linceuil, le prend par le nez et se met à chanter à pleine gorge le refrein qu'il avoit trop bien appris.... *mort! mort! t'en iras-tu sans boire, mort.... t'en iras-tu sans boire?*

On ne rapporte ce trait que pour montrer la funeste influence de ces fêtes immorales, qui tournent en ridicule la dernière scène de la vie mortelle, qui tuent la sensibilité au départ de nos proches, qui préconisent le plus dégoûtant des vices, et qui ramènent au temps des Payens, ou plutôt des *cannibales*; car les Grecs et les Romains respectoient les morts, et se gardoient bien de faire des cérémonies funèbres un sujet de dérision. Il seroit bien temps qu'une sage police y mît ordre, et empêchât d'ouvrir une école publique de scandale, où les enfans apprennent à insulter leurs parens jusques sous le drap

mortuaire, et à ne voir qu'une farce dans le deuil de la nature et de la religion.

L'empereur Henri V étoit mort de la gravelle en 1125, à Utrecht : il avoit rendu le dernier soupir entre les bras de sa femme Mathilde et de son neveu Fréderic de Souabe. Il sembloit qu'il ne pouvoit y avoir aucun doute sur cet évènement : cependant en 1138, un homme obscur, natif de Soleure, sortit tout-à-coup de sa solitude, courut l'Allemagne méridionale, et se donna pour l'empereur Henri. Pendant sa retraite, il avoit soigneusement étudié l'histoire publique et privée de ce prince; il avoit aussi forgé une fable assez plausible, dans laquelle il motivoit sa fuite d'Utrecht, et les raisons qui l'avoient engagé à se tenir caché pendant treize ans. D'ailleurs Lothaire, successeur de Henri, n'étoit aimé ni en Alsace ni en Souabe, à cause de la guerre injuste qu'il faisoit au neveu du défunt : circonstance très-favorable à l'Imposteur. En peu de temps, le Soleurien se fit un parti assez considérable pour être en état de combattre les Impériaux : malheureusement pour lui, sa fourberie fut découverte; il fut arrêté et emprisonné dans

l'abbaye de *Cluni*, où il mourut bientôt après en habit de *moine*. Les chroniqueurs Engelhuser, Robert de Mont et Trithême, qui nous ont conservé cette anecdote, n'indiquent point le nom de ce faux César ; ils se bornent à nous apprendre, que la ville de Soleure étoit sa patrie.

Les Bâlois, ainsi que les trois premiers cantons, restèrent invariablement fidèles à l'empereur Louis de Bavière, quoique excommunié. Un Légat du Pape étoit venu à Bâle en 1347, pour la frapper d'excommunication, au cas que cette ville refusât de renoncer à ses liaisons avec Louis. Le chevalier Conrad de Berensfels, alors bourgmaître, répondit au Légat : sachez, Evêque de Bamberg ! que nous n'avouerons jamais que notre Seigneur Empereur soit hérétique ; que nous ne tenons ni lui ni nous pour excommuniés ; que nous reconnoîtrons toujours pour Roi des Romains quiconque aura été élu par la pluralité des Electeurs, et que nous ne permettrons en aucun temps rien qui soit contraire aux droits de l'Empire Germanique, dont nous sommes membres. La fermeté de cette déclaration arrêta le Légat : déjà

en 1333, les Bâlois avoient trouvé une méthode plus expéditive d'éteindre les foudres du *Vatican* ; ils prirent celui qui les portoit et le jetèrent dans le Rhin, du haut de la terrasse de leur cathédrale.

Les troupes de Berne et de Soleure ayant pris en 1387 le château de Nidau, long-temps défendu par une garnison Autrichienne que commandoit Jean du Rossey, ouvrirent aussi-tôt toutes les prisons de ce fort : alors sortirent d'un cachot placé au fond d'une tour ténébreuse, deux hommes pâles et décharnés, couverts de lambeaux déchirés et portant toutes les marques de la plus profonde misère. C'étoient l'évêque de Lisbonne et le Prieur d'Alcazena, qui retournant de Rome en Portugal par la Suisse, avoient été quelques mois auparavant pillés et faits prisonniers près d'Arberg par des soldats de la garnison de Nidau. Ces deux ecclésiastiques d'une haute naissance furent tout de suite conduits à Berne, où l'Etat les fit habiller selon leur condition et leur fournit des chevaux; dépense qui monta à 300 ducats : puis quand ils se mirent en route, les Bernois leur donnèrent mille ducats pour les frais du voyage. Ces prélats,

de retour à Lisbonne, ne restèrent point en arrière ; ils renvoyèrent les 1300 ducats, et y en joignirent 1000 autres, en témoignage de reconnoissance. Jean I, roi de Portugal, écrivit de sa main une lettre latine de remercîement au conseil de Berne, lettre que les chroniqueurs n'ont point conservée ; mais qui, d'après un manuscrit, contenoit cette phrase remarquable : " Que „ n'ayant jamais jusqu'alors entendu par- „ ler de la ville de Berne, il étoit bien aise „ d'apprendre à la connoître par un si „ bel acte de générosité envers ses sujets, „ et que Dieu ne manqueroit pas de la „ faire prospérer dans toutes ses entre- „ prises ! "

Dans le temps que l'historien Tschudi de Glaris écrivoit sa savante *description des Alpes Rhétiques*, c'est-à-dire vers le milieu du XVIe siècle, il existoit encore un singulier usage à Ilantz, Lugnits, Grob, et dans toute cette partie de la Ligue Grise qu'habitoient anciennement les *Actuates*, placés par Strabon vers les sources du Rhin. A une certaine époque du printemps, les jeunes gens se rassemblent, se masquent, s'arment de pied en cap, et pren-

neut une lourde hallebarde : ainsi déguisés, ils courent la vallée et vont de village en village, danser des Pyrrhiques et exécuter des sauts très-dangereux : puis ils se séparent en deux troupes, qui s'attaquent mutuellement avec de grands cris et un grand retentissement de leurs armes : on les appelle en langue du pays *Stopfer*, comme qui diroit *pointeurs*. Si on leur demande pourquoi ces danses bruyantes et ces combats simulés ; ils disent, que c'est pour rendre la terre plus fertile et les récoltes plus abondantes. Cette coutume est manifestement un reste de la religion des *Celtes*, qui ont autrefois habité ces hautes contrées.

Dans le testament d'une femme atteinte de la peste, fait en 1636, au Lazareth des *Guérites* près de Vevey, on trouve ces mots, *témoins les corbeaux* : pour comprendre ce que cela veut dire, il faut savoir qu'on appeloit alors *corbeaux* les Infirmiers qui soignoient les pestiférés. Dans l'ouvrage signé *Jaq. des Bergeries D. Méd.* et *Benjamin Bourgeois D. Méd.* dédié au conseil de Lausanne, et intitulé *Traité de la préservation et curation de la peste*, on lit, page XI, à l'article *Établissement d'un*

conseil de santé : " Faudra établir nombre
» suffisant de *Corbeaux*, que nous appel-
» lons ici *Marons*; qui soient gens de
» bien, féables, et sur lesquels on puisse
» se reposer : il faudra, tant que faire se
» pourra, qu'ils sachent lire pour pouvoir
» lire des prières aux malades, dont on leur
» baillera des formulaires : il sera aussi bon
» de leur faire prêter serment d'être fidèles,
» soigneux et vigilans au bien et santé de
» ceux qu'ils auront en échange ». On trouve dans la même brochure cette remarque curieuse : " *Guillaume Fabrice de Hilden*,
» chirurgien et médecin très-expert à Payer-
» ne, dit dans sa IVe centurie, observation
» 23, que s'étant trouvé à la peste qui courut
» à Lausanne l'an 1613, et où depuis le
» commencement de juillet à la fin de no-
» vembre, il mourut plus de 2000 person-
» nes, aucun de ceux qui avoient des *cau-*
» *tères* aux bras ou aux jambes ne mou-
» rut, qu'un ou deux ; encore, dit-il, qu'ils
» étoient d'ailleurs *mal habitués* ».

Un maître d'école du canton de Glaris étoit d'une telle brutalité, qu'il maltraitoit cruellement ses disciples : un jour ces derniers se rendent à l'école, ayant mis des

casques et des *cuirasses* qu'ils avoient été prendre à l'arsenal de la commune, et déclarent au Magister, qu'ils n'ont pris encore que des armes défensives, mais que s'il continue à faire pleuvoir sur eux une grêle de coups, selon sa coutume, ils iront se pourvoir d'armes offensives. On assure qu'il prit le parti d'en rire; et ce qui est mieux encore, qu'il cessa de les frapper à tout propos.

Le colonel Jean-Henri Lockman de Zurich, auquel Louis XIV donna en 1656 des lettres de noblesse, en récompense de ses services militaires, joignoit à la plus brillante valeur une originalité piquante et un sang froid imperturbable. Un jour qu'il avoit accompagné le roi à la chasse, celui-ci lui dit: colonel! vous n'avez jamais reculé devant l'ennemi, je le sais; mais je crois que vous ne tiendrez pas devant un sanglier. Sur sa réponse, que sa majesté pouvoit le mettre à l'épreuve, on posta Lockman devant une chapelle abandonnée qui terminoit une longue avenue dans la forêt, et les piqueurs eurent ordre de pousser de ce côté le premier sanglier qui se feroit chasser: ce qui fut exécuté. Le roi arri e

arrive bientôt ventre à terre, et dit : colonel, avez-vous vu le sanglier ?—*Oui, votre Majesté.* — Eh bien ? — *Je l'ai mis à l'écurie en vous attendant.* En effet, le sanglier étoit dans la chapelle, et voici comment : Lockman étoit appuyé contre la porte de cette chapelle ; lorsqu'il vit le sanglier venir sur lui, en labourant la terre de ses défenses, il ne fit qu'ouvrir cette porte et se retirer un peu de côté : quand l'animal y fut entré, il la referma promptement sur lui. Cette singulière aventure amusa beaucoup le roi et toute la Cour.

Un jeune homme de St. Gall s'étoit enrôlé ; il s'entretenoit avec un officier étranger, des motifs qui les avoient fait entrer l'un et l'autre dans l'état militaire. Que cherchiez-vous en prenant le parti des armes ? dit le soldat à l'officier. *L'honneur*, répond-il ; *et vous ?* — L'argent. — *Fi donc, l'argent !* — Pas tant fi, repliqua le Suisse, chacun cherche ce qui lui manque.

Quelques bergers de Gessenay avoient fait la partie de venir à Vevey : arrivés sur le *plan de Jaman*, ils s'arrêtent pour

admirer la belle vue et la superbe nape du Léman, alors calme et d'un bleu céleste. Quelques momens après, l'un d'eux qui n'avoit jamais vu le lac, se met à rebrousser et reprend le chemin de sa vallée : ses camarades le rappellent et lui demandent, s'il ne veut pas descendre avec eux dans la plaine. — Allez y vous autres, leur crie-t-il, tant que vous voudrez ; quant à moi, Dieu me préserve d'aller dans un pays où le Ciel vient de tomber ! Ce mot rappelle la naïve réponse d'une femme de Rougemont, à laquelle on demandoit ce qu'elle avoit pensé en voyant le lac pour la première fois ; *il m'a semblé*, dit-elle, *qu'il y avoit deux ciels, l'un en haut, l'autre en bas*.....

Un ecclésiastique Vaudois, mort il y a déja plusieurs années, donnoit à dîner à quelques étudians : ayant quitté la table pour un moment, il trouva à son retour son assiette chargée des *feuilles d'artichauds* de tous ses convives : piqué de cette polissonnerie indécente, il s'écrie, en poussant un profond soupir : *Mon père me l'avoit toujours dit, que je serois un jour réduit à manger les gousses des pourceaux.*

Dans la sacristie de l'Eglise paroissiale de *Duding*, à deux lieues de Fribourg, on conserve soigneusement une corne de bœuf : la raison en est assez singulière. Dans les guerres que Fribourg soutint contre ses voisins pendant le XIVe siècle, il n'y avoit pour tous les hameaux épars dont se compose maintenant la grande paroisse de Duding, qu'une chapelle, qui renfermoit des reliques en grande vénération. Les paysans d'alentour voyant l'ennemi piller et saccager les paroisses voisines, s'assemblèrent et tinrent conseil pour aviser au moyen de sauver les reliques. Après mûre délibération, se défiant de leur propre prudence, ils les attachèrent solidement entre les cornes d'un bœuf, et chassèrent l'animal des taillis : celui-ci livré à lui-même s'enfuit assez loin, et s'arrêta enfin en lieu de sûreté. L'ennemi s'étant retiré, on retrouva heureusement l'animal avec le dépôt confié à sa garde. En mémoire de cet évènement, on bâtit une église sur la même place où le bœuf fut retrouvé ; et l'on y déposa ses deux cornes, comme un monument du service éminent qu'il avoit rendu. Maintenant il n'en reste plus qu'une ; l'autre s'est perdue par la négligence de

quelque Marguiller, qui sans doute n'en connoissoit pas le prix.

STRUTH DE WINKELRIED.

Quand d'Alpnach, dans le canton d'Underwald, on remonte le long de la Melch, on arrive à une plaine appelée *Drakenried*, le marais du dragon, dans le voisinage d'un rocher où se trouve la caverne dite *Drakenlock*, le trou du dragon: si vous interrogez les gens du pays sur l'origine de ces noms singuliers, ils vous disent d'après la tradition, que jadis un énorme serpent parut et s'établit dans cette vallée, qu'il y dévora des enfans et des bestiaux, et y répandit une telle épouvante, que les habitans de Wyll abandonnèrent ce hameau, nommé dès lors par cette raison *Oedwyll*, le village désert: personne n'osoit attaquer ce terrible reptile, lorsque Struth de Winkelried se présenta: cet Underwaldien avoit été créé chevalier par l'empereur Fréderic III, pour la valeur et la fidélité qu'il avoit déployées à son service, durant les guerres d'Italie et sur-tout au siège de *Faenza*; mais de retour dans sa patrie, il en fut bientôt

après banni, pour avoir tué un homme en duel. Il sollicita par ses amis la permission de revenir dans ses foyers, sous condition de délivrer le pays de ce redoutable serpent, et elle lui fut accordée. Winkelried se rend en conséquence au Drakenried; il attend son ennemi au sortir de son repaire, l'attaque avec autant d'intrépidité que d'adresse, et lui enfonçant dans la gueule sa lance garnie d'un faisceau d'épines, il le fait enfin expirer sous ses coups redoublés : mais ce brave homme ne jouit pas long-temps de son triomphe; car ayant dans le combat reçu une blessure de l'animal furieux, il en mourut le lendemain. Le chroniqueur Eterlin a le premier publié cette anecdote, grossièrement peinte sur le mur d'une vieille chapelle près d'Oedwyll; et Mr. Zelger, l'estimable auteur de l'histoire d'Underwald imprimée il y a quelques années, après avoir vérifié divers documens qui confirment cette tradition, n'hésite point à la croire véritable, et fixe l'époque du fait vers l'an 1250. — Le poëte Lucernois Barzé, Chanoine de Schönenwerd, a célébré Struth, ainsi qu'Arnold de Winkelried, par de très-beaux vers latins, qu'on peut lire dans ses *lettres des Héros Suisses.* (Lib. III. Epist. VI).

P. B.

DUEL EN CHAMP CLOS A GLARIS.

Le *duel ordonné par les Juges* a fait jadis partie de la jurisprudence des anciens Suisses ; et l'on en sera d'autant moins surpris, qu'il étoit plus conforme à leur inclination belliqueuse. Le dernier de ces *Jugemens de Dieu*, comme on les appeloit, date du 2 août 1423 : le combat eut lieu sur la place du *Gruben*, près du bourg de Glaris : l'historien Tschudi nous a conservé la cause et les détails de cette curieuse affaire... Heints, homme pauvre et d'un caractère avide et féroce, avoit épousé la sœur d'un riche paysan nommé Blumer ; ce dernier n'avoit point d'enfans, et passoit pour idiot et presque stupide. Un jour que ces deux beaux-frères traversoient ensemble ces Alpes escarpées, qui séparent le canton de Glaris de celui d'Uri, et qu'ils étoient au bord d'un précipice, Heints y poussa Blumer ; et ne doutant point qu'il ne fût tué par cette chûte, l'assassin revint chez lui, et se disposa à prendre possession de l'héritage que son meurtre lui assuroit. Le lendemain, Blumer, qui s'étoit sauvé comme par miracle, arrive à Glaris, consulte sa

famille, et rend quelques jours après sa plainte devant la Cour criminelle. Heints, qui s'y attendoit et qui avoit formé son plan de défense, paroît hardiment devant le tribunal, et déclare aux Juges, comme il l'avoit déja fait en secret à ses plus proches parens, qu'ayant surpris Blumer sur les montagnes, au moment où il se livroit à des débauches abominables, il avoit pris dans son indignation le parti de le punir lui-même, de peur que s'il étoit découvert et conduit au supplice, il n'en réjaillit une tache d'infamie sur lui et sur ses enfans. Blumer nie l'inculpation, et Heints persiste à la soutenir. Le tribunal, ayant inutilement employé tous les moyens, jusqu'à la torture, pour découvrir la vérité, assemble le *Landsgmeind*, et par son ordre ou par son consentement, il ordonne *le Jugement de Dieu par duel*. On dresse des barrières; on creuse une fosse pour celui qui succombera; un peuple immense environne l'enceinte, dont l'accès est permis à chacun, excepté aux parens des deux parties. Le Landamman Jost Tschudi prend la place sur une estrade élevée, avec 60 Juges, tenant tous à la main *le glaive du jugement*, marque de leur dignité. Les champions entrent dans le *champ clos*, reçoivent chacun une grande épée de bataille

de même longueur, quittent leurs habits et attendent le signal du combat. Avant que le Landamman le donne, tout le peuple tombe à genoux, et prie ardemment le Juge suprême de faire connoître l'innocent par sa victoire sur le coupable. Puis les deux beau-frères s'attaquent; le combat reste assez long-temps incertain : enfin Blumer porte à son accusateur un coup mortel suivi de plusieurs autres, qui le renversent sur la lice : là, étendu dans son sang, Heintz pousse des cris lugubres; il avoue son atroce calomnie; il reconnoît publiquement l'innocence de son beau-frère, et confesse que c'est pour avoir son héritage, qu'il l'a précipité du haut d'un rocher.... puis il expire, après avoir demandé pardon à Dieu, à ses Juges et à Blumer : alors le vainqueur prend l'épée du vaincu, et va en faire hommage au Landamman Tschudi, comme au chef du tribunal et au juge du camp; et fait ensuite présent de la sienne à Heini Hupphan, qui avoit été son conseil et son avocat dans ce singulier et mémorable procès.

P. R.

HISTOIRE

de l'enfant prodigue.

(En patois de la vallée d'Ormont-dessus.)

On homme avai dous valets, don le pley zouvene deze à son pérè : mon pérè, baille mé mon drai de bein qué y mé dai venir : et é lau partatza sous beins — et pou dé dsors apré, quan le pley zouvene a to zu amassa, é s'ein alla défour ein on pays loën, et lé é rimplexa son bein ein viveim ein prodigue, et quan er'a to zu implexa, onna grossa famena vené in ci pays lét, et é quemincea à être dein la dizetta. — Adon é sé buëta û service d'on dèz habitens de pays que l'envoya sû sous beins voirda lou coyons — E r'are bein volu se passa la fam de lé carrozes qué lou coyons medzivon, mà nion ne l'ay yn bailliné. — A la fin é reintra ein ly même, et deze : » vuére y a-t-ai dé dzeins a gadze tchi » mon pérè, qui an de pan à medzi prau » mattaire ? et mé yé craive de fam : — » Audri don ver mon pérè et ye l'ai de- » rai, mon pérè ! yè petzà contre le ciel

» et contre té — Yez ne sai pas mé digne
» d'étre nommâ ton valet, fa mé quemet
» à l'on dé tous ouvray — E parte don,
et sin vene trovâ son pérè, que l'apperce-
ven de loën, fe totzay de pediy, corre
vers lui, se dzetta sus son cou et le bésa.
— Mà le valet l'ai deze : mon pérè, y è
petzay contre le ciel et devan té, je ne sai
pa me digne d'étre appela ton valet. — Mà
le pérè deze à sous garzeillons, apporta
mé la pley balla roba, et la l'ai bouëta, et
bailly l'ai onna vertzetta in sou day et dè
lé bottes és pias — et amena mè le vé grà
et le maisala : metzens et fassins bouëna
tzira : — Porson qué mon valet que vaitze
étai mort et ére retorna en vie ; er'etai per-
dù, mà éré retrova ; et ye quemençaron a
féré bouëna tzira. — Mà le pley vieilleo de
sous vallets étai és tzans, et quement é
revenai et qué apretzive de la meison, e
r'eintende la mousiqu'et les dantzelles. —
et ére cria on des garçeillons, et l'ai ein-
treva que s'en baillive. — qué l'ai a de ;
ton frare est vegnu et ton pérè a maisala
le vé grà, por c'en que la recovra in bouëna
santè. Mà é se corroça et ne vouële pas
intrà : son pérè don étant sailli, le preiyve
d'eintra. Mà é réponde et dese à son pérè :
vaitzé, y a tant d'annayes que ye te sen-
von, et je n'é djamé transgressa ton que-

mendement, et te ne m'a djamé baillie on tzevrí por fére bouëna tzira avoué mous amis. Mà quan ton valet que vai-tai-que que ya medzie to son bein avoué le fenes déboutzies é venu, te la ya maisala le vé grà. — et le pérè l'ai deze, moué-n'enfant, té todzor avoué mé, et to c'en que yé et tin. — Mà ye falliai faire bouëna tzira et se redzoï por s'en que ton fraré que vai-tai-que étai mort et ére retorna ein vie, er'étai perdu et ére retrova.

NB. *L'Académie Celtique de Paris*, desirant connoître les divers patois, a proposé pour thême *la parabole de l'enfant prodigue*, parce que c'est un morceau d'un genre simple et familier, dans lequel se trouve une partie des termes de la vie commune. Parmi les différens patois de la *Suisse Romande*, on a choisi le patois des montagnards d'*Ormont-dessus*, district d'*Aigle*, dans le canton de *Vaud*, comme étant celui d'une peuplade isolée, qui par sa situation dans l'intérieur des Alpes, par ses mœurs pastorales, et son éloignement des lieux où le Français a fait disparoître le patois, a le mieux conservé cet ancien idiome : vu qu'il n'existe aucune grammaire qui en fixe l'ortographe, les mots sont écrits comme on les prononce, et avec des accens aussi ressemblans que possible aux diverses inflexions de voix de celui qui parle.

CANTIQUE

d'actions de graces pour le retour de la paix.

Que le transport qui nous embrase
Se communique à nos concerts!
Louons dans une sainte extase,
Chantons le Dieu de l'Univers!
Touché de nos cris, de nos larmes,
Il met un terme à nos douleurs:
La paix vient finir nos allarmes;
La paix vient consoler nos cœurs.

O Paix si long-temps attendue,
Rayon de la Divinité!
Des Cieux te voilà descendue,
Pour soulager l'humanité.
Par toi la douce confiance
Entre les ennemis renaît;
Tu nous ramènes l'abondance,
Et ton nom seul est un bienfait.

Dieu parle.... A sa voix souveraine
La discorde aussi-tôt s'enfuit;
La vengeance ainsi que la haine
Rentrent dans l'infernale nuit;
Forcé d'abandonner la terre,
Qu'il a trop long-temps dévasté,

Le cruel démon de la guerre
Brise son glaive ensanglanté.

Seigneur, dont le pouvoir embrasse
Tous les tems et tous les climats,
Daigne effacer jusqu'à la trace
Et du carnage et des combats !
Console la veuve éplorée,
Protége le faible orphelin,
Et que la mère rassurée
Serre son fils contre son sein !

Préserve, ô Dieu ! notre patrie
Des complots de l'homme pervers;
Qu'elle renaisse.... qu'elle oublie
Les maux affreux qu'elle a soufferts !
Dans nos Cités, dans nos campagnes,
Calme, rapproche tous les cœurs;
Et fais fleurir sur nos montagnes
Les loix, la concorde et les mœurs !

D'une juste reconnoissance
Nous t'apportons le pur encens;
Que ta paternelle clémence
Réponde aux vœux de tes enfans.
» Mes foudres long temps allumées
» Seront éteintes désormais;
» Si je fus le Dieu des armées,
» Je suis pour vous le Dieu de paix.

Hélas! à ton culte infidèles,
Et sourds à ton commandement,

Trop long-temps nous fûmes rebelles....
Pardonne à notre aveuglement ;
Oui, ton peuple enfin plus docile
Rendu sage par le malheur,
Va puiser dans ton Evangile
Et les vertus et le bonheur.

Et toi, dont l'amour est l'essence,
Dont les armes sont des bienfaits !
Toi, que les Cieux à ta naissance
Ont proclamé Prince de paix !
Verse en nous cette paix céleste
Que la grace accorde à la foi,
Et finis la guerre funeste
De nos péchés contre ta loi.

Fais luire à nos yeux ta lumière,
A nos esprits ta vérité !
Guide nos pas dans la carrière
Qui mène à l'immortalité !
Et viens à notre dernière heure,
De la mort émoussant les traits,
Nous ouvrir la sainte demeure
Où règne une éternelle paix !

HYMNE RELIGIEUX

pour la dédicace d'un Temple.

Comme autrefois en Israël,
Les feux d'un rapide incendie
Avoient détruit, dans leur furie,
Et notre Temple et notre Autel :
Et nous.... enfans du Sanctuaire,
En proie à nos justes douleurs,
Nous versions des torrens de pleurs
Sur sa masure solitaire.

Gloire au Dieu qui l'a rétabli
Ce lieu si cher à notre zèle,
Où sa tendresse paternelle
Ne sera point mise en oubli !
Eternelle reconnoissance
Au Dieu dont la compassion,
En relevant notre Sion,
N'a point trompé notre espérance !

Pour des cœurs long-temps désolés,
O combien ce jour a de charmes !
Le Seigneur a séché nos larmes...
Le Seigneur nous a consolés.
Courons à ses nouveaux portiques ;
Devant lui répandons nos vœux,

Et faisons monter jusqu'aux Cieux
L'encens de nos humbles Cantiques.

Grand Dieu, dont le sceptre éternel
Régit les hommes et les Anges,
Accepte aujourd'hui nos louanges
Et notre hommage solennel !
Du haut de ta demeure sainte,
Veille en tout tems sur ta maison,
Et daigne exaucer l'oraison
Que ton peuple offre en son enceinte !

Quand un sincère repentir,
Comme à la source de la grâce,
Nous conduira devant ta face,
Pardonne et laisse-toi fléchir !
Quand nos yeux inondés de larmes
T'exprimeront notre douleur,
Réjouis-nous par ta faveur,
Et change en espoir nos alarmes !

Si tes sévères jugemens,
De leurs tonnerres redoutables,
Menacent nos têtes coupables,
Viens au secours de tes enfans !
Qu'ici la voix de ta parole,
Calmant leurs mortelles frayeurs,
Rassure tes adorateurs,
Les fortifie et les console !

Par les flammes purifié,
Séjour de paix et de justice,

Que ce saint Temple à ton service
Par toi-même soit dédié !
Qu'il n'y brûle plus d'autre flamme,
Que celle du culte fervent,
Qui vers ton trône, ô Dieu vivant !
Sans cesse élèvera notre âme !

Ton Nom réclamé nuit et jour
Sur cette maison de prière,
Au serviteur qui le révère,
Est le garant de ton amour :
Soit qu'il t'écoute ou qu'il t'implore,
Soit qu'il y chante ta grandeur,
Oui ! tu seras le Dieu Sauveur
De tout Fidèle qui t'adore !

Mais tout-à-coup en ce saint lieu ;
Quels accens se sont fait entendre !
Dieu lui-même daigne y descendre....
Et c'est la voix de notre Dieu.
Il dit : « Que me fait votre Temple,
» Si vos cœurs éloignés de moi
» Ne montrent ni vertu, ni foi,
» A mon regard qui les contemple ?...

» Mon vrai Temple, c'est votre cœur ;
» C'est là l'unique Sanctuaire
» Dont le culte puisse me plaire,
» Et vous assurer le bonheur.
» Purifié de sa souillure,
» Que ce cœur soumis à mes loix
» S'ouvre incessamment à ma voix,
» Et se donne à moi sans murmure ! »

« Alors j'y ferai mon séjour ;
» Et j'y marquerai ma présence,
» En le rendant à l'innocence
» Qui seule a droit à mon amour ;
» Jusqu'à l'heure où l'ordre suprême
» Vous ouvrant les portes du Ciel,
» Vos cœurs n'auront plus d'autre Autel
» Ni d'autre Temple que Dieu même. »

NB. Ce Cantique fut composé pour être chanté le 12 Décembre 1802, jour de la Dédicace du Temple de Château-d'Oex, rebâti sur les ruines de l'ancien, consumé le 28 juillet 1800.

Imitation libre d'un morceau de Claudien.

Heureux qui vit content dans son petit domaine,
Libre d'ambition, d'avarice et de gêne ;
Qui parcourt, appuié sur un simple bâton,
Le jardin qu'animoient les jeux de son enfance ;
Qui vieillit sous le toît témoin de sa naissance,
D'un bisayeul encore habite la maison ;
Qui n'adora jamais la fortune légère,
Et qui jamais ne but dans une onde étrangère !
Marchand intéressé, trafiquant sur les mers,
Il ne va point chercher l'or d'un autre univers.

Il fuit également la trompette bruyante,
Et d'un procès douteux la poursuite rongeante :
Craignant l'éclat des cours, la pompe des palais,
Du chaume à leur tumulte il préfère la paix :
Gardien de sa ferme enclose de collines,
On ne le voit jamais dans les villes voisines :
D'un ciel que rien ne trouble il chérit la beauté,
Ne dépend de personne et vit en liberté.
Les fastes des Consuls ne font point son année ;
C'est des mêmes saisons la marche fortunée :
L'hiver par ses frimats, l'été par ses chaleurs,
L'automne par ses fruits, le printems par ses fleurs,
Du tems marque à ses yeux la course passagère.
Sans soucis et sans crainte il fournit sa carrière :
Il n'a de conseiller que la seule raison ;
Il n'a dès son berceau vu qu'un même horizon :
Du milieu de ses champs il voit briller l'aurore ;
Au fond de ses vergers la nuit le trouve encore :
Du passé satisfait, il jouit du présent,
Et l'avenir pour lui n'a rien de menaçant.

P. B.

Coup-d'œil sur le Pays-de-Vaud.

(Fragment d'un poëme champêtre.)

MARCHONS, portons ailleurs nos pas et notre vue :
D'ici mon œil plus libre embrasse l'étendue
De ce vaste horizon qui fièrement borné
Par ces rocs dont le front perce et soutient la nue,
Superbe, se déroule au regard étonné.
Quel tableau ! quel ensemble ! ô lyre du Poëte !
Tu sens ton impuissance, et tu restes muette.
O pinceau du Lorrain ! ton magique pouvoir
Trouve ici son écueil ; et ces scènes brillantes,
Ces teintes tour-à-tour et sombres et riantes,
Ces contrastes, ces jours, l'air enflammé du soir,
Ce réseau de vapeurs étendu sur les plaines
Quand sur son trône d'or le soleil vient s'asseoir,
Dans ces lointains fuyans, ces formes incertaines
Surpassent tes efforts et font ton désespoir.
Quelle main du Léman dessinant les rivages,
Fera dans son cristal vaciller ces ombrages ?
Qui peindra dans ses flots les objets renversés,
Sur ses bords enchanteurs ces hameaux dispersés,
Ce ciel pur et riant, ces vallons, ces collines,

Ces nombreuses cités, ces châteaux, ces ruines,
D'arbres hospitaliers ces temples entourés,
Sur des tapis de fleurs ces ruisseaux égarés,
Ces bosquets encadrant des campagnes fertiles,
Ces guérets fécondés par des travaux utiles,
Et ces côteaux de pampre ou de bois décorés?
O Jura! qui peindra tes formes adoucies,
Tes replis ondoyans, tes contours sinueux,
Tes antiques forêts par la hache éclaircies,
Où le pin fend les airs près du chêne noueux?
Rois des monts! qui peindra vos orageuses cîmes,
De vos flancs déchirés les profils tortueux,
Ces rochers suspendus sur le bord des abîmes,
Ces géants des déserts, ces pics majestueux,
Dont la tête couverte et de brume et de glace,
Rompant des Aquillons le vol impétueux,
Va cacher dans le ciel sa neige et son audace?
Ah! l'Artiste Eternel qui dans ce grand tableau
Voulut peindre aux humains sa plus grande pensée,
Défendit que par l'art elle fût retracée,
Et lui-même il brisa son sublime pinceau.
Avançons jusqu'au pied de ces tours isolées,
De nos braves ayeux gothiques monumens;
D'ici j'entends au loin les sourds mugissemens
Des troupeaux dispersés dans le fond des vallées,
La sonnette rustique et ses longs tintemens,
Des brebis près du parc les joyeux bêlemens,
Le bruit confus des eaux dans leur lit refoulées,
Du ramier dans les bois le doux roucoulement,

Les chants du bucheron, la voix de la bergère
Qui de son tendre cœur exhalant le tourment,
En gémissant accuse, appelle son amant,
Que loin d'elle retient une rive étrangère.
Fuyons dans le bosquet.... je la vois s'approcher;
Je prête à ses accens une oreille attentive,
Et l'écho me redit la romance plaintive
Où sa juste douleur se plaît à s'épancher.
Compagne de l'Amour, douce Mélancolie,
Guide mes pas errans sous ces ombrages frais;
Conduis-moi dans ces lieux où la pâle Ancolie,
Le front voilé de deuil, pleure au pied des Cyprès.
Prens, fille de la nuit, tes couleurs les moins sombres;
A mes brillans tableaux viens mêler quelques ombres;
Du jour de l'Elysée arrose l'univers,
Et fais fleurir le myrthe au milieu des déserts.

S. B.

LA BERGÈRE ABANDONNÉE.

(Ronde en patois Fribourgeois.)

Ingrat! te t'is deshonora;
T'as touma to toun œlo;
Ta m'avai tant et tant zoura;

De m'itre ady fidèlo.
Valet trompiau ! qu'est devignu
Lo teim d'otrèvei que gl'ai yu ?

Quand gl'allavo de so l'ormi
Dantsi dessu l'herbetta,
Rein à tes je n'iré plie bi
Qué ta bouna Nanetta.

Quand nos irans bà per stau fins
A vuei noutrès Ermaillès,
Te me parlavè, m'ein sovins,
Totévi dé fermaillès.

Addon gl'iro dedein toun caur,
I l'avé sin partadzo ;
Ma cognesso por mon malhaur
Qu'oun otra l'a-z-in gadzo.

Que t'ai io fai ! porqué tsanzir
Por preindre ouna mocausa ?
Au te mousè tou m'ettatzir
Ein mè reindant zalausa ?

Se gl'avès au mé de fiertà,
I sarés toun épausa :
N'est rein que ma fidélità
Que me rein malhirausa.

Ne tè corso pas dau malhaur;
Mà t'appreindris oun yadzo,

Quin vo lo mi au d'oun boun caur ;
Au d'oun galè vesadzo :
Valet trompiau ! qu'est devignu
Lo teim d'otrèvei que gl'ai yu? (*)

(*) Ces sortes de danses en rond, que nos jeunes villageoises exécutent en plein air, presque tous les soirs de la belle saison, portent en patois Fribourgeois le nom de *Choraula*, qui est pur Celtique ; puisqu'en bas Breton, *Coraul* veut dire un bal, une assemblée dansante ; notre *choraula* signifie tout-à-la-fois et la danse elle-même, et la chanson qui en marque *les pas et la* cadence... chanson que doit accompagner un refrein répété en chœur, après chaque couplet.

LA

LA CARRA DÈ PLIODJE

Chanson patoise imitée de la Romance, il pleut, il pleut, bergère ! *et sur le même air.*

Le plîau, ie plîau, ma mia ;
Releiva té gredon :
Sauvein no zà la chotta ;
Ramassa tè muton.
Où-to dessu sté breintze
Coumein plîau sein botzi ?
Lo tein è nai co l'eintze :
Coumeince d'eintluzi.

On ôu dja lo tenerre
Ronna derrei lo bou :
N'é rein n'ousse pas pouaire
Can bein no saran mou.
Vaiio ver noutra pliantze
Ma mere et la Djudi,
Que corrou à la grandje
Por to lo drai l'aôvri.

Diû te gardai, ma chîra !..
Ma mére, bouna né !
Vouaitzé na tsermaillira
Qu'aberdjo por sta né.
Fadé l'ai na voûailabie

Avoué quoquié gourguion :
La ! l'é totta gaôlahie....
Réduiri sé muton.

Bailli de l'herba fretzo
Ma mére, à son tropi :
De so mé fau na letze
Por ci pouro cabri.
To va bein, noutra donna ;
Modein vist'à l'otto....
Vouaiti que l'é galéza
Dévétia et detsau.

Louison ! teinque na chôla ;
Sita té prî dé mé ;
Découta se n'écouala
Boutâ pi lo crozé.
Gotta cé lacéladjo :
Ma te ne medje pas ;
Ma mia, prein coradjo,
Té, me fio, tru couaitiâ.

Voûaitiquié ta cutzetta,
Va lei gailla dremi :
Vers te dein ta tsambretta
T'ara noutra Djudi.
Bouna né ! à reveire...
Demau ma mére et mé
N'audrein trova ton peire,
Savei cein que deré.

LE SUISSE AGRICULTEUR.

Couplets chantés au repas de la réunion agricole à Dorigni, le 3 août 1812.

Trois fois honneur à Triptolème,
A son soc régénérateur:
Nous lui devons le bled que sème
La main de l'actif laboureur.
Les biens que nos monts, que nos plaines
Accorderont à nos efforts,
Sont nos plaisirs, sont nos trésors,
Double salaire de nos peines.
Que Palès, et Pomone, et Bacchus, et Cérès,
Habitent nos côteaux, nos vergers, nos guérets!

Si l'art de conquérir la terre
N'est que l'art de la défricher,
Courons à cette sainte guerre;
Il ne suffit pas d'y marcher.
Pour armes prenons la charrue,
La bêche, la serpe, la faulx,
Et faisons de soldats nouveaux
Chaque jour nouvelle recrue:
Des pampres de Bacchus, des moissons de Cérès

Tapissons nos côteaux et couvrons nos guérets !

Quittons d'une vague culture
Les préjugés et les abus :
Il faut seconder la nature
Par des moyens mieux entendus.
Lorsque l'yvraie est étouffée,
D'un sol sagement préparé
Le produit est mieux assuré,
Et chaque gerbe est un trophée :
Courage, ô mes amis ! Pan, Bacchus et Cérès
Enrichiront nos prés, nos côteaux, nos guérets !

Ne voulant esclaves ni maîtres
Sur le terrein qu'ils fécondoient,
Si jadis nos braves ancêtres
Contre les tyrans combattoient,
Sitôt qu'ils avoient la victoire,
Ils retournoient à leurs travaux,
Couvrant à l'envi leurs hoyaux
Des brillans lauriers de la gloire.
Alors Mars s'unissoit à Bacchus, à Cérès,
Pour protéger nos monts, nos prés et nos guérets.

Au sein de la vieille Helvétie
Tout Suisse naît agriculteur ;
Et s'il cultive sa patrie,
C'est qu'il en est le défenseur.

Aussi par un accord qui dure,
On voit flotter de tout côté
Les drapeaux de la liberté,
Avec ceux de l'Agriculture.
Bergers et laboureurs, Pan, Bacchus et Cérès
Défendront à l'envi nos monts et nos guérets.

Qu'elle est belle cette journée
Et pour nos bras et pour nos cœurs!
D'épis qu'elle soit couronnée!
Elle n'a pas besoin de fleurs....
Que dans un an même prairie
A ce banquet de vrais amis
Nous voie ici tous réunis,
Et qu'un chœur plus nombreux s'écrie:
Graces à nos travaux, Pan, Pomone et Cérès
Trouvent plus dignes d'eux nos prés et nos guérets.

O toi, divine Agriculture,
Reçois nos vœux et nos sermens!
Nul de nous ne sera parjure
A nos nobles engagemens.
Ton culte est par toute la terre,
Par-tout sont tes adorateurs;
Ton temple est au fond de nos cœurs;
Mais Hoffwil est ton sanctuaire.
.... Et gloire à Dorigni, dont les prés, les guérets

Montrent un favori de Pan et de Cérès.

Sur ces bords féconds que décore
Du Léman le miroir si beau,
Hâtons-nous tous de faire éclore
Nouveaux bleds par labeur nouveau.
Que chacun d'entre nous promette,
Fidèle à nos communs desseins,
D'être en exemple à ses voisins,
Et que tout bon Vaudois répète:
Mes travaux, plus encor que Bacchus et Cérès,
Vont faire prospérer ma vigne et mes guérets!

POESIES FUGITIVES.

Epitre à mon lieu natal, au retour d'un voyage dans les hautes Alpes, en 1796.

Je te retrouve, ô ma bonne patrie,
Toi, dont je sens chaque jour mieux le prix !
Je vous salue, ô mes loyaux amis!
Je viens goûter en votre compagnie
Ce doux repos dont mon cœur est épris....
De nos glaciers l'étonnante merveille
Assez long-temps a captivé mes yeux,
Et le fracas des torrens écumeux
Par son tumulte a frappé mon oreille.
L'ame livrée à mille souvenirs,
Je viens m'asseoir sous nos chênes antiques,
Pour repasser les scènes magnifiques
Dont le spectacle a causé mes plaisirs,
Et méditer dans mes heureux loisirs
Ce que j'appris dans les champs Helvétiques.
En parcourant nos différens cantons,
Oui ! chaque lac, chaque mont, chaque plaine,
Aux temps passés sans cesse nous ramène,
Pour nous offrir et modèle et leçons.
La liberté fut ici triomphante,
Et s'affermit par de sanglans combats:

Là, nos ayeux ont bravé le trépas
Pour nous léguer cette paix consolante,
Qui fit dès-lors de sa main bienfaisante
Croître l'olive à l'ombre des lauriers
Dont s'est couvert le front de nos guerriers.
Sur les débris de ces châteaux terribles
Que des tyrans habitoient autrefois,
Je vois l'asyle et les rustiques toits
De laboureurs et de bergers paisibles:
De tout côté l'actif cultivateur
Force les rocs à devenir fertiles,
De seps, d'épis couvre des lieux stériles,
Et du travail fait naître le bonheur;
Par cent canaux la main de l'industrie,
Dont le commerce alimente l'ardeur,
Verse l'aisance au sein d'une patrie
Où ne rien faire est un vrai deshonneur.
Par-tout les arts, les sciences fleurissent,
Et les talens aux études s'unissent.
Jamais chez nous l'exacteur odieux
Par les impôts n'amène la misère:
Jamais chez nous un chef audacieux
Ne se prévaut d'un pouvoir arbitraire:
Chaque homme trouve un abri tutélaire
Auprès des loix qu'il tient de ses ayeux.
Si dédaignant un plaisir fantastique,
Nous nous passons de spectacle comique,
De bals masqués et de grand opéra;
Tant mieux pour nous.... le cœur y gagnera.
Si nos beautés plus sages qu'agaçantes,
Simples, sans art et de mœurs innocentes,
N'ont ni le fard ni les airs de Paris,

Tant mieux cent fois, tant mieux pour les maris!
Si nous manquons de cette politesse,
De ce bon ton qu'on nomme urbanité,
Notre appanage est la sincérité....
Quand on est franc, à quoi bon la finesse?
Le bel esprit ne vaut pas la bonté.
O mes amis! vivons toujours en frères,
Ressuscitons les vertus de nos pères,
Et sur le soir, en cercle réunis,
Mettons en fuite et tristesse et soucis.
Qu'à nos discours président l'indulgence,
La bonhomie et l'ingénuité;
Et que toujours notre société
En s'amusant respecte la décence:
Car le plaisir n'est jamais la licence,
Et tout excès fait fuir la volupté.
Sexe enchanteur, délice de la vie!
Toi, que le ciel fit pour nous rendre heureux!
Viens animer nos banquets et nos jeux
Des traits brillans d'une vive saillie:
Apprens-nous l'art d'unir à la gaîté
Le sentiment et la délicatesse;
Et de nos mœurs polissant la rudesse,
Verse sur nous l'aimable aménité:
Mais trop jaloux de notre liberté
Pour recevoir des fers et des entraves,
Si nous t'offrons un tribut mérité,
C'est en amis et non point en esclaves.

P. B.

LE TOMBEAU DU ROSSIGNOL.

ÉLÉGIE.

Tu dors sous ce feuillage épais,
Charme innocent des bois, sensible Philomèle !
Tu dors.... en cet asyle où le soir me rappelle,
Tes célestes accords ont cessé pour jamais.
Hélas ! tout renaît, tout respire ;
Le printems vainqueur des hivers
Sur un brillant nuage à nos bords vient sourire,
Et d'un souffle de vie animer l'univers :
Mais tu n'es plus l'amour de son heureux empire ;
Mon œil te cherche en vain sous ces rameaux déserts :
Seul j'unis mes accens aux soupirs du zéphire,
Et mon luth attristé fait seul gémir les airs.
Fidèle aux Déités rustiques,
Ami du Dieu qui t'inspiroit,
J'ai dans la paix des bois, sous des cyprès antiques,
Elevé de ton sort le monument secret :
L'arbre cher à Phœbus, de sa noble verdure
A voilé cet asyle à mes yeux attendris...
Au sein de ces bosquets, sous ces berceaux fleuris,
Tu ne crains plus du nord la tardive froidure ;

Tu ne vois plus le deuil des bords que tu chéris.
Ah ! quand un plomb cruel borna tes destinées,
Le front chargé d'ennuis, l'œil humide de pleurs
De cet heureux séjour les Nymphes consternées
Firent dans le vallon retentir leurs douleurs.
» Il n'est plus, il a fui nos rives fortunées !
» Pour honorer la sœur du plus brillant des Dieux,
» La nuit a soulevé ses voiles,
» Et Phœbé conduit dans les cieux
» Son char environné d'étoiles :
„ Mais tous ces feux épars sur l'horison charmé
„ Ne réveilleront plus le chantre inanimé. „
Ainsi leur voix douce et plaintive
Dans l'ombre et le repos prolongeoit ses accens,
Et le berger ému, d'une oreille attentive,
Recueilloit sur nos monts ces concerts ravissans.
Tous les cœurs, Dieu du Pinde, à ton art obéissent !
Ces doux sons, ce beau ciel richement décoré,
Ce lac brillant miroir de l'espàce azuré,
Le torrent qui mugit, les forêts qui gémissent,
Tout soumettoit mes sens à ton pouvoir sacré.
J'implorai ton secours, tes faveurs souveraines :
Heureux, disais-je, heureux qui docile à tes lois,
Des vains honneurs du monde a secoué les chaînes,
Et confié sa vie au silence des bois !

De ces murs, où s'exile une foule insensée,
Il fuit les froids plaisirs et les froids habitans;
Sans regretter jamais ni prodiguer le tems,
Seul il vit pour la Muse à lui plaire empressée;
Et plus fière au désert, son active pensée
D'immortels entretiens remplit tous ses instans.
Son art du trépas même adoucit la souffrance:
Penché sur le gouffre éternel,
D'une main courageuse embrassant l'espérance,
Il chante en souriant les délices du Ciel:
A l'horreur du cercueil il sait mêler des charmes:
Du génie expirant le triomphe est plus beau;
Sur un destin vulgaire on peut verser des larmes;
Mais lui... voit l'avenir et brave le tombeau.

MANUEL.

LA DOLE. (1)

A un ami qui vouloit visiter cette montagne.

Toi qui d'un pas sûr et rapide
Parcours nos monts et nos guérets,
Si l'amour de Flore te guide,
Du Jura perce les forêts;
Visite ce rocher antique,
De notre jeune République
Boulevard encore imposant....

A ses pieds tu reprends haleine,
Vers cette limpide fontaine
De la Dole premier enfant.

Quand sa Nayade complaisante
Aura raffraîchi tes ardeurs,
De cette pelouse odorante
Admire les vives couleurs :
Là, tu reconnois l'assemblage
Des fleurs dont la vierge volage
Vient quelquefois parer son sein ;
Là, le napel, la renoncule
Et l'élégante campanule
Sortent d'une touffe de thym.

Du haut de ce roc dont la nue
Voile souvent le front neigeux,
Observe l'immense étendue
Qui se déroule sous tes yeux !
Vois-tu sur l'herbe de sa pente
Brouter la chêvre pétulante,
Auprès du taureau bondissant,
Et des cimes de la montagne
L'aigle fondre sur la campagne
Et planer en se balançant ?

Qu'il est grand cet amphithéâtre
Dont les gradins montent aux cieux !
De ces glaciers fixe l'albâtre
Que Phébus dore de ses feux.
Suis ce beau fleuve qui s'agite (2),
Qui bouillonne, se précipite,
Se perd dans de secrets canaux,

Et dont l'onde encore étonnée
Porte à la Méditerranée
Les laitages de nos troupeaux.

Voilà les hameaux que Voltaire (3)
Immortalisa par ses chants :
Plus loin la ville hospitalière (4)
Qui de Rousseau vit le printems :
Devant toi ce Léman limpide,
Dont le nocher le plus timide
Peut fendre les flots sans effroi ;
Au-delà, des côteaux fertiles (5),
Au joug de Rome encor dociles,
Comme ils le furent à leur Roi.

Au fond du tableau se projette
Du Valais le front sourcilleux ;
Chillon dans les flots se répète (6)
Près des beaux sites de Montreux :
De Genève il voit la rivale (7),
Qui dans sa fête septennale,
Du vigneron, du laboureur,
Couronne les travaux utiles,
Et fait naître en ces champs fertiles
Et l'abondance et le bonheur.

Salut à la triple colline (8)
Demeure des chefs de l'État !
Près du Jorat qui la domine
Elle s'élève avec éclat.
Plus haut cette tour ruinée (9)
Où la horde indisciplinée

Des fils du Nord vint s'arrêter,
Rappelle ces tems de carnage,
Où nos ayeux par leur courage
Pouvoient tout vaincre et tout dompter.

Mais quelle émotion soudaine
Trouble le calme de ces monts?
C'est un orage que promène
L'aile des bruyans aquilons ..
Sous tes pieds tu peux voir la foudre
Réduire les sapins en poudre,
La grêle décocher ses traits,
Et ses colonnes meurtrières
Frappant et châteaux et chaumières,
Menacer Bacchus et Cérès.

Elle a passé, cette tempête
Dont le Ciel étoit obscurci....
Tout devient azur sur ta tête:
Tout au lointain brille éclairci.
Tourne tes regards sur la plaine
Que le cercle des monts enchaîne:
Elle te paroît un jardin,
Beau comme ces rians bocages,
Qui sous un dôme de feuillages
Cachoient les délices d'Eden.

Delille seul pourroit nous peindre
Ces verds côteaux, ces frais vallons,
Ces rochers qu'on ne peut atteindre,
Ces torrens, ces antres profonds,
Ces deux lacs dont les eaux glacées (10

Sous des collines entassées
S'échappent aux yeux des humains,
Et cette antique Colonie (11)
Qui nous apporta d'Italie
Les Dieux et les lois des Romains.

Accords douloureux de ma lyre,
Célébrez tristement ces champs,
Où mon cœur dans le deuil soupire
Sur la tombe de mes parens!
A leurs côtés, dans mon jeune âge,
Boiron! sur ton charmant rivage (12),
Que mes jours couloient doucement!
Combien je préfère ton onde
Au vain flux et reflux d'un monde
Où tout n'est qu'erreur et tourment!

P. S. B.

NOTES.

(1) La *Dole*, dont le plus haut point s'élève à 3957 pieds au-dessus du Léman, est la montagne la plus haute de la portion du mont Jura qui sépare le canton de Vaud de la France

(2) *Le Rhône*, qui à quelques lieues de sa sortie du Léman, se perd sous les rochers de l'Ecluse, et reparoît bientôt après.

(3) *Fernex*, dont le nom seul rappelle tant de souvenirs.

(4) *Genève*, où l'on montre encore la maison où nâquit J. J. Rousseau.

(5) *Le Chablais*, que le lac sépare du canton de Vaud.

(6) Ancien et pittoresque château situé entre Villeneuve et Vevey, dans la paroisse de Montreux, si connue par les bosquets de Clarens et par ses magnifiques points de vue.

(7) *Vevey*, ville industrieuse et commerçante, où tous les six ou sept ans on célèbre la fête d'agriculture, appelée l'*Abbaye des vignerons*.

(8) *Lausanne*, capitale du canton de Vaud, bâtie sur trois collines, au pied d'un plateau de basses montagnes, nommé le *Jorat*, qu'il ne faut pas confondre avec le mont *Jura*.

(9) *La tour de Gourse*, construite dans le IXe siècle pour arrêter les incursions des peuples du Nord.

(10) Les deux lacs de la *Vallée de Joux*, dont les eaux disparoissent dans des fentes de rochers au moulin de *Bonport*, et renaissent une lieue plus bas, pour former la superbe source de l'Orbe.

(11) *Nion*, ancienne Colonie équestre.

(12) Petite rivière qui a sa source au pied de *la Dole*, et qui arrose le village paroissial de Crassier, dont le cimetière renferme les cendres respectables des parens de l'auteur de cette pièce.

Fin du sixième volume.

TABLE

DES PIÈCES CONTENUES DANS CE SIXIÈME VOLUME.

Les massues du désespoir. 5
Notice biographique sur le doyen Muret. 33
Essai sur la nécessité de reprendre en Suisse les mœurs villageoises. 51
Précis historique sur la vallée du Lac-de-Joux. 79
Bains de l'Alliaz. 117
Proverbes en patois Vaudois. 126
Noce bernoise. 136
Compte des revenus de Félix Plater. 139
Réponse à cette question, est-il parlé des Suisses dans la Jérusalem Délivrée ? 143
Coup-d'œil sur les Alpes du canton de Vaud. 146
Voyage de l'Empereur Henri IV, par le St. Bernard. 301
Chartre de la fondation d'Echallens. 305
Obsèques impériales à Bâle. 313
Légende Zuricoise. 317
La prise de Morat en MXLII. 322
Bienfaisance posthume. 332
Voyage de Charles III au Pays-de-Vaud. 343
Cartel de Berne à Yverdon, et réponse. 350
Excommunication singulière. 352
Lettre sur la danse des morts. 354

Combat des mariés et des non mariés. 364
Reclamation pour le Journal des modes. 375
Réponse à la lettre signée P. Pochard. 382
Anecdotes. 392
Struth de Winkelried. 392
Duel en champ clos, à Glaris. 400
Histoire de l'Enfant prodigue, en patois. 442
Cantique d'action de grace pour le retour de la paix. 445
Himne religieux pour la dédicace d'un temple. 448
Imitation libre d'un morceau de Claudien. 451
Coup-d'œil sur le Pays-de-Vaud. 454
La bergère abandonnée. 458
La carra dé pliodje. 461
Couplets chantés au repas de la réunion agricole de Dorigny. 463
Epitre à mon lieu natal. 467
Le tombeau du Rossignol, élégie. 470
La Dole. 472

Fin de la Table.

CONTINUATION DES SOUSCRIPTEURS.

MM. MARIE-LOUISE, archiduchesse d'Autriche, duchesse de Parme et de Plaisance.
BURNAND (Mlle C. H. L.), à Moudon.
COMBE (Charles), notaire à Orbe.
DELISLE, secrétaire du Juge-de-paix de Lausanne.
DUBOIS (Benoit), de Lausanne.
FAVRE (Henri), de Lausanne.
GRIVEL, à Paris, rue Cocqhéron.
LIGERTZ (baron de), d'Arlesheim.
MONNIER (Henri), d'Yverdon.
PLUSS, docteur et médecin, à Berne.
ROTHLISBERGER, négociant, à Walkringuen.
ZOLLICOFER, ministre du St. Evangile, et principal du collège de Morat.

TEURS.

'Autriche,
sance.
Houdon.
be.
e-paix de

im.

rne.
Walkirie

gile, et